



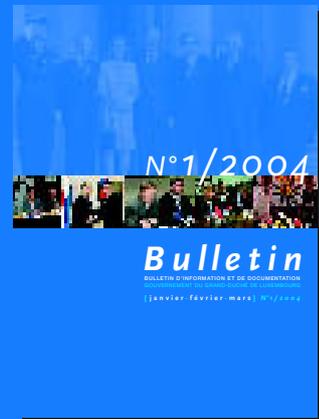
N°1/2004



# Bulletin

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

[ janvier - février - mars ] N°1/2004



# Bulletin d'information et de documentation

G O U V E R N E M E N T   D U   G R A N D - D U C H É   D E   L U X E M B O U R G

## IMPRESSUM

### PHOTOS

Photothèque S.I.P.  
Tom Wagner  
Oliver Tjaden  
Ministère des Affaires étrangères  
Christof Weber

### LAYOUT

Paperclip s.à r.l.

### RÉDACTION

Service information et presse

### IMPRESSION

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

### PUBLICATION

Service information et presse  
33, bd Roosevelt L-2450 Luxembourg  
[www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)



## À la UNE

- Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en République de Chypre et en République de Slovénie  
25-28 janvier 2004 8
- Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle à Paris  
26-27 février 2004 16
- Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Roumanie  
29-31 mars 2004 22

## Chroniques D'ACTUALITÉ

- Les réactions du Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker face à la décision de la Commission européenne relative au pacte de stabilité  
13 janvier 2004 31
- Remise d'un rapport sur les effets juridiques de la double nationalité au ministre de la Justice Luc Frieden  
14 janvier 2004 32
- La conférence diplomatique face au défi de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005  
20-22 janvier 2004 33
- Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire  
17 février 2004 34
- Déclaration de politique étrangère de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères  
23 mars 2004 36
- Conseil européen  
25-26 mars 2004 36
- Nouvelles dispositions relatives à la procédure d'asile: améliorer l'efficacité de la procédure tout en respectant les droits de l'homme  
31 mars 2004 39

## Regard

### SUR LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES

#### Premier ministre

- Visite de Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine  
25 février 2004 43
- Rencontre entre le président en exercice du Conseil européen Bertie Ahern et le Premier ministre Jean-Claude Juncker  
2 mars 2004 44
- Visite de travail de Milo Djukanovic, Premier ministre de la République du Monténégro  
4 mars 2004 44
- Visite officielle du Premier ministre de la République de Bulgarie, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha  
10 mars 2004 46
- Les dossiers européens à l'ordre du jour de la visite officielle au Luxembourg du Premier ministre de Finlande  
11 mars 2004 47
- Jean-Claude Juncker: «Je veux rester Premier ministre au Luxembourg»  
12 mars 2004 49
- Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer au 3<sup>e</sup> sommet Benelux - Visegrad  
25 mars 2004 49
- Jean-Claude Juncker, Premier ministre, honoré pour ses mérites au niveau de la l'intégration européenne  
Janvier-mars 2004 50

#### Affaires étrangères

- Visite officielle de Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque  
19 janvier 2004 53
- Visite officielle au Luxembourg du commissaire aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles  
2-3 février 2004 54

Signature d'une convention entre le ministère des Affaires étrangères et l'IEAP relative à des projets bilatéraux en faveur de six pays d'Europe centrale et orientale 2 février 2004	55	Les moyens financiers mis en œuvre par le gouvernement luxembourgeois pour l'aide humanitaire en Irak 12 janvier 2004	71
Rencontre Lydie Polfer - Abdullah Gül, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie 5 février 2004	56	Luxembourg - Nicaragua: signature de la première commission de partenariat 20 janvier 2004	72
Visite officielle de Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, au Vietnam 16-19 février 2004	56	Visite de Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD: signature de deux accords de coopération 12 février 2004	73
Visite du ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie, Miomir Zuzul 24 février 2004	59	Signature de deux mémorandums avec le PAM et le UNHCR: répondre aux cris de détresse des plus démunis 4 mars 2004	74
Visite officielle de Jaap De Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN 1 <sup>er</sup> mars 2004	60	Commission de partenariat Luxembourg - Burkina Faso: une coopération fructueuse qui répond aux besoins de la population burkinabé 8-9 mars 2004	75
Visite de Erhard Busek, coordinateur spécial du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est 3 mars 2004	62	Conférence ministérielle au sujet de l'initiative ESTHER au Luxembourg: un réseau de solidarité hospitalière pour lutter contre le sida 15 mars 2004	77
Visite de travail de la cheffe du département fédéral des Affaires étrangères suisse, Micheline Calmy-Rey: le Luxembourg appuie la Suisse dans les négociations avec l'UE 9 mars 2004	63	Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens en Israël et dans les Territoires palestiniens 16-18 mars 2004	78
Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à la commission des droits de l'homme 15-16 mars 2004	64	<b>Culture</b>	
Lydie Polfer à la conférence internationale sur l'Afghanistan à Berlin 31 mars 2004	65	La ministre Erna Hennicot-Schoepges ouvre le colloque «Les nouvelles frontières du tourisme culturel» 16 janvier 2004	81
<b>Agriculture</b>		La ministre Erna Hennicot-Schoepges au premier «Forum de Schengen» 1 <sup>er</sup> mars 2004	81
Participation de Fernand Boden aux «Assises de la Francophonie économique» à Paris 1-2 mars 2004	66	<b>Défense</b>	
<b>Coopération au développement</b>		86 soldats volontaires, dont 17 non-Luxembourgeois, enrôlés dans l'armée 11 février 2004	82
Visite de travail du ministre de la Coopération Charles Goerens en Namibie 12-15 janvier 2004	67		

## Économie

Selon le STATEC, nombre d'indicateurs économiques sont orientés de nouveau à la hausse.

9 février 2004 83

Jean-Claude Juncker: «Il n'y aura pas de licenciements chez Arcelor»

23 mars 2004 84

## Éducation nationale

Cérémonie de lancement de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES)

11 février 2004 84

## Enseignement

Inauguration du Centre de documentation pédagogique et de formation continue (CDPFC)

16 février 2004 86

## Environnement

Réduction des émissions de polluants atmosphériques: il y a encore des efforts à fournir

3 février 2004 87

Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement

2 mars 2004 88

Le protocole de Kyoto à l'ordre du jour du Comité de coordination tripartite: privilégier la voie des efforts domestiques

22 mars 2004 89

## Famille et jeunesse

Nouvelles lignes directrices pour une politique de la jeunesse

7 février 2004 90

Présentation du rapport final du projet «*Streetwork* - les jeunes dans la ville»

17 mars 2004 91

## Finances

Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles

Janvier - mars 2004 92

Rencontre Luc Frieden - Frits Bolkestein au sujet de la place financière

19 février 2004 95

## Logement

Aide épargne-logement et programme de construction de logements subventionnés: «Faciliter l'accès à la propriété»

25 mars 2004 95

## Médias et communication

François Biltgen ouvre la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)

14-16 janvier 2004 97

Les entreprises et les technologies de l'information et de la communication en 2003: tassement quantitatif et amélioration qualitative

26 janvier 2004 98

*Safer Internet Day*: journée de sensibilisation aux défis et dangers d'Internet

6 février 2004 99

*eGovernment benchmarking*: le Luxembourg réduit son retard

9 février 2004 101

## Transports

Bilan des accidents de la circulation en 2003

26 février 2004 103

Henri Grethen au Conseil «Transports, Télécommunications et Energie»

9 mars 2004 104

Concept intégré du développement spatial et des transports: rompre avec le principe des chemins longs

15 mars 2004 105

S.A.R. le Grand-Duc visite le chantier de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne  
17 mars 2004

107

## Travail et Emploi

Comité de conjoncture  
Janvier-mars 2004

108

## Travaux Public

Signature de 7 conventions de construction: 17,3 millions d'euros pour les personnes handicapées et le secteur de la jeunesse  
12 janvier 2004

110

Présentation des nouveaux présidents de trois Fonds publics  
17 mars 2004

112

Discours sur l'avenir de l'Europe prononcé par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Institut français des Relations internationales (IFRI) à Paris  
26 février 2004

148

Ouverture du premier «Forum de Schengen» par la ministre Erna Hennicot-Schoepges  
1<sup>er</sup> mars 2004

157

Discours du ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, devant la commission des droits de l'homme des Nations unies  
16 mars 2004

161

Déclaration de politique étrangère 2004 du ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer devant la Chambre des députés à Luxembourg  
23 mars 2004

163

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la remise du diplôme Honoris Causa de l'Académie Roumaine  
31 mars 2004

178

# Travaux

## DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

117

## Les DISCOURS

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de l'ouverture du colloque «Tourisme culturel» organisé par l'Institut européen des itinéraires culturels  
16 janvier 2004

131

Discours de remerciement de Jean-Claude Juncker, lauréat du prix Heinrich Brauns 2004  
14 février 2004

132

Déclaration sur la politique de coopération au développement  
17 février 2004

136

A la



UNE



25 — 28 janvier 2004



Visite officielle du Premier ministre  
Jean-Claude Juncker en

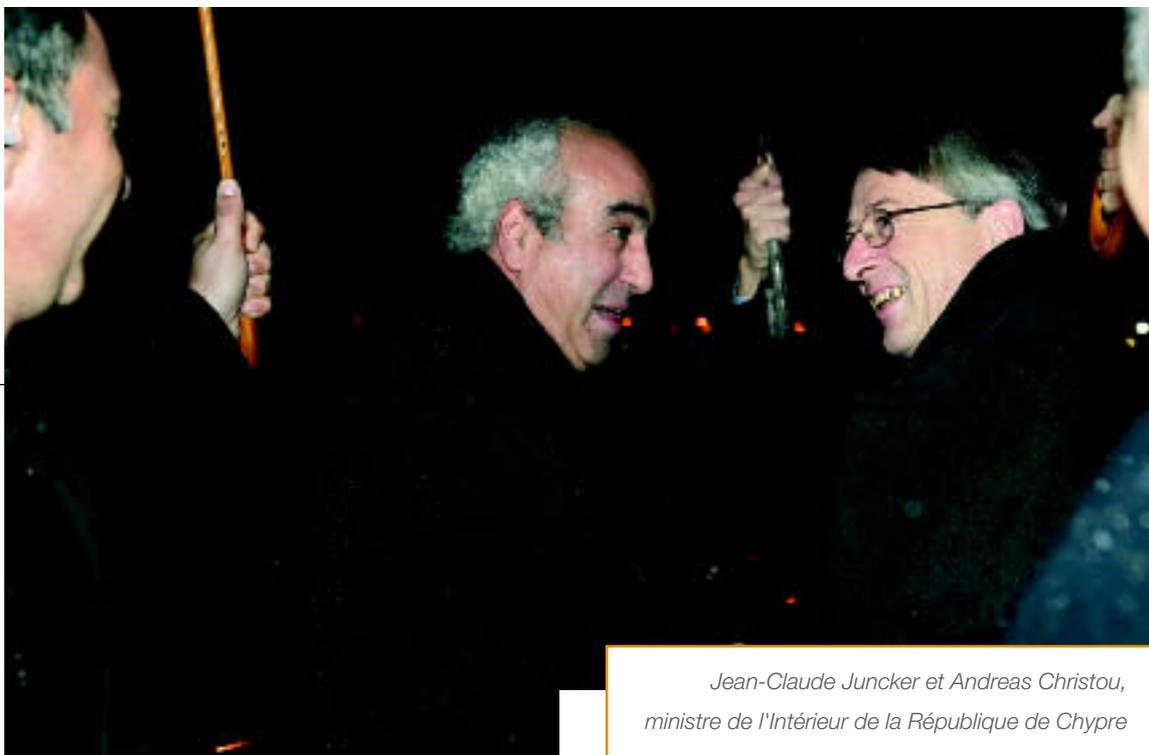
# RÉPUBLIQUE DE CHYPRE ET EN RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE

C'est sur invitation du président chypriote, Tassos Papadopoulos, exprimée lors de sa visite officielle au Luxembourg, le 16 octobre 2003, que Jean-Claude Juncker s'est rendu du 25 au 27 janvier 2004 en visite officielle en République de Chypre. Il était accompagné du Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Ensuite, le 28 janvier 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite officielle en République de Slovénie en réponse à l'invitation de l'ancien Premier ministre slovène Janez Drnovsek, exprimée en mai 2001 lors de la visite de ce dernier au Luxembourg.



*Tassos Papadopoulos accueille  
Jean-Claude Juncker en République de Chypre*



*Jean-Claude Juncker et Andreas Christou,  
ministre de l'Intérieur de la République de Chypre*

## Accueil chaleureux en République de Chypre

La visite en République de Chypre a eu lieu à un moment crucial pour ce pays méditerranéen, qui allait adhérer à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Le 25 janvier 2004, en début de soirée, le Premier ministre Jean-Claude Juncker et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis à l'aéroport de Larnaka par le Vice-ministre des Affaires étrangères et ministre de l'Intérieur, Andreas Christou.

Lors d'un bref point de presse, le représentant du gouvernement chypriote s'est dit particulièrement heureux de pouvoir accueillir le Premier ministre du Luxembourg - un petit pays de l'Union européenne, certes, mais un grand pays pour Chypre. «Il ne faut pas mesurer le Luxembourg par sa taille», a-t-il dit, «mais par son appui efficace en faveur de l'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne».

Jean-Claude Juncker, de son côté, s'est dit très heureux d'être en Chypre pour une première visite officielle, tout en ajoutant avec un sourire qu'il regrettait aussi qu'il vînt «avec un énorme retard sur l'histoire». «Je connais cependant bien Chypre», a-t-il tenu à rappeler, «car ce fut lors du Conseil européen de Luxembourg, en 1997, que la décision d'ouverture des négociations fut prise. Les débuts ne furent, certes, pas faciles, mais mon gouvernement a toujours appuyé la candidature chypriote. (...) Aujourd'hui, à cent jours de l'adhésion à l'Union européenne, je suis en Chypre pour rencontrer les responsables politiques afin de discuter de certains problèmes qui subsistent; c'est un moment important pour Chypre et pour l'Union européenne», a affirmé Jean-Claude Juncker.

«Les prétendus petits Etats membres doivent veiller à ce qu'ils fassent toujours partie des solutions et non pas des problèmes», a par ailleurs déclaré le Premier ministre luxembourgeois dans ce contexte.



*Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer se sont rendus sur la «ligne verte», ligne de démarcation qui scinde l'île en deux parties*

*Jean-Claude Juncker et Demetris Christofias, président du Parlement chypriote*

## Entrevues politiques

Le 26 janvier 2004, Jean-Claude Juncker a eu une entrevue avec le président Tassos Papadopoulos au Palais présidentiel. Ensuite, le chef du gouvernement luxembourgeois et sa délégation ont eu l'occasion de rencontrer le président du Parlement, Demetris Christofias. Des entrevues avec le chef de l'opposition chypriote grecque, Nicos Anastasiades, et des représentants politiques turcs chypriotes étaient également au programme.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, pour sa part, s'est entretenue avec le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, George Lillikas, ainsi qu'avec le chef de la délégation de la Commission européenne en République de Chypre, Andriaan van der Meer.

## Réunification de l'île

En raison du mouvement intervenu dans la question chypriote quelques heures avant l'arrivée de la délégation luxembourgeoise à Nicosie, l'essentiel des entretiens avec les interlocuteurs chypriotes a porté sur les multiples aspects de cette question. Le Premier ministre luxembourgeois était considéré par la partie chypriote comme un interlocuteur de premier choix dans la mesure où la Présidence luxembourgeoise de 1997 avait été déterminante pour la future adhésion de Chypre.



A l'issue de sa rencontre avec le président Tassos Papadopoulos, Jean-Claude Juncker s'est montré convaincu que beaucoup d'ingrédients étaient réunis pour permettre de trouver une solution à la question chypriote avant le 1<sup>er</sup> mai 2004. «Le Luxembourg a toujours exprimé le point de vue que Chypre adhère en tant que pays unifié à l'Union européenne», a rappelé Jean-Claude Juncker, avant de spécifier: «A l'époque, la République de Chypre s'est engagée à oeuvrer en faveur de la réunification de l'île, aussi revient-il aujourd'hui à cette dernière de prendre ses responsabilités et de réaliser les engagements pris à l'époque».

Le président du Parlement chypriote, Demetris Christofas, a tenu à remercier Jean-Claude Juncker pour son «soutien sans faille et son engagement exemplaire», tout en assurant à la délégation luxembourgeoise que la République de Chypre ferait tous les efforts nécessaires pour régler le différend avant le 1<sup>er</sup> mai 2004. Demetris Christofas a, en outre, exprimé l'espoir que la Turquie et la partie chypriote turque s'entendent afin que l'île



*Invité à signer le livre d'or du mémorial créé en hommage aux disparus des suites de l'invasion de l'île par les forces turques en 1974, Jean-Claude Juncker écrit: «This has to disappear!» («Ceci doit disparaître!»)*

puisse finalement accéder, unifiée, à l'Union européenne.

«Nous sommes prêts à rejoindre la famille européenne», a signalé par ailleurs le président du Parlement, soulignant que Chypre a fait son devoir en matière d'harmonisation législative et donc en matière d'adoption de l'acquis communautaire.

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a estimé que les deux parties devraient désormais surmonter leur méfiance réciproque et se libérer de leurs «grands» partenaires respectifs afin que les négociations puissent reprendre rapidement.

L'entrevue informelle de Jean-Claude Juncker et de Lydie Polfer avec des représentants chypriotes turques était, par ailleurs, une première de la part d'un leader politique d'un Etat membre de l'Union européenne. Les nouvelles données dans la question chypriote ont été déterminantes pour cette démarche innovante. Le président de la Chambre de commerce chypriote turque, Ali Arel, et le président du parti *Peace and Democratic Movement*, Mustafa Akinci, ont déclaré qu'ils

étaient tout à fait favorables à ce qu'une solution soit trouvée avant le 1<sup>er</sup> mai 2004.

## Les relations bilatérales

Il est ressorti clairement de la rencontre du ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Lydie Polfer, accompagnée du directeur de la Chambre de commerce luxembourgeoise Pierre Gramagna, avec George Lillikas, le ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, que la partie chypriote grecque souhaitait renforcer davantage les relations économiques bilatérales. Deux secteurs ont particulièrement été identifiés lors de cette entrevue: le secteur du tourisme et celui des services financiers.

La présence du Luxembourg à la Foire internationale de Chypre, en février 2004, au travers d'un stand de la Chambre de commerce luxembourgeoise et de l'Office national du tourisme, constituerait une première initiative à ce niveau. Par



Accueil officiel en Slovénie

ailleurs, selon les informations fournies par le Premier ministre luxembourgeois, des réflexions étaient en cours du côté de la compagnie aérienne Luxair en vue de relancer le dossier d'une liaison aérienne entre Luxembourg et Larnaka.

75% de l'économie chypriote étant basée sur le secteur financier, la partie chypriote a par ailleurs exprimé le souhait d'établir des contacts avec l'ABBL, l'ALFI et l'ATTF en vue d'un accord en matière d'échange de stagiaires.

## Visite de la «ligne verte»

En marge de la visite, Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer se sont rendus, en compagnie du maire de Nicosie, Michalakis Zampelas, à la «ligne verte» qui divise l'île en deux parties depuis presque 30 ans mais dont le franchissement est autorisé depuis 2003.

## Visite en République de Slovénie à un moment crucial de son histoire

Le 28 janvier 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite officielle en République de Slovénie en réponse à l'invitation de l'ancien Premier ministre slovène Janez Drnovsek, exprimée en mai 2001 lors de la visite de ce dernier au Luxembourg.

Cette visite de la délégation luxembourgeoise eut lieu à un moment crucial pour la Slovénie, le jour même de la ratification à l'unanimité par le Parlement slovène du traité d'adhésion à l'Union européenne. «C'est un jour historique pour la Slovénie», a déclaré le Premier ministre slovène



*Jean-Claude Juncker  
et son homologue slovène Anton Rop*

Anton Rop, «car ce traité va faire entrer notre Etat, notre peuple et nos citoyens dans l'une des communautés les plus développées du monde».

L'actualité politique européenne domina les entrevues de Jean-Claude Juncker et de Anton Rop, Premier ministre de Slovénie. L'élargissement, la Conférence intergouvernementale (CIG), l'avenir de l'UE et les perspectives financières furent les principaux dossiers à l'ordre du jour. Lors d'un point de presse conjoint, les deux Premier ministres ont fait part de leur point de vue concernant le processus constitutionnel. A l'égard d'une Europe à deux vitesses, Jean-Claude Juncker a noté qu'il ne s'agissait pas d'un but en soi et qu'il faudrait continuer à aligner les ambitions et les projets. Par contre, si certains projets concrets se manifestaient, il est évident qu'un groupe d'avant-garde pourrait toujours se former, a-t-il ajouté, tout en soulignant: «Il faut que la Slovénie en fasse à chaque fois partie».

Anton Rop a déclaré partager ce point de vue et a ajouté que des efforts devraient être faits pour éviter un scénario d'une Europe à deux vitesses. Il précisa que beaucoup dépendrait aussi des autres partenaires. «Des compromis ne sont souvent pas faciles à réaliser à 25», a-t-il conclu.

Les deux chefs de gouvernement ont aussi estimé que la CIG devrait être conclue avant les élections européennes du mois de juin 2004. «La Présidence irlandaise travaille avec beaucoup d'énergie et de compétence en vue de cette perspective et fera rapport au Conseil européen de mars 2004», a précisé Jean-Claude Juncker. Les deux Premier ministres ont exprimé leur souhait de voir l'Irlande réussir ce défi.

Interrogé sur les perspectives financières, le Premier ministre luxembourgeois a rappelé que les négociations seraient finalisées sous Présidence luxembourgeoise. «Le Luxembourg, par contre, n'aura pas l'intention de limiter le budget de l'UE, ni de corriger le niveau du pourcentage à 1% du PIB.

*Jean-Claude Juncker  
et Janez Drnovsek,  
président de la République  
de Slovénie*



C'est la raison pour laquelle le Luxembourg n'a pas signé la lettre des 6 contributeurs nets», a expliqué Jean-Claude Juncker. Selon le Premier ministre «l'ambition européenne ne peut pas se réduire à cela». Car il serait impérieux d'arriver à réduire l'écart qui peut encore exister entre les niveaux de vie des anciens et des nouveaux pays de l'Union. «La solidarité a son prix», a-t-il déclaré et a constaté avec regret que souvent «les esprits se rétrécissent au moment où l'Union s'élargit».

Au sujet des relations bilatérales, les deux chefs de gouvernement ont constaté avec plaisir qu'«elles sont excellentes à tous les niveaux». Les

exportations des deux pays se sont multipliées par sept et l'avenir s'annonce prometteur.

Avant de quitter Ljubljana pour le Luxembourg, Jean-Claude Juncker a aussi eu l'occasion d'avoir un échange de vues sur les dossiers d'actualité européenne avec le président de la République de Slovénie, Janez Drnovsek. Lors de l'entretien entre ces deux hommes qui se connaissent et s'apprécient depuis longtemps – Janez Drnovsek a été pendant de longues années Premier ministre de la République de Slovénie – il a été question de l'avenir de la Constitution, de la situation dans les Balkans et de la future adhésion de la Slovénie à l'Union européenne.



26 — 27 février 2004

Le Premier ministre  
Jean-Claude Juncker  
en visite officielle à

# PARIS

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu en visite officielle à Paris du 26 au 27 février 2004. Il était accompagné de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, de Luc Frieden, ministre de la Justice, et de Henri Grethen, ministre de l'Economie, ministre des Transports.

L'actualité européenne et les sujets bilatéraux figuraient au centre des pourparlers que le Premier ministre a eus avec son homologue Jean-Pierre Raffarin et avec le président de la République, Jacques Chirac.





*La délégation luxembourgeoise accueillie  
par le président Chirac au Palais de l'Élysée*



*Contrairement à ce que prévoyait le protocole Jacques Chirac a rejoint Jean-Claude Juncker pour un bref point presse à l'issue de leur réunion*

## Identité de vues presque totale

En ce qui concerne les grands dossiers européens, le Premier ministre luxembourgeois a souligné «l'identité de vues presque totale» entre les gouvernements français et luxembourgeois quant aux grandes échéances européennes. Ainsi, les deux parties ont estimé qu'un accord sur la Constitution européenne devrait être trouvé avant la fin de l'année 2004.

Par ailleurs, Jacques Chirac et Jean-Claude Juncker ont partagé les mêmes points de vue sur les perspectives financières, le processus de Lisbonne ainsi que les réaménagements à apporter au pacte de stabilité. A cet égard, Luxembourg et Paris ont estimé que, tout en maintenant le taux de déficit des dépenses publiques à 3%, il faudrait faire preuve de plus de flexibilité en période conjoncturelle difficile. Les deux côtés n'ont pourtant pas trouvé d'accord en ce qui concerne le

financement de l'Union européenne. Tandis que le président français affirmait que le budget ne devrait pas dépasser 1% du PIB d'ici 2013, le Premier ministre luxembourgeois plaidait pour une approche «plus réaliste» des ambitions européennes.

Une grande partie des entretiens entre les délégations française et luxembourgeoise a été dominée par la future Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne au premier semestre 2005. Jacques Chirac a affirmé y attacher beaucoup d'attention parce qu'il faudrait «faire preuve d'imagination et de technicité, mais aussi d'intelligence sur des sujets tout à fait essentiels».



*Lors de son séjour à Paris, Jean-Claude Juncker a tenu un discours à l'IFRI sur l'avenir de l'Europe. A dr. Thierry de Montbrial, directeur général de l'IFRI*

## «Je suis Premier ministre luxembourgeois, je voudrais le rester»

Evoquant une éventuelle candidature de Jean-Claude Juncker à la succession de la présidence de la Commission européenne, Jacques Chirac a souligné toute l'estime qu'il portait à son invité luxembourgeois qu'il jugeait capable d'assumer les plus hautes responsabilités. Jean-Claude Juncker avait réfuté d'emblée de telles rumeurs dans une interview accordée le matin du 27 février à RTL France où il avait souligné, comme il l'avait fait déjà à plusieurs reprises auparavant, qu'il n'était pas candidat au poste de président de la Commission européenne: «Je suis candidat à ma propre succession comme Premier ministre au Luxembourg parce que le 13 juin, en dehors des élections européennes, nous avons des élections

pour le parlement national; je suis Premier ministre luxembourgeois, je voudrais le rester».

Dans une interview publiée le 26 février 2004 dans le quotidien français Libération, interrogé sur «le portrait idéal du futur président de la Commission européenne», Jean-Claude Juncker avait estimé que le futur président devrait être «une personnalité forte capable d'être meneur de jeu et non pas un juge de touche qui veillerait au seul respect des règles du marché intérieur». Il devrait, en outre, être «un bon communicateur» qui devrait «apprendre aux Européens à aimer l'Europe».



*Lydie Polfer et la ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie*

## Le Luxembourg, «la petite France de l'étranger»

Quant aux dossiers bilatéraux abordés lors des entrevues, Jean-Claude Juncker, en soulignant l'ambiance de «parfaite harmonie» dans laquelle ceux-ci avaient été traités, a constaté: «Nous sommes Grand-Duché, mais nous sommes la petite

France de l'étranger». Suite à la visite du président du Conseil régional de Lorraine, Gérard Longuet, le 25 février 2004 à Luxembourg (voir page 43), les débats ont porté principalement sur un éventuel engagement français dans le projet de reconversion



*Luc Frieden et son homologue français Dominique Perben*

des friches industrielles à Belval-Ouest. A cet égard, le ministre de l'Economie, Henri Grethen a estimé que l'application du droit luxembourgeois sur la partie française des friches devrait se faire sans problèmes.

Les interlocuteurs français ont, pour leur part, affirmé leur volonté de mettre en œuvre un programme de développement de la zone frontalière qui devrait se faire en accord avec le projet luxembourgeois. Une déclaration conjointe des deux chefs de gouvernement sur la coopération

transfrontalière devait être finalisée dans un avenir proche.

Lors de son passage à Paris, le Premier ministre a en outre été l'invité de l'Institut français des Relations internationales (IFRI) pour une conférence-débat où il a tenu un discours intitulé «Quel avenir pour l'Europe?» (voir page 148).



29 - 31 mars 2004

Visite d'Etat de LL.AA.RR.  
le Grand-Duc  
et la Grande-Duchesse en

# ROUMANIE



A l'invitation de Son Excellence le Président de la Roumanie Ion Iliescu, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat en Roumanie du 29 au 31 mars 2004. Ils étaient accompagnés de Lydie Polfer, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, et de Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



*Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis par le président du Sénat Nicolae Vacaroiu au Palais du Parlement roumain*



Le couple grand-ducal et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis, le 29 mars 2004, par le président de la Roumanie Ion Iliescu au Palais Cotroceni à Bucarest. Après les honneurs militaires, Leurs Altesses Royales ont eu une entrevue bilatérale avec le chef d'Etat roumain. De leur côté, les membres du gouvernement luxembourgeois ont eu des pourparlers politiques avec leurs homologues respectifs.

Le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a eu une entrevue avec le ministre de l'Intégration européenne, Alexandru Farcas. Les discussions ont porté essentiellement sur les relations bilatérales, la situation politique, économique et sociale de la Roumanie ainsi que sur les dossiers d'actualité politique européenne. L'élargissement était au centre des discussions que Lydie Polfer a eues avec le ministre Alexandru Farcas.

Bien que la Roumanie ait clos 22 chapitres des 30 qui composent l'acquis communautaire de référence pour adhérer à l'Union européenne huit chapitres étaient encore ouverts. Parmi ces derniers figuraient notamment les dossiers les plus importants: la Justice et Affaires intérieures, l'agriculture et l'environnement.

Selon le calendrier, les Roumains avaient jusqu'alors la fin de l'année 2004 pour remplir leurs obligations européennes. Pour faire face à ce défi, le gouvernement roumain avait été remanié par le Premier ministre Adrian Nastase afin de faire avancer les travaux et accélérer les réformes.

La ministre Erna Hennicot-Schoepges a eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre roumain de la Culture et des Cultes, Razvan Theodorescu. A cette occasion, les deux ministres ont convenu de renforcer les relations culturelles roumano-luxembourgeoises par des actions bilatérales ciblées, dont, notamment, l'organisation à Bucarest en 2005 d'une exposition de photos d'Edward Steichen et une association plus étroite de la ville de Sibiu au projet «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la culture, 2007». Razvan Theodorescu devait par ailleurs effectuer une visite officielle au Luxembourg le 28 mai 2004, dans le cadre de l'inauguration du Centre culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster.



*La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lors de sa réunion de travail avec son homologue Razvan Theodorescu*

## Accueil au Palais du Parlement

En début d'après-midi, le chef d'Etat luxembourgeois a été accueilli au Palais du Parlement par le président de la Chambre des députés, Valer Dorneanu, et le président du Sénat Nicolae Vacaroiu. Le programme de S.A.R. la Grande-Duchesse prévoyait une visite du musée du Palais Cotroceni.

Le couple grand-ducal s'est rendu également au Centre d'études et de documentation Roumanie-Luxembourg où il a eu l'occasion d'apprécier les nombreuses activités scientifiques disponibles à la salle «Pierre Werner», qui ont été présentées par le professeur Valeriu Ioan-Franc, directeur du centre.

Après un concert de musique traditionnelle roumaine, un dîner de gala a été offert par S.E.M. le Président de la Roumanie en l'honneur de ses hôtes luxembourgeois. A cette occasion, S.A.R. le Grand-Duc a relevé les liens intenses et le partenariat

privilegié qui s'est développé entre les deux pays au cours des années passées. «L'Europe a besoin de la Roumanie et de ses multiples apports. Nous sommes fiers que le processus d'adhésion de la Roumanie ait été lancé en décembre 1997 au Conseil européen de Luxembourg. Nous serions ravis si au cours de la future Présidence luxembourgeoise, la signature du Traité d'adhésion avec la Roumanie pouvait devenir réalité», a-t-il déclaré.

Dans son allocution, S.E.M. le Président Ion Iliescu a qualifié le déplacement du couple grand-ducal en Roumanie de brillant témoignage de l'amitié et de la confiance entre les deux pays et peuples qu'il s'agirait de consolider à la veille d'échéances cruciales pour l'avenir de la Roumanie et de l'Europe unifiée. «Le Luxembourg est pour la Roumanie bien plus qu'un partenaire. Pour nous, le Grand-Duché de Luxembourg représente un véritable modèle de développement, alliant les exigences de la performance économique aux impératifs de l'équité social», a-t-il affirmé.



*Le couple grand-ducal a également visité le Centre d'études et de documentation Roumanie-Luxembourg où il a eu l'occasion d'apprécier les nombreuses activités scientifiques disponibles à la salle «Pierre Werner»*

Le 30 mars 2004, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus à Sibiu (*Hermannstadt*) en Transylvanie (*Siebenbürgen*) où le titre de citoyen d'honneur leur a été conféré par le maire de la ville. Les relations entre le Luxembourg et la ville de Sibiu, qui remontent au XII<sup>e</sup> siècle lorsqu'une petite communauté luxembourgeoise y a émigré, peuvent être qualifiées d'exceptionnelles. En 1998, le Luxembourg a répondu favorablement à l'appel de la Roumanie lancé auprès de l'UNESCO afin de contribuer à la restauration du centre historique de Sibiu.

## Inauguration de la Casa Luxemburg

La *Casa Luxemburg*, le résultat de cette fructueuse collaboration entre le Luxembourg et la Roumanie, a

été inaugurée lors de cette visite par le couple grand-ducal, en présence de la ministre de la Culture Erna Hennicot-Schoepges et les autorités locales. Cette «Maison du Luxembourg» abritera désormais l'institut des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, un bureau de tourisme et de voyage ainsi que l'institut linguistique. Par ailleurs, le circuit culturel, inspiré du circuit «Wenzel» au Luxembourg, a été déclaré officiellement ouvert au public par le couple grand-ducal.

Après le déjeuner offert par les autorités locales, le Grand-Duc a visité le musée national *Bruckenthal*, le plus ancien musée de Roumanie, qui abrite des trésors baroques de l'Europe centrale. S.A.R. la Grande-Duchesse, de son côté, a visité un hôpital à Sibiu où elle s'est informée sur les méthodes thérapeutiques proposées aux enfants atteints du virus du sida.



*Lydie Polfer et Erna Hennicot-Schoepges en compagnie de deux Roumaines en tenue traditionnelle*

En début de soirée, la soliste Françoise Groben et l'ensemble «Les musiciens Luxembourg», sous la direction de Nicolas Brochot, ont donné un concert en l'honneur du couple grand-ducal et de son hôte, le président de Roumanie.

## Accueil à l'Académie roumaine

Le troisième jour de la visite d'Etat, le programme prévoyait d'abord le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument du Soldat Inconnu au Parc Carol I.

Le couple grand-ducal a été accueilli ensuite par le président de l'Académie roumaine, Eugen Simion, à la prestigieuse Académie roumaine. Lors d'une séance académique en présence du président de Roumanie, Ion Iliescu, et de tous les membres de l'Académie, la distinction «Honoris causa» a été conférée à S.A.R. le Grand-Duc. Dans son allocution (voir page 178), le chef d'Etat luxembourgeois s'est dit profondément touché par cette distinction, qu'il attribuait moins aux qualités de sa fonction qu'aux mérites du peuple luxembourgeois.

En fin de matinée, le chef d'Etat luxembourgeois s'informa sur les technologies d'information auprès de la société *Softwin*, leader mondial dans le domaine des solutions d'e-busines et e-commerce. Le programme de S.A.R. la Grande-Duchesse prévoyait une visite de l'école préscolaire «Regina-Maria» qui est dirigée par la sœur luxembourgeoise Marie-Renée, active depuis plusieurs années à Bucarest.

Après le déjeuner offert par le chef du gouvernement roumain Adrian Nastase, le couple grand-ducal s'est rendu à Targu Carbunesti, à 270 km de Bucarest, pour inaugurer le centre de réadaptation qui fut financé par les fonds de la Fondation Prince Henri - Princesse Maria Teresa. Ce centre offre à de jeunes handicapés mentaux une formation socio-professionnelle préparatoire à l'intégration sociale.

En fin d'après-midi du 31 mars 2004, LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont quitté, après une cérémonie officielle de départ en présence du président Ion Iliescu, la Roumanie pour le Luxembourg.



# Chroniques

---

■ D'ACTUALITE



## Les réactions du Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker face à la décision de la Commission européenne relative au pacte de stabilité

13 janvier 2004

Le 13 janvier 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a critiqué la décision de la Commission européenne de demander à la Cour européenne de justice de déclarer illégales les conclusions du Conseil Affaires économiques et financières du 25 novembre 2003 (voir page 110).

Lors de cette réunion, les ministres des Finances ont, par majorité qualifiée, rejeté la recommandation de la Commission, qui estimait que la France et l'Allemagne n'avaient pas pris des mesures suffisantes afin de réduire leurs déficits budgétaires.

Dans un entretien avec la radio luxembourgeoise 100,7, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a déclaré que «nous estimons que cette initiative de la Commission européenne est fausse». Aux dires du Premier ministre, la décision des ministres des Finances de rejeter les recommandations de la Commission a été une décision politique: «La Commission avait proposé de déclencher les procédures pour déficit excessif à l'encontre de la France et de l'Allemagne. Sur base des dispositions des traités, le Conseil Affaires économiques et financières n'a pas suivi ces recommandations», a-t-il expliqué.

«Nous avons agi dans le strict respect du traité», a ajouté le Premier ministre dans une interview avec la radio allemande Deutschlandfunk. En prenant en considération les restrictions que la France et l'Allemagne se sont imposées afin de réduire leurs déficits budgétaires, les ministres des Finances auraient abouti, d'après Jean-Claude Juncker, au même résultat que la Commission européenne entend atteindre par une autre voie. En optant désormais pour un recours judiciaire contre les ministres des Finances, la Commission prendrait le risque de nuire

gravement à l'image publique de l'Union européenne.

Le Premier ministre a rappelé que la France et l'Allemagne se sont engagées à revenir en 2005 en dessous de la barre des 3% de déficit budgétaire. Ce sera leur «dernière chance», a affirmé Jean-Claude Juncker avant de spécifier: «Si tel n'est pas le cas, le ministre des Finances luxembourgeois s'exprimera en faveur d'une proposition de la Commission européenne de déclencher une procédure pénale pour déficit excessif contre ces deux Etats membres».



### Remise d'un rapport sur les effets juridiques de la double nationalité au ministre de la Justice Luc Frieden

14 janvier 2004

Le 14 janvier 2004, le rapport «Citoyenneté multiple et nationalité multiple au Grand-Duché de Luxembourg», un rapport sur les effets juridiques de la double nationalité, a été remis au ministre de la Justice Luc Frieden par ses auteurs, les professeurs belges Francis Delpérée et Michel Verwilghen.

Les deux professeurs de l'Université de Louvain avaient été chargés par le gouvernement luxembourgeois, sur proposition du ministre de la Justice, d'examiner les effets juridiques de la double nationalité, au cas où le Luxem-

bourg opterait pour cette solution, a expliqué d'emblée Luc Frieden.

Le ministre de la Justice a précisé que la loi sur la nationalité avait déjà été modifiée en 2001, avec comme but de parvenir à une «meilleure nationalité» et de s'assurer que «ceux qui obtiennent la nationalité luxembourgeoise soient mieux intégrés», dit Luc Frieden. Des critères d'intégration plus stricts furent ainsi définis, à savoir la possibilité pour les autorités de vérifier les casiers judiciaires ainsi que le contrôle des connaissances de base sur la langue luxembourgeoise. Cette réforme prévoyait en outre l'abandon de la nationalité d'origine au moment de l'adoption de la nationalité luxembourgeoise.

Le ministre de la Justice a rappelé que désormais déjà les enfants nés d'un couple où la mère et le

père n'ont pas la même nationalité disposent de toute façon de la double nationalité. Il en va de même pour ceux qui ont décidé de devenir Luxembourgeois mais où le pays d'origine n'a pas accepté l'abandon de cette nationalité, a fait savoir Luc Frieden. Selon les informations fournies par le professeur Verwilghen, on peut compter aujourd'hui entre 20.000 et 30.000 «bi-nationaux» au Luxembourg.

Dans ce contexte et en vue d'une meilleure intégration des étrangers qui vivent légalement au Luxembourg, le gouvernement se trouve aujourd'hui confronté à la question de la double nationalité, expliqua le ministre de la Justice. Afin de pouvoir évaluer les conséquences d'une introduction du principe de la double nationalité au Luxembourg, le gouvernement luxembourgeois a chargé les professeurs Delpérée et Verwilghen d'étudier ces questions juridiques.

Le ministre de la Justice a avancé que «si nous réussissons à trouver une solution à certains problèmes techniques, nous ne sommes pas opposés à l'introduction du principe de la double nationalité». Selon le ministre, ce qui pourrait encore plaider en faveur de la double nationalité est la possibilité de «permettre à ceux qui vivent avec cœur et raison dans notre pays et qui y sont bien intégrés d'acquérir la nationalité luxembourgeoise, sans pour autant devoir renoncer à leur histoire et leur culture».

Les conditions sur la citoyenneté devraient toutefois être clarifiées, précisa le ministre, qui propose une réflexion sur la durée de résidence et sur d'autres modalités. Avant tout, la question devrait don-



Francis Delpérée (à dr.) et Michel Verwilghen remettent le rapport sur la double nationalité au ministre Luc Frieden



ner lieu à un large débat politique. «D'où la décision de ne pas introduire un projet de loi y relatif au cours de la législature actuelle», nota le ministre.

Lors de la présentation du rapport, les deux professeurs ont fait savoir que, grâce à la grande mobilité des gens, la «multi-citoyenneté» constitue aujourd'hui une réalité, un phénomène généralisé dans beaucoup de pays en Europe. Au sujet de la méthode employée, les auteurs ont fait abstraction de comparaisons avec d'autres pays, mais ont essayé de restituer le problème dans un contexte européen. Francis Delpérée a précisé par ailleurs que la double citoyenneté doit être envisagée dans deux sens: la possibilité pour un Luxembourgeois qui vit à l'étranger de maintenir des liens avec son pays natal et le droit pour un étranger qui vit au Luxembourg de garder des liens avec son pays d'origine.

Le ministre de la Justice a enfin précisé que le rapport qui exprime les points de vue des académiciens,

«qui jouissent de la liberté académique», ne correspond pas nécessairement à la position du gouvernement luxembourgeois. «Nous entendons alimenter le débat, mais ne voulons pas dicter des solutions», a ajouté à ce sujet le professeur de droit public Francis Delpérée.

### La conférence diplomatique face au défi de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne 2005

20-22 janvier 2004

Sur invitation du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer, les ambassadeurs du Luxembourg à l'étranger et les représentants diplomatiques luxembourgeois auprès des organisations internationales ont assisté, du 20 au 22 janvier 2004, à une conférence diplomatique au château de Senningen.

Au centre des discussions figurait la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005.

D'après Lydie Polfer, le Luxembourg dispose d'une grande expérience dans l'organisation des présidences. En effet, c'est pour la dixième fois depuis le début de l'intégration européenne qu'il revient au Luxembourg de diriger les travaux au sein de l'Union européenne. Les deux présidences les plus récentes ont eu lieu en 1997 et en 1991. «Il s'agira pourtant probablement de la dernière fois que le Luxembourg aura à assumer une telle présidence, vu les projets de réforme institutionnelle élaborés dans le cadre de la Convention sur l'avenir de l'Europe», a ajouté le ministre.

### Un défi et une opportunité

Lydie Polfer a souligné que la Présidence du Conseil de l'Union européenne constitue un grand défi, mais aussi une énorme opportunité pour le Luxembourg. «Nous pourrions à ce moment-là démontrer que même en tant que petit Etat membre nous sommes capables d'assumer les responsabilités qui nous reviennent».

Selon le ministre, les six premiers mois de 2005 constituent un défi aussi bien au niveau organisationnel qu'à celui du contenu politique des réunions. «Les problèmes de coordination et de cohésion seront d'autant plus importants que nous ne sommes plus à 12 ou 15 Etats membres mais à 25, voire à 27 si l'on compte les pays candidats, la Bulgarie et la Roumanie». S'ajoutent à cela des sommets prévus

avec les dirigeants des Etats du pourtour méditerranéen et d'Amérique du Sud, qui seront accompagnés de délégations fortes de 400 à 500 personnes ainsi que d'autres sommets bilatéraux.

Le gouvernement a engagé 192 chargés de mission dont la tâche est d'épauler, selon leur affectation, leur ministère de tutelle, les instances gouvernementales concernées et les représentations luxembourgeoises à l'étranger dans la préparation et la mise en oeuvre de la Présidence 2005.

#### **Des dossiers politiques importants**

D'après Lydie Polfer le plus grand défi de la Présidence luxembourgeoise concernera les perspectives financières de l'Union européenne où un accord devra être trouvé. Par ailleurs, les Etats membres seront appelés à établir

le bilan à mi-terme de la «stratégie de Lisbonne» qui a pour but de faire de l'Union européenne en 2010 l'économie la plus compétitive du monde. La signature des accords d'adhésion avec la Roumanie et la Bulgarie et éventuellement les débuts des négociations d'adhésion avec la Turquie seront d'autres points importants figurant à l'agenda.

Lydie Polfer a exprimé le souhait de voir la Présidence irlandaise ou néerlandaise venir à bout des négociations sur la future Constitution européenne, qui avaient échoué au Conseil européen de Bruxelles en décembre 2003.

#### **Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire**

17 février 2004

En 2003, l'aide publique au développement (APD) s'est située autour de 0,8% du revenu national brut (RNB) du Luxembourg, ce qui place le pays au 4<sup>e</sup> rang mondial. En 2004, l'ADP devrait atteindre un taux de 0,84%.

«Aujourd'hui, à travers le monde plus d'un milliard de personnes continuent de lutter pour survivre avec moins d'un dollar par jour. Sommes-nous concernés par ce problème? Oui, c'est notre problème à nous tous. Même en faisant abstraction de toute considération d'ordre moral, il est dans notre intérêt de coopérer avec les pays pauvres». C'est avec ces propos que le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire



*Lydie Polfer, Charles Goerens et les représentants diplomatiques luxembourgeois à la conférence diplomatique*

Charles Goerens a débuté la Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire du Luxembourg, prononcée le 17 février 2004 à la Chambre des députés (voir page 136).

Dans son introduction Charles Goerens a par ailleurs rappelé que:

- la moitié de l'humanité vit dans la misère,
- le fossé entre pays riches et pays en voie de développement se creuse à une vitesse inquiétante,
- 54 pays sont plus pauvres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient dans les années 1990,
- en 2003, 800.000 personnes sont décédées dans des conflits et 22 millions de personnes sont mortes par manque de soins,
- 800 millions de personnes souffrent aujourd'hui de faim,
- plus de 42 millions de personnes sont atteintes du sida.

#### **Les objectifs de développement pour le Millénaire**

Le ministre de la Coopération a déploré qu'à l'heure actuelle, les engagements relatifs aux objectifs de développement pour le Millénaire ne soient pas tenus. Ces objectifs avaient été adoptés lors du sommet du Millénaire, en septembre 2000, par les pays membres des Nations unies qui se sont engagés à réduire, d'ici 2015, la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

Le ministre Goerens a ajouté que les activités du Luxembourg en matière de coopération au déve-

loppement contribueraient à la réalisation des objectifs, surtout dans les pays cible du Luxembourg.

Lors de sa déclaration, Charles Goerens a également évoqué l'examen de la politique de coopération luxembourgeoise par le Comité d'aide au développement de l'OCDE en mars 2003 ainsi que la campagne de sensibilisation du gouvernement lancée en 2002 pour informer et sensibiliser le grand public sur la politique de coopération au développement du Luxembourg.

«Selon les résultats d'une étude d'impact réalisée fin 2003 relative à cette campagne, les Luxembourgeois sont d'avis que la coopération au développement n'est pas seulement utile mais aussi nécessaire», a noté avec satisfaction le ministre Goerens.

#### **Coopérations bilatérale et multilatérale**

«La coopération bilatérale reste le principal pilier de notre politique de coopération au développement», a remarqué Charles Goerens, «plus de 50% de notre ADP y est consacrée». Le ministre a relevé dans ce contexte l'importance des programmes indicatifs de coopération (PIC), qui ont été signés en 2003 avec 9 pays partenaires. Aux dires du ministre, ces PIC permettent de donner une dimension plus stratégique à la coopération avec ces pays.

Charles Goerens a souligné, en outre, le rôle des commissions de partenariat, c'est-à-dire des réunions annuelles qui permettent d'assurer le suivi des PIC.



Il a expliqué ensuite la nouvelle approche du Luxembourg en matière de coopération multilatérale ainsi que la coopération avec les ONG, où l'appui financier s'est élevé à 23 millions d'euros (14,5% de l'APD) en 2003. «Le budget réservé en 2003 aux actions humanitaires et à l'aide alimentaire s'est élevé à 16 millions d'euros (10% de l'APD)», a ajouté le ministre.

#### **Coopération Nord-Nord-Sud**

Dans le cadre de l'élargissement de l'Union européenne, le ministre luxembourgeois a rappelé son idée de lancer avec les pays adhérents à l'UE un nouveau type de coopération, appelée coopération Nord-Nord-Sud, qui associe un pays de l'UE à un nouveau membre pour un projet dans un pays en développement.

De plus, Charles Goerens a abordé les relations entre le ministère de la Coopération et l'agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development et il a mis l'accent sur la cohérence des politiques en matière de coopération, la promo-



Madame Polfer à la tribune de la Chambre des députés

tion de l'égalité des femmes et la lutte contre le sida.

### Déclaration de politique étrangère prononcée par Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères

23 mars 2004

Le 23 mars 2004, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer a prononcé, comme chaque année, la traditionnelle Déclaration de politique étrangère à la tribune de la Chambre des députés (voir texte intégral en luxembourgeois page 163)

Les principaux sujets abordés par Lydie Polfer ont été les suivants :

- Un monde en mouvement et une époque d'insécurité,
- La menace du terrorisme,
- Le point d'orgue de la politique étrangère du Luxembourg est l'Europe,
- L'Union 9 mois avant notre Présidence,
- La CIG et la Constitution,
- La politique étrangère et de sécurité de l'UE,
- Une Europe unie et forte et dans notre intérêt,
- La préparation de la Présidence luxembourgeoise de l'UE,
- Les principaux chantiers de la Présidence,
- Notre responsabilité en matière de développement et de commerce équitable,

- Notre marché extérieur profite de ces nouveaux marchés
- Luxembourg en tant que siège d'institutions européennes

### Conseil européen à Bruxelles

25-26 mars 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer ont représenté le gouvernement luxembourgeois au Conseil européen de printemps qui a eu lieu les 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles.

Y ont également participé le ministre du Trésor et du Budget, ministre de la Justice, Luc Frieden et le ministre du Travail et de l'Emploi François Biltgen.

### Nouveau dispositif anti-terroriste

Le Conseil européen a consacré ses travaux du 25 mars à la lutte contre le terrorisme. Sous le choc des attentats de Madrid, le Conseil Justice et Affaires intérieures (JAI) avait décidé d'accélérer les travaux sur les mesures visant à renforcer le dispositif anti-terroriste en Europe. Ainsi, les chefs d'État et de gouvernement ont adopté définitivement une déclaration sur la lutte contre le terrorisme reprenant les mesures décidées par le Conseil JAI et invitant les États membres de l'Union européenne à les transposer le plus rapidement possible en droit national. Ce dispositif sera axé sur une série de grands principes, à savoir:



Jean-Claude Juncker et Bertie Ahern, président en exercice du Conseil de l'UE

- l'engagement d'agir dès maintenant dans l'esprit de la clause de solidarité, telle qu'elle est prévue à l'article 42 du projet de Constitution pour l'Europe;
- la stratégie de sécurité;
- l'assistance aux victimes du terrorisme;
- l'approfondissement de la coopération existante au niveau législatif et opérationnel;
- le renforcement des contrôles aux frontières et la sécurité des documents;
- l'échange de renseignements entre les services de police, de sécurité et de renseignement;
- la prévention du financement du terrorisme;
- les mesures de protection des moyens de transport et de la population;
- la coopération internationale.

Afin de coordonner le nouveau dispositif anti-terroriste, le Conseil a approuvé la nomination de Gijs de

Vrijs comme coordinateur anti-terroriste auprès du secrétaire général du Conseil / Haut représentant Javier Solana.

Pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker, s'exprimant devant la presse, la mise en œuvre de ce dispositif devra à terme «terroriser les terroristes» et faire en sorte qu'ils «ne se sentent en sécurité nulle part, qu'ils courent le risque d'être découverts à chaque instant et de voir leurs structures démantelées».

Soulignant la nécessité d'une meilleure coopération entre les services secrets, le chef du gouvernement a ajouté: «Nous savons très bien que les services secrets n'aiment pas échanger des informations, ni avec les services de police, ni avec les Etats voisins ni avec l'Europe. Mais il faut faire circuler l'information partout, parce qu'à chaque fois que des événements graves arrivent, nous constatons que d'une certaine façon quelqu'un



Jean-Claude Juncker aux côtés du chancelier allemand Gerhard Schröder.  
Au second plan: Jacques Chirac, président de la République française

connaissait déjà celui qui en est le responsable. Par conséquent, sur ces sujets-là, il faudra plancher», ajouta le chef du gouvernement luxembourgeois.

Le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer a pour sa part rappelé que la lutte contre le terrorisme devra obligatoirement consister en une approche horizontale qui ne saurait se résumer aux efforts à faire au niveau policier et sécuritaire mais devra inclure des efforts «soit diplomatiques pour ces régions et pays qui souffrent d'un conflit non résolu, comme au Moyen-Orient, soit des actions beaucoup plus efficaces et beaucoup plus coordonnées au niveau de la lutte contre la pauvreté, sans que cela puisse être considéré comme une excuse ou une explication d'actes terroristes». Le chef de la diplomatie luxembourgeoise a ajouté que «per-

sonne n'a mis en œuvre toutes les mesures décidées après le 11 septembre 2001. Cette réunion était décevante. Personne ne pourra faire tout ce que nous nous engageons à faire pour le mois de juin».

Au sujet des mesures décidées par le Conseil JAI et adoptées par le Conseil européen dans le cadre de la déclaration sur la lutte contre le terrorisme, le ministre de la Justice Luc Frieden a salué que ce paquet de mesures mettrait l'accent, à côté des éléments répressifs, aussi sur les éléments de prévention, sans pour autant limiter les libertés individuelles des citoyens.

À noter que le Conseil européen a proclamé la journée du 11 mars de chaque année, date anniversaire des attentats de Madrid, «Journée des Victimes».

### Constitution européenne

Le projet de Constitution européenne a aussi figuré à l'ordre du jour de la 3<sup>e</sup> réunion au sommet entre les pays du Benelux et du groupe Visegrad (voir page 49).

Pour le Premier ministre Jean-Claude Juncker, «le texte nous convient tel quel, il est un bon résumé de toutes les sensibilités qui existent en Europe». Le chef du gouvernement luxembourgeois s'est dit optimiste pour conclure les travaux relatifs à la Constitution en juin 2004 sous Présidence irlandaise, qui, à son avis, travaille de façon «très pragmatique, sérieuse et orientée».

Au cours d'un dîner de travail les chefs d'État et de gouvernement ont procédé à un échange de vues sur les évolutions récentes dans les négociations sur la future Constitution européenne.

De leur côté, les ministres des Affaires étrangères ont eu des discussions sur la situation au Moyen-Orient et les ministres de l'Économie et des Finances ont décidé que José Manuel Gonzalez Paro prendrait la succession de son compatriote Eugenio Domingo Solans comme membre du directoire de la Banque centrale européenne.

### Processus de Lisbonne

La session du Conseil européen du 26 mars était placée sous le signe du processus de Lisbonne par lequel l'Union européenne s'était fixé, en mars 2000, l'objectif de devenir l'espace économique le plus performant au monde d'ici 2010.



*Lydie Polfer et Jacques Chirac au Conseil des 25 et 26 mars*



Jean-Claude Juncker, Jan Peter Balkenende et Romano Prodi

En attendant la revue à mi-parcours du processus, en mars 2005, sous Présidence luxembourgeoise, le Conseil européen a fait appel aux États membres pour intensifier leurs efforts dans les différents domaines du processus (stabilité macroéconomique, croissance écologiquement soutenable, cohésion sociale, compétitivité et innovation, création et qualité d'emplois, libre circulation des travailleurs...). Afin de préparer la revue à mi-parcours, le Conseil européen a mis en place un groupe de haut niveau, présidé par Wim Kok, ancien Premier ministre néerlandais, qui sera chargé d'élaborer un rapport indépendant sur la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne.

Selon le Premier ministre Jean-Claude Juncker, un des enjeux majeurs du processus de Lisbonne serait de trouver une approche englobant à la fois la préservation

de l'acquis social européen et des efforts indispensables en matière de restructuration. Dans ce contexte, M. Juncker a noté que «nous devons rassurer les gens qui ont peur des réformes».

### Nouvelles dispositions relatives à la procédure d'asile: améliorer l'efficacité de la procédure tout en respectant les droits de l'homme

31 mars 2004

Le ministre de la Justice Luc Frieden a présenté le 31 mars 2004 un projet de loi modifiant certaines dispositions de la procédure d'asile.

D'emblée, le ministre a rappelé les deux principes de la politique d'asile du gouvernement, à savoir d'accorder aux victimes de poursuites politiques le statut de réfugié et de

rapatrier les personnes dont la demande se révèle injustifiée. Il a expliqué qu'une adaptation de la législation s'est avérée indispensable, vu l'afflux des demandeurs d'asile depuis 2002.

Le ministre a mis en évidence la situation difficile qu'engendre une telle réforme: «Mon souci est de créer une marche à suivre efficace, conforme aux droits de l'homme et aux conventions internationales afin d'éviter les abus et de faire sortir de la procédure d'asile toutes les personnes dont la demande est injustifiée».

Concrètement, le projet de loi prévoit les dispositions suivantes:

- L'application de la Convention de Dublin: tout demandeur d'asile provenant d'un Etat membre de l'Union européenne y sera rapatrié;
- L'irrecevabilité: une demande d'asile est irrecevable si elle est introduite par un réfugié provenant d'un pays tiers sûr. Cependant, ces demandes seront examinées au cas par cas;
- L'introduction d'une procédure accélérée dans quatre cas précis, à savoir:
  1. Le demandeur d'asile provient d'un pays sûr,
  2. La personne invoque des éléments étrangers à la Convention de Genève,
  3. Le demandeur d'asile fait preuve d'un manque de collaboration,
  4. La personne constitue un danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public.



Luc Frieden et Jean-Paul Reiter lors de la conférence de presse sur les nouvelles dispositions relatives à la procédure d'asile

Dans ces cas, le ministère de la Justice dispose d'un délai de deux mois pour statuer de la recevabilité de la demande. La personne concernée, quant à elle, peut introduire un recours contre cette décision dans un délai de 15 jours. Le tribunal administratif dispose d'une période d'un mois pour juger en la matière. Un pourvoi en appel de cette décision judiciaire n'est pas possible.

D'après Luc Frieden, cette procédure devrait permettre d'accélérer l'analyse de certains dossiers, tout en assurant un examen au cas par cas des demandes introduites. Selon les estimations du ministre de la Justice, 40 % des demandes d'asile introduites au Grand-Duché devraient être concernées par cette procédure accé-

lérée. La durée nécessaire pour l'examen d'un dossier devrait diminuer de moitié et se situer dorénavant entre six mois et un an.

- Des délais raccourcis en cas de pourvoi en appel: désormais, la Cour d'appel examinera en deuxième instance non plus le fond du dossier, mais uniquement la légalité de l'affaire.

Le ministre de la Justice a souligné par la même occasion qu'en dépit de cette réforme les problèmes engendrés par les demandes d'asile ne pourraient être résolus du jour au lendemain: «Il restera difficile de faire respecter les décisions de la justice», a-t-il déclaré, tout en précisant que le gouvernement n'avait pas l'intention de limiter les aides sociales accordées aux demandeurs d'asi-

le déboutés afin de les inciter à quitter le territoire luxembourgeois.

Luc Frieden a par ailleurs fait valoir que le gouvernement avait pris soin de mettre aussi bien les modalités de la procédure d'appel et le principe des pays sûrs en conformité avec les exigences du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés et du Commissariat aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Il a en outre annoncé la décision du gouvernement de remettre le projet de loi en question pour avis aux instances compétentes des Nations unies.

**Regard sur**

---

**LES ACTIVITÉS GOUVERNEMENTALES**



## PREMIER MINISTRE

### Visite de Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine

25 février 2004

Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine, était en visite officielle à Luxembourg le 25 février 2004. Il fut reçu par le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, le ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges, ainsi que par le ministre de l'Économie, ministre des Transports, Henri Grethen.

La visite de Gérard Longuet s'inscrivait dans le cadre des consulta-

tions permanentes entre les voisins lorrains et luxembourgeois et du dialogue permanent entre décideurs politiques de la Grande Région, qui était alors présidée par la Lorraine.

Au niveau bilatéral, les interlocuteurs ont discuté des problèmes liés à la circulation transfrontalière et ont, dans ce cadre, décidé de fournir des efforts supplémentaires pour la promotion et l'amélioration de l'offre des transports publics des deux côtés de la frontière. Au niveau des équipements et des infrastructures de transport, les parties lorraine et luxembourgeoise ont souligné l'importance du trafic ferroviaire transfrontalier via les gares de Volmerange et Hettange ainsi que du maintien de la gare d'Audun-le-Tiche dans ce dispositif. Des études étaient en cours pour une desserte directe de Thionville, via Bettembourg, à destination de la future gare de Esch-Belval.

Dans le cadre du développement des friches industrielles de Esch-Belval, le Premier ministre luxembourgeois et le président du Conseil régional ont convenu d'entreprendre des démarches auprès du ministre français de l'Économie, des Finances et de l'Industrie Francis Mer pour que des sociétés de droit luxembourgeois puissent, le cas échéant, s'implanter sur la partie des friches située sur le territoire français. Selon Jean-Claude Juncker, «l'essor d'Esch-Belval en Cité des sciences, en site de l'Université du Luxembourg et en zone d'activités économiques doit être vu dans un contexte grand-régional et ne saurait de ce fait profiter aux seuls Luxembourgeois, ne laissant à la partie française que l'aménagement du parking principal du site».

Toujours dans le contexte de l'Université du Luxembourg, les parties lorraine et luxembourgeoise ont confirmé avoir une approche commune en ce qui concerne la recherche permanente de cohérence pour des projets de coopération ou de synergies avec des institutions académiques lorraines.

Pour l'organisation de «Luxembourg 2007, capitale européenne de la Culture» qui, suivant une initiative de Jean-Claude Juncker, s'inscrira dans une dimension grand-régionale, la partie lorraine a proposé deux événements à inclure dans le programme: l'accueil du TGV Est-européen qui deviendra opérationnel en 2007 et l'ouverture de l'antenne du Centre Pompidou à Metz.



Jean-Claude Juncker et Gérard Longuet lors de leur conférence de presse commune

## Rencontre entre le président en exercice du Conseil européen Bertie Ahern et le Premier ministre Jean-Claude Juncker

2 mars 2004

Le 2 mars 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est rendu à Dublin pour une réunion de travail avec son homologue irlandais et président en exercice du Conseil européen, Bertie Ahern.

L'entrevue des deux chefs de gouvernement a surtout porté sur la préparation du Conseil européen de printemps, qui se tiendrait les 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles, ainsi que sur la suite des travaux de la Conférence intergouvernementale (CIG) sur la future Constitution européenne. A cet égard, le Premier ministre irlandais a qualifié les discussions avec son homologue luxembourgeois de «très utiles et constructives». Des deux côtés, l'espoir serait grand de voir la CIG se terminer dans les meilleurs délais.

Bertie Ahern a informé le Premier ministre Jean-Claude Juncker sur l'état des délibérations qu'il a menées avec d'autres chefs de gouvernement européens au cours des semaines précédentes. «Bien qu'ayant trouvé mes collègues désireux de rechercher une voie vers l'avant, j'estime qu'il est trop tôt pour déterminer si cette volonté de faire des progrès va se traduire en solution de compromis durant notre présidence», a reconnu le Premier ministre irlandais. Néanmoins, la Présidence irlandaise continuerait à tout mettre en oeuvre pour favoriser un large consensus

et aboutir à un accord dans un proche avenir.

Lors de la conférence de presse commune, Jean-Claude Juncker a exprimé le souhait de voir les travaux de la CIG se terminer avant les élections européennes du 13 juin 2004. «Ceux qui ont des difficultés à accepter le texte tel qu'il se présente pour l'instant doivent faire des compromis. Tout le travail n'incombe pas uniquement à la Présidence irlandaise», a-t-il déclaré.

A la question d'un journaliste sur son éventuelle candidature au poste de président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker a affirmé son intention de rester Premier ministre luxembourgeois si les électeurs exprimaient une telle volonté lors du scrutin national du 13 juin 2004.

Enfin, en vue du Conseil européen les 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles, à l'ordre du jour duquel figureraient les perspectives économiques de l'Union européenne, les deux chefs de gouvernement Jean-Claude

Juncker et Bertie Ahern ont convenu qu'il faudrait redoubler d'efforts pour favoriser la croissance, créer plus d'emplois de meilleure qualité et devenir plus compétitifs.

## Visite de travail de Milo Djukanovic, Premier ministre de la République du Monténégro

4 mars 2004

Le 4 mars 2004, le Premier ministre de la République du Monténégro, Milo Djukanovic, était en visite de travail au Luxembourg.

L'entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker a porté sur les relations bilatérales, la situation économique et politique au Monténégro et les perspectives européennes de la république. Les problèmes de la région des Balkans, notamment du Kosovo, ainsi que les spécificités du Monténégro furent aussi abordés.



Jean-Claude Juncker et son homologue monténégrin au château de Senningen

A la suite de cette entrevue, les ministres Luc Frieden, Marie-Josée Jacobs, Henri Grethen et Charles Goerens, du côté luxembourgeois, et le Vice-Premier ministre Branimir Gvozdenovic et le ministre de l'Agriculture Milutin Simovic, du côté monténégrin, ont rejoint les deux hommes pour une réunion de travail.

### Les relations bilatérales

Jean-Claude Juncker et Milo Djukanovic ont eu un long échange de vues sur les relations bilatérales entre le Luxembourg et le Monténégro.

«Le Monténégro n'est pas un pays neutre pour le Luxembourg et les Luxembourgeois», a noté le chef du gouvernement luxembourgeois dans ce contexte. «C'est un pays sur lequel nous portons un regard intéressé, vu la présence d'un grand nombre de Monténégrins au Grand-Duché, et de tendresse, parce que nous nous intéressons de très près à son sort», continua-t-il.

Le Luxembourg est, en effet, le premier donateur de la République du Monténégro. Depuis 2000, le gouvernement luxembourgeois y a investi 10 millions d'euros dans des projets de coopération. D'après le Premier ministre, le gouvernement entend maintenir ce niveau de coopération: «Nous avons convenu d'engager une autre enveloppe budgétaire de 7,5 millions d'euros jusqu'en 2006».

Depuis 1998, le Grand-Duché a accueilli 3.900 ressortissants du Monténégro, dont 800 sont déjà retournés dans leur pays d'origine, a rappelé le Premier ministre luxembourgeois. Depuis la dernière visite du ministre de la Justice Luc Frie-

den au Monténégro, quelque 500 rapatriements forcés ont dû être organisés.

«Les Luxembourgeois ont toujours estimé que le sort des Monténégrins qui sont chez nous depuis le début des hostilités au Kosovo mérite toute notre attention, et que ceux qui n'ont pas pu obtenir le statut de réfugiés doivent retourner dans leur pays d'origine moyennant un retour accompagné», a ajouté le Premier ministre Juncker.

Son homologue monténégrin a noté dans ce contexte que son pays applique les accords relatifs aux réfugiés originaires du Monténégro. Milo Djukanovic a dit que ces accords ne concernaient pas seulement les retours proprement dits, mais aussi l'intégration des concernés dans la société, tout en soulignant que «le gouvernement luxem-

bourgeois s'intéresse réellement au sort des réfugiés».

### La coopération économique

Les projets de coopération au Monténégro concernent essentiellement les domaines économique et social. Les deux chefs de gouvernement ont décidé, en outre, de renforcer la coopération dans le domaine agricole et d'étendre les accords qui existent entre les deux pays au domaine de la santé.

Lors de sa visite au Luxembourg, le chef du gouvernement monténégrin a lancé un appel aux entreprises luxembourgeoises à investir au Monténégro. Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a relevé les efforts du gouvernement monténégrin, qui a réussi à diminuer le taux de chômage et le taux d'inflation. Le Premier ministre luxembourgeois a relevé en parti-



Conférence de presse conjointe des deux Premiers ministres

culier la croissance économique considérable du Monténégro.

Au niveau bilatéral, le Premier ministre du Monténégro compte aussi profiter de l'expérience du Luxembourg «qui a réussi à développer avec succès toutes ses potentialités».

Le Premier ministre de la République du Monténégro s'est dit très satisfait de la coopération avec le Luxembourg. «Même pendant la période difficile que mon pays a traversée, nous avons pu compter sur le Luxembourg», a-t-il dit. «Cette visite s'est inscrite dans la continuité et l'accélération de la coopération entre nos deux pays».

#### **Perspectives européennes du Monténégro**

Lors des entrevues avec les autorités luxembourgeoises, Milo Djukanovic a exposé les différents efforts de son gouvernement depuis son entrée en fonction à la fin 2002. D'après lui, le Monténégro a réussi à acquérir en 2003 une certaine stabilité macro-économique et politique, qui constituerait une base solide pour une intégration du Monténégro en Europe.

Concernant la situation politique de son pays, le Premier ministre monténégrin est en faveur de l'indépendance du Monténégro, ce qui, à son avis, irait aussi dans le sens d'une intégration européenne.

Dans ce contexte, Jean-Claude Juncker a noté que «les perspectives européennes de la République du Monténégro ne font pas de doute». Néanmoins, beaucoup d'efforts resteraient encore à faire, notamment en matière de lutte contre la corruption.

#### **Le Kosovo**

Avec l'aide de l'Union européenne, le Premier ministre du Monténégro espère trouver une solution à la question du Kosovo afin d'y assurer une stabilité politique et économique. Jean-Claude Juncker et Milo Djukanovic ont rappelé que le Monténégro a accueilli plus de 150.000 réfugiés du Kosovo depuis le début des hostilités et que 50.000 réfugiés se trouvent toujours sur le territoire monténégrin.

Lors de la conférence de presse, Jean-Claude Juncker a abordé la triste nouvelle du décès du président de l'Ancienne République yougoslave de Macédoine, Boris Trajkovski, en déclarant que le ministre de la Justice Luc Frieden représenterait le Premier ministre luxembourgeois aux funérailles du président, qui aurait lieu le 5 mars 2004.

Pour conclure, le Premier ministre du Monténégro a invité le chef du gouvernement luxembourgeois à se rendre au Monténégro afin de suivre de près les efforts de coopération. Ce à quoi Jean-Claude Juncker a répliqué qu'il se rendrait au Monténégro d'ici la fin de l'année.

#### **Visite officielle du Premier ministre de la République de Bulgarie, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha**

10 mars 2004

Répondant à l'invitation de Jean-Claude Juncker, exprimée lors de sa visite à Sofia en avril 2003, le Premier ministre de la République de Bulgarie, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha, a effectué le 10 mars 2004 une visite officielle au Luxembourg. Il était accompagné de Meglena Kuneva, ministre des Affaires européennes.



Siméon de Saxe-Cobourg Gotha accueilli par Jean-Claude Juncker à Luxembourg

La partie officielle du programme a débuté avec l'accueil de Siméon de Saxe-Cobourg Gotha par le Premier ministre Jean-Claude Juncker sur la Place Clairefontaine. Après les honneurs militaires et la présentation des délégations, les deux chefs de gouvernement ont eu une entrevue bilatérale à l'Hôtel de Bourgogne. De son côté, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a reçu la ministre bulgare des Affaires européennes Meglena Kuneva.

### Des progrès époustouflants

A l'issue de leur rencontre, les deux chefs de gouvernement ont mis en évidence les bonnes relations bilatérales existant entre le Luxembourg et la Bulgarie. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker a qualifié d'époustouflants les progrès réalisés par la Bulgarie dans le processus d'adhésion à l'Union européenne. «Ce pays revient de loin», a-t-il déclaré en se référant à la situation de la Bulgarie au milieu des années 1990.

Lors de leurs discussions bilatérales, les représentants luxembourgeois ont avant tout apprécié les efforts du gouvernement bulgare dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. A cette occasion, il a été clairement mis en évidence qu'une éventuelle adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne ne devait en aucun cas être liée aux progrès réalisés parallèlement par la Roumanie, chaque Etat devant être jugé pour ses propres mérites.

Jean-Claude Juncker a rappelé que la décision d'accorder à la Bulgarie le statut de pays candidat à l'Union européenne fut prise, mal-

gré de nombreuses réticences, en 1997 sous Présidence luxembourgeoise. Il s'est dit confiant de voir les négociations se terminer au cours de l'année 2004, le dossier de la concurrence devant être finalisé sous Présidence irlandaise, tandis que les autres questions devraient être réglées sous Présidence néerlandaise. Il a par ailleurs exprimé l'espoir de signer le traité d'adhésion avec la Bulgarie au premier semestre 2005, sous Présidence luxembourgeoise.

### L'OSCE présidée par la Bulgarie

Les deux chefs de gouvernement ont poursuivi leurs échanges de vues lors du déjeuner que le Premier ministre luxembourgeois a offert en l'honneur de son homologue et de sa délégation au château de Senningen. Parmi les sujets évoqués au cours de la visite figurait également la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) qu'assumera la Bulgarie au cours de l'année 2004.

Au cours de l'après-midi, le Premier ministre Siméon de Saxe-Cobourg Gotha et sa délégation ont été reçus par le président de la Chambre des députés, Jean Spautz pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense. En début d'après-midi, le chef de gouvernement bulgare avait été reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc.

### Les dossiers européens à l'ordre du jour de la visite officielle au Luxembourg du Premier ministre de Finlande

11 mars 2004

Le Premier ministre de Finlande, Matti Vanhanen, a effectué le 11 mars 2004 une visite officielle au Luxembourg. Les grands dossiers d'actualité politique européenne ont figuré au centre de son entrevue avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker.

La visite du Premier ministre finlandais a été marquée par les attentats terribles perpétrés le même jour à Madrid. Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est dit profondément choqué par ce quadruple attentat à l'explosif dans des trains de la capitale espagnole. «Ces événements nous interpellent au plus haut degré», a-t-il déclaré.

Lors d'une entrevue en tête-à-tête et lors d'une réunion élargie aux délégations, Jean-Claude Juncker et Matti Vanhanen ont abordé les différents sujets à l'ordre du jour de l'agenda européen: la Constitution pour l'Europe, la composition de la Commission européenne ainsi que la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE au premier semestre 2005.

### Le projet de Constitution européenne

Les deux chefs de gouvernement n'ont pas rencontré de divergences majeures dans leurs positions respectives concernant le débat relatif au projet de Constitution européenne. Ils ont formulé l'espoir qu'un accord puisse être trouvé

sous l'actuelle Présidence irlandaise. D'après le Premier ministre luxembourgeois, «toutes les parties concernées doivent maintenant faire des gestes qui vont dans la direction d'un compromis réfléchi».

Bien qu'il ne soit pas exclu de trouver un accord sous Présidence irlandaise, il ne s'agit pas pour autant d'une certitude, a dit Jean-Claude Juncker. «La Présidence irlandaise ne doit pas forcer un accord», a-t-il noté, puisque l'Europe ne pourrait pas se permettre un second échec en six mois.

#### **Composition de la Commission européenne**

Au sujet de la composition de la Commission européenne, les deux Premiers ministres ont proposé que tous les Etats membres soient

représentés à la Commission pendant une phase transitoire. Par la suite, un schéma différent, inspiré notamment du compromis trouvé en 2000 à Nice, pourrait être adopté, recommanda Jean-Claude Juncker.

Les Premiers ministres Juncker et Vanhanen ont également passé en revue les éléments qui feront partie de l'agenda de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005, dont les perspectives financières de l'Union pour 2007 à 2013.

#### **Perspectives financières 2007-2013**

A ce sujet, Jean-Claude Juncker et Matti Vanhanen ne sont pas d'accord pour fixer les dépenses communautaires à 1% du RNB pour la

période 2007 à 2013, tel que proposé par six Etats membres en décembre 2003 dans une lettre adressée au président de la Commission européenne Romano Prodi. Selon le Premier ministre Vanhanen, les dépenses devraient s'élever plutôt à 1,1% du RNB.

«Les 15 doivent comprendre qu'au moment d'intégrer 10 nouveaux pays, nous devons tous payer plus que maintenant. Cela fait partie de la solidarité européenne», a dit Matti Vanhanen. Et Jean-Claude Juncker d'ajouter que les instruments de la solidarité européenne doivent être gardés. «Nous devons payer plus que 1%», a-t-il noté. A son avis, une partie des volumes financiers destinés aux anciens pays membres devraient revenir aux nouveaux membres, dont l'économie et les domaines sociaux n'atteignent pas le même niveau.

Matti Vanhanen a annoncé dans ce contexte le support du gouvernement finlandais au gouvernement luxembourgeois pour trouver en 2005 un accord dans ce dossier.

Le pacte de stabilité et de croissance ainsi que la stratégie de Lisbonne ont aussi figuré à l'ordre du jour de cette visite. Jean-Claude Juncker a rappelé qu'une révision à mi-parcours de la stratégie de Lisbonne aura lieu sous Présidence luxembourgeoise. «Vu le grand intérêt que la Finlande porte au processus de l'Europe en matière de croissance et de compétitivité, il a été important pour nous de discuter ces éléments avec la Finlande», a dit le Premier ministre luxembourgeois.

Lors de sa visite au Luxembourg, le Premier ministre de Finlande a



*Jean-Claude Juncker et son homologue finlandais à l'arrivée de celui-ci à l'Hôtel de Bourgogne*

également été reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. De plus, le président de la Chambre des députés Jean Spautz a accueilli le chef de gouvernement finlandais pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européenne et de la Défense. Enfin, Matti Vanhanen a également eu l'occasion de rencontrer la communauté finlandaise du Luxembourg.

### Jean-Claude Juncker: «Je veux rester Premier ministre au Luxembourg»

12 mars 2004

Concernant la question du futur président de la Commission européenne, le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker a répété à plusieurs reprises qu'il n'était pas candidat à la présidence de la Commission.

Dans un interview accordé au quotidien *Luxemburger Wort* (édition du 12 mars 2004), le Premier ministre a affirmé son intention de vouloir remporter, avec son parti, le PCS, les élections législatives du 13 juin 2004, date à laquelle auront également lieu les élections européennes, et de rester au poste de chef du gouvernement par la suite.

Jean-Claude Juncker a expliqué son engagement au niveau européen par les suites bénéfiques qu'une telle présence apporte au Grand-Duché: «Un chef de gouvernement qui ne s'engage pas au niveau européen équivaldrait à une mauvaise distribution des rôles. Être Premier ministre luxembourgeois à plein temps implique un

grand intérêt pour les dossiers européens, afin que la voix du Luxembourg se fasse entendre au niveau de l'Union européenne».

Le Premier ministre a accordé une importance primordiale à la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2005: «L'Europe se trouve confrontée à des échéances importantes. C'est pour cela qu'il faut s'impliquer en tant que Premier ministre dans la politique européenne».

Dans une série d'entretiens accordés à la presse internationale à l'occasion du congrès du Parti populaire européen (PPE) les 4 et 5 février 2004 à Bruxelles, le Premier ministre avait déjà exprimé les mêmes idées. Ainsi, sur les ondes de la radio allemande SWR, il avait affirmé: «Si telle est la volonté des électeurs luxembourgeois, je resterai Premier ministre luxembourgeois». Dans un entretien accordé au quotidien belge «Le Soir», Jean-Claude Juncker avait ajouté: «Ma position est très claire. Je ne veux pas mentir aux électeurs».

A noter que Jean-Claude Juncker avait déjà tenu les mêmes propos dans toute une série d'interviews de fin d'année avec la presse luxembourgeoise ainsi que dans plusieurs entretiens avec la presse internationale.

### Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer au 3<sup>e</sup> sommet Benelux - Visegrad

25 mars 2004

La troisième réunion au sommet entre le Benelux et le groupe de Visegrad (Hongrie, Slovaquie, Tchéquie et Pologne) a eu lieu le 25 mars 2004 à Bruxelles. Le gouvernement luxembourgeois y était représenté par le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

Après une première réunion entre les pays du Benelux et du Visegrad en 2001 à Luxembourg et une deuxième en mai 2002 à Trencin en Slovaquie, les 7 pays se sont rencontrés pour la première fois au préalable d'un Conseil européen afin de préparer les dossiers à l'ordre du jour de ce dernier.

Les représentants du Benelux et du Visegrad ont abordé la révision à mi-parcours du processus de Lisbonne, prévue pour 2005 sous Présidence luxembourgeoise. D'après le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Luxembourg mettrait l'accent sur l'évaluation des méthodes et stratégies du processus afin de pouvoir dégager de meilleures pratiques et de favoriser une meilleure réalisation des objectifs.

Les 7 pays ont également eu un premier échange de vues sur les perspectives financières 2007-2013 de l'Union européenne. Selon Jean-Claude Juncker, l'approche de la Présidence luxembourgeoise serait de définir d'abord les volontés politiques en Europe et de «jongler par la suite avec les chiffres».

Au sujet de la lutte contre le terrorisme, les chefs de gouvernement et les ministres des Affaires étrangères du Benelux et du Visegrad ont insisté sur l'indispensable nécessité de renforcer cette lutte au niveau européen, tout en soulignant qu'elle devrait se réaliser dans le respect des libertés individuelles et des droits de l'homme.

Lors de cette 3<sup>e</sup> réunion au sommet une très grande volonté s'est également dégagée pour conclure les travaux relatifs à la Constitution européenne avant les élections européennes en juin 2004. En ce qui concerne la composition de la Commission européenne, un consensus s'est dégagé pour maintenir, dans une première étape, la formule d'un commissaire par Etat membre, pour trouver ensuite, dans une deuxième étape, une représentation plus équitable des Etats membres.

### Jean-Claude Juncker, Premier ministre, honoré pour ses mérites au niveau de la l'intégration européenne

Janvier-mars 2004

#### «Docteur honoris causa» de l'Université de Thrace

27 janvier 2004

Le 27 janvier 2004, Jean-Claude Juncker reçut le titre de «Docteur en droit honoris causa» de l'Université démocrite de Thrace pour ses grands mérites au niveau de la construction européenne lors d'une séance académique en présence du président de la Cour de Justice européenne, des professeurs de la

Faculté de droit, des autorités régionales et locales ainsi que des étudiants en droit de l'université.

Selon le recteur de l'université Ioannis Schinas, cette distinction académique suprême du Docteur en droit lui a été conférée «pour ses qualités d'homme de paix, de liberté, de progrès, de développement, de stabilité, de justice sociale et d'humanisme».

«Notre pays est redevable à M. Juncker, qui figure parmi les grands hommes politiques de notre patrie européenne commune», a continué le recteur, «son amitié pour la Grèce fut stable, sincère et fondée sur les faits». Plus spécifiquement, le professeur Schinas a rappelé le soutien de Jean-Claude Juncker lors de l'adhésion de la Grèce à l'Union économique et monétaire et lors de la procédure de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. «Son attitude est d'une grande valeur tant politique que morale», a-t-il

conclu. «Il s'agit d'un grand honneur d'associer le nom du Premier ministre luxembourgeois à la Thrace, car ceci répond parfaitement aux vœux de cette importante région de renforcer sa vocation, voire son identité, européenne».

Pour sa part, le Premier ministre luxembourgeois s'est dit «honoré et bouleversé» de porter le titre de «Docteur en droit honoris causa» de cette jeune université. C'est avant tout aux jeunes qu'il s'est adressé lorsqu'il a rappelé que «nous sommes tous les héritiers de nos pères et mères», des générations qui ont connu la guerre, et qu'il serait naïf de croire que les anciens démons ne pourraient plus revenir. «Le continent reste compliqué et nous devons tous faire des efforts pour maintenir la paix en Europe».



Remise du titre de «Docteur en droit honoris causa» de l'Université démocrite de Thrace à Jean-Claude Juncker pour ses grands mérites au niveau de la construction européenne

### Citoyen d'honneur d'Orestiada

Lors de ce séjour en Grèce, le chef du gouvernement luxembourgeois fut également accueilli par les autorités locales à Orestiada - au Nord-Est de la Grèce - qui lui ont remis les clefs de la ville et ont dévoilé une plaque de rue portant le nom du Premier ministre luxembourgeois.

Orestiada, ville de la région de Thrace, se situe à 2 kilomètres de la rivière Evros qui marque la frontière naturelle avec la Turquie. Au cours de son histoire, la région de Thrace a été soumise à de nombreuses migrations, guerres et occupations de la part des Ottomans, des Bulgares et des Turcs. Elle se considère aujourd'hui comme une porte entre deux continents.

Lors d'une cérémonie en présence de la population locale, le maire de la ville d'Orestiada, Grigoris Tzotzolas, a conféré le titre de citoyen d'honneur de sa ville au Premier ministre luxembourgeois. «Grand défenseur de l'idée européenne et grand sympathisant de la Grèce, Jean-Claude Juncker a contribué à la levée des obstacles à l'élargissement de l'Union européenne», a déclaré Grigorios Tzotzolas lors de la remise du certificat.

Dans son allocution, le Premier ministre luxembourgeois a tout d'abord remercié la population d'Orestiada pour l'accueil chaleureux et amical qui lui a été réservé. «Il y a beaucoup de ressemblances entre votre ville et mon pays», a-t-il constaté. «Nous sommes tous des hommes de frontières. Nous avons beaucoup de voisins et nous avons vécu toutes les tragédies et tous les drames qui entourent les



Le Premier ministre devient Citoyen d'honneur d'Orestiada

frontières», a précisé Jean-Claude Juncker. «Orestiada est la première ville européenne, la Turquie et la Bulgarie sont vos voisins. J'espère profondément que l'Europe contribuera à la solution des problèmes de la région et que cette région deviendra la carte de visite de l'Europe», a conclu le Premier ministre luxembourgeois.

### Prix Heinrich Brauns 2004

14 février 2004

Le 14 février 2004, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a reçu à l'académie catholique *Die Wolfsburg*, à Mühlheim (Rhénanie du Nord-Westphalie), le prix Heinrich Brauns des mains de l'évêque d'Essen, Dr. Felix Genn. Par cette distinction l'évêché d'Essen honore l'engagement du Premier ministre «pour une Europe de la paix, sociale et humaine».

Lors de la cérémonie de remise du prix, le directeur du programme

des Nations unies pour le développement, Klaus Töpfer, qui prononça le discours en l'honneur du lauréat, releva la proximité de pensée entre Jean-Claude Juncker et Heinrich Brauns. Tout au long de sa vie politique, Heinrich Brauns, ancien ministre de Travail de la République de Weimar (1868-1939) s'était engagé pour un meilleur encadrement des personnes sans emploi.

Jean-Claude Juncker aurait été motivé par les mêmes principes que Heinrich Brauns 70 ans auparavant, en initiant en 1997 le «processus de Luxembourg» qui incite les Etats membres à présenter régulièrement des plans nationaux en faveur de l'emploi.

Devant un parterre de 200 personnes, le Premier ministre Jean-Claude Juncker a appelé à ce que les responsables politiques remettent la dimension humaine au centre de leurs préoccupations (voir page 132). Il a regretté que le principe



*Le Premier ministre Jean-Claude Juncker reçoit le prix Heinrich Brauns des mains de l'évêque d'Essen, Felix Genn*

de la solidarité, basé sur la doctrine sociale de l'Eglise catholique, chère à Heinrich Brauns, fût trop souvent délaissé dans les discours politiques récents.

D'après Jean-Claude Juncker, l'Union européenne devrait se montrer plus solidaire non seulement envers les nouveaux Etats membres, mais au niveau international, en général. «Le fait que nous n'ayons pas réussi à venir à bout de la pauvreté dans le Tiers monde est un scandale», a-t-il déclaré. Si les disparités entre pays riches et pays pauvres continuaient à subsister, la stabilité de l'ordre mondial se trouverait mise en danger.

#### **Prix des médias «Maju»**

29 février 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker s'est vu décerner le 29 février 2004 à Konz le prix des médias «Maju» pour l'année 2003. Le jury a honoré «l'engagement

hors pair» du Premier ministre luxembourgeois en vue de l'intégration communautaire européenne. Jean-Claude Juncker serait «en raison de ses interventions empreintes d'humour et de

l'amitié dont il fait preuve à l'égard de l'Allemagne un exemple pour la nouvelle Europe».

Dans son 'laudatio' l'évêque de Trèves, Reinhard Marx, qui fut honoré par ce même prix en 2003, a dépeint le Premier ministre luxembourgeois comme étant une personnalité portant de l'espoir dans une Europe en cours de fusion. Monsieur Marx, a, en outre, souligné que Jean-Claude Juncker se distinguait par son humour, sa sincérité et son don pour la communication et qu'il était l'image d'un politicien qui ne perdait jamais de vue la justice sociale.

Le Maju-Medienpreis est une initiative du portail internet [www.staatsfunk.de](http://www.staatsfunk.de). Ce prix est remis annuellement par un groupe de journalistes de Trèves dans neuf catégories. C'est le prix des médias le plus important de la Rhénanie Palatinat. «Maju» constitue dans l'idiome propre à Trèves une abrégé



*L'initiateur du prix des médias «Maju» Ansgar Zender (à gauche) et l'évêque de Trèves Reinhard Marx (à droite) ont remis le prix à Monsieur Jean-Claude Juncker*

viation de «Marie et Joseph», cette formule est aussi bien utilisée comme oraison jaculatoire que pour exprimer la surprise.

## AFFAIRES ETRANGERES

### Visite officielle de Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque

19 janvier 2004

Le 19 janvier 2004, le ministre des Affaires étrangères de la République tchèque, Cyril Svoboda, a effectué une visite officielle au Luxembourg.

Le chef de la diplomatie tchèque a eu des entretiens avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer. Ces entrevues portèrent essentiellement sur les grands dossiers d'actualité politique européenne et plus particulièrement sur l'élargissement de l'Union européenne. Les relations bilatérales et la situation politique et économique de la République tchèque figurèrent également à l'ordre du jour des discussions.

Lors d'une conférence de presse conjointe, le chef de la diplomatie luxembourgeoise Lydie Polfer et son homologue tchèque ont exprimé le souhait de voir bouclées avant fin 2004 les négociations sur la future Constitution européenne. Selon Lydie Polfer, il faudrait pouvoir relancer les discussions sous Présidence irlandaise pour arriver à une conclusion lors du second

semestre 2004 sous Présidence néerlandaise. La conclusion de la Conférence intergouvernementale d'ici la fin 2004 serait, selon Cyril Svoboda, la condition pour pouvoir entamer les discussions relatives aux nouvelles perspectives financières pour la période 2007-2013.

Pour ce qui est des relations bilatérales tchéco-luxembourgeoises, Lydie Polfer les a qualifiées d'excellentes. Ainsi, au-delà de contacts politiques réguliers, les relations commerciales et économiques seraient florissantes.

Cyril Svoboda fut également reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal. En outre, le président de la Chambre des députés, Jean Spautz a accueilli le ministre des Affaires étrangères

tchèque à la Chambre des députés pour une réunion avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européenne et de la Défense.

Lors de cette visite, le ministre des Affaires étrangères de la République tchèque a déposé une couronne de fleurs au Monument dédié à Jan Palach et a rencontré, par ailleurs, la communauté tchèque du Luxembourg.



*Lydie Polfer et Cyril Svoboda lors de sa visite au Luxembourg*

## Visite officielle au Luxembourg du commissaire aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles

2-3 février 2004

Le commissaire aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles, s'est rendu les 2 et 3 février 2004 pour une visite officielle au Luxembourg. La visite s'inscrivait dans le cadre de sa mission générale d'examen de la situation des droits de l'homme dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.

Le 2 février, il a été reçu par le ministre de la Justice Luc Frieden et la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, ministre de la Promotion féminine, Marie-Josée Jacobs.

Le ministre de la Justice et le commissaire aux droits de l'homme ont abordé, entre autre, les questions relatives aux droits des étrangers et à l'asile ainsi que les mesures de lutte contre la traite des femmes. Les conditions générales d'emprisonnement et les mineurs en prison furent d'autres dossiers figurant à l'ordre du jour.

Le 3 février, Alvaro Gil-Robles a eu des entretiens avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer. Lors d'une conférence de presse conjointe avec le ministre Lydie Polfer, le commissaire aux droits de l'homme a fait part des impressions générales qu'il avait pu recueillir pendant les deux jours de sa visite. Il a dépeint le Luxembourg comme «un pays profondément démocratique, respectueux des droits de l'homme et vigilant à

l'égard des dangers d'une éventuelle violation». Les responsables politiques lui auraient donné le sentiment «qu'on ne cache rien».

En même temps, le commissaire du Conseil de l'Europe a émis des réserves sur certains dossiers. Il a signalé dans ce contexte le centre destiné à l'hébergement de jeunes délinquants. Il a recommandé de différencier entre ce groupe de détenus et la prise en charge de mineurs accueillis pour cause de problèmes sociaux. Il a notamment plaidé en faveur de l'abolition de l'isolement total comme mesure disciplinaire à l'encontre des jeunes détenus.

Alvaro Gil-Robles a qualifié la question des réfugiés et des demandeurs d'asile de «dossier difficile». Il a incité les responsables politiques à mettre en place les mesures nécessaires pour que les procédures d'asile soient accélérées. D'après le commissaire aux droits de l'homme, des efforts supplémentaires devraient également être fournis en matière de justice pénale

qui serait, selon lui, parfois sujet à des lenteurs.

Afin d'améliorer l'efficacité de la lutte contre le trafic des êtres humains, Alvaro Gil-Robles a invité le gouvernement luxembourgeois à revoir les modalités requises pour l'exploitation de cabarets. D'après lui, les pratiques de visas en vigueur favoriseraient la traite des femmes pratiquée par des cercles mafieux. Le ministre Lydie Polfer a fait part de la volonté du Luxembourg de trouver une solution à ce problème au niveau européen.

En évoquant la lutte contre le terrorisme au niveau européen, le commissaire aux droits de l'homme a lancé un appel en faveur du respect des droits de l'homme et des libertés démocratiques en déclarant: «Attention à la dérive sécuritaire en Europe!».

Lors de sa visite, Alvaro Gil-Robles a par ailleurs rencontré le président de la Cour supérieure de justice, le président du Tribunal d'arrondissement, le procureur général



*Alvaro Gil-Robles lors de la conférence de presse avec Lydie Polfer*

d'Etat, le procureur d'Etat et le directeur général de la Police grand-ducale.

Le président Jean Spautz a aussi accueilli le commissaire aux droits de l'homme à la Chambre des députés pour une réunion avec les membres des commissions. Une entrevue avec Marc Fischbach, médiateur du Grand-Duché de Luxembourg, figurait également à l'ordre du jour.

### Signature d'une convention entre le ministère des Affaires étrangères et l'IEAP relative à des projets bilatéraux en faveur de six pays d'Europe centrale et orientale

2 février 2004

Le 2 février 2004, une convention portant sur l'exécution, par l'antenne luxembourgeoise de l'Institut européen d'administration publique (IEAP), de projets bilatéraux d'assistance technique et de formation en faveur de six pays d'Europe centrale et orientale a été conclue entre le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Lydie Polfer et le directeur de l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP, Madame Marie Soveroski. Les pays bénéficiaires sont la Roumanie, la Bulgarie, la Croatie, l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM), la Slovaquie et la Pologne.

Par cette convention, le gouvernement luxembourgeois s'est engagé à financer six projets bilatéraux dans leur intégralité et a chargé l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP de leur exécution.

Tandis que les projets en Roumanie et en Bulgarie tendaient à soutenir l'effort de ces deux pays candidats dans l'adoption et la mise en œuvre de l'acquis communautaire et le renforcement de leur capacité administrative et judiciaire, les nouveaux projets en Croatie et en ARYM visaient surtout l'approximation des législations, le renforcement de la capacité institutionnelle et la promotion de l'intégration européenne.

Le coût total des six projets, qui s'étalent sur une période de deux ans, s'élevait à 880.000 euros. Les projets avaient été identifiés et élaborés conjointement par le ministère des Affaires étrangères et l'IEAP, en consultation avec les autorités des pays concernés.

En vue de l'accession de dix nouveaux membres à l'Union européenne le 1<sup>er</sup> mai 2004, le ministère des Affaires étrangères avait réorienté sa politique d'assistance

technique en Europe centrale et orientale vers les pays qui sont toujours candidats à l'adhésion (Roumanie et Bulgarie) et les pays ayant conclu un accord d'association et de stabilisation avec l'UE (Croatie et ARYM). Le suivi des projets existants en Slovaquie et en Pologne serait assuré jusqu'en juin 2004.

Les projets en Roumanie et en Bulgarie mettaient l'accent sur la transposition et l'application de l'acquis communautaire ainsi que sur la législation relevant du troisième pilier (justice et affaires intérieures), notamment en ce qui concerne la coopération judiciaire en matière civile et pénale.

En Croatie, les activités porteraient sur les thèmes identifiés comme prioritaires dans le rapport de la Commission européenne de 2003 sur l'accord d'association et de stabilisation: la compétition, les aides d'Etat, la protection des données, les droits de propriété intel-



Lydie Polfer et Marie Soveroski de l'IEAP, lors de la signature de la convention

lectuelle, les marchés publics, le droit des sociétés, la législation technique, la protection des consommateurs, l'environnement, ainsi que la justice et les affaires intérieures.

De même, en ARYM, les séminaires se concentreraient sur les objectifs identifiés dans l'Accord d'association et de stabilisation ainsi que dans le rapport 2003 de ce dernier, à savoir le renforcement des capacités judiciaires et administratives, ainsi que des acteurs de la société civile.

A travers ces projets, l'IEAP (antenne Luxembourg) continuait d'être un partenaire privilégié du ministère des Affaires étrangères pour la mise en œuvre de ces programmes d'assistance technique et de formation dans les pays d'Europe centrale et orientale.

### **L'Institut européen d'administration publique**

Créé en 1981 et basé à Maastricht, l'IEAP est une institution à caractère européen et à but non-lucratif, qui soutient les administrations nationales des Etats membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion, ainsi que les institutions communautaires dans leurs tâches et responsabilités en matière d'intégration européenne.

C'est une institution autonome dont les membres statutaires sont les gouvernements des quinze Etats membres ainsi que la Commission européenne. Ses objectifs sont de contribuer à la coopération et à l'intégration des Etats membres et des pays candidats en leur fournissant les services nécessaires à la mise en œuvre des politiques

communautaires, à l'amélioration de la gestion publique et au renforcement de la capacité administrative et judiciaire, notamment dans les pays candidats.

En 1992, l'IEAP a créé une antenne à Luxembourg. Installée sur le plateau du Kirchberg, à quelques pas de la Cour de justice et du Tribunal de première instance des Communautés européennes, elle offre, grâce à son équipe de juristes qualifiés et à l'important réseau d'experts externes et internes, des formations diversifiées en droit européen dont les principaux destinataires sont les magistrats et les fonctionnaires des Etats membres, des pays candidats et de la Commission. Le gouvernement luxembourgeois participe annuellement aux frais de fonctionnement de l'antenne luxembourgeoise de l'IEAP.

### **Rencontre Lydie Polfer - Abdullah Gül, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie**

5 février 2004

Lydie Polfer a rencontré le 5 février 2004 le ministre des Affaires étrangères turc Abdullah Gül. Les discussions ont porté essentiellement sur des dossiers bilatéraux et européens. Après la visite du Premier ministre et du ministre des Affaires étrangères à Chypre les 25, 26 et 27 janvier 2004, une partie importante des discussions était consacrée aux perspectives d'une solution du problème chypriote avant le 1<sup>er</sup> mai, date d'adhésion de Chypre à l'Union européenne.

A l'issue des consultations, les ministres se sont montrés confiants qu'une solution définitive sur base du Plan Annan pourrait être négociée avant le 21 mars, date butoir indiquée dans la lettre que le secrétaire général des Nations unies a adressée le 5 février aux dirigeants des parties impliquées dans le conflit pour les inviter à reprendre les négociations sous sa direction dès le 10 février. Le respect de ce calendrier devait permettre l'organisation d'un référendum fin avril et l'adhésion de toute l'île à l'Union européenne.

Au cours des discussions, Lydie Polfer a rappelé que l'esprit de l'unification européenne se fonde sur la coopération entre partenaires qui savent dépasser leurs antagonismes au profit d'une coopération mutuellement bénéfique. Le ministre Gül, de son côté, a réaffirmé la ferme volonté de la Turquie de contribuer à un accord définitif avant le 1<sup>er</sup> mai dans le cadre du Plan Annan. Il a également exprimé le souhait que l'Union européenne puisse offrir le cadre à l'intérieur duquel les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs puissent renouer des relations de confiance mutuelle et de coopération fructueuse.

### **Visite officielle de Lydie Polfer au Vietnam**

16-19 février 2004

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, s'est rendue en visite officielle et en mission économique au Vietnam du 16 au 19 février 2004. Elle était accompagnée d'une délégation commerciale importante



Entrevue entre Lydie Polfer et le Premier ministre vietnamien, Phan Van Khai

représentant notamment Arcelor, Paul Wurth, SES et Cargolux.

Cette visite se fit en trois escales successives:

- Hanoi, où ont eu lieu essentiellement les contacts politiques;
- Huê, la capitale culturelle et centre pour certains projets de développement d'envergure;
- Ho Chi Minh-Ville, capitale économique du Vietnam, où fut inaugurée la nouvelle Chambre de commerce belgo-luxembourgeoise.

#### **Intensifier les liens politiques, économiques et culturels**

Lors du premier jour de sa visite le ministre eut une réunion de travail avec son homologue vietnamien, Nguyen Dy Nien.

Les deux ministres se sont félicités des excellentes relations politiques qu'entretiennent les deux pays depuis 30 ans. Au cours des dix dernières années des liens privilégiés dans le domaine de la coopé-

ration au développement ont pu être noués. Le Vietnam est, en effet, un des dix pays-cible de la Coopération luxembourgeoise au développement.

Lydie Polfer a souligné le caractère particulier de cette visite qui visait à étendre la bonne coopération au domaine économique et commercial, objectif qui avait d'ailleurs été fixé lors des visites réciproques en 2000 et 2002 des Premiers ministres luxembourgeois et vietnamiens. La présence au Vietnam d'une délégation d'hommes d'affaires luxembourgeois témoigne de l'intérêt grandissant pour le marché vietnamien.

Lydie Polfer a exprimé le souhait que les relations économiques se développent en priorité dans les domaines suivants: industrie sidérurgique (une coopération existait déjà dans ce domaine mais pourrait encore être renforcée), satellites et transport aérien. Le ministre vietnamien des Affaires étrangères s'est déclaré prêt au développement de la coopération entre les deux pays dans ces domaines,

sachant l'importance qu'a le transfert de technologie et de savoir-faire pour le Vietnam.

Une intensification des échanges dans le domaine de la culture a également été décidée lors de la réunion de travail. Un accord a d'ailleurs été signé en 2003 entre les deux pays en matière de culture, d'éducation, de recherche scientifique, de la jeunesse et des mass media, qui fournit le cadre approprié à cette coopération et qui prévoit la tenue régulière de commissions mixtes entre les autorités compétentes des deux pays.

De plus, Lydie Polfer a assuré que le Luxembourg soutiendrait, au sein de l'Union européenne, l'adhésion du Vietnam à l'OMC, le Luxembourg étant traditionnellement en faveur d'un cadre multilatéral régissant les échanges commerciaux.

#### **Sommet ASEM**

Le sommet ASEM suivant (rencontre Asie-Europe), dont le Vietnam serait l'hôte en octobre 2004, a également été évoqué. Le problème essentiel qui se posait dans le cadre de ce forum était son élargissement à la fois à trois pays asiatiques et aux dix nouveaux Etats membres de l'Union européenne.

L'adhésion du Myanmar était sujet à controverse dans ce contexte. Il était indispensable que tous les efforts soient fournis, tant par le pays hôte du sommet que par les autres pays de l'ASEM, pour que la rencontre de Hanoi puisse avoir lieu dans de bonnes conditions. L'ASEM étant un forum de dialogue essentiel entre l'Asie et l'Europe, le Luxembourg attachait une

grande importance au succès du sommet d'octobre 2004.

Suite à la réunion de travail, Lydie Polfer a été reçue par le Premier ministre Phan Van Khai. Il a remercié le Luxembourg pour son soutien continu en matière de coopération au développement et a exprimé l'espoir de voir les liens renforcés, notamment en matière économique. Il a ensuite souligné l'importance du partenariat entre l'UE et le Vietnam. Lydie Polfer a dans ce contexte rappelé que le Luxembourg assumerait la Présidence de l'UE au premier semestre 2005 et se ferait aussi dans ce contexte l'avocat du renforcement des relations avec le Vietnam.

En tant que hôte du sommet ASEM, le Premier ministre Phan Van Khai a assuré à Lydie Polfer que son pays ne ménagerait aucun effort pour

faire du sommet un succès. Le Vietnam avait d'ailleurs déjà dépêché un envoyé spécial à Rangoon et ferait de son mieux pour trouver un large consensus entre les parties.

La deuxième journée de la visite officielle au Vietnam fut essentiellement marquée par un renforcement des liens économiques et commerciaux. Ainsi, la délégation luxembourgeoise eut des entrevues avec les ministres du Commerce, de l'Industrie et des Postes et Télématique. Lors de l'entrevue de Lydie Polfer avec le ministre des Postes et Télématique, il a été convenu de mettre sur pied un groupe de travail pour explorer les possibilités de participation au projet de lancement d'un premier satellite vietnamien, alors qu'au ministère de l'Industrie, les ministres ont signé un Memorandum of Understanding

sur une coopération renforcée dans le domaine sidérurgique.

### **Bureau de Coopération à Hanoi**

Après la signature, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois a procédé, ensemble avec le vice-ministre du Plan et de l'Investissement, à l'ouverture officielle du bureau de la coopération au développement à Hanoi qui permettra au gouvernement luxembourgeois de suivre de plus près l'exécution des projets de Coopération luxembourgeois et d'assumer pleinement son rôle dans l'identification et l'évaluation de ces projets. Au-delà, le bureau est un facteur important de l'intensification des contacts avec les autorités vietnamiennes et facilite par ailleurs la coordination avec les autorités vietnamiennes et



*Signature d'un accord cadre de coopération dans le domaine de la sidérurgie et des satellites lors de la cérémonie marquant l'inauguration du premier bureau de la coopération au Vietnam après 10 ans de présence sur le terrain*



*Lydie Polfer à l'inauguration du premier bureau de la coopération au Vietnam après 10 ans de présence sur le terrain*

la communauté internationale des bailleurs de fonds. Le vice-ministre du Plan et de l'Investissement a vivement salué dans son discours l'ouverture du bureau, tout en assurant le gouvernement luxembourgeois de sa parfaite coopération.

Dans l'après-midi, Lydie Polfer a été reçue avec sa délégation par le président du Vietnam, Tran Duc Luong, qui disait apprécier les échanges fructueux que le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois avait eus au cours des deux premiers jours de sa visite avec les ministres vietnamiens et qui tendaient au renforcement des relations déjà excellentes entre les deux pays. Il remerciait en outre le Luxembourg pour son appui au Vietnam, ceci aussi bien au niveau bilatéral que dans les enceintes multilatérales, notamment son soutien à l'entrée du Vietnam dans l'OMC.

Le 18 février, Lydie Polfer a poursuivi sa visite à Huê où elle a visité l'école hôtelière, un projet de la Coopération luxembourgeoise au développement

### Visite du ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie, Miomir Zuzul

24 février 2004

Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a reçu le 24 février 2004 son homologue de la République de Croatie, Miomir Zuzul. Les relations bilatérales et les perspectives européennes de la Croatie ont figuré à l'ordre du jour de la rencontre.

### Les perspectives européennes de la Croatie

Lors de leur entrevue, le ministre croate a exposé les objectifs et les aspirations de la République de Croatie concernant son adhésion à l'Union européenne. «Le Luxembourg veut rester un partenaire fidèle et fiable du gouvernement croate», a déclaré dans ce contexte Lydie Polfer.

Lydie Polfer et Miomir Zuzul ont discuté en particulier de la signification spécifique de l'Union européenne. Au-delà des raisons économiques, «la volonté politique de vivre ensemble avec les partenaires en Europe demeure le facteur essentiel d'une adhésion à l'Union», soulignait le chef de la diplomatie luxembourgeoise. Ainsi, les perspectives européennes constitueraient un avantage considérable pour l'avenir de toute la région, continua le ministre Polfer.

Rappelant que la Croatie a procédé à la signature de l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne lors de la dernière Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE, Miomir Zuzul a formulé le souhait que les négociations en vue d'une adhésion de la République de Croatie à l'UE puissent débuter également sous Présidence luxembourgeoise en 2005. Lydie Polfer a ajouté dans ce contexte que la Commission européenne publierait en mars 2004 son avis sur la demande d'adhésion de la Croatie.

Le ministre des Affaires étrangères de la Croatie a assuré que son pays était prêt à assumer ses responsabilités et déterminé à coopérer pour souligner ses aspirations européennes. Il a également affirmé



*Signature de l'accord entre le Luxembourg et la Croatie d'un projet de déminage*

que la majorité des Croates étaient d'avis que l'adhésion à l'UE constituait la solution optimale pour leur pays.

#### **Les relations bilatérales**

Au niveau des relations bilatérales, le Luxembourg soutient le gouvernement croate dans des projets de déminage. Rappelant les nombreux efforts nécessaires pour détecter les quelque 700.000 mines en Croatie, les deux chefs de la diplomatie ont signé un nouvel accord en la matière.

A la suite de cette signature, Miomir Zuzul a remercié le gouvernement luxembourgeois pour son aide et a souligné que les projets de déminage ont une importance politique, symbolique et financière pour la Croatie. Les ministres ont

également rappelé que le Luxembourg participe à la formation des fonctionnaires croates, notamment en matière de législation européenne.

D'après le ministre des Affaires étrangères du Luxembourg, tous les projets «doivent aider la Croatie à s'adapter aux standards en vigueur dans l'Union européenne».

A l'occasion de son déplacement au Luxembourg, le ministre Miomir Zuzul a invité son homologue luxembourgeois à effectuer une visite en Croatie afin de constater sur place les progrès du pays.

## **Visite officielle de Jaap de Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN**

1<sup>er</sup> mars 2004

Le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer, a effectué le 1<sup>er</sup> mars 2004 une visite officielle au Luxembourg. Les relations entre l'OTAN et l'Union européenne, la présence de l'Alliance en Afghanistan et dans les Balkans et le sommet de l'OTAN à Istanbul les 28 et 29 juin 2004 ont figuré à l'ordre du jour des réunions du secrétaire général avec le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Défense Charles Goerens.

«Jaap de Hoop Scheffer est un vieil ami du Luxembourg», tels ont été les premiers mots de Lydie Polfer lors d'une conférence de presse conjointe. En effet, l'actuel secrétaire général de l'OTAN avait effectué en 2002 sa première visite à l'étranger au Luxembourg en tant que ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. «Cette amitié qui nous lie depuis longtemps a marqué les différentes entrevues», continua le chef de la diplomatie luxembourgeoise. «Tous les dossiers ont été évoqués dans un climat d'ouverture et de confiance».

#### **Relations UE - OTAN**

«2003 a été une bonne année pour les relations entre l'Union européenne et l'OTAN», a dit Lydie Polfer. D'après elle, la crise irakienne a dégagé la volonté très ferme des Européens de mieux collaborer et le sommet de l'OTAN en avril 2003 a permis un renforcement des relations entre les deux organisations.

«Les relations UE-OTAN sont bonnes après les leçons qu'on a tirées de la crise irakienne», ajouta le secrétaire général de l'Alliance.

Le ministre de la Défense Charles Goerens et le secrétaire général de l'OTAN Jaap de Hoop Scheffer ont abordé au cours de leur entrevue les différents sujets à l'ordre du jour de la réunion des ministres de la Défense de l'OTAN à Munich, en février 2004.

Charles Goerens et Jaap de Hoop Scheffer ont notamment eu un échange de vues sur la façon de poursuivre l'effort en Afghanistan, où la prochaine échéance, d'après le ministre luxembourgeois, serait la reprise éventuelle de l'ISAF 6 par le corps européen (composé de la France, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Belgique et du Luxembourg). Dans ce contexte, une décision devait être prise dans les jours suivants par les cinq pays, qui se verraient attribuer, le cas échéant, les missions du quartier général en Afghanistan, expliqua Charles Goerens.

D'après le secrétaire général, l'ISAF 6 prendrait la responsabilité de plusieurs provincial reconstruction teams. A son avis, cet effort serait important pour sécuriser les villes de Kaboul et de Kunduz, mais aussi d'autres régions. Enfin, Jaap de Hoop Scheffer a salué la participation du Luxembourg dans le cadre de l'ISAF.

Lors de la conférence de presse, le ministre de la Défense Charles Goerens a annoncé que le Luxembourg cofinancerait la présence à l'aéroport de Kaboul de trois aiguilleurs du ciel lituaniens ainsi que le transport d'hélicoptères turcs à Kaboul.

Charles Goerens a également profité de la conférence de presse pour saluer l'acceptation de l'effort de défense du Luxembourg à la Chambre des députés. Cette acceptation serait due, à son avis, à la nature des opérations: «Dès qu'une action s'inscrit dans le multilatéralisme, l'acceptation est plus évidente», dit-il.

La présence des forces de l'OTAN dans les Balkans figura également à l'ordre du jour des entrevues et en particulier la fin de la mission des troupes de la SFOR et le début de la mission des forces de l'Union européenne.

#### L'Irak

«Si un gouvernement légitime souverain de l'Irak demandait à l'OTAN d'y assumer un rôle structurel, l'Alliance engagerait des discussions dans un sens positif», a affirmé le secrétaire général de l'OTAN au sujet de la situation en Irak. «Une

nouvelle résolution du Conseil de sécurité de l'ONU serait pertinente dans ce contexte», continua-t-il, «car elle permettrait de mandater une force internationale de stabilisation». A l'heure actuelle, «on observe le développement politique», avec notamment le transfert de la souveraineté.

Lors de la conférence de presse, le secrétaire général de l'Alliance se prononça également sur l'intégration européenne sur le plan de la politique étrangère et de la défense. Une telle intégration, si elle se fait dans la complémentarité, est dans l'intérêt de l'OTAN, affirma-t-il.

Les relations de l'Alliance avec la Fédération de Russie ainsi que la proposition des Etats-Unis concernant le *Greater Middle East* ont également figuré à l'agenda des entrevues. De plus, le ministre de la Défense aborda avec le secrétaire général le sujet de l'intégra-



Charles Goerens, Jaap de Hoop Scheffer et Lydie Polfer  
lors de leur conférence de presse conjointe

tion de citoyens européens dans l'armée luxembourgeoise. Le 1<sup>er</sup> mars 2004, le secrétaire général fut aussi reçu en audience par S.A.R. le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

Enfin, le président de la Chambre des députés Jean Spautz accueillit le secrétaire de l'OTAN, qui s'est également entretenu avec les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense, ainsi qu'avec les membres de la délégation luxembourgeoise auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN.

### Visite de Erhard Busek, coordinateur spécial du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est

3 mars 2004

Erhard Busek, coordinateur spécial du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, a séjourné le 3 mars 2004 à Luxembourg. Il a rencontré le Premier ministre Jean-Claude Juncker, le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire et ministre de la Défense Charles Goerens.

Vu l'engagement considérable du Luxembourg dans les Balkans – le Grand-Duché s'engage dans des projets de coopération bilatérale et dans des projets réalisés dans le cadre de l'Union européenne ou du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est – et vu l'implication directe du coordinateur Erhard Busek dans les activités politiques dans les Balkans, cette visite a permis, d'après le ministre Lydie Pol-

fer, un échange de vues intéressant sur la situation actuelle dans la région. «De plus, 45% des demandeurs d'asile au Luxembourg sont originaires des Balkans», a souligné Lydie Polfer avant de rappeler l'importance qu'a cette région pour le Grand-Duché.

Pour le coordinateur spécial, cette visite, qui s'inscrivait également dans le cadre de la préparation de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'UE en 2005, a permis de faire le point sur les projets du pacte de stabilité et de souligner la bonne collaboration avec le Luxembourg.

Même si la région des Balkans ne trouve plus que peu de retombées dans les médias, les problèmes n'y sont pas pour autant résolus, a souligné Erhard Busek. «L'évolution de la région est bonne, mais le travail n'est pas encore terminé. Nous sommes au milieu d'un processus, nous remportons des suc-

cès mais rencontrons aussi des problèmes», ajouta-t-il.

#### Les projets de coopération bilatérale

L'entrevue du ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer avec le coordinateur spécial Erhard Busek a permis de discuter de nouveaux projets de coopération qui seront réalisés dans le cadre du pacte de stabilité. Dans ce contexte, le coordinateur a salué l'engagement du Luxembourg et a annoncé qu'il a pu obtenir, lors de sa visite au Grand-Duché, «un écho positif pour le financement de projets en matière de lutte contre la criminalité organisée».

D'après le coordinateur spécial Erhard Busek, les projets du pacte de stabilité visent, en outre, la réduction des tensions sociales au sein des populations, confrontées à un taux de chômage important.



*Lydie Polfer et Erhard Busek au ministère des Affaires étrangères*

La prochaine échéance pour les pays du Sud-Est de l'Europe serait le 1<sup>er</sup> mai 2004 lors de l'adhésion des 10 nouveaux pays, nota Erhard Busek. A son avis, les pays des Balkans feraient partie de la prochaine étape de l'élargissement, «sous condition de remplir les obligations».

#### La situation actuelle dans les Balkans

Concernant la situation actuelle dans les Balkans, le coordinateur spécial a relevé que les paysages politiques ne sont pas encore très solides, que les infrastructures restent problématiques et que la sécurité civile n'est pas assurée. De l'autre côté, le développement économique serait bon, notamment en Bulgarie et en Roumanie. La migration demeurerait cependant un grand problème.

La situation politique au Kosovo («le Kosovo ne doit pas rester un trou noir sur les cartes de l'Europe») et en Serbie-Monténégro, de même qu'en Macédoine à la suite de la disparition de son président Boris Trajkovski, ont également figuré à l'ordre du jour des entrevues.

Le coordinateur spécial a, par ailleurs, évoqué la coopération régionale entre les pays de la région, qui, à son avis, est bonne. En effet, les ministres des Affaires étrangères ainsi que les ministres de la Justice et de l'Intérieur se rencontrent régulièrement. Une entrevue entre les ministres de la Défense serait aussi prévue.

En marge de sa visite, le coordinateur spécial du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est a eu un entretien avec le vice-président

de la Banque européenne d'investissement (BEI) Wolfgang Roth.

#### Visite de travail de la cheffe du département fédéral des Affaires étrangères suisse, Micheline Calmy-Rey: le Luxembourg appuie la Suisse dans les négociations avec l'UE

9 mars 2004

La cheffe du département fédéral des Affaires étrangères suisse, Micheline Calmy-Rey, a effectué une visite de travail le 9 mars 2004 au Luxembourg. A cette occasion, elle a rencontré le Premier ministre

Jean-Claude Juncker, le ministre du Budget Luc Frieden ainsi que le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer.

#### Partenaires et concurrents

Lors d'une conférence de presse commune, les deux chefs de la diplomatie ont relevé les nombreux points communs entre la République helvétique et le Grand-Duché parmi lesquels la place financière figure au premier rang. A ce propos, Lydie Polfer a souligné que la mise en œuvre de la directive sur la fiscalité de l'épargne, prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2005, ne pouvait se faire sans qu'un accord avec la Suisse ait été trouvé au préalable. «Nous sommes partenaires mais



Micheline Calmy-Rey et Lydie Polfer devant le ministère des Affaires étrangères

nous sommes aussi concurrents», a déclaré le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois.

Lydie Polfer a assuré à son homologue helvétique le soutien du Luxembourg dans la recherche d'une solution dans le dossier fiscal. «Cela ne sert à rien de fustiger nos partenaires de négociations», a-t-elle affirmé. Elle a exprimé sa confiance qu'un accord sur cette question puisse être trouvé avant la fin de l'année 2004. «Mais cela ne dépend pas uniquement de la Suisse», a reconnu Lydie Polfer, en évoquant l'état des négociations avec la Grande-Bretagne au sujet de ses territoires dépendants.

De son côté, Micheline Calmy-Rey a relevé l'importance des investissements suisses au Grand-Duché, qui occupe le cinquième rang dans la balance des échanges extérieurs de la République helvétique. Elle a remercié son homologue de l'appui luxembourgeois dans les négociations avec l'Union européenne.

#### **La Suisse réclame des concessions dans le domaine de Schengen**

Dans le dossier fiscal, la Suisse aurait démontré, d'après Micheline Calmy-Rey, sa bonne volonté en acceptant l'introduction d'une fiscalité à la source de l'ordre de 35 %. «Maintenant, c'est au tour de l'Union européenne de faire un effort dans le domaine de la libre circulation des citoyens», a-t-elle déclaré. A ce propos, elle a regretté que les autorités suisses n'aient pas été informées au préalable par les instances allemandes de leur intention de renforcer les contrôles aux postes de frontière germano-suisses.

Interrogée sur une éventuelle adhésion de la Suisse à l'Union européenne, la cheffe de département des Affaires étrangères a indiqué qu'en rejetant une telle option dans un récent référendum, la population suisse s'était clairement exprimée en faveur de la poursuite sur la voie des accords bilatéraux entre la République helvétique et l'Union européenne.

#### **Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à la Commission des droits de l'homme**

15-16 mars 2004

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, a participé les 15 et 16 mars aux travaux de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève. Cette commission, qui siège chaque année pendant six semaines au printemps, est l'organe suprême des Nations unies chargé de veiller au respect de ces droits et le principal forum mondial sur ce thème. Son rôle est de définir des normes internationales de protection des droits de l'homme.

Avant cette réunion annuelle, la ministre suisse des Affaires étrangères, Micheline Calmy-Rey, avait convié les 24 femmes ministres participant aux travaux à Genève pour débattre du thème des violences à l'égard des femmes et pour lancer une initiative commune afin d'intervenir contre toute forme de violence exercée à l'égard des femmes, pour attirer l'attention sur ce problème et pour renforcer la mise en application des lois protégeant leurs droits ainsi que pour élaborer des stratégies contre les racines de la violence fondée sur

le genre. Par ailleurs, des réunions à intervalle régulier sur ce thème devront contribuer à créer une dynamique positive, orientée vers des solutions concrètes.

#### **Les femmes, victimes d'inégalités subtiles**

Dressant le bilan des travaux de la veille à la tribune de la Commission des droits de l'homme Lydie Polfer a développé les problèmes qui doivent être résolus prioritairement afin d'améliorer durablement la situation, (voir page 161): «La marche vers une véritable égalité des sexes se heurte à des inégalités subtiles, enracinées dans les mentalités, inscrites dans la vie quotidienne au travail comme à la maison. La violence contre les femmes peut se manifester à tous les niveaux de la société, qu'elle soit verbale, physique, sexuelle, psychologique, économique ou émotionnelle. Les femmes sont les principales victimes de l'analphabétisme, de la violence au foyer et de l'exploitation sexuelle. Elles sont d'avantage victimes du chômage, de la précarité, de la pauvreté et des inégalités salariales. Elles constituent également la majorité des réfugiés et des personnes atteintes du virus VIH. D'innombrables fillettes continuent à être victimes de pratiques condamnables, telles les mutilations génitales».

Afin de combattre ces maux, Lydie Polfer a invité tous les gouvernements à prendre des mesures concrètes pour éliminer en droit et en fait les discriminations en initiant une politique d'éducation et des campagnes d'information susceptibles de changer ces attitudes.



Lydie Polfer en compagnie de Benita Ferrero-Waldner (Autriche), Leila Freivalds (Suède) et Aïchatou Mindaoudou (Niger)(de g. à dr.)

### La lutte anti-terroriste: un défi pour la société

Evoquant les attaques terroristes de Madrid, Lydie Polfer s'est interrogée sur les causes et la nature du terrorisme qui, en exprimant un mépris total pour la vie humaine, bafoue de manière barbare et aveugle les droits de l'homme. Elle a rappelé dans ce contexte que la lutte anti-terroriste représente un défi pour notre modèle de société, ouvert et respectueux de ces droits. En même temps, elle a lancé une mise en garde pour que les droits et libertés ne deviennent pas les victimes indirectes du terrorisme. Dans la situation actuelle, il s'agit au contraire de «réaffirmer avec force ces valeurs, car elles constituent notre capital moral original qui permet à la réaction au terrorisme de rester crédible et efficace à long terme», a-t-elle déclaré.

Concernant les pays du Moyen-Orient, qui se trouvent actuellement à la croisée des chemins, Lydie Polfer estime qu'il ne s'agit pas d'imposer de l'extérieur des

solutions toutes faites. La meilleure voie serait de répondre aux aspirations profondes des populations concernant leur développement. Dans ce contexte, toute initiative pour faire avancer les libertés individuelles doit se faire sur la base d'un véritable partenariat, impliquant à la fois les gouvernements et la société civile.

### Protéger le consensus interculturel

Evoquant le spectre d'une confrontation des civilisations, le chef de la diplomatie luxembourgeoise a exprimé toute sa conviction que seul un dialogue vrai englobant les droits de l'homme peut endiguer cette menace. «Il faut à tout prix éviter une approche opposant l'Occident au monde musulman, pour ne pas tomber dans le piège que nous tendent ceux qui appellent de leurs vœux l'affrontement des civilisations. Au contraire, il s'agira de réaffirmer les principes des droits de l'homme à travers le dialogue des civilisations. Ne cédon pas à

ceux qui veulent remettre en cause le consensus interculturel sur lequel se fondent les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme. En tant que valeurs universelles, les droits de l'homme peuvent être porteurs d'union plutôt que de divisions».

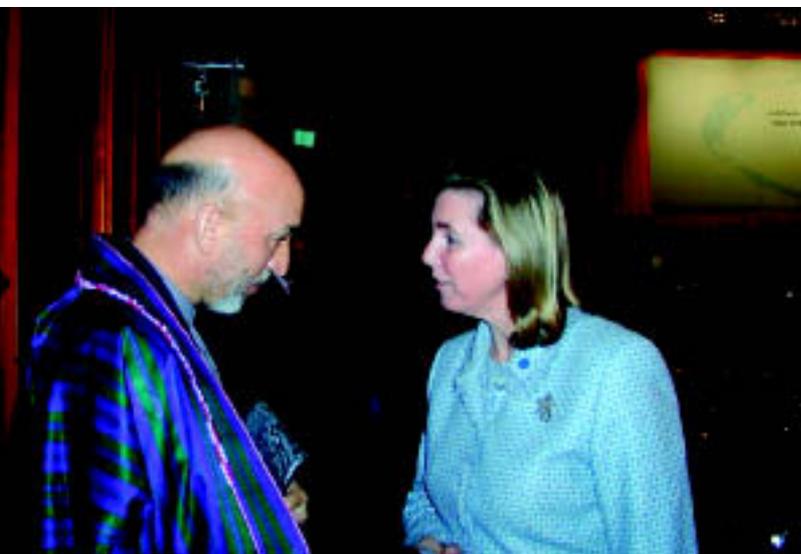
Au cours de son intervention le ministre luxembourgeois s'est également félicitée de la tendance qui va, dans un nombre croissant de pays, dans le sens de l'abolition de la peine de mort et elle a assuré la Cour pénale internationale du plein soutien du Luxembourg au moment où celle-ci s'apprête à ouvrir ses premières enquêtes, mettant ainsi fin à l'impunité de certains crimes contre l'humanité.

### Lydie Polfer à la conférence internationale sur l'Afghanistan à Berlin

31 mars 2004

Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, a participé le 31 mars 2004 à la conférence internationale sur l'Afghanistan à Berlin, conférence co-présidée par l'Allemagne, l'Afghanistan, le Japon et les Nations unies et qui a rassemblé 65 délégations.

Les États et organisations internationales présents ont réitéré leur soutien à l'Afghanistan pour les années à venir et ont annoncé des engagements financiers estimés à 7,4 milliards de dollars. L'Afghanistan s'est, de sa part, engagé à réaliser un programme de travail visant la création d'un véritable État de droit qui pourra, à moyen terme,



*Entrevue entre le président Hamid Karzai et Lydie Polfer*

fonctionner par ses propres moyens.

Dans son intervention, Lydie Polfer a rappelé que la Coopération au développement du Luxembourg en faveur de l'Afghanistan s'élevait à 14 millions d'euros depuis 2001. Une grande partie de cette assistance a été allouée à des projets humanitaires, mais aussi à des projets de santé et d'éducation, avec un accent particulier sur la situation des femmes. Le ministre des Affaires étrangères a également annoncé un million d'euros d'assistance supplémentaire de la part du Luxembourg pour l'année 2004.

La conférence de Berlin est la première réunion internationale à combiner les aspects politiques, sécuritaires et de reconstruction de l'Afghanistan après la chute du régime des Talibans en 2001. Elle a fourni l'opportunité à la communauté internationale de renouveler son engagement dans la recons-

truction et le développement de l'Afghanistan, de l'étendre au-delà des Accords de Bonn de décembre 2001 et de mieux coordonner ses efforts.

De multiples défis restent à relever en Afghanistan, notamment la production et le commerce accrus de drogues et l'insécurité dans certaines régions du pays. Les progrès réalisés depuis la première conférence de Bonn en décembre 2001 sont cependant considérables: plus de trois millions de réfugiés sont retournés dans leur pays, plus de quatre millions d'enfants - y inclus des filles - vont de nouveau à l'école, les femmes retournent au travail, une nouvelle Constitution a été adoptée au début de 2004 qui prévoit notamment l'égalité entre hommes et femmes.

Le processus mis en place par les Accords de Bonn s'achèvera avec la tenue des premières élections présidentielles et parlementaires

libres et démocratiques en Afghanistan: le président Karzai vient d'annoncer la tenue simultanée de ces élections pour septembre 2004.

## **AGRICULTURE**

### **Participation de Fernand Boden aux «Assises de la Francophonie économique» à Paris**

1-2 mars 2004

Les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2004, Fernand Boden, ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural, a assisté aux «Assises de la Francophonie économique» qui se sont déroulées à Paris.

Dans la perspective du sommet de la Francophonie à Ougadougou, au Burkina Faso, en novembre 2004, les assises ont réuni les ministres de l'Agriculture des pays membres de la Francophonie qui ont eu un échange constructif sur les préférences tarifaires, d'une part, et le développement et la vitalité des zones rurales d'autre part.

#### **Accès préférentiel aux marchés de l'Union européenne**

En ce qui concerne les préférences tarifaires, il a été souligné au cours des débats que pour les produits tels que la banane, le sucre et le coton, un accès préférentiel sur les marchés de l'Union, mais également d'autres pays développés reste très important pour les pays en développement. Une libéralisation complète des échanges des produits agricoles abolirait de telles préférences et ne profiterait dès lors que peu aux pays les moins

avancés. Certains d'entre eux ont cependant attiré l'attention sur les normes sanitaires et phytosanitaires élevées qui rendent l'accès au marché difficile. Dans ce contexte, une assistance technique afin de réaliser la «mise aux normes» serait utile.

Il a également été critiqué par un nombre important de pays que certains pays développés accordent des aides importantes afin de promouvoir la production et l'exportation de produits sensibles pour les pays les moins avancés. La question du coton, domaine dans lequel les Etats-Unis accordent des aides à l'exportation a été évoquée plus spécifiquement. Dans ce contexte, la réforme de l'organisation commune du marché communautaire a été saluée.

Certains pays en développement ont souligné que leur secteur agricole ne pourrait guère se développer dans les années à venir sans une certaine protection et des aides aux investissements, étant donné le degré de productivité généralement faible.

#### «Tout sauf les armes»

Le ministre Fernand Boden a rappelé que l'Union européenne accorde un accès préférentiel aux pays en développement dans le cadre de l'accord de Cotonou et de l'initiative «tout sauf les armes» et que par ailleurs elle a adapté sa politique agricole afin qu'elle devienne plus durable tant sur le plan interne que sur le plan externe, notamment en réduisant très sensiblement les fonds budgétaires destinés aux mesures ayant un effet de distorsion de concurrence

et perturbant les marchés internationaux des produits agricoles.

Le ministre a également souligné que la libéralisation à elle seule ne peut pas résoudre les problèmes qui se posent, mais que le développement du secteur agricole dans les pays en développement, et tout particulièrement dans les pays les moins avancés, devrait constituer un axe prioritaire d'action pour lutter contre la pauvreté et la faim dans les pays concernés.

#### Coopération au développement rural

La coopération et l'appui pour le développement de systèmes de production destinés à améliorer l'autonomie en denrées alimentaires devraient constituer la base à partir de laquelle peuvent émerger des marchés agricoles régionaux permettant à la fois l'obtention de prix plus justes et une certaine protection externe.

Le Luxembourg en est parfaitement conscient et consacre une part importante des dépenses dans le domaine de la coopération, qui s'élèvent à 0,84 % du RNB, à des projets liés au secteur agricole et plus particulièrement au développement rural.

## COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

### Visite de travail du ministre de la Coopération Charles Goerens en Namibie

12-15 janvier 2004

Du 12 au 15 janvier 2004, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens, a effectué une visite en Namibie, pays cible de la Coopération luxembourgeoise. Le ministre Goerens était accompagné de deux membres de la Chambre des députés, Paul Helminger et Ben Fayot, président et vice-président de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense.

La visite comprenait un volet d'entrevues bilatérales avec des représentants politiques namibiens ainsi qu'un déplacement «sur le terrain» au Nord de la Namibie dans la région du Kavango, où la Coopération luxembourgeoise a concentré ses actions.

#### Entrevues bilatérales

Le 12 janvier 2004, Charles Goerens et la délégation luxembourgeoise ont été accueillis à Windhoek, capitale de la Namibie, par Joel Kaapanda, ministre namibien du gouvernement régional et local et du Logement.

Par la suite ils ont eu des entrevues bilatérales avec divers ministères namibiens, notamment le ministère de l'Agriculture, des Eaux et du Développement rural, le ministère du gouvernement régional et local et du Logement, le ministère de la Santé et des Services sociaux

ainsi que le ministère de l'Éducation. À l'ordre du jour figuraient des discussions relatives à la mise en œuvre et à l'évaluation des différents projets de Coopération au développement soutenus par le gouvernement luxembourgeois.

Le 13 janvier 2004, Charles Goerens et Immanuel Ngatjizeko, directeur général de la Commission nationale de planification (instance de coordination dépendant directement du Président namibien Sam Nujoma) ont signé un second accord de Coopération bilatérale entre la République de Namibie et le Grand-Duché du Luxembourg, le premier datant de 1995.

En marge de cette cérémonie de signature, Immanuel Ngatjizeko a remercié le gouvernement luxembourgeois pour le soutien et l'aide accordée par le Luxembourg à son pays. «La signature de ce deuxième accord de Coopération témoigne des bonnes relations bilatérales et de la volonté de continuer cette Coopération fructueuse», a-t-il souligné.

Les premières relations bilatérales entre la Namibie et le Grand-Duché de Luxembourg remontent, en effet, à 1993. En 1995, le pays a obtenu le statut de pays cible de la Coopération luxembourgeoise et le 15 novembre 1995 un premier accord général de Coopération était signé entre les deux pays.

Bien que la Namibie présente aujourd'hui un produit intérieur brut par habitant en croissance continue depuis 2001 relativement élevé pour un pays en développement (7.120 US dollar/an), les richesses sont très inégalement redistribuées dans le pays. L'analyse de l'indice de développement

humain (124<sup>e</sup>/175 en 2003) montre qu'après une croissance continue depuis 1996, celui-ci a brutalement régressé depuis 2000. L'espérance de vie à la naissance est passée de 58,8 ans en 1995 à 44,7 en 2002. La cause principale découlerait des ravages provoqués par le sida, dont 22,50% de la population entre 15 et 49 ans sont atteints.

#### **Approche basée sur le principe d'un co-financement renforcé**

L'enveloppe budgétaire allouée par la Coopération luxembourgeoise à la Namibie a évolué de 2,9 millions d'euros en 1997 à 4,3 millions d'euros en 2003. Une telle augmentation de l'aide financière va cependant de pair avec un accroissement parallèle de la qualité des programmes financés, notamment par l'intermédiaire d'une présence accrue de représentants de la Coopération luxembourgeoise, voire de Lux-Development, sur le

terrain, et d'un suivi régulier des projets. Enfin, le gouvernement luxembourgeois a procédé en 2003 à une évaluation de tout le programme namibien.

La Namibie ayant connu une bonne croissance économique ces dernières années, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois a proposé aux autorités namibiennes de passer d'une approche ciblée sur divers projets à une approche plus stratégique, basée sur l'introduction progressive du principe d'un co-financement renforcé des actions de la Coopération luxembourgeoise dans la région. Concrètement, cette nouvelle approche consistera en la réduction progressive de l'apport financier luxembourgeois, qui sera contrebalancée par un apport parallèle accru de la Namibie.

«Il s'agit là d'une voie intelligente pour responsabiliser davantage le gouvernement namibien et pour



*Charles Goerens accueilli à Rundu par le gouverneur de la région*

l'aider ainsi à redistribuer de façon plus équitable les ressources dont dispose la Namibie; une telle approche permettra à la Namibie de réduire sa dépendance de l'aide étrangère et de s'appuyer davantage sur ses propres capacités et ressources, qui sont très grandes», a expliqué Charles Goerens dans ce contexte.

### Région du Kavango

Le choix de la concentration géographique des actions de l'aide luxembourgeoise dans la région du Kavango se justifie par le fait que cette région figure parmi les plus pauvres de Namibie. La pauvreté s'y reflète tant au niveau de l'espérance de vie, du taux d'alphabétisation des adultes que du revenu par habitant.

Les 13 et 14 janvier 2004 Charles Goerens et sa délégation se sont ainsi déplacés dans la région du Kavango et plus spécifiquement dans la ville de Rundu et dans ses alentours pour mener des entretiens avec les autorités locales et pour visiter une série de projets financés par le gouvernement luxembourgeois. «Le déplacement sur le terrain nous permet d'analyser les résultats intermédiaires concrets de la Coopération luxembourgeoise et d'identifier d'autres besoins», a précisé le ministre Goerens.

La délégation luxembourgeoise a été accueillie à Rundu par le gouverneur de la région. Après une cérémonie officielle en présence du Vice-ministre de l'Agriculture Paul Smit, des autorités locales et de l'évêque de la région, les représentants du Luxembourg ont pu se rendre compte du progrès réalisé sur le terrain.



Inspection d'un compteur prépayé qui permet de rationaliser l'eau

### Secteurs prioritaires de la Coopération luxembourgeoise

Les projets que le gouvernement luxembourgeois soutient au Nord de la Namibie se concentrent prioritairement sur les secteurs du développement urbain, de la santé, de l'éducation et de l'agriculture.

Le Luxembourg est un des seuls bailleurs qui soutient des projets dans le secteur du développement urbain, ont précisé les interlocuteurs namibiens qui apprécient tout particulièrement que la Coopération dans ce domaine appuie la politique de décentralisation et permette le renforcement des capacités au niveau des autorités locales.

Plus particulièrement les projets dans ce domaine assistent la municipalité de Rundu dans la création d'une structure locale adéquate pour la bonne gestion du développement de la ville de Rundu. Concrètement, ils comprennent la production de plans de dévelop-

pement stratégiques, la bonne gestion, la formation et l'équipement des ressources humaines de la municipalité de Rundu ainsi que certains projets pilotes comme la fourniture d'eau et d'électricité, la construction de routes dans une communauté résidentielle informelle, la création d'une zone de récréation ainsi que la création d'une unité de pompiers, d'une gare routière et d'un atelier de maintenance communal.

Dans le cadre de son appui au développement urbain de Rundu, le Luxembourg soutient une initiative qui a pour ambition d'assurer un assainissement et une meilleure gestion de l'eau. La délégation luxembourgeoise a pu se rendre compte sur place des premiers résultats engendrés par la Coopération luxembourgeoise dans ce domaine, qui - comme l'affirment les autorités locales - se feraient déjà ressentir après un an grâce aux



*Visite du marché ouvert de Rundu par Charles Goerens, Paul Helminger et Ben Fayot*

réparations des fuites dans le réseau hydraulique, aux coupures des connexions illégales, la mise en place de compteurs prépayés et un meilleur suivi de la facturation d'eau. Ainsi, le projet aurait déjà permis de réduire les pertes mensuelles d'eau de 16%. Dans ce cadre, le ministre Goerens a pu visiter sur place un point d'eau équipé par un de ces compteurs prépayés qui permet de rationaliser l'eau.

La délégation luxembourgeoise a, par ailleurs, visité les marchés ouverts de Rundu, gérés par la municipalité, objet d'une intervention débutée en 1995 et qui a visé l'établissement d'un marché couvert afin d'organiser et de faciliter des opérations de marché pour les petits marchands. Ce projet a comporté la construction d'un toit métallique pour héberger le marché, des travaux d'infrastructures au niveau de l'eau et de l'électricité ainsi

qu'une formation de base en gestion.

La Coopération luxembourgeoise a été étendue par la suite à deux petits marchés informels qui se sont créés dans les nouveaux quartiers de la ville. Au-delà de services divers comme des salons de coiffure, de couture ou de téléphonie, ce marché héberge des points de vente de produits d'alimentation de textiles. Depuis la création de ces marchés, la concentration de ces services a favorisé considérablement l'augmentation des conditions hygiéniques et a stimulé l'esprit d'entreprise de la population locale qui engendre aussi une création non négligeable d'emplois.

La santé étant un autre secteur ciblé par la Coopération, la délégation luxembourgeoise a visité l'hôpital de Nyangana, l'un des deux hôpitaux du district du Kavango, soutenu par le gouvernement luxembourgeois. Dans ce domaine la Coopération luxem-

bourgeoise vise à améliorer les infrastructures de santé primaire dans la région du Kavango et cela grâce à la rénovation, l'agrandissement et l'équipement de cliniques, l'organisation de petites cliniques mobiles pour atteindre les villages lointains, par la formation à la gestion et à la maintenance.

L'hôpital visité par Charles Goerens a ainsi pu bénéficier, grâce à la contribution luxembourgeoise, d'une rénovation, de l'amélioration de sa technologie selon les standards de l'OMS et d'une promotion des services sanitaires. Un programme de sensibilisation à la problématique du sida dans toute la région du Kavango a également été prévu dans le cadre de ce projet.

En effet, le sida est un des problèmes les plus sérieux auxquels se trouve confrontée la Namibie: faute d'accès au traitement, la population locale est, en effet, réticente à la participation aux tests de dépistage, ce qui contribue inévitablement à l'expansion de ce fléau. La gravité du problème a trouvé sa triste illustration dans le fait que les responsables de l'hôpital ont dû déplorer le matin-même de la visite de la délégation luxembourgeoise le décès de trois patients atteints du virus du sida.

Dans ce contexte, le ministre Goerens a informé ses interlocuteurs namibiens sur le projet en cours au Rwanda et qui comporte la Coopération entre hôpitaux du Luxembourg et ceux de ce pays dans le cadre de l'initiative européenne ESTHER, à laquelle participe le gouvernement luxembourgeois. Il

leur a offert un partage d'expérience dans ce domaine.

Pour ce qui est du domaine de l'éducation, la délégation luxembourgeoise a pu visiter une des écoles construites grâce à la contribution luxembourgeoise. Le soutien de la Coopération luxembourgeoise au secteur de l'éducation a débuté déjà en 1996 avec un projet qui assistait techniquement et financièrement le ministère namibien de l'Education de base et de la Culture dans la construction et la fourniture de 25 écoles primaires au Kavango. Par la suite, ce projet a été étendu au-delà de la simple construction à la formation continue de 100 enseignants et 50 direc-

teurs, le tout au bénéfice de 5.000 élèves dans le Kavango et le Caprivi.

Finalement, en compagnie du Vice-ministre de l'Agriculture de la Namibie, Charles Goerens a visité l'institut de Développement agricole de Mashare, situé à 50 km de Rundu. Le développement de cet institut s'inscrit dans la politique agricole pour le Nord de la Namibie, le «Plan Vert», mis en place par le gouvernement namibien qui vise à réduire la dépendance de la Namibie de l'importation de l'Afrique du Sud de produits alimentaires et notamment de légumes.

Le concept cherche à identifier et à transformer les terres communales arables et irrigables des régions du Nord en petites fermes commerciales. L'exploitation de ces fermes est ensuite offerte aux paysans démunis du Nord. L'institut de Mashare dispense des formations pratiques aux jeunes agriculteurs et permet d'expérimenter diverses techniques d'irrigation.

Le ministre Goerens s'est montré très favorable à ce projet étant donné qu'il offre aux petits fermiers locaux, qui sont souvent de très jeunes gens, une perspective d'avenir et de ressources financières dans le secteur de l'agriculture dont peuvent profiter des familles entières.

La visite du ministre Goerens et de sa délégation en Namibie a finalement pris fin avec une entrevue qui a eu lieu à l'aéroport de Windhoek entre le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire luxembourgeois et le ministre namibien des Affaires étrangères Hipido Hamutenya.



Charles Goerens a visité l'institut de développement agricole de Mashare, où il a pu voir de près le travail effectué par les jeunes gens de la région

### Les moyens financiers mis en œuvre par le gouvernement luxembourgeois pour l'aide humanitaire en Irak

12 janvier 2004

Le 12 janvier 2004, le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer a donné des précisions, dans une réponse à la question parlementaire n°2461 posée par le député Marc Zanussi, concernant les moyens financiers mis à disposition par le gouvernement luxembourgeois pour l'aide humanitaire en Irak.

Dans sa réponse, le ministre Lydie Polfer a relevé que le Luxembourg a annoncé lors de la conférence des pays donateurs pour l'Irak, qui s'est tenue à Madrid les 23 et 24 octobre 2003, une contribution de 2 millions d'euros pour les deux années à venir, à consacrer exclusivement à l'aide humanitaire et essentiellement à travers les agences des Nations unies.

Le chef de la diplomatie a également rappelé que le Luxembourg avait annoncé dès la fin des hostilités en Irak le montant de 3,5 millions d'euros pour l'aide humanitaire. De ce montant, 1,75 millions d'euros ont été déboursés rapidement, a précisé Lydie Polfer:

- 1 million d'euros à l'appel du CICR,
- 400.000 euros à celui de l'UNICEF,
- 100.000 euros en faveur du programme de déminage mis en œuvre par Handicap International sous les auspices de l'UNMAS,
- 250.000 euros en faveur de deux programmes d'urgence mis en œuvre par la Fondation Caritas Luxembourg.

Le montant restant a été engagé récemment pour financer:

- un programme dans le domaine des soins de santé primaire (500.000 euros),
- une opération spéciale du programme alimentaire mondial dans le secteur de la coordination et du transport aérien humanitaire (625.000 euros),

- un programme exécuté par l'UNHCR en faveur des réfugiés irakiens (625.000 euros).

Dans la réponse à la question parlementaire, le ministre des Affaires étrangères a ajouté que le Luxembourg, par ces contributions, a déjà assuré et continue d'assurer un soutien important à la population irakienne.

### Luxembourg - Nicaragua: signature de la première commission de partenariat

20 janvier 2004

Le 20 janvier 2004 s'est tenue à Luxembourg la première commission de partenariat du Luxembourg avec le Nicaragua. Elle fut présidée par Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, et Mauricio Gómez, Vice-ministre des Relations éco-

nomiques et de la Coopération du Nicaragua.

Les deux parties ont examiné les relations entre le Luxembourg et le Nicaragua, et plus particulièrement celles en matière de coopération au développement dans le cadre du Programme indicatif de coopération (PIC), qui avait été signé en février 2003.

Actuellement, le Luxembourg réalise au Nicaragua des projets dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de l'assainissement, secteurs prioritaires définis dans le PIC. Les projets en cours prévoient la construction de systèmes d'eau, l'évacuation d'eaux usées, le renforcement du système de santé de base et la construction de la première école hôtelière à Managua. Tous les projets attachent une grande importance aussi bien à la formation de personnel qu'à la sensibilisation de la population à la problématique de l'environnement, respectivement de l'hygiène et de l'eau, de même qu'à



*Le Vice-ministre des Relations économiques et de la Coopération du Nicaragua, Mauricio Gómez, et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens*

une participation effective aux projets.

En marge de la commission de partenariat, la délégation nicaraguayenne a eu l'occasion de visiter le syndicat des eaux du Barrage d'Esch-sur-Sûre et l'école hôtelière Alexis Heck à Diekirch.

### **Le Nicaragua, un des dix pays cibles**

Le Nicaragua, qui figure parmi les 10 pays cibles de la politique de coopération du gouvernement luxembourgeois, est, à côté du Salvador, le deuxième pays cible en Amérique centrale. Le plus grand des pays de l'Amérique centrale (130.000 km<sup>2</sup>) mais également le moins peuplé (5,1 millions d'habitants) doit faire face à d'énormes problèmes liés à son passé mouvementé avec la dictature de la famille Somoza (années 1930 jusqu'en 1979) et, plus récemment, par l'ouragan Mitch qui, en 1998, a violemment freiné l'élan économique que le pays connaissait depuis le milieu des années 1990 cela a fait de ce pays le plus pauvre de la région.

Les relations de coopération intergouvernementale entre le Luxembourg et le Nicaragua ont été engagées à la suite des premières élections démocratiques en 1990. Depuis 1994, la Coopération luxembourgeoise vise avant tout des projets au niveau de l'éducation, de la santé et de l'adduction et de l'assainissement de l'eau. Suite à l'ouragan Mitch, le gouvernement luxembourgeois avait accordé des aides d'urgence et avait soutenu des programmes de reconstruction dans le pays.

### **Visite de Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD: signature de deux accords de coopération**

12 février 2004

Mark Malloch Brown, administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a effectué le 12 février 2004 une visite officielle au Luxembourg. Il a été accueilli par le Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer et le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens.

Les entrevues de Mark Malloch Brown ont été dominées par les questions relatives au développement et plus particulièrement par les relations de coopération multilatérales qu'entretiennent le Luxembourg et le Programme des Nations unies pour le développement.

#### **Accords de coopération**

Lors de la visite au Luxembourg de l'administrateur du PNUD, Mark Malloch Brown et Charles Goerens ont signé des accords de coopération portant sur deux projets cofinancés par la Coopération luxembourgeoise et mis en œuvre par l'agence onusienne au Mali et en Afghanistan.

Ces programmes ont pour objectif de renforcer la position des femmes afghanes et maliennes dans les domaines politique, économique et social. Le projet en Afghanistan, où la contribution financière de la coopération luxembourgeoise s'élève à un million d'euros, vise en particulier l'encouragement à la formation, l'accès aux crédits et la promotion des

activités génératrices de revenus pour les femmes. La participation du Luxembourg au projet malien est de 420.000 euros.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de cette signature, le ministre luxembourgeois a qualifié le PNUD de partenaire important pour le Luxembourg, dans la mesure où "un petit pays a intérêt à agir en cohérence avec les autres en matière de développement". Charles Goerens a ajouté dans ce contexte que "le Luxembourg doit toujours jouer la carte du multilatéralisme".

Aux dires de Mark Malloch Brown, le Luxembourg représente un pays donateur très généreux. "Je suis venu ici pour vous remercier de votre rôle en matière de développement bilatéral et multilatéral", dit-il. La signature des accords de coopération montrerait que le Luxembourg est un contributeur important dans divers projets, ajouta-t-il. A son avis, le pays ferait, par ailleurs, preuve d'une bonne vision stratégique en matière de développement.

L'administrateur de l'agence de l'ONU a également souligné que le Luxembourg, en 2005, sera un partenaire-clé du PNUD. En effet, au moment où le pays assurera la Présidence du Conseil de l'Union européenne, le PNUD procédera à l'évaluation relative à la mise en œuvre des objectifs du Millénaire.

#### **Les objectifs du Millénaire**

Le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), adoptés lors du Sommet du Millénaire des Nations unies en septembre 2000 à New York, fut également abordé lors de l'entrevue de



*Signature des accords de coopération par MM. Brown et Goerens*

l'administrateur du PNUD avec le ministre de la Coopération Charles Goerens.

Néanmoins, la réalisation des objectifs dépasse les capacités des efforts publics, a estimé Mark Malloch Brown, qui a évoqué dans ce contexte la mise en œuvre de partenariats publics-privés.

Pour rappel, les objectifs du Millénaire visent, d'ici 2015,

- à réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim,
- réaliser l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes,
- réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle,
- inverser la tendance en matière de propagation du VIH/sida et du paludisme,

- réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement,

- établir un partenariat mondial pour le développement.

Lors de sa visite au Luxembourg, Mark Malloch Brown a également rencontré le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden en sa qualité de gouverneur luxembourgeois de la Banque mondiale.

L'administrateur du PNUD a ensuite été reçu en audience au Palais grand-ducal par S.A.R. le Grand-Duc. Enfin, le programme de la visite comporta une entrevue à la Chambre des députés avec le président Jean Spautz et les membres de la Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense.

## Signature de deux mémorandums avec le PAM et le UNHCR: répondre aux cris de détresse des plus démunis

4 mars 2004

Le 4 mars 2004, le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a reçu une délégation du programme alimentaire mondial (PAM), menée par Jean-Jacques Graisse, vice-directeur exécutif, et une délégation du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), menée par Jacques Mouchet, représentant régional du HCR à Bruxelles, et par Jean-Noël Wetterwald, chef du service des relations avec les donateurs et de la mobilisation des ressources.

### **S'engager dans une démarche volontariste**

A cette occasion ont été signés deux mémorandums qui fixent la contribution financière du Grand-Duché à 2,2 millions de dollars pour l'année 2004 pour chacune des deux organisations. Par cet acte, le gouvernement démontre son intention d'investir dans une politique d'intervention contre les conflits oubliés, a déclaré le ministre de la Coopération. «Nous avons trop souvent la tendance à devenir sourds aux appels des autres. C'est pour cette raison qu'il faut s'engager dans une démarche volontariste, soucieux de prendre en compte les besoins les plus cruels non-exprimés par les médias», a-t-il expliqué.

Charles Goerens a qualifié les collaborateurs du PAM et de l'UNHCR de «partenaires fiables, sûrs et très

efficaces» dans la lutte contre les crises humanitaires. Les deux organisations sont, à côté du Comité international de la Croix-Rouge, les principaux partenaires du ministère des Affaires étrangères dans le domaine de l'aide humanitaire.

Malgré l'augmentation du budget dédié à l'aide d'urgence de 10 % par rapport à l'année 2003 et la nécessité de «répondre aux cris de détresse qui nous sont adressés», le ministre de la Coopération a souligné que l'Action humanitaire ne pouvait se faire au détriment de la coopération au développement proprement dite, jugée plus efficace que l'aide d'urgence.

#### Un mélange exemplaire

Les représentants de l'UNHCR et du PAM ont caractérisé la contribution financière du Luxembourg comme étant un mélange exemplaire entre la lutte contre des crises aiguës et le soutien à long terme.

La contribution luxembourgeoise versée en 2004 au Haut-Commissariat pour les réfugiés sera dédiée d'un côté au budget global des programmes onusiens et servira à financer des programmes spécifiques en Thaïlande pour les réfugiés myanmarais, dans la Corne d'Afrique, la Colombie, la région des Grands lacs d'Afrique centrale, et en Afrique de l'Ouest.

Calculé par tête d'habitant, le Grand-Duché occupe le deuxième rang dans la liste des contributeurs au programme alimentaire mondial, devancé uniquement par la Norvège. En 2004, les fonds luxembourgeois sont principalement dédiés au soutien des victimes du sida en Afrique australe, au combat contre le faible taux de scolarité en Afrique de l'Ouest et à la lutte contre les catastrophes alimentaires.

### Commission de partenariat Luxembourg - Burkina Faso: une coopération fructueuse qui répond aux besoins de la population burkinabé

8-9 mars 2004

Jean-Baptiste Compaore, ministre des Finances et du Budget du Burkina Faso, a effectué les 8 et 9 mars 2004 une visite de travail au Luxembourg. Il était accompagné par Mahamoudou Ouedraogo, ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Dans le cadre de la deuxième réunion de la commission de partenariat, qui s'est déroulée le 8 mars 2004 et qui a été présidée côté luxembourgeois par le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens, les deux délégations ont fait le point sur les relations de coopération bilatérale. Rappelons qu'une première commission de partenariat avait eu lieu en janvier 2003 à Ouagadougou.

Le Burkina Faso, pays cible de la coopération luxembourgeoise depuis 1998, se situe, avec une espérance de vie à la naissance de 45,8 ans (en 2001), à la 173<sup>e</sup> place (sur 175 pays), dans le Rapport mondial sur le développement humain 2003 du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement).

D'après Charles Goerens, la coopération luxembourgeoise dans ce pays d'Afrique d'Ouest s'inscrit parfaitement dans les lignes directrices de l'aide au développement que le Grand-Duché s'est fixées. Au niveau géographique, elle se concentre sur deux zones géogra-



Charles Goerens, entouré de Jean-Noël Wetterwald de l'UNHCR (à droite) et de Jean-Jacques Graisse du PAM (à gauche)



*Charles Goerens et Jean-Baptiste Compaore lors de la conférence de presse à Luxembourg*

phiques déterminées: autour de la capitale Ouagadougou et dans la région des Hauts-Bassins.

#### **Lutter contre la pauvreté**

Parmi les projets soutenus par le Grand-Duché, qui s'inscrivent dans la lutte contre la pauvreté, le ministre de la Coopération a plus particulièrement relevé des programmes d'alphabétisation fonctionnelle pour adultes, la mise en place d'un centre national de transfusion sanguine et la construction d'un centre artisanal.

Charles Goerens a rappelé l'identité de vues qui existe entre le gouvernement luxembourgeois et celui du Burkina-Faso en ce qui concerne la question des échanges commerciaux. «Le commerce ne doit jamais constituer une fin en soi, mais prendre en considération les besoins alimentaires des populations concernées». Il a encouragé les dirigeants du Burkina Faso à promouvoir une certaine autono-

mie alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Le ministre de la Coopération a par ailleurs relevé les efforts de regroupement régional entrepris par les gouvernements d'Afrique de l'Ouest, efforts de coopération qui «s'inspirent de recettes qui ont fait leurs preuves ailleurs», a déclaré Charles Goerens, en se référant à la construction européenne.

#### **Echanges commerciaux: le Burkina Faso demande le soutien luxembourgeois**

Jean-Baptiste Compaore, quant à lui, a qualifié l'aide au développement que le Grand-Duché met au service de son pays de «coopération fructueuse qui répond aux besoins de notre population».

Le ministre des Finances et du Budget burkinabé a par ailleurs demandé le soutien du gouvernement luxembourgeois dans la lutte contre les subventions du coton au

niveau international: «Nous comptons sur l'appui du Luxembourg pour venir à bout de ces dysfonctionnements». Le coton fait vivre 40 % de la population burkinabé et représente 40 % du volume des exportations de ce pays d'Afrique.

Le deuxième jour de la visite, le ministre burkinabé a eu une entrevue avec Lydie Polfer, Vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères. Une entrevue avec Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget, figurait également au programme. Les entretiens des deux ministres ont essentiellement porté sur la situation économique et financière du Burkina Faso. Quelque cinquante pour cent du budget du Burkina Faso sont constitués de l'aide financière étrangère. Le Luxembourg contribue annuellement, à travers des projets de coopération bilatéraux, quelque 4 millions d'euros au développement de ce pays qui compte parmi les plus pauvres au monde.

En leurs qualités respectives de gouverneur du Luxembourg et du Burkina Faso auprès de la Banque mondiale, les ministres Frieden et Compaore se sont également entretenus des actions concrètes de la Banque mondiale au Burkina Faso et dans la région.

Une rencontre avec les représentants des ONG luxembourgeoises était également prévue vu que ces dernières sont particulièrement actives dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Enfin, la délégation burkinabée a visité le centre de transfusion sanguine de la Croix-Rouge luxembourgeoise afin de se faire une idée plus précise de ce secteur au Luxembourg.

### Conférence ministérielle au sujet de l'initiative ESTHER au Luxembourg: un réseau de solidarité hospitalière pour lutter contre le sida

15 mars 2004

Le Luxembourg a organisé le 15 mars 2004 une conférence ministérielle portant sur l'initiative ESTHER (Ensemble pour une solidarité thérapeutique hospitalière en réseau). La conférence était présidée par le ministre luxembourgeois de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens et le président du Conseil d'admini-

nistration du groupement d'intérêt public (GIP) ESTHER, Bernard Kouchner.

La conférence a réuni les pays membres d'ESTHER (France, Luxembourg, Espagne et Italie) ainsi que quatre nouveaux pays (Belgique, Allemagne, Autriche et Portugal) intéressés à adhérer à l'initiative. Elle avait été lancée en 2002 par la France et le Luxembourg, sur initiative de Bernard Kouchner, ancien ministre français de la Santé. Très vite, l'Espagne et l'Italie ont rejoint cette initiative.

ESTHER vise à promouvoir et à garantir un accès élargi et efficace au traitement contre le sida dans

les pays en développement, grâce à des jumelages entre hôpitaux du Nord et hôpitaux du Sud. Ceux-ci permettent un échange de savoir-faire, d'expériences et de technologie, créant ainsi un cadre et des conditions optimales pour la prise en charge de malades atteints du virus du VIH/SIDA.

Lors de la réunion, Charles Goerens et Bernard Kouchner, ainsi que le ministre belge de la Coopération au développement Marc Verwilghen, le secrétaire d'Etat allemand à la Coopération Erich Stather, la secrétaire d'Etat portugaise aux Affaires étrangères Maria Manuela Franco et un haut repré-



Quatre nouveaux pays se sont engagés à participer à ESTHER: Belgique, Allemagne, Autriche et Portugal

sentant du gouvernement autrichien ont établi un premier bilan de l'initiative ESTHER.

D'après le ministre luxembourgeois, la conférence a été couronnée de succès. En effet, quatre nouveaux pays se sont engagés à participer à ESTHER et se sont associés formellement à la déclaration commune signée en 2002 à Rome.

La conférence a permis en outre d'assurer le suivi des résultats d'ores et déjà obtenus et de traduire dans les faits l'engagement de pays de plus en plus nombreux pour un accès au traitement et de renforcer la dynamique d'ESTHER en élargissant ce partenariat à d'autres pays européens.

«Il faut que l'accès aux soins soit plus égalitaire», a remarqué le président du Conseil d'administration du GIP ESTHER, tout en constatant que cette initiative «est infiniment petite par rapport aux besoins». En effet, environ 30 millions de personnes en Afrique sont atteintes du virus du VIH/SIDA. Actuellement, 300.000 personnes sont traitées dans le cadre de cette coopération Nord-Sud.

Grâce à ESTHER, environ 60 hôpitaux de France, du Luxembourg, de l'Espagne et de l'Italie travaillent aujourd'hui en étroite collaboration avec des hôpitaux dans 22 pays bénéficiaires et assurent un accès au traitement pour de nombreux patients porteurs du virus.

La Coopération luxembourgeoise soutient notamment deux partenariats / jumelages d'hôpitaux au Rwanda: un partenariat entre le Centre hospitalier de Luxembourg et le Centre hospitalier Kigali, d'une part, et les hôpitaux d'Ettelbruck

et de Rwamagana d'autre part. En particulier, le projet luxembourgeois a permis de former 310 personnes (des médiateurs, des infirmiers ou des médecins). 620 malades sont suivis dans le cadre du projet, dont 260 sont sous traitement.

«La santé n'a pas de prix, mais elle a un coût», a conclu Charles Goerens quant au bien-fondé de cette initiative. Et Bernard Kouchner d'ajouter qu'«il faut commencer petit et voir grand».

### Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens en Israël et dans les Territoires palestiniens

16-18 mars 2004

Du 16 au 18 mars 2004, Charles Goerens, ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, était en visite en Israël et dans les Territoires palestiniens dans le but de faire une évaluation de la situation humanitaire sur place.

Charles Goerens a ainsi visité les territoires de la *West Bank* et de Gaza et s'est entretenu avec de nombreuses personnalités israéliennes et palestiniennes, dont les ministres palestiniens des Affaires étrangères Nabil Shaath, des Finances Dr. Salam Fayad et de la Planification Nabil Kassis.

À l'issue de cette visite, Charles Goerens a répondu aux questions du Service information et presse du Gouvernement luxembourgeois.

*SIP: Monsieur le Ministre, vous venez de visiter les Territoires palestiniens et de vous entretenir avec des responsables politiques et des*

*représentants des sociétés civiles palestinienne et israélienne. Quel est votre sentiment?*

Charles Goerens: Mon impression est que nous ne sommes qu'au début d'un processus - si jamais la paix s'installe - qui va encore durer longtemps, parce qu'il se déroule devant une toile de fond étriquée. On sait aujourd'hui que les Israéliens veulent se retirer de la bande de Gaza, ce qui ne diminuera pas la responsabilité de l'Autorité palestinienne mais, au contraire, les forcera à prouver - même s'il ne s'agit que d'une partie des Territoires palestiniens - que la situation sera viable.

Ceci implique qu'ils assument les responsabilités politiques, qu'ils soient capables d'une reconstruction économique, qu'ils soient en mesure d'établir une gouvernance digne de ce nom et qu'ils deviennent un partenaire fiable pour la communauté internationale. Ceci présuppose également que certaines conditions soient remplies, à commencer par la bande de Gaza. Sans aide internationale, il sera impossible de réussir cette entreprise parce que, en dépit de la qualité et de l'éducation des Palestiniens et indépendamment des sommes transférées par la diaspora palestinienne, qui constituent une part considérable des richesses, beaucoup de choses restent à faire. Je vois une montagne de problèmes politiques, sécuritaires et économiques dans cette région. La position israélienne a le mérite de paraître claire, mais ne l'est pas tellement parce qu'elle présuppose, en fait, beaucoup de bonne volonté et peut-être même un peu de chance pour que l'on puisse réussir.

*SIP: Un mot est toujours revenu dans tous vos entretiens: la sécurité. Est-ce là vraiment la clé du succès pour l'avenir de la région ?*

Charles Goerens: Ce n'est pas aussi simple que cela. La sécurité est certainement un point d'entrée stratégique où les intérêts de l'Autorité palestinienne et d'Israël se rencontrent. Le seul qui ait réussi jusqu'ici à toucher l'âme des Israéliens était l'ancien président égyptien Saddat qui a dit à la Knesset en 1976: «Vous avez un problème de sécurité. Je vous ai compris, c'est aussi mon problème». Cela a déclenché un processus dont l'impact et les effets positifs se ressentent encore de nos jours. Aujourd'hui, la situation est similaire. Si ce choix était fait aujourd'hui par les deux côtés, la chance de succès serait réelle. Mais on voit aussi que des problèmes subsistent. Je n'ai par exemple pas pu apprendre de mes interlocuteurs si et comment les différentes fractions palestiniennes peuvent être contrôlées, - notamment le Hamas. Je n'ai pas entendu ce nom dans mes entretiens, mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'un problème sérieux.

Ensuite, il faut que le «problème» Gaza, si solution il y avait, reste compatible avec les phases successives de la feuille de route qui prévoient des élections et une indépendance totale des Territoires palestiniens. C'est dire que si la première étape - qui présuppose déjà des investissements substantiels des parties en termes de sécurité - devait réussir, il faudrait que l'engagement pour les étapes suivantes soit crédible. Sans être le premier à donner son avis sur cette question, j'estime tout de même que ce sera là le cocktail avec lequel seront

faites la paix et la sécurité de cette région.

*SIP: Le Luxembourg contribue à hauteur de € 4 millions par an, en moyenne, à l'effort de développement des Territoires palestiniens. Les grandes orientations de la politique de coopération luxembourgeoise, à savoir la lutte contre la pauvreté mais également la pérennisation des projets de coopération, ne doivent-elles pas être perçues ici comme une sorte d'aide d'urgence permanente?*

Charles Goerens: Non. On a investi également dans des structures, dans des programmes scolaires et la mise en place d'une faculté d'agronomie. Les fonds qu'on met à disposition des projets de l'UNRWA (Programme de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés palestiniens) sont destinés à la formation. Ce sont des investissements pour l'avenir. Ce

sont bien sûr des aides d'urgence mais qui s'inscrivent également dans une stratégie à long terme. Si on avait plus de ces projets et si la communauté internationale était un peu plus impliquée, la situation serait peut-être moins grave qu'aujourd'hui.

*SIP: Depuis que vous êtes ministre de la Coopération et l'Action humanitaire, vous avez visité à plusieurs reprises les pays cibles de la Coopération luxembourgeoise. Quelles sont, selon vous, les grandes différences entre la coopération avec ces pays et la situation particulière dans les Territoires palestiniens?*

Charles Goerens: D'abord, dans la plupart de nos pays cibles nous n'avons pas à gérer les conséquences d'un conflit antérieur. Ensuite, nous voyons que les Territoires palestiniens ont déjà un acquis certain dans plusieurs domaines, notamment l'éducation



*Le Luxembourg a investi Charles Goerens en compagnie de Nabil Shaath, ministre palestinien des Affaires étrangères*

où les Palestiniens ont fait des efforts énormes. Avec cela comme base et avec toutes les autres conditions remplies, les chances de réussite sont donc présentes. Mais l'écart entre les différentes conditions est énorme. Les gens ici sont terriblement pauvres, même si la pauvreté n'est pas synonyme de sous-développement, qui se manifeste d'une manière tout à fait différente.

Mais il y a aussi des parallèles entre nos pays cibles et les Territoires palestiniens. Dans quelques-uns de nos pays cibles en Afrique, la majorité des habitants est d'obédience musulmane et ne sont pas indifférents au conflit israélo-palestinien. Et ces gens ont parfois le sentiment - c'est un sentiment, mais pas pour autant erroné - que la communauté internationale combat non pas le terrorisme mais l'Islam. Dans ce domaine, nous devons absolument faire un effort de communication afin de clarifier les choses: notre partenariat pour un monde plus juste inclut aussi la lutte contre le terrorisme et non pas la lutte contre leurs croyances.

*SIP: La coopération serait donc, en fait, de la politique de paix avec d'autres moyens?*

Charles Goerens: Sans aucun doute. Ce que nous essayons de faire ici c'est d'agir de façon préventive, ce qui malheureusement n'est jamais aussi visible que les attentats, comme ceux perpétrés dimanche dernier à Ashdod, où les opérations militaires de l'armée israélienne à Gaza, dont nous avons pu avoir quelques impressions auditives ces quelques jours. Personne n'a jamais pu avoir accès aux informations de 20 heures avec l'infor-



*Dans la région, le Luxembourg a investi dans des programmes scolaires qui s'inscrivent dans une stratégie à long terme*

mation qu'un conflit a pu être évité. Nous nous inscrivons donc dans une logique à long terme, mais qui reste irremplaçable puisque rien n'a été trouvé jusqu'ici qui puisse l'égaliser en termes de résultats.

*SIP: Pendant votre séjour en Israël, vous avez visité le monument du souvenir de l'Holocauste à Yad Vashem. Quelles furent vos impressions?*

Charles Goerens: L'étude de la Shoah aide à mieux comprendre les événements du XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles. Mais ce qui est de plus en plus clair pour moi est que nous ne devons jamais faire l'amalgame entre la Shoah et les événements dans cette région. Ce qui me désole est que l'antisémitisme renaît à nouveau en Europe en raison du conflit israélo-palestinien et que des ressentiments contre les Juifs soient utilisés par le monde arabe pour mettre en évidence l'impossibilité

d'un arrangement pacifique dans la région. C'est une relation de cause à effet que je dois réfuter catégoriquement. De plus, il faut savoir qu'une bonne partie des forces vives d'Israël sont des survivants de l'Holocauste et qui n'ont que le désir de pouvoir vivre en paix. Pour eux aussi la situation actuelle est extrêmement tragique.

Au-delà, Yad Vashem a le mérite de pouvoir faire une contribution énorme à notre mémoire avec ses plus de 4 millions de pièces authentiques qui sont autant de preuves pour ce qui s'est passé et sont, pour moi, une garantie pour prévenir un deuxième Holocauste.

## CULTURE

### Erna Hennicot-Schoepges ouvre le colloque «Les nouvelles frontières du tourisme culturel»

16 janvier 2004

Le 16 janvier 2004, Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a prononcé le discours d'ouverture du colloque (voir page 131) «Les nouvelles frontières du tourisme culturel», organisé par l'Institut européen des itinéraires culturels aux Foires internationales à Luxembourg-Kirchberg.

Ce colloque, organisé pour la première fois en collaboration avec les FIL dans le cadre du treizième Salon du tourisme *Vakanz 2004* s'est tenu du 16 au 18 janvier 2004 et s'adressait tant aux visiteurs et exposants, aux professionnels du tourisme, qu'au public intéressé du Luxembourg et de la Grande Région.

L'Institut européen des itinéraires culturels, créé en 1997 à Luxembourg par le Conseil de l'Europe et le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg (ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche) a pour mission le suivi de la mise en œuvre du programme des itinéraires culturels européens dans la Grande Europe. Il constitue également un observatoire des nouvelles pratiques du tourisme culturel.

En 2003, l'Institut a lancé un site web portail et une base de données qui offre aux visiteurs une découverte des itinéraires et des paysages culturels de l'Europe. C'est pour quoi

le colloque 2004 portait sur le thème: «Les nouvelles frontières du tourisme culturel».

Le constat est simple: en 2003, 91,1 millions d'Européens, soit 27% des personnes ayant voyagé, ont utilisé Internet pour rechercher des informations sur leur voyage, voire pour réserver. Mais tous les professionnels du tourisme l'ont aussi constaté: le tourisme de l'Est vers l'Ouest de l'Europe et de l'Ouest vers l'Est augmente régulièrement. Par ailleurs, on ne saurait oublier que le tourisme de proximité dans les régions transfrontalières permet de redonner à une entité comme la Grande Région une toute autre vocation touristique. C'est ce triple constat qui a déterminé le choix du thème, et qui allait être illustré par les interventions d'experts venus de toute l'Europe.

L'ouverture du colloque par la ministre Erna Hennicot-Schoepges et le directeur de l'Institut européen des itinéraires culturels Michel Thomas-Penette a été suivie par les interventions suivantes:

- La Baltique, un espace réuni pour le tourisme (Thomas Mielke, directeur de la Baltic Sea Tourism Commission);
- La Via Hansa (Aigars Smiltans, directeur commercial de la Via Hansa);
- Une organisation pour le tourisme culturel dans les Balkans (Yannis Evangelou, président de la *Balkan Federation of Associated Tourist Agencies*);
- Le tourisme en Bosnie et Herzégovine (Aida Sarkic, Project Manager, *Foreign Investment Promotion Agency of Bosnia and Herzegovina*);

- Le tourisme en Sicile: itinéraires et interculturalité (Antonio Barone, consultant en écotourisme, responsable du mastère «Ildrisi»);
- Un guide pour les itinéraires culturels dans la Grande Région (Rob Kieffer et Georges Haussemer, Editions Guy Binsfeld);
- Un site web pour le tourisme culturel dans la Grande Europe (Michel Thomas-Penette)

### La ministre Erna Hennicot-Schoepges au premier «Forum de Schengen»

1<sup>er</sup> mars 2004

Erna Hennicot-Schoepges, ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a prononcé le 1<sup>er</sup> mars 2004 le discours d'ouverture (voir page 157) du premier «Forum de Schengen», qui s'est déroulé à Perl/Nennig (Sarre).

Le «Forum de Schengen» a été initié par «ipi - Presse interrégionale / Sarrebruck», une association interrégionale de journalistes de la Grande Région. Il réunit quatre fois par an un public intéressé et averti de la Grande Région «Sarre-Lor-Lux, Wallonie, Rhénanie-Palatinat» et aborde des thèmes en relation avec l'interrégionalité.

Lors de la première rencontre du «Forum de Schengen», qui traita du thème «La culture comme plus-value?», la ministre Hennicot-Schoepges a présenté le projet culturel «Luxembourg et Grande Région, capitale européenne de la Culture 2007».

## DEFENSE

### 86 soldats volontaires, dont 17 non-Luxembourgeois, enrôlés dans l'armée

11 février 2004

Le 11 février 2004, l'armée luxembourgeoise, en collaboration avec la commune de Schieren, a procédé à la promesse solennelle des recrues de la 141<sup>e</sup> session de soldats volontaires.

À l'issue de leur instruction militaire de base, d'une durée de quatre mois, 86 soldats volontaires, dont 12 soldats volontaires de nationalité portugaise, 4 de nationalité italienne et 1 de nationalité française,

ont prêté serment. Afin de souligner le caractère européen de cette manifestation, Antonio Martino, ministre de la Défense d'Italie, et Paulo Portas, ministre de la Défense du Portugal, ont assisté à la cérémonie. Le ministre de la défense de la France était représenté par le général de corps d'armée Jean-Claude Malbec, commandant de la région terre nord-est.

Le Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, également présent à la cérémonie d'assermentation, qualifia l'événement de «grand jour pour le Luxembourg et pour l'Europe». Une fois de plus, «le Luxembourg fournit un exemple à l'Europe et démontre qu'il peut faire de grandes choses, tout en étant petit».

En amont de la cérémonie, le ministre de la Défense Charles Goerens avait eu des entretiens avec ses homologues portugais et italien et avec l'ambassadeur de France au Luxembourg, Pierre Garrigue-Guyonnaud.

Les discussions ont porté essentiellement sur le suivi de la réunion informelle des ministres de la défense de l'OTAN du 6 février 2004 à Munich, le sommet de l'OTAN à Istanbul, les capacités militaires de l'UE en général, la situation en Afghanistan ainsi que l'évolution de la PESD.

À l'issue de l'entrevue, les ministres de la Défense du Luxembourg, de l'Italie et du Portugal, ainsi que l'ambassadeur de France, ont souligné le caractère hautement sym-



De g. à dr: l'ambassadeur de France au Luxembourg, Pierre Garrigue-Guyonnaud, le ministre italien de la Défense, Antonio Martino, son homologue luxembourgeois Charles Goerens, et son homologue portugais Paulo Portas

bolique de l'assermentation des 17 recrues non-luxembourgeoises qui, d'après Charles Goerens, apporterait une «nouvelle dimension au principe de la citoyenneté européenne». Par le passé, l'Europe se serait surtout construite autour des piliers économique et politique, tandis que le principe du citoyen européen serait resté au second plan.

Le ministre de la Défense du Portugal, Paulo Portas, a félicité le gouvernement luxembourgeois pour son rôle précurseur en matière d'intégration de ressortissants étrangers. «L'Europe se construit à petits pas. Nous assistons à un tel pas aujourd'hui». Son homologue italien, Antonio Martino a fait référence au lien entre l'échec qu'a connu l'idée de la Communauté européenne de défense en 1954 et la cérémonie d'assermentation du 11 février 2004: «Nous recommençons à construire l'Europe de la défense. Et comme à l'époque, le Luxembourg montre le chemin».

L'ambassadeur de France au Luxembourg, Pierre Garrigue-Guyonnaud, qualifia la promesse solennelle comme un exemple que seul le Luxembourg aurait pu donner vu sa diversité culturelle.

Les dispositions de la loi du 20 décembre 2002 modifiant la loi modifiée du 23 juillet 1952 concernant l'organisation militaire permet dorénavant à des candidats de nationalité d'un des Etats membres de l'Union européenne, résidant au Luxembourg depuis au moins trente-six mois, d'être admis dans l'armée luxembourgeoise comme soldat volontaire. Le Grand-Duché est le premier Etat membre de l'Union à avoir légiféré en la matière.

Il s'agit d'une loi innovatrice puisque les non-Luxembourgeois résidant sur le territoire luxembourgeois ne doivent plus attendre d'avoir la nationalité luxembourgeoise pour s'engager dans l'armée.

La loi précitée s'inscrit pleinement dans l'idée d'une politique de défense commune des pays de l'Union européenne, dans le contexte de l'internationalisation des forces d'intervention dans les missions de maintien de la paix. Les premiers citoyens européens avaient été incorporés dans l'armée luxembourgeoise le 20 octobre 2003.

## ECONOMIE

### Selon le STATEC, nombre d'indicateurs économiques sont orientés de nouveau à la hausse

9 février 2004

La note de conjoncture n°4-2003 du STATEC, publiée le 9 février 2004, retrace la situation économique récente du Luxembourg à la lumière des indicateurs statistiques disponibles en début 2004.

La note traite en détail l'évolution récente des principales branches d'activité, l'inflation, les salaires, les relations économiques extérieures et le marché du travail. Elle comporte, en outre, trois analyses complémentaires concernant les effets de la dépréciation du dollar US sur l'économie luxembourgeoise, la durée du travail et l'emploi ainsi que les finances publiques

dans le contexte économique actuel.

### Principaux points analysés

Après un deuxième trimestre 2003 difficile, pendant lequel la grande majorité des économies de l'Union européenne ont connu une période de stagnation, voire de récession - ralentissement qui s'est aussi fait sentir au Luxembourg -, nombre d'indicateurs économiques sont de nouveau à la hausse au Grand-Duché:

- l'activité dans l'industrie, le commerce ou la construction de logements s'est révélée soutenue au cours du deuxième semestre de l'année;
- dans le secteur financier, les banques présentent toujours des résultats négatifs par rapport à l'année 2002, mais une amélioration a été constatée depuis le troisième trimestre 2003. Pour ce qui est de l'emploi, le secteur financier enregistre cependant toujours des pertes nettes d'effectifs;
- les autres services marchands présentent des résultats pour le moins contrastés. L'HORECA, les services de transports, les activités immobilières ou les services liés à l'informatique affichent toujours un recul de l'activité par rapport à 2002 (en terme de chiffres d'affaires), bien que les performances à l'intérieur même de chacune de ces branches soient hétérogènes;
- pour les services fournis principalement aux entreprises, une poursuite de la croissance s'opère;



- l'emploi salarié intérieur croît toujours à un rythme annuel légèrement supérieur à 2%, ce qui ne suffit pas à enrayer la hausse du chômage. Ce dernier progresse, mais un ralentissement a pu être observé ces derniers mois.

#### **Les conclusions du STATEC**

Sans pouvoir parler d'une reprise économique généralisée, les perspectives sur l'activité future se sont éclaircies au fil des derniers mois, influencées notamment par les espoirs d'une croissance plus forte au sein de la zone euro. Selon le STATEC, cette embellie ne pourra toutefois avoir un impact positif sur le marché du travail, toujours déprimé, qu'à une échéance plus lointaine.

#### **Jean-Claude Juncker: «Il n'y aura pas de licenciements chez Arcelor»**

23 mars 2004

Il n'y aura pas de licenciements collectifs ou individuels chez Arcelor Luxembourg, a affirmé le Premier ministre Jean-Claude Juncker le 23 mars 2004 à la Chambre des députés suite à diverses spéculations relatives à l'évolution du personnel chez l'entreprise sidérurgique.

Le Premier ministre a rappelé l'entrevue du 3 mars 2004 avec le président d'Arcelor Joseph Kinsch qui avait permis de poursuivre l'échange de vues sur l'évolution de la situation économique, tech-

nique, financière et sociale du groupe Arcelor et plus particulièrement de ses entités luxembourgeoises. A cette occasion, Joseph Kinsch informa en outre ses interlocuteurs sur l'étude en cours sur la compétitivité et la pérennisation de la sidérurgie luxembourgeoise.

A la tribune de la Chambre des députés, Jean-Claude Juncker souligna que le gouvernement luxembourgeois ne renoncerait pas au «modèle luxembourgeois» dans ce dossier. Ainsi les différents éléments du benchmarking en cours chez Arcelor seraient évoqués et examinés lors d'une réunion de la tripartite sidérurgique le 8 avril 2004, a noté le Premier ministre. La commission de la Chambre des députés serait informée des résultats de l'étude le 9 avril.

Le Premier ministre releva également que l'instrument de la «pré-retraite ajustement» permettrait notamment de réagir à d'éventuels problèmes. Jean-Claude Juncker remarqua finalement qu'on ne devrait pas faire l'amalgame entre réduction d'emplois et licenciements collectifs.

## **EDUCATION NATIONALE**

### **Cérémonie de lancement de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES)**

11 février 2004

L'année 2004 a été proclamée par le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen «Année

européenne de l'éducation par le sport» (AEES).

L'Année européenne de l'éducation par le sport vise à sensibiliser les citoyens européens à l'importance du sport et aux valeurs transmises par celui-ci par le biais d'activités et de projets divers. L'année 2004 est ainsi placée sous le signe de la promotion du sport en tant que partie intégrante de l'éducation et de la vie.

Au Luxembourg, le ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur a présenté le 2 février 2004 les objectifs de l'AEES ainsi que le programme des activités prévues au Luxembourg.

La cérémonie de lancement de l'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 au Luxembourg a eu lieu le 11 février 2004 au Centre national sportif et culturel (Coque) en présence de S.A.R. le Grand-Duc et du ministre de l'Education nationale, de la Formation professionnelle et des Sports Anne Brasseur. La Commissaire européenne chargée de l'éducation et de la culture Viviane Reding était également présente.

#### Les objectifs de l'AEES 2004

L'Année européenne de l'éducation par le sport 2004 vise à promouvoir les valeurs éducatives et sociales du sport dans les États membres de l'Union européenne tout comme dans les pays candidats à l'adhésion. Les objectifs de cette année de sensibilisation sont de:

- sensibiliser les organisations éducatives et les organisations sportives à la nécessité de la

coopération pour développer l'éducation par le sport et sa dimension européenne, compte-tenu de l'intérêt très large des jeunes pour les sports de toutes sortes;

- mettre à profit les valeurs véhiculées par le sport pour développer les connaissances et les compétences qui permettent aux jeunes de développer leurs capacités physiques et leur disposition à l'effort personnel ainsi que leurs capacités sociales telles que le travail en équipe, la solidarité, la tolérance et le fair-play dans un cadre multiculturel;
- sensibiliser à la contribution positive que le volontariat apporte à l'éducation non formelle, en particulier des jeunes;
- promouvoir la valeur éducative de la mobilité et des échanges

des élèves, notamment dans un milieu multiculturel par le biais de l'organisation de rencontres sportives et culturelles dans le cadre des activités scolaires;

- encourager l'échange de bonnes pratiques en ce qui concerne le rôle que le sport peut jouer dans les systèmes éducatifs, afin de promouvoir l'inclusion sociale des groupes défavorisés;
- créer un meilleur équilibre entre les activités intellectuelles et physiques durant la vie scolaire en encourageant le sport dans les activités scolaires;
- examiner les problèmes liés à l'éducation des jeunes sportifs et des jeunes sportives engagés dans le sport de compétition.



Le Dance Group Tentations lors de la cérémonie de lancement de l'Année de l'éducation par le sport

L'organe luxembourgeois chargé de la coordination de l'AEES

Chaque Etat membre de l'Union européenne a été appelé à désigner des organes chargés de la coordination et de la supervision de la mise en œuvre des actions au niveau du déroulement de l'AEES 2004.

L'organe de coordination luxembourgeois s'est fixé comme tâche de promouvoir sur le plan national les objectifs définis au niveau de la Communauté européenne. Ainsi, le comité de coordination sélectionne et labellise diverses initiatives originales proposées par les différents acteurs locaux de l'éducation et du sport. Il organise également la cérémonie de lancement de l'Année européenne de l'éducation par le sport, le 11 février 2004, à la Coque.

Grâce à l'aide de la Commission européenne, le groupe de travail encourage et soutient d'un point de vue financier et logistique les initiatives jugées particulièrement emblématiques pour l'AEES 2004.

L'organe de coordination de l'AEES 2004 est composé de représentants du ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, du Comité olympique et sportif luxembourgeois (COSL), de l'Association des professeurs d'éducation physique de l'enseignement post-primaire (APEPEP), de la Ligue des associations sportives de l'enseignement primaire (LASEP) et de la Ligue des associations sportives étudiantes luxembourgeoise (LASEL).

## ENSEIGNEMENT

### Inauguration du Centre de documentation pédagogique et de formation continue

16 février 2004

Le ministre l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, Anne Brasseur, et la ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges ont procédé le 16 février 2004 à l'inauguration du Centre de documentation pédagogique et de formation continue (CDPFC) dans l'enceinte du Centre de langues Luxembourg.

Destiné à toute la communauté enseignante du Luxembourg, et prioritairement aux enseignants de l'enseignement post-primaire et aux responsables des Commissions nationales des programmes, le Centre a une triple fonction:

- il constitue un Centre de documentation doté d'ouvrages pédagogiques et de matériel didactique destiné au personnel enseignant et socio-éducatif de l'enseignement post-primaire. Y sont gérés des fonds documentaires en pédagogie ainsi que les matériaux didactiques demandés par les Commissions nationales de programmes, respectivement des groupes de travail du SCRIPT. Parmi les supports utilisés figurent des livres, des cédéroms, des DVD, des cassettes ainsi qu'une collection de périodiques pédagogiques.
- Au niveau international, le Centre de documentation constitue le point national de

contact pour le Centre européen des langues vivantes (CELV) à Graz, une institution du Conseil de l'Europe.

En raison d'impératifs préalables à un bon fonctionnement (acquisition, catalogage, classement et indexation du matériel pédagogique), l'entrée en fonction du Centre de documentation pédagogique se fera de manière progressive. Il sera pleinement fonctionnel à partir du 20 avril 2004.

- il offre un point de rencontre et d'accueil personnalisé au niveau de l'organisation des activités de formation continue. Cette initiative s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme gouvernemental en vigueur, qui considère la formation continue des enseignants comme un domaine prioritaire exigeant un développement important. Cette volonté politique coïncide avec une demande fortement croissante émanant à la fois des directions des écoles et du personnel enseignant.

Les activités de formation continue sont organisées dans le contexte de l'école apprenante suivant les axes du développement personnel professionnel, du développement de l'enseignement et du développement de l'école comme organisation.

La conception de deux salles de formation modulables et flexibles permet la mise en œuvre de différents environnements d'apprentissage. L'équipement informatique et audiovisuel favorise grandement l'intégration des technologies de l'information et de la com-



(de gauche à droite) Le directeur du SCRIPT, Michel Lanners, les ministres Anne Brasseur et Erna Hennicot-Schoepges lors de l'inauguration du CDPFC

munication comme outil d'enseignement au quotidien.

- il constitue un lieu de rencontre pour les Commissions nationales des programmes (CNP) et les groupes de travail. La création d'une telle structure répond au rôle primordial assumé par les Commissions nationales des programmes dans l'Enseignement secondaire et dans l'Enseignement secondaire technique. Ces commissions ont pour mission de définir les savoirs et les compétences à transmettre aux élèves et d'élaborer, sur cette base, les programmes scolaires. A court terme, le centre deviendra le lieu des réunions des Commissions nationales, où elles disposeront de facilités concernant la documentation, la formation continue et l'accès informatique aux éditeurs.

A moyen terme le centre sera appelé à devenir un véritable lieu de rencontre qui accompagne les Commissions nationales dans leurs tâches.

## ENVIRONNEMENT

### Réduction des émissions de polluants atmosphériques: il y a encore des efforts à fournir

3 février 2004

Le 3 février 2004, le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger a présenté le programme national de réduction progressive des émissions de certains polluants atmosphériques.

Suite au protocole de Göteborg, que les Etats membres de l'Union

européenne ont signé en 1999, une directive européenne datant de 2001 exige que le Luxembourg réduise d'ici 2010 ses émissions en dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), en oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>), en ammoniac (NH<sub>3</sub>) et en composés organiques volatils (COV). Ces substances sont notamment à l'origine de la pollution en ozone. Par ailleurs, elles modifient les écosystèmes terrestres et aquatiques par le dépôt d'azote.

En transposant la directive européenne en question, le ministère de l'Environnement s'est engagé à présenter chaque année un programme de réduction progressive des émissions nationales des polluants visés. Selon les calculs entrepris au sein du ministère, le Luxembourg réduirait d'ici 2010 ses émissions en dioxyde de soufre de 19 %. La pollution en oxyde d'azote diminuerait de 11 %, tandis que les taux d'émission d'ammoniac et des composées organiques volatils (COV) diminueraient de 1%, respectivement de 27%. Ces objectifs pourraient être atteints avec les mesures de réduction déjà décidées jusqu'en 2003, a souligné le secrétaire d'Etat Eugène Berger.

Tandis que le Luxembourg se trouve d'ores et déjà bien en-dessous des plafonds imposés en ce qui concerne les émissions de dioxyde de soufre, d'ammoniac et de composés organiques volatils, il ressort de l'étude de l'Administration de l'environnement que les émissions en oxyde d'azote générées lors de la consommation de combustibles devront être sensiblement réduites, si on veut atteindre les objectifs de 2010. D'après Eugène Berger, cette situation au niveau des oxydes d'azote serait partiellement impu-



*Eugène Berger lors de la conférence de presse sur les polluants atmosphériques*

table aux émissions générées par la production d'électricité de la centrale turbine-gaz-vapeur à Esch-sur-Alzette, qui aurait, par contre, contribué à réduire sensiblement les émissions en dioxyde de carbone.

Afin de diminuer les émissions en oxyde d'azote, le secrétaire d'Etat à l'Environnement mise sur la promotion des transports publics et des énergies renouvelables. «Au lieu de reporter toutes les responsabilités en matière d'environnement sur les décideurs politiques, chaque citoyen doit se rendre compte des efforts personnels qu'il doit fournir afin d'atteindre les objectifs fixés», a-t-il souligné.

Evoquant les efforts à fournir par le secteur industriel, Eugène Berger a insisté sur le fait que les économies à réaliser par une modernisation des installations de production devraient être mises en relation avec les coûts engendrés.

### **Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement**

2 mars 2004

Le ministre de l'Environnement Charles Goerens et le secrétaire d'Etat à l'Environnement Eugène Berger ont assisté le 2 mars 2004

à la réunion du Conseil des ministres de l'Environnement de l'Union européenne, qui se déroula sous la présidence du ministre irlandais Martin Cullen à Bruxelles.

Les ministres ont trouvé un accord sur les priorités en matière d'environnement qui seraient soumises au Conseil européen de printemps des 25 et 26 mars 2004. Cette contribution du Conseil Environnement s'inscrit dans le cadre de la révision annuelle par le Conseil européen de la stratégie de Lisbonne. La protection de l'environnement constitue, en effet, à côté de la croissance économique et de la cohésion sociale, un des trois piliers de cette stratégie.

Dans ce contexte, le Conseil a réaffirmé la priorité qu'il continue d'accorder à l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto et au respect des engagements pris au titre de celui-ci.

Le Conseil a débattu, en outre, de la politique à adopter sur le projet de règlement du transport des déchets et a examiné les progrès accomplis en matière de législation sur les produits chimiques (REACH) ainsi que la proposition de directive associant les autres mécanismes de flexibilité de Kyoto au système d'échange européen de quotas d'émission.

Les ministres de l'Environnement ont également échangé leurs points de vue sur les préparatifs de la 12<sup>e</sup> session de la Commission sur le développement durable, ainsi que sur le 8<sup>e</sup> Forum mondial des ministres de l'Environnement organisé par le Programme des Nations unies pour l'environnement.

Le président du Conseil a également présenté les conclusions de la 7<sup>e</sup> Conférence des parties à la Convention sur la biodiversité et de la 1<sup>re</sup> réunion des parties au Protocole de Carthagène sur la biosécurité, qui s'était tenue à Kuala Lumpur du 9 au 20 février 2004.

### Le protocole de Kyoto à l'ordre du jour du Comité de coordination tripartite: privilégier la voie des efforts domestiques

22 mars 2004

Le Comité de coordination tripartite s'est réuni le 22 mars 2004 sous la présidence du Premier ministre Jean-Claude Juncker. A l'ordre du jour de cette réunion figurait le protocole de Kyoto, dans le cadre duquel le Luxembourg s'est engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% jusqu'en 2012.

#### Les objectifs et le contenu du protocole de Kyoto

L'objectif du protocole est de lutter contre les changements climatiques par une action internationale de réduction des émissions de certains gaz à effet de serre responsables du réchauffement planétaire.

Le protocole de Kyoto s'attaque aux émissions de six gaz à effet de serre:

- le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>);
- le méthane (CH<sub>4</sub>);
- l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O);
- l'hydrofluorocarbones (HFCs);
- l'hydrocarbure perfluorés (PFCs);
- l'hexafluorure de soufre (SF<sub>6</sub>).

Lors de la réunion du Comité de coordination tripartite, les partenaires sociaux ont notamment arrêté le plan national d'allocation de quotas d'émission de gaz, projet qui devait être transmis à la Commission européenne pour le 31 mars 2004. Ce plan prévoit notamment les quotas d'émissions CO<sub>2</sub>



*Eugène Berger en compagnie du ministre belge Michel Foret au Conseil Environnement*

suivants pour les années 2005 - 2007:

- industrie: 3,5 millions de tonnes,
- foyers privés: 1,4 millions de tonnes,
- carburants: 5,6 millions de tonnes.

A cela s'ajoutent 110 millions de tonnes de gaz d'émission autres que le dioxyde de carbone, tels que le méthane (CH<sub>4</sub>) ou l'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O).

A l'issue de la réunion, le ministre de l'Environnement, Charles Goerens et le secrétaire de l'Etat à l'Environnement, Eugène Berger ont expliqué que, malgré les efforts entrepris dans le passé, il faudrait acquérir les droits d'émettre 3 millions de tonnes de gaz supplémentaires à partir de l'année 2012.

#### **Situation particulière au Luxembourg**

Le ministre Charles Goerens et le secrétaire d'Etat Eugène Berger ont mis en évidence la situation particulière dans laquelle se trouve le Luxembourg: «Sans la turbine gaz-vapeur, dont les bienfaits climatologiques ne sont pas pris en considération au niveau international, et sans la forte consommation d'essence engendrée par les prix de carburants bas, nous n'aurions aucun problème à remplir nos engagements», a souligné Eugène Berger.

En relevant les investissements importants faits par le secteur industriel dans le passé, Charles Goerens a reconnu qu'il serait difficile d'exiger des efforts supplémentaires dans ce domaine-là: «Si nous voulons maintenir les emplois

généérés par ce secteur, il ne faut pas l'accabler davantage».

Charles Goerens et Eugène Berger ont insisté sur le fait que, malgré les facilités que présente la directive «Emission Trading», il fallait privilégier la voie des efforts domestiques. «Néanmoins, nous devons être conscients que des mesures telles que la promotion des transports publics ou le logement à faible consommation énergétique, impliqueront des investissements énormes dont les conséquences bénéfiques ne se feront sentir qu'à long terme».

#### **Création d'un fonds spécial**

Les coûts qu'engendrent ces efforts domestiques ainsi que l'acquisition des droits d'émission sur le marché international devraient être financés à partir d'un fonds spécial. «Afin de pouvoir respecter les engagements pris dans le cadre du protocole de Kyoto, nous devons accepter l'idée d'une plus forte taxation des carburants», a fait valoir le ministre de l'Environnement, tout en reconnaissant les conséquences négatives qu'une telle mesure implique au niveau des finances publiques.

Lors d'un hearing public prévu le 31 mars 2004 à la Chambre des députés, les représentants d'organisations écologiques, syndicales et professionnelles allaient avoir l'occasion de se prononcer sur la stratégie à suivre dans le cadre du programme de transposition des objectifs de Kyoto. Selon la volonté du gouvernement, ce hearing devrait initier un large débat public sur la politique à adopter dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques.

## **FAMILLE ET JEUNESSE**

### **Nouvelles lignes directrices pour une politique de la jeunesse**

7 février 2004

Le 7 février 2004, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, Marie-Josée Jacobs, a assisté au Lycée de Garçons de Luxembourg, à un forum national organisé par le ministère et la Conférence générale de la jeunesse luxembourgeoise portant sur les nouvelles lignes directrices pour une politique de la jeunesse. Ces lignes directrices visent une meilleure intégration de tous les jeunes dans la société.

A cette occasion, le document «Lignes directrices: jeunesse et société», élaboré par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et le Service national de la jeunesse, fut présenté aux représentants des structures de jeunesse.

Dans son introduction lors du forum Marie-Josée Jacobs a évoqué l'importance des échanges entre les jeunes de cultures différentes, la médiation et les activités du Service national de la jeunesse. La ministre a également abordé la participation des jeunes étrangers aux élections communales, l'égalité des chances entre hommes et femmes et l'intégration des personnes handicapées.

A l'issue de la présentation du texte, quatre groupes de travail se sont formés afin de débattre des sujets suivants:

- participation, citoyenneté, dialogue avec les jeunes;
- cohésion sociale, situation multiculturelle;
- bien-être, développement personnel et mobilité;
- mesures structurelles.

#### **Lignes directrices: jeunesse et société**

Le document sur les nouvelles lignes directrices entend tracer, ensemble avec tous les concernés, les nouveaux fils conducteurs de la politique de la jeunesse pour les années à venir.

La mise en œuvre d'une telle politique concertée exige un consensus sur les grandes priorités pour permettre à chacun d'y apporter sa contribution. Ceci nécessite un dialogue permanent pour lequel les conclusions retenues au forum constitueront une nouvelle base de travail.

Les nouvelles lignes directrices mettent l'accent sur l'aménagement de l'environnement des jeunes, l'égalité des chances, le combat contre l'exclusion sociale, ainsi que sur la formation des éducateurs. Le texte vise une meilleure intégration de tous les jeunes dans la société et le développement de structures de dialogue.

Le document présenté lors du forum s'inscrit dans le cadre de la politique de la jeunesse menée au cours des dernières années et qui a été marquée par:

- la mise en œuvre conséquente des plans d'action précédents ayant mené à un acquis considérable;
- l'évaluation de la politique de la jeunesse par le Conseil de

l'Europe et notamment par la publication du rapport national sur la situation des jeunes au Luxembourg;

- une coopération renforcée au niveau européen dans le développement des politiques de la jeunesse, ayant mené notamment au Livre blanc de la Commission européenne et à l'adoption de la méthode ouverte de coordination et des résolutions y afférentes.

Les nouvelles lignes directrices sont le résultat d'une analyse des actions passées et des discussions au sein de deux forums et groupes de travail constitués en 2002 et 2003. Le document allait être publié en avril 2004.

### **Présentation du rapport final du projet «Streetwork - les jeunes dans la ville»**

17 mars 2004

La ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs a assisté le 17 mars 2004 à la présentation du rapport final du projet «*Streetwork - les jeunes dans la ville*», dont l'objectif est de décrire le comportement des jeunes sur les lieux publics dans la ville de Luxembourg et de formuler des recommandations pour réagir aux problématiques spécifiques des jeunes dans la ville.

Ce projet-pilote vise à donner une vue globale de la vie des jeunes et à fournir des réponses à certaines questions: quels sont les lieux de



Marie-Josée Jacobs et Claude Wiseler lors de la présentation de *Streetwork*

rencontre des jeunes, quels sont leurs besoins et leurs demandes, quels sont les manques en matière de politique de jeunesse?

Lors de la présentation du rapport à la presse, la ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs a souligné l'importance du suivi qu'il faut réserver à ce projet. «Il ne suffit pas de rencontrer une fois les jeunes sans s'occuper de la suite», dit-elle. Au-delà de la partie théorique, il faudrait s'interroger sur les besoins réels des jeunes, affirma la ministre, qui insista aussi sur la nécessité du feedback de la part des associations actives dans ce secteur.

Claude Wiseler, membre du collège échevinal de la ville de Luxembourg, a donné des précisions, de son côté, sur la politique de la jeunesse mise en œuvre par les autorités communales et a expliqué l'origine du projet.

Initialement, la politique de la jeunesse comprenait la collaboration avec les associations actives sur le terrain, le travail avec les jeunes qui ne sont pas en contact direct avec les associations de jeunesse ainsi que les initiatives destinées aux jeunes qui ont rencontré certaines difficultés.

Dans le cadre d'une clarification des concepts en la matière, la Ville de Luxembourg, avec le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, a lancé deux initiatives: les plans communaux spécifiques aux jeunes (pour analyser leur comportement dans leur quartier) et l'étude des jeunes qui ne sont pas impliqués dans la vie de leur quartier.

Le projet *Streetwork* s'insère précisément dans ce dernier contexte.

D'après Claude Wiseler, le projet présenté doit permettre de prendre des mesures et des actions efficaces pour aborder et résoudre les différentes problématiques.

### **Le rapport du projet *Streetwork***

Le projet *Streetwork* a été commandité par le ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse et la Ville de Luxembourg. La réalisation du projet a incombé aux associations Caritas Jeunes et Familles, Inter-Actions et au CESIJE (Centre d'études sur la situation des jeunes en Europe). Il a duré trois ans.

*Streetwork* s'est appuyé sur trois axes, a expliqué Charles Berg, président du CESIJE: la sociologie urbaine, la sociologie de la jeunesse (où il s'agissait de jeter un regard général sur la jeunesse, sur sa multiculturalité et sa cohérence sociale) et l'organisation du travail social en faveur des jeunes.

Les données recueillies provenaient de trois types de sources différentes: les entretiens avec les professionnels du secteur, les observations sur le terrain et les questionnaires envoyés aux associations de jeunesse. D'après le président du CESIJE, les résultats du projet peuvent être répartis en trois volets. Les deux premiers sont plutôt descriptifs, le dernier étant davantage interprétatif.

Le premier volet décrit les paramètres contextuels de la vie des jeunes et notamment leurs difficultés concernant la famille, l'école, la multiculturalité, le logement et l'emploi. Le second volet analyse le comportement problématique des jeunes dans l'espace urbain

(l'âge des jeunes qui sont concernés, les lieux de rencontre et les «points chauds», le rôle des transports en commun relatif aux flux des jeunes). Le troisième volet, qui est d'ordre interprétatif, concerne les actions en matière de politique de jeunesse: les réactions aux comportements problématiques, la coordination entre les politiques de jeunesse, la mise en réseau des mesures, etc.

## **FINANCES**

### **Réunions du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles**

Janvier-mars

#### **19-20 janvier 2004**

Les ministres des Finances et de l'Économie des pays membres de la zone Euro se sont réunis le 19 janvier 2004 à Bruxelles. Ils ont été rejoints le 20 janvier 2004 par leurs collègues des trois pays membres de l'UE qui n'ont pas encore adopté l'euro ainsi que par les ministres des Finances et de l'Économie des futurs pays membres pour le Conseil «Affaires économiques et financières». Le Luxembourg y était représenté par le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen.

Ce premier rendez-vous sous présidence irlandaise du Conseil des ministres, fut consacré essentiellement à des discussions concernant le programme de travail de la présidence pour les six mois à venir ainsi que les récents développements économiques et financiers

en Europe et au niveau international. Les ministres ont également eu un échange de vues au sujet de la procédure entamée par la Commission européenne devant la Cour de Justice européenne contre la décision du Conseil du 25 novembre 2003 de suspendre la procédure pour déficit excessif contre l'Allemagne et la France.

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 20 janvier 2004 a débuté par une session publique du Conseil au cours de laquelle les délégations étaient appelées à se prononcer sur le programme des travaux de la présidence et de la Commission européenne.

Le Conseil a procédé également à l'analyse des programmes de stabilité et de convergence actualisés de quatre pays: Autriche, Danemark, Finlande et Suède.

D'autres points à l'ordre du jour étaient l'examen du rapport sur la création d'emplois en Europe, rédigé par l'ancien Premier ministre néerlandais Wim Kok, ainsi que les propositions de modification de la directive européenne sur les taux de TVA réduits.

#### 9-10 février 2004

Le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont assisté, les 9 et 10 février 2004, aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» qui se sont tenues à Bruxelles.

Le rendez-vous des ministres des Finances de la zone Euro fut consacré à l'analyse de la situation économique européenne et mondiale ainsi qu'à la participation des futurs

États membres de l'Union européenne au système monétaire européen (SME II).

L'agenda du Conseil «Affaires économiques et financières» était consacrée à la préparation du Conseil européen de printemps qui se tiendrait les 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles. Les ministres ont ainsi examiné des rapports sur la mise en oeuvre de la stratégie de Lisbonne, la mise en oeuvre des grandes orientations de politique économique et les réformes structurelles en 2004.

Le Conseil a ensuite examiné les programmes de stabilité actualisés du Luxembourg, de la France, de la Grèce, de l'Irlande, de l'Italie et des Pays-Bas ainsi que le programme de convergence du Royaume-Uni.

Pour ce qui est du programme de stabilité luxembourgeois, couvrant les années 2004 à 2006, le Conseil

a noté que dans son ensemble, le programme de stabilité luxembourgeois correspondait aux exigences du pacte de stabilité et de croissance et que les prévisions conjoncturelles ainsi que l'évolution des finances publiques soulignaient la viabilité et la stabilité budgétaire luxembourgeoise.

Le déficit affiché par le budget 2004, bien que qualifié d'exceptionnel par le Conseil, serait à considérer comme «technique», selon le commissaire européen Pedro Solbes, dans la mesure où ce déficit serait entièrement couvert par les réserves budgétaires que le gouvernement luxembourgeois a constitué au cours des années fastes et n'entraînerait ainsi pas d'emprunt au détriment de la dette publique qui serait progressivement réduite au cours des trois années à suivre pour s'établir à 4,4% du PIB.



Jean-Claude Juncker, Gerrit Zalm, ministre des Finances des Pays-Bas, et Markos Kyprianou, ministre des Finances de Chypre, le 9 mars à Bruxelles

Pour le Premier ministre, ministre des Finances, Jean-Claude Juncker, l'avis du Conseil a confirmé les choix politiques du gouvernement luxembourgeois en matière budgétaire, bien que le chef du gouvernement luxembourgeois aurait souhaité que les réserves budgétaires aient été incluses dans le calcul afférent au programme de stabilité afin d'éviter que le recours à ces réserves soit comptabilisé comme simple dépense.

Le commissaire européen Frits Bolkestein a informé le Conseil sur les négociations en cours avec différents pays tiers en ce qui concerne l'adoption, par ces pays, de mesures équivalentes à celles décidées par les États membres de l'Union européenne en matière de fiscalité de l'épargne.

Le Conseil s'est déclaré opposé aux exigences de la Confédération helvétique de faire un lien entre ce dossier et les négociations sur la deuxième série d'accords bilatéraux avec la Suisse, notamment en ce qui concerne l'adoption des dispositions du traité de Schengen ayant trait à la lutte contre l'évasion fiscale.

Le Royaume-Uni et les Pays-Bas ont informé le Conseil sur la situation des négociations qu'ils menaient alors avec leurs territoires dépendants et associés dans ce domaine.

Pour le Royaume-Uni, ces territoires sont les *Crown Dependencies* (Guernsey, Jersey et Isle of Man) et les Caribbean territories (Anguilla, British Virgin Islands, Cayman Islands, Montserrat, Turks and Caicos Islands). Les territoires dépendants des Pays-Bas sont les Antilles néerlandaises et Aruba.

### 8-9 mars 2004

Le Premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre de l'Économie Henri Grethen ont assisté aux réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» les 8 et 9 mars 2004, à Bruxelles.

Les ministres des douze pays membres de la zone Euro se sont rencontrés dans la soirée du 8 mars 2004 pour leur traditionnel échange de vues sur la situation conjoncturelle internationale et européenne. Ils ont également discuté du Système monétaire européen Il auquel devraient participer les États membres actuels et futurs avant une éventuelle adoption de l'Euro.

Le Conseil «Affaires économiques et financières» du 9 mars fut essentiellement consacré à l'adoption des éléments clés des grandes orientations de politique économique qui constituent la principale contribution du Conseil «Affaires économiques et financières» au Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement des 25 et 26 mars 2004 à Bruxelles.

Le Conseil a identifié trois axes d'action sur lesquelles devraient se baser les politiques communautaire et nationale: a) la promotion de la croissance, notamment en veillant à un environnement macroéconomique sain via des situations budgétaires et un niveau de prix stables et en mettant l'accent sur les investissements dans la recherche et le développement. Le Conseil se prononce également en faveur d'une meilleure réglementation complétant le marché intérieur, surtout au niveau des services, b) une augmentation de la flexibilité et de l'adaptabilité des

marchés de l'emploi dans l'Union européenne et c) les efforts afin de garantir des finances publiques soutenables en tenant compte du vieillissement des populations, en réduisant les dettes publiques et en réformant les systèmes régissant l'emploi et la sécurité sociale.

L'autre dossier que le Conseil «Affaires économiques et financières» transférera au Conseil européen concerne les mesures de mise en oeuvre nationales de l'initiative européenne de croissance dont le but principal est d'augmenter l'efficacité des investissements dans les infrastructures, en particulier dans les domaines du transport, de l'énergie et des télécommunications, et de stimuler l'innovation, la recherche et le développement.

Dans le contexte de la mise en oeuvre du pacte de stabilité et de croissance, le Conseil a adopté les programmes de stabilité actualisés de la Belgique, de l'Allemagne, du Portugal et de l'Espagne.

Le Conseil a entendu un rapport du commissaire Frits Bolkestein sur les progrès réalisés dans les négociations avec la Suisse et d'autres pays tiers pour ce qui est des mesures équivalentes que ces pays se sont engagés à adopter dans le contexte de la directive européenne sur la fiscalité de l'épargne.

D'autres points à l'ordre du jour ont été:

- les discussions sur les taux de TVA réduits,
- la décharge à donner à la mise en oeuvre du budget 2002,
- les priorités du Conseil "Affaires économiques et financières" pour le budget 2005.

Pour ce dernier point, le Conseil a retenu dans ses conclusions que le budget communautaire devrait allouer des ressources suffisantes nécessaires à la mise en oeuvre des diverses politiques communautaires, tout en respectant le cadre établi par les perspectives financières 1999 - 2006. Le Conseil a souligné également l'importance d'une discipline budgétaire générale et a mis en évidence que les retenues budgétaires appliquées dans les États membres devraient être reflétées au niveau du budget communautaire.

### Rencontre Luc Frieden - Frits Bolkestein au sujet de la place financière

19 février 2004

Le ministre du Trésor et du Budget Luc Frieden a été reçu le 19 février 2004 à Bruxelles par le commissaire européen chargé du marché intérieur, Frits Bolkestein.

En sa qualité de ministre responsable pour la place financière, Luc Frieden a fait part au commissaire Bolkestein du soutien que le Luxembourg apporte aux efforts de la Commission pour réaliser à court terme le marché unique des services financiers.

Dans ce contexte, le gouvernement a pris acte que des plaintes ont été déposées par des associations professionnelles luxembourgeoises à l'encontre des lois belges relatives à la déclaration libératoire unique et aux fonds d'investissements étrangers, dont certains aspects semblent contraires aux dispositions communautaires relatives au marché intérieur.

Luc Frieden a fait part au commissaire européen des inquiétudes du gouvernement luxembourgeois qu'à travers des législations nationales, des discriminations directes ou indirectes à la libre prestation des services et à la liberté de mouvement des capitaux puissent ainsi être introduites.

Pour le ministre Frieden, la Commission européenne a un rôle essentiel à jouer pour assurer que tous les États membres appliquent des législations conformes au droit européen.

Face aux effets que les législations impliquées peuvent avoir quant au bon fonctionnement du marché intérieur, le ministre Frieden a insisté pour que la Commission, en tant que gardienne des traités, examine les plaintes ainsi déposées dans un délai rapproché.

Le commissaire Frits Bolkestein a confirmé au ministre du Trésor Luc Frieden que la Commission était en train d'analyser ces législations au regard du droit européen et estimait pouvoir conclure ses travaux y relatifs dans les trois mois suivants.

## LOGEMENT

### Aide épargne-logement et programme de construction de logements subventionnés: «Faciliter l'accès à la propriété»

25 mars 2004

Le ministre des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement Fer-

nand Boden a présenté le 25 mars 2004 deux mesures destinées à faciliter l'accès à la propriété au Luxembourg: l'aide d'épargne-logement généralisée et l'actualisation du 8<sup>e</sup> programme de construction de logements subventionnés, qui porte sur quelque 10.000 habitations.

«La demande des citoyens pour accéder à la propriété d'une maison individuelle ou d'un appartement demeure très grande au Grand-Duché», a déclaré le ministre du Logement. Néanmoins, l'offre ne serait pas en mesure de répondre à cette demande. En effet, même si 2.700 logements ont été construits annuellement au cours des dix dernières années, le nombre de ménages a aussi augmenté de l'ordre de 2.000 unités par an. D'où une «évolution peu enviable du prix des logements», dit Fernand Boden. A son avis, le déficit en matière de logements s'élève actuellement à 10.000 unités. S'y ajoutent les prix élevés des terrains à bâtir, remarqua-t-il.

Le gouvernement a essayé de remédier à cette situation afin de permettre aux gens d'accéder plus facilement à leur habitation, rappela le ministre. Les aides directes de l'Etat ont ainsi augmenté et les promoteurs publics furent encouragés à stimuler l'offre sur le marché du logement. Sur le plan fiscal, «l'imposition est relativement favorable lors de la vente d'un terrain à bâtir», ajouta Fernand Boden, qui veut faire pression sur le marché afin de relever l'offre de terrains constructibles.



*Fernand Boden et Daniel Mittgen (Fonds du logement) lors de la présentation du programme de construction*

### **Aide d'épargne-logement généralisée**

Lors de la présentation du nouveau règlement grand-ducal fixant les modalités d'exécution de l'aide d'épargne-logement généralisée prévue par l'article 14ter de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, le ministre Fernand Boden a noté qu'il s'agit surtout de sensibiliser les gens à l'importance de l'épargne: «Si on veut acheter une maison, il faut prouver qu'on a épargné et qu'on a pu accumuler un certain capital propre».

Ce nouveau produit stipule que l'Etat verse la somme de 100 euros sur un compte épargne-logement en faveur de chaque nouveau-né. Il s'inscrit dans le cadre d'un instrument déjà existant mais très peu sollicité: la garantie de l'Etat. Celle-ci prévoyait des épargnes d'envi-

ron 1.000 francs par mois pendant une période de trois ans.

L'argent placé sur le compte épargne-logement ne peut être retiré que pour acheter un terrain ou un logement, alors que dans le cadre de la garantie de l'Etat, l'argent épargné fut souvent utilisé pour l'achat d'une voiture par exemple, nota Fernand Boden.

Un certain nombre de conditions doivent être remplies afin de bénéficier du produit, adopté le 12 mars 2004 par le Conseil de gouvernement. L'enfant doit être né après le 2 décembre 2002 et, lorsque le bénéficiaire du compte a atteint l'âge de 16 ans, le compte doit contenir au moins 240 euros.

### **8<sup>e</sup> programme de construction de logements subventionnés**

Le règlement grand-ducal arrêtant une version actualisée du 8<sup>e</sup> pro-

gramme de construction d'ensembles de logements subventionnés ainsi que les participations de l'Etat a été adopté par le Conseil de gouvernement le 19 mars 2004. Il vise à encourager les promoteurs publics à investir dans la construction de logements subventionnés.

Le programme porte sur 10.822 logements, destinés aux personnes qui ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour accéder à la propriété. Ces habitations seront réalisées par les promoteurs suivants:

- communes: 912 logements
- société nationale des habitations à bon marché: 1.343 logements
- fonds du logement: 3.513 logements
- autres promoteurs publics (Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall): 254 logements
- associations sans but lucratif: 110 logements
- promoteurs privés (entrepreneurs qui achètent des logements pour leurs employés venant de l'étranger): 303 logements

Environ 3.000 logements seront construits sur les quelque 60 hectares de zones de réserves foncières du Fonds du logement. Dans ce contexte, le ministre du Logement Fernand Boden a lancé un appel aux communes, qui n'auraient pas encore constitué de telles réserves. De plus, 1.387 logements seront construits dans les zones d'assainissement.

Le ministre du Logement Fernand Boden a ajouté que les logements réalisés sur les anciennes friches industrielles ne font pas partie du présent programme.

## MEDIAS ET COMMUNICATION

### François Biltgen ouvre la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)

14-16 janvier 2004

Sur invitation du Luxembourg, environ cent délégués de trente pays européens ont participé du 14 au 16 janvier 2004 à la première réunion du groupe de travail de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommuni-

cations (CEPT), pour préparer la Conférence mondiale des radiocommunications (CMR) de l'Union internationale des télécommunications (UIT) en 2007. François Biltgen, ministre délégué aux Communications, a présidé la séance d'ouverture de cette réunion, organisée par l'Institut luxembourgeois de régulation (ILR).

Des délégués de la Commission inter-américaine de télécommunications, de la Télécommunauté Asie-Pacifique et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont assisté comme observateurs aux travaux du groupe.

Convoquée tous les trois à quatre ans, la Conférence mondiale des radiocommunications est l'occasion de mettre à jour les attributions de fréquences et d'élaborer, à l'échelle mondiale, les lignes directrices applicables à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites des satellites.

La CEPT, avec ses 46 états membres, représente la quasi-totalité des Etats du continent européen - du Portugal à la Russie en passant par Malte et Chypre et les pays scandinaves. Son activité principale consiste à définir et à défendre les intérêts européens en matière de télécommunications,



François Biltgen, ministre délégué aux Communications, et le Suédois Anders Friedrich lors de la CEPT

de radiocommunications, et de services postaux.

Au niveau de l'UIT, la CEPT constitue l'organisation régionale représentant les intérêts du continent européen.

Les tâches essentielles du groupe de travail pour la préparation des conférences mondiales des radiocommunications ont été fixées comme suit:

- préparer les positions européennes à l'occasion des CMR et des assemblées des radiocommunications (AR),
- développer des positions coordonnées européennes concernant les ordres de jour des conférences mondiales,
- développer des positions communes pour les différentes réunions (commissions d'études, groupe consultatif des radiocommunications, commission chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure) du secteur des radiocommunications de l'UIT,
- développer des propositions européennes communes et des procédures de coordination pour et lors des CMR et des AR,
- consulter les diverses organisations, administrations et organismes à l'intérieur et à l'extérieure de la CEPT dans le but principal de recueillir des informations et d'élargir le support des positions européennes,
- développer le programme de travail et coopérer avec les divers groupes du Comité des communications électroniques.

Lors de la réunion au Luxembourg, les sujets suivants ont figuré à l'ordre du jour:

- rapport de la dernière Conférence mondiale des radiocommunications 2003,
- rapport de la première réunion de préparation à la Conférence de l'UIT,
- décisions de l'UIT concernant la Conférence mondiale des radiocommunications 2007,
- définition des principes et stratégies générales ainsi que des méthodes de travail, formation des différents groupes de travail et nomination des différents coordinateurs,
- consultation avec la Commission européenne et d'autres organisations internationales,
- activités d'autres organisations régionales dans la préparation de la CMR 2007,
- progrès des différents groupes de travail du Comité des communications électroniques dans la préparation de la CMR 2007.

### Les entreprises et les technologies de l'information et de la communication en 2003: tassement quantitatif et amélioration qualitative

26 janvier 2004

Le 26 janvier 2004, le ministre de l'Economie Henri Grethen a donné un aperçu à la presse de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les entreprises luxembourgeoises en 2003.

En se référant à deux études réalisées par le STATEC et le CEPS/In-  
stead, d'une part, et la société Mind-  
Forest d'autre part, le ministre a  
parlé d'un tassement quantitatif  
ainsi que d'une amélioration qua-

litative par rapport aux années précédentes. Par le passé, beaucoup d'entreprises se seraient créés un site Internet, jugeant une présence Internet «chic». «Aujourd'hui, on se lance dans le web, parce que cela donne un sens et non pas simplement pour disposer d'un site», a constaté le ministre.

### Un climat favorable aux nouvelles technologies

Henri Grethen a mis en exergue les actions entreprises par le gouvernement afin de promouvoir un climat économique qui soit favorable aux nouvelles technologies. A cet égard, il a cité la réforme de la loi sur le commerce électronique qui devrait accorder une plus grande importance à la protection des utilisateurs. D'autres chantiers seraient la mise en place d'une infrastructure à clé publique commune entre le secteur public et le privé afin de sécuriser le commerce électronique. Henri Grethen a par ailleurs mis en avant le succès certain du certificat de qualité Luxembourg e-commerce certifié parmi les entreprises actives dans le commerce en ligne.

Selon l'étude réalisée par le STATEC et le CEPS/In-  
stead, la quasi-totalité des entreprises occupant 10 salariés et plus (97,5 %) sont informatisées. 89,7 % ont un accès à Internet. En ce qui concerne le mode de connexion, le DSL connaît un succès grandissant: alors qu'en 2001, 3,5 % des firmes utilisaient cette forme d'accès, ce taux s'élève à 37,3 % en 2003. 69,5 % des entreprises disposent de leur propre site web ou d'une page d'accueil. En 2001, ce taux se situait à 48,9 %. En ce qui concerne l'utilisation d'Internet, 98 % des entreprises s'y



Le ministre de l'Economie Henri Grethen et le directeur du STATEC Serge Allegrezza présentent un état des lieux de l'utilisation des technologies de l'information par les entreprises luxembourgeoises

connectent pour rechercher des informations. 57,9 % y effectuent des services financiers ou bancaires. Le commerce électronique joue un rôle mineur : 16,7 % des entreprises informatisées l'ont utilisé en 2003 pour effectuer des achats. 52,1 % ont payé en ligne leurs produits achetés via Internet. 12,3 % offraient des ventes en ligne.

#### Une conscience plus développée en matière de sécurité

Selon les auteurs de l'étude, la conscience en matière de sécurité a beaucoup évolué ces trois dernières années. En 2003, 88,9 % des entreprises informatisées disposaient d'un système de vérification de virus ou d'un logiciel de protection. 72,3 % se sont dotées de serveurs sécurisés. 61,3 % ont installé des systèmes «firewall». Ce taux atteint 100 % dans le secteur informatique.

Pour son étude qualitative réalisée dans le cadre du programme eLëtzebuerg, la société MindForest a sondé la présence web de 12.000 entreprises de toutes tailles et d'appartenance sectorielle diverse. Il ressort de cette analyse que 17,4% des entreprises retenues dans l'échantillon disposaient en 2003 d'un site Internet. Ce taux a augmenté de 40 % par rapport à 2002.

En ce qui concerne la répartition par secteur, c'est l'hôtellerie qui a connu la plus forte croissance. Le taux de présences web dans ce secteur a augmenté de 20 points par rapport à 2002, pour atteindre 48 %. A l'inverse, le chiffre des sites du secteur des assurances a diminué de 7 points et se situe à 66 %.

#### Concentration sur les services

En analysant le contenu des sites Internet, les chercheurs du bureau

d'études ont constaté une concentration sur des sites orientés vers les services. Tandis qu'en 2002, 73% des entreprises utilisaient Internet pour fournir des informations sur leurs produits, ce taux s'est réduit à 64 % en 2003. La proposition de services a pourtant augmenté de 17 % à 25 %. Les auteurs déplorent pourtant un contenu souvent peu développé : ce serait surtout la description des produits offerts qui laisserait à désirer. Le fait que les sites soient mis à jour plus régulièrement que par le passé est toutefois interprété comme un signe encourageant vers une amélioration constante de l'offre fournie.

### Safer Internet Day: journée de sensibilisation aux défis et dangers d'Internet

6 février 2004

Anne Brasseur, ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle et des Sports, et François Biltgen, ministre délégué aux Communications, ont présenté à l'occasion du *Safer Internet Day*, le 6 février 2004, une brochure au Lycée Aline Mayrisch, à Luxembourg sur l'utilisation d'Internet en toute sécurité.

Disponible en français et allemand, la brochure intitulée «A la découverte d'Internet» (*Einstieg ins Internet*) est distribuée par le biais des écoles et des lycées, des *Internetstufen*, des bibliothèques et des fournisseurs d'accès à Internet. Elle présente des informations et des conseils pratiques pour une utilisation sûre et créative d'Internet. Elle donne également un aperçu général des activités des

enfants et des jeunes sur Internet et propose des recommandations et des astuces pour mieux naviguer.

A cette occasion, les deux ministres ont lancé des initiatives visant à renforcer une culture de responsabilité permettant aux enfants et aux adolescents de profiter librement des opportunités de la société de la connaissance et de l'information.

Ce fut également l'occasion de dresser le bilan des activités de la campagne de sensibilisation luxembourgeoise Safeborders:

- Le ministère de l'Éducation nationale avait organisé des ateliers de sensibilisation au bon usage d'Internet pour les acteurs de l'enseignement au Luxembourg. L'objectif principal était la prise de conscience des opportunités et risques

qu'Internet présente pour les enfants. Organisés jusque fin mars à travers tout le pays, les ateliers s'adressaient aux différents acteurs de l'enseignement, à savoir: les enseignants du primaire et du secondaire, les étudiants-instituteurs, les formateurs des *Internetstuffer* et les associations de parents d'élèves.

- A l'occasion des Netd@ys 2003 avait été organisée la journée Safer Surf: pendant la journée du 19 novembre 2003, trois cycles de conférences ont été organisés au Lycée de Garçons de Luxembourg pour démontrer à l'aide d'exemples concrets les potentiels positifs et négatifs d'Internet. Des spécialistes en la matière ont exposé aux auditeurs plusieurs sujets comme les dangers potentiels de la navigation sur Internet ou

les achats en ligne en toute sécurité.

- Dans le cadre du projet pilote «Cartable électronique» qui prévoit la mise à disposition d'un ordinateur portable à chaque élève, le groupe de travail interne au Lycée Aline Mayrisch (LAML) ont adopté une convention «Cartable électronique» regroupant les règles à respecter par les élèves. Un permis PC aux besoins spécifiques du LAML fut élaboré sous forme d'une brochure mise à la disposition des enseignants et des élèves, dans une première étape, en classe de 6<sup>e</sup> dans le cadre du cours d'allemand et, en classe de 8<sup>e</sup>, dans le cadre du cours Nouvelles Technologies de l'Information.

Le but de cette démarche est double. Il s'agit, d'une part, d'offrir aux élèves des connaissances



Anne Brasseur et François Biltgen présentent une brochure sur l'utilisation d'Internet en toute sécurité

minimales portant sur l'utilisation et les fonctionnalités les plus importantes des logiciels de courriel et de navigation sur Internet, ainsi que sur le maniement des moteurs de recherche les plus connus. D'autre part, l'utilisation efficace et critique des ressources Internet, ainsi que la prise de conscience des dangers d'Internet, constituent des objectifs importants que vise cette action.

En décembre 2003, la Task Force eLuxembourg et le ministère de l'Éducation nationale avaient invité les jeunes et adultes à participer au concours poster multimédia afin de leur permettre d'exprimer leurs craintes dans les environnements virtuels tout en exploitant les possibilités artistiques offertes par les nouveaux médias. Environ 90 personnes, âgées de 10 à 45 ans, de tout le pays ont participé avec un total de 25 posters. Les prix du concours ont été distribués aux gagnants lors du Safer Internet Day lors duquel quelques extraits des posters furent présentés.

La Commission européenne avait proclamé le 6 février *Safer Internet Day*, journée de sensibilisation aux défis et dangers d'Internet. Des activités pour promouvoir l'accès à des informations de qualité et à des modes d'interaction sécurisés ont été lancées simultanément dans 16 pays européens ainsi qu'en Australie, en Norvège et en Islande, avec la participation des ministres de l'Éducation des pays respectifs et de certaines d'organisations partenaires.

La campagne de sensibilisation *Safeborders* s'insère dans le cadre européen du *Safer Internet Action Plan 3* (SIAP), qui a pour objet la

sécurité en ligne des citoyens, une des priorités du plan d'action eEurope. Au Luxembourg, le projet se traduit par une campagne de sensibilisation d'une durée de 6 mois, se déroulant d'octobre 2003 à mars 2004.

Les objectifs de cette campagne sont :

- de sensibiliser le grand public, et notamment les enfants et les jeunes aux dangers d'Internet (contenus illicites, pratiques préjudiciables);
- d'informer sur les moyens de protection contre ces dangers;
- d'informer sur les possibilités de créer un environnement permettant aux jeunes d'utiliser Internet en toute liberté et sécurité;
- d'éduquer les citoyens à l'utilisation d'Internet à bon escient.

### eGovernment benchmarking: le Luxembourg réduit son retard

9 février 2004

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Réforme administrative Joseph Schaack a présenté le 9 février 2004 la 4<sup>e</sup> mesure comparative des 20 services publics de base eGovernment, réalisée au cours du mois d'octobre 2003 dans

les Etats membres de l'Union européenne. Cette étude avait été préparée par un prestataire neutre pour le compte de la Commission européenne.

«Depuis 2001, nous avons réussi à combler le retard considérable au niveau des services publics en ligne évalués dans le cadre de eGovernment», a déclaré le secrétaire d'Etat Schaack.

Dans cette 4<sup>e</sup> évaluation des services publics, le Luxembourg atteint le score de 47%, ce qui correspond à une progression de 32% par rapport au résultat obtenu en 2001 et de 15% par rapport au 3<sup>e</sup> benchmarking (octobre 2002). Joseph Schaack a souligné que «l'étude réalisée par Cap Gemini Ernst & Young relève que le Luxembourg - avec l'Autriche et la Belgique - figure parmi les pays à avoir réalisé les plus grands efforts depuis 2001». Le Grand-Duché continue néanmoins à occuper la dernière place du classement.

«Depuis 1999, le gouvernement luxembourgeois poursuit une politique raisonnable et ciblée, mettant l'accent sur la qualité, la sécurité et la protection de la vie privée lors de la réalisation de projets eGovernment», a rappelé Joseph Schaack. La formation continue des fonctionnaires y jouerait également un rôle considérable.

	Luxembourg	Belgique	France	Allemagne
Octobre 2001 (2 <sup>e</sup> benchmarking)	15 %	23 %	49 %	40 %
Octobre 2003 (4 <sup>e</sup> benchmarking)	47 %	58 %	73 %	52 %



*Joseph Schaack, secrétaire d'Etat à la Fonction publique, lors de la présentation de la 4<sup>e</sup> benchmarking*

Concernant le retard par rapport à la France et l'Allemagne, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a rappelé que ces pays avaient déjà commencé en 1996 à intégrer de façon systématique les nouvelles technologies dans les administrations.

#### **Les 20 services publics de base évalués par l'étude**

20 services de base ont été évalués sur quatre niveaux: mise à disposition d'informations, interaction possible en sens unique, interaction possible en double sens et possibilité de transactions en ligne (formulaires interactifs).

Ralph Letsch du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative a présenté en détail les résultats obtenus pour chaque service public étudié. Trois services ont obtenu un score de 100%: la Bibliothèque nationale, les ser-

vices de la TVA et ceux des déclarations en douane.

A défaut de signature électronique, et pour des raisons de sécurité en matière de données, la possibilité de réalisation de transactions en ligne n'est pas encore offerte par la plupart des services étudiés. En effet, les utilisateurs restent obligés d'imprimer les documents, de les signer et de les renvoyer par voie postale. Dans ce contexte, les travaux du groupement d'intérêt économique PKI (infrastructure à clé publique) devraient, selon Ralph Letsch, permettre de proposer des alternatives.

«Les résultats du benchmarking doivent être relativisés», ont tenu à souligner Joseph Schaack et Ralph Letsch lors de la conférence de presse. En effet, en l'absence de procédures identiques en matière de services publics dans les différents pays, une comparai-

son par pays s'avérerait problématique.

Parmi les 20 services qui ont fait l'objet d'évaluation, 12 services s'adressent aux entreprises et 8 aux citoyens. Pour les 12 services orientés vers les entreprises, le score est de 58%, pour les 8 autres services, le score est de 39%.

L'Etat ne contrôlerait, par ailleurs, que 15 des 20 services évalués, certains services étant mis en œuvre par les communes et d'autres par des établissements publics. «Pour ces 15 services sous responsabilité exclusive de l'Etat, le score atteint au benchmarking est de 55%», affirma Joseph Schaack.

Le secrétaire d'Etat à la Fonction publique a également spécifié que eGovernment «ne concerne pas seulement les 20 services publics de base évalués par l'étude», mais que ce terme concernerait l'ensemble des services en ligne offerts aux citoyens.

Pour conclure, le secrétaire d'Etat s'est montré satisfait du travail réalisé jusqu'à présent. «Le gouvernement luxembourgeois poursuivra dans cette direction et fera en sorte que le pays puisse disposer d'une administration moderne», a promis Joseph Schaack.

#### **eEurope**

Le plan d'action «eEurope - une société de l'information pour tous» a été lancé lors du Conseil européen de Séville en juin 2002 et approuvé par le Conseil des ministres en janvier 2003.

L'objectif du plan est de créer un environnement favorable à l'investissement privé et à la création d'emplois, de stimuler la produc-

tivité, de moderniser les services publics et de donner à chacun la possibilité de participer à la société mondiale de l'information. eEurope vise par conséquent à stimuler le développement de services, d'applications et de contenus sécurisés, exploitant une infrastructure à large bande abondamment disponible.

## TRANSPORTS

### Bilan des accidents de la circulation en 2003

26 février 2004

Le ministre des Transports Henri Grethen a présenté le 26 février 2004 le bilan des accidents de la

circulation en 2003. 48 accidents de la circulation ont causé la mort de 53 personnes, dont 14 motocyclistes. Le nombre des tués sur les routes du Grand-Duché a diminué par rapport à 2002, où 62 personnes avaient perdu leur vie dans des accidents.

Cette amélioration aurait plusieurs raisons, notamment l'introduction du permis à points et la présence renforcée de la Police sur les routes, a déclaré le ministre des Transports Henri Grethen. Pour lutter contre les accidents de la circulation, la priorité serait néanmoins donnée à la prévention et à l'éducation et non pas aux mesures répressives, nota le ministre.

Au total, 8.084 accidents, faisant 734 blessés légers, 315 blessés graves et 53 tués ont été recensés

en 2003 par la Police grand-ducale. Malgré l'augmentation du nombre des accidents entre 1999 et 2003, on constate que, pendant la même période, le nombre des accidents corporels et mortels a régressé.

Les personnes tuées sur les routes en 2003 se répartissent suivant les catégories suivantes:

- conducteurs: 23 (2002: 40),
- passagers: 9 (2002: 15),
- motocyclistes: 14 (2002: 0),
- piétons: 7 (2002: 6),
- cyclistes: 0 (2002: 1).

### 14 motocyclistes tués

«Un aspect très négatif en 2003 est le nombre important de motocyclistes tués», remarqua Henri Grethen. En 2002, aucun motocycliste n'avait perdu la vie sur les routes. En 2003, par contre, il y eut



*Le ministre des Transports Henri Grethen lors de la présentation des bilans des accidents de la route*

14 motocyclistes tués. 132 motocyclistes furent blessés dans des accidents, ce qui représente 12,6% du nombre total des blessés.

Les bonnes conditions météorologiques pendant l'été 2003 ou bien le relâchement de l'attention de tous les usagers de la route vis-à-vis des motocyclistes pourraient en être la cause, a noté le ministre des Transports, qui comptait lancer en mars et avril 2004 une nouvelle campagne de sensibilisation spécifique à ce problème.

«Par ailleurs, plus de 20% des accidents mortels sont causés par des personnes qui ne résident pas au Grand-Duché, c'est-à-dire des frontaliers ou des étrangers de passage», a constaté le ministre des Transports.

D'après le ministre, ce constat pourrait être mis en corrélation avec les statistiques sur le permis à points, où un tiers des points retirés était ceux de conducteurs étrangers. Henri Grethen se voit ainsi confirmé dans son initiative pour faire appliquer le permis à points également aux non-résidents. Le ministre compte, en outre, communiquer à partir du 1<sup>er</sup> avril 2004 les infractions commises par les étrangers aux autorités de leur pays d'origine.

#### **Les causes des accidents**

La grande majorité des accidents mortels est due à des excès de vitesse (21). 8 accidents mortels sont dus à l'inattention et à la fatigue. Les autres causes présumées sont le non-respect des règles de priorité, les dépassements fautifs et l'alcool. L'analyse des accidents mortels montre, par ailleurs, que 11 conducteurs ou passagers

tués sur les routes ne portaient pas la ceinture de sécurité.

De plus, selon le ministre des Transports Henri Grethen, la répartition géographique des accidents confirme que les accidents mortels ont souvent lieu sur les mêmes axes. La surveillance de ces routes au moyen de caméras serait à envisager, a dit le ministre.

#### **Le permis à points**

Le bilan des accidents de la circulation démontre, d'après le ministre Grethen, que l'introduction du permis à points a eu un effet bénéfique sur le comportement des usagers de la route.

Henri Grethen a ajouté que 36.388 points ont été retirés à 17.246 conducteurs depuis l'introduction du permis à points le 1<sup>er</sup> novembre 2002 et que, parmi les personnes qui ont fait l'objet d'un avertissement taxé, 39,1% sont titulaires d'un permis de conduire étranger.

#### **Les initiatives pour lutter contre les accidents**

Lors de la conférence de presse, le ministre des Transports Henri Grethen a également fait le point sur la mise en œuvre du programme d'action de lutte contre l'insécurité routière, adopté en septembre 2003 par le gouvernement.

En matière de conduite sous l'influence de stupéfiants, un projet de loi est en train d'être préparé. Celui-ci retient le taux de tolérance de 0,0%, généralise le dépistage de stupéfiants en cas d'accident ayant causé des dommages corporels, autorise les contrôles préventifs et crée un délit de conduite sous l'emprise de stupéfiants.

La communication systématique aux autorités du pays d'origine des infractions commises au Luxembourg par des non-résidents, l'étude d'une éventuelle poursuite des infractions constatées au moyen de caméras ainsi que la nouvelle stratégie en matière de surveillance du trafic font également partie des initiatives du ministre pour lutter contre les accidents. Un autre projet de loi tend à aggraver la sanction pénale en cas de récidive, en portant, entre autre, le délai de récidive en matière d'infractions routières de 1 à 3 ans.

Pour conclure, le ministre des Transports a proposé de modifier la période de stage des jeunes conducteurs. Henri Grethen envisage de supprimer l'obligation de disposer la lettre «L» dans la vitre arrière du véhicule et de supprimer les limitations de vitesse restrictives pour jeunes conducteurs. Enfin, le délai d'attente pour suivre la formation à Colmar-Berg devrait être réduit de 6 à 3 mois.

#### **Henri Grethen au Conseil «Transports, Télécommunications et Energie»**

9 mars 2004

Henri Grethen a participé en sa qualité de ministre des Transports à la 2.568<sup>e</sup> session du Conseil «Transports, Télécommunications et Energie» de l'Union européenne, qui s'est tenue le 9 mars 2004 à Bruxelles.

Les travaux du Conseil ont porté sur des dossiers concernant les relations extérieures de la Communauté en matière de transports aériens, notamment dans la pers-

pective d'un accord «cieux ouverts» entre l'Union européenne et les Etats-Unis. Le système de radio-navigation par satellite Galileo a également été abordé.

A l'heure de la présente communication, les discussions sur la proposition de directive modifiant l'actuelle directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures appelée communément «directive Eurovignette», étaient toujours en cours. Henri Grethen est intervenu pour appeler à l'adoption encore ce semestre et un accord en première lecture avec le Parlement européen sur cette étape importante dans le contexte d'une politique de transport durable.

### Présentation du troisième paquet ferroviaire

Un dossier très remarqué du Conseil a cependant aussi été la présentation par la Vice-Présidente de la Commission européenne du troisième paquet ferroviaire. Cette proposition de la Commission européenne vise, mis à part l'introduction d'une certification pour les conducteurs de locomotives, au renforcement des droits des passagers internationaux en retenant des règles minima harmonisées ainsi qu'une amélioration de la qualité du fret ferroviaire notamment au moyen de clauses contractuelles obligatoires, à poursuivre la libéralisation du secteur ferroviaire.

En effet, avec le troisième paquet ferroviaire, la Commission européenne propose de compléter le cadre législatif européen tel qu'il se présente en vertu du 1er paquet ferroviaire de 2001 ainsi que du deuxième paquet ferroviaire fai-

sant alors l'objet d'une procédure de conciliation, en retenant à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 l'ouverture à la concurrence des transports internationaux de passagers au sein de la Communauté avec la possibilité de prendre et de laisser des voyageurs tout au long d'un parcours international, y compris le cabotage.

### Henri Grethen: l'harmonisation technique et sociale est primordiale

Cette possibilité pour toutes les entreprises ferroviaires européennes effectuant des services internationaux d'offrir des services de transports nationaux de passagers d'une gare à l'autre dans un Etat membre qui n'est pas l'Etat d'établissement du transporteur ferroviaire a, entre autre, poussé Henri Grethen à intervenir au Conseil en réaction à la présentation de la proposition.

Il a insisté sur sa position de principe, d'ailleurs déjà esquissée à différentes occasions par le passé, soulignant l'inopportunité de forcer la libéralisation générale des transports ferroviaires.

Tout en reprochant à la Commission européenne de faire abstraction des diverses pratiques rencontrées par maints Etats pour appliquer le premier paquet ferroviaire, Henri Grethen a rappelé l'utilité de faire une évaluation de l'effet des mesures contenues dans ce premier paquet ferroviaire et d'attendre l'adoption finale du deuxième paquet ferroviaire avant d'aborder le troisième paquet ferroviaire.

Finalement, Henri Grethen a confirmé que, pour le Luxembourg, l'harmonisation technique et sociale

est une condition prioritaire, nécessaire et préalable à toute décision de libéralisation ferroviaire supplémentaire.

### Concept intégré du développement spatial et des transports: rompre avec le principe des chemins longs

15 mars 2004

Le 15 mars 2004, le ministre de l'Intérieur, Michel Wolter, le ministre des Transports, Henri Grethen et le secrétaire d'Etat à l'Environnement, Eugène Berger, ont présenté le concept intégré des transports et du développement spatial pour le Luxembourg (*Integratives Verkehrs- und Landesplanungskonzept, IVL*).

Initié en mars 2002 suite à la demande du gouvernement, l'IVL fut élaboré par une association de bureaux d'études, qui furent accompagnés en leur tâche par un comité de pilotage politique regroupant les ministres de l'Intérieur, des Transports, des Travaux publics, de l'Environnement, de l'Economie et du Logement. Des experts internationaux furent étroitement associés aux travaux de concertation.

### Initier un large débat public

Comme l'a souligné le ministre de l'Intérieur, qui présidait à l'élaboration du concept, le but de l'IVL ne consiste pas en la mise en oeuvre de décisions concrètes en matière d'aménagement du territoire, mais à voir comment, dans le cas d'une poursuite de la croissance économique, l'architecture urbaine, la structure des frontaliers et l'infrastructure de la circulation peuvent

être développés et coordonnés harmonieusement. «Nous aurions tout aussi bien pu rester inactifs», a expliqué Michel Wolter. «Mais dans ce cas, nous aurions assisté à long terme à une dégradation sensible du niveau de la qualité de vie des Luxembourgeois».

Dans une première étape, ont été évalués le taux de croissance de la population, la structure du logement, l'évolution du chiffre des travailleurs frontaliers, l'évolution du trafic et de l'emploi au cours des 20 dernières années. Alors qu'au milieu des années 1970 les personnes habitaient plutôt à proximité de leur lieu de travail, cette donne a profondément changé au cours des dernières années, a expliqué le ministre de l'Intérieur. «Le Luxembourg est devenu un pays des chemins longs», a-t-il constaté. Dorénavant, 60 % des emplois sont

situés autour de la capitale du Grand-Duché, ce qui génère quotidiennement plus d'un million de déplacements répartis à part inégale sur les transports publics et le trafic individuel.

### **Concentration sur trois centres d'agglomération**

Dans une deuxième étape a été élaboré un modèle de planification spatiale dont le but consiste à fournir des indications sur les possibilités du développement futur de l'aménagement du territoire. Appelé Polyzentrische Stadt im Landschaftsraum, ce concept fixe trois centres urbains (le sud du pays, la capitale ainsi que la Nordstad) sur lesquels les agglomérations devraient se concentrer. Séparés par des ceintures vertes, ces systèmes urbains devraient disposer des infrastructures sociales, cul-

turelles et économiques nécessaires afin de pouvoir fonctionner indépendamment.

A partir de ce modèle, ont été développés dans une troisième étape deux scénarios différents, mettant en relation l'aménagement du territoire avec l'évolution du nombre des frontaliers, respectivement des résidents d'ici l'année 2020. «Nous n'avons pas voulu baser nos calculs sur un scénario précis», a indiqué le ministre de l'Intérieur expliquant que la structure de la population devrait probablement se développer vers un mélange des deux scénarios.

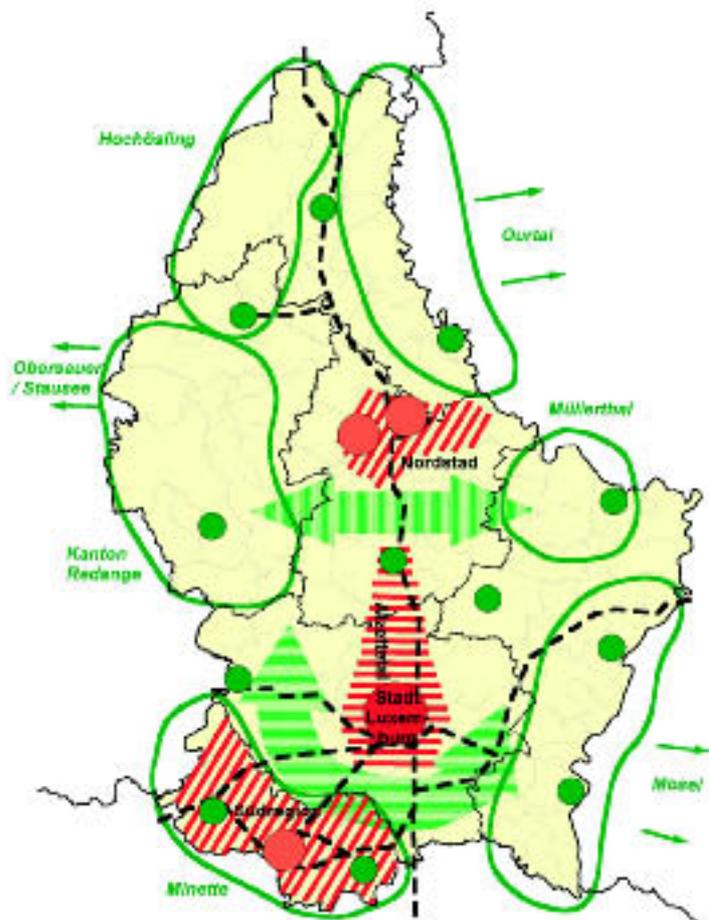
### **L'évolution du trafic, un défi majeur**

Nonobstant le développement démographique, l'évolution du trafic sera un des défis majeurs auxquels il faudra faire face à l'avenir, a signalé le ministre de l'Intérieur, admettant qu'en réalisant tous les projets contenus dans le concept mobilité.lu la part du transport public dans le trafic n'atteindrait que 22 % à l'horizon de l'année 2020. «Nous devons rendre le transport public plus attrayant. Mais il est aussi inévitable de développer le réseau routier afin de maîtriser le flux du trafic», a-t-il précisé. Ainsi, les experts auraient jugé indispensables l'extension de l'autoroute A3 entre Mamer et Dudelange et la réalisation de la «tangente Ouest» entre l'autoroute du Nord (A7) et l'autoroute A6.

Partant du modèle de base projeté au niveau de tout le territoire, ont été conçus, dans une quatrième étape, six concepts d'aménagement permettant un développement territorial différencié :



*Les ministres Grethen et Wolter et le secrétaire d'Etat Berger lors de la présentation de l'IVL*



- l'espace rural,
- la ville de Luxembourg et sa périphérie,
- la région du Sud,
- le park régional «Zone verte interurbaine»,
- la vallée de l'Alzette,
- la Nordstad.

Dans un dernier chapitre, ont été fixées les priorités à mettre en œuvre en vue de la concrétisation de l'IVL. Ainsi, les experts ont recommandé la réalisation de plan sectoriels

dans les domaines transports, logement, paysage et zones d'activité. Des plans régionaux devraient être conçus pour les territoires qui nécessitent une structuration spécifique, à savoir les régions du sud et du centre-sud. Par ailleurs, les experts proposent la réalisation de quelques projets-clé à caractère innovateur. Ainsi, l'urbanisation du sud de la ville de Luxembourg devrait se faire sur la base d'un processus de planification inter-

actif, tandis que la liaison au réseau des transports publics devrait être prise en compte lors du développement urbain de la région sud du pays.

Le 22 avril 2004, allait avoir lieu à la Chambre des députés un débat de consultation au sujet de l'IVL.

### S.A.R. le Grand-Duc visite le chantier de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne

17 mars 2004

Le 17 mars 2004, Son Altesse Royale le Grand-Duc a visité le chantier du TGV Est à Jaulny (Meurthe et Moselle). Il était accompagné par le ministre des Transports Henri Grethen. Il a été accueilli sur place par les autorités françaises, représentées par Jean-François Cordet, préfet de Meurthe et Moselle, et par le président de réseau ferré de France, Jean-Pierre Duport, maître d'ouvrage de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne.

Le viaduc de Jaulny est le plus haut des ouvrages d'art en cours de construction sur les 300 km que compte la LGV Est européenne entre Vaires-sur-Marne, en Seine-et-Marne, et Baudrecourt, en Moselle. Il culmine à 50 mètres de hauteur. Au cœur du Parc naturel régional de Lorraine, ce viaduc de 480 mètres de long a fait l'objet d'une démarche d'insertion architecturale et paysagère particulière après une concertation réussie avec les élus locaux et les acteurs de l'environnement.

La LGV Est européenne est la première infrastructure de ce type à faire l'objet d'un financement



*S.A.R. le Grand-Duc visite le viaduc de Jaulny en compagnie du président de réseau ferré de France, Jean-Pierre Duport*

conjoint de l'Etat français, des collectivités des territoires concernés, du réseau ferré de la France, de la SNCF ainsi que de la Communauté européenne et du Grand-Duché de Luxembourg, dont la participation à la réalisation du projet s'élève à 117,386 millions d'euros (valeur 1997; financement total de l'opération: 3,125 milliards d'euros).

Le 10 juillet 2003, la Chambre des députés du Grand-Duché de Luxembourg avait voté le projet de loi sur le raccordement du Grand-Duché de Luxembourg au TGV Est européen, qui par la suite est devenu la loi du 22 août 2003. Cette loi entérine l'accord franco-luxembourgeois du 28 janvier 2002.

En été 2007, avec la mise en service de la LGV Est européenne, 4 allers-retours quotidiens entre Luxembourg et Paris seront assurés en 2h15, soit un gain de temps

de 75 minutes par rapport au trajet actuel.

## **TRAVAIL ET EMPLOI**

### **Comité de conjoncture**

Janvier-mars

#### **28 janvier 2004**

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 28 janvier 2004 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi. Ont été analysés les nouvelles données statistiques de fin décembre 2003 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC.

10 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de février 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les 10 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 251 personnes, 115 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de décembre 2003, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non-bénéficiaires d'une mesure a légèrement augmenté. Ainsi, au 31 décembre 2003, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 8.359 alors qu'à la fin du mois de novembre 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'était élevé à 8.308. La hausse était de 51 unités, soit +0,6%. Le taux de chômage était de 4,1%. La comparaison faite entre les mois de novembre et décembre 2002 avait donné une augmentation du chômage de 148 personnes (+2,2%).

Il faut relever qu'avec 8.359 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.586 unités supérieur (soit 23,4%) à la population enregistrée au 31 décembre 2002 (6.773 demandeurs d'emploi). La juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de décembre 2001 et 2002 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.450 unités (+27,2%) en passant de 5.323 à 6.773 pour les mois respectifs. Fin décembre 2003, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,1%.

**25 février 2004**

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 25 février 2004 sous la présidence de Henri Grethen, ministre de l'Economie et François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin janvier 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC. Deux entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois de mars 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les 2 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif

total de 48 personnes, 20 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.

Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de janvier 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a augmenté de façon importante.

Au 31 janvier 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 9.113 alors qu'à la fin du mois de décembre 2003, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 8.359. La hausse était de 754 unités (soit + 9%). Le taux de chômage

passait de 4,1% à 4,5%. La comparaison faite entre les mois de décembre 2002 et janvier 2003 avait donné une augmentation du chômage de 764 personnes (+ 11,3%).

Il faut relever qu'avec 9.113 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.576 unités supérieur (soit 20,9%) à la population enregistrée au 31 janvier 2003 (7.537 demandeurs d'emploi). La juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de janvier 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.603 unités (+ 27%) en passant de 5.934 à 7.537 pour les mois respectifs. Fin janvier 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,5%.

**24 mars 2004**

Le Comité de conjoncture s'est réuni le 24 mars 2004 sous la présidence de Monsieur François Biltgen, ministre du Travail et de l'Emploi.

Le Comité a analysé les nouvelles données statistiques de fin février 2004 sur le marché de l'emploi, telles qu'élaborées conjointement par l'Administration de l'emploi, le CEPS/INSTEAD et le STATEC. 2 entreprises ont introduit une demande de travail à horaire réduit en vue de bénéficier au mois d'avril 2004 des dispositions de la loi du 26 mars 1998 modifiant la loi du 26 juillet 1975. Le Comité de conjoncture a avisé favorablement les 2 demandes. Dans les entreprises concernées, sur un effectif total de 19 personnes, 10 salariés travailleraient prévisiblement à horaire réduit.



Le Comité de conjoncture a ensuite analysé l'évolution du marché du travail. Au cours du mois de février 2004, le nombre des demandeurs d'emploi enregistrés non bénéficiaires d'une mesure a diminué. Au 29 février 2004, le nombre des personnes sans emploi enregistrées auprès des services de placement de l'Administration de l'emploi et non affectées à une mesure pour l'emploi était de 8.912 alors qu'à la fin du mois de janvier 2004, la population des demandeurs d'emploi répertoriés s'élevait à 9.113. La baisse était de 201 unités, soit - 2,2%. Le taux de chômage passait de 4,5% à 4,4%.

La comparaison faite entre les mois de janvier et février 2003 avait donné une augmentation du chômage de 8 personnes (+0,1%). Il faut relever qu'avec 8.912 demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM, l'effectif des chômeurs était de 1.367 unités supérieur (soit 18,1%) à la population enregistrée au 28 février 2003 (7.545 demandeurs d'emploi).

L'année précédente, la juxtaposition des chiffres caractérisant les mois de février 2002 et 2003 avait donné une augmentation du nombre des inscrits de 1.783 unités (+ 30,9%) en passant de 5.762 à 7.545 pour les mois respectifs. Fin février 2004, le taux de chômage était provisoirement évalué à quelque 4,4%.

## **TRAVAUX PUBLICS**

### **Signature de 7 conventions de construction: 17,3 millions d'euros pour les personnes handicapées et le secteur de la jeunesse**

12 janvier 2004

Une série de 7 conventions de construction a été signée le 12 janvier 2004 au ministère de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, par les organismes gestionnaires concernés et l'Etat, représenté par Marie-Josée Jacobs, ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse, et Luc Frieden, ministre du Trésor et du Budget.

Les 7 conventions de construction ont été approuvées par le Conseil de gouvernement en date du 24 octobre 2003. Elles portent sur un coût de 21.025.500 € et la participation financière de l'Etat s'élève à 17.295.250 €.

#### **Secteur des personnes handicapées:**

- 1 convention relative à la réalisation à Clervaux d'un Centre de jour spécialisé pour personnes polyhandicapées

Réalisation par l'association *Mateleen Doheem* a.s.b.l. sur le site de l'ancienne école régionale d'un centre de jour spécialisé destiné à l'accueil de 20 personnes handicapées mentales et physiques ayant dépassé l'âge de la scolarité obligatoire et ne pouvant ni être intégrées dans une structure de for-

mation, ni en milieu de travail protégé.

La participation financière de l'Etat est fixée à 100% avec un montant maximum de 2.750.000 €.

- 1 convention relative à la construction à Boevange/Attert d'un foyer de jour pour personnes atteintes de la sclérose en plaques

Construction par la Fondation sclérose en plaques Luxembourg a.s.b.l. d'un foyer de jour destiné à l'accueil de 32 personnes (4 groupes de 8) atteintes de la sclérose en plaques. Le centre comprend 4 salles de thérapie pour les activités gymnastique douce, ergothérapie, kinésithérapie, bricolage; 1 salle de repos; une salle de séjour avec réfectoire; 1 cuisine ainsi que les locaux administratifs. La participation financière de l'Etat est fixée à 70% avec un montant maximum de 3.257.000 €.

- 1 convention relative à la construction à Ettelbruck d'un foyer d'hébergement pour personnes adultes mentalement handicapées

Construction par la Ligue HMC a.s.b.l. d'un foyer d'hébergement destiné à l'accueil d'un groupe de 11 adultes mentalement handicapés. La participation financière de l'Etat est fixée à 70% avec un montant maximum de 1.146.250 €.

#### **Secteur jeunesse:**

- 1 convention relative à l'aménagement de l'ancienne fonderie d'Eich en centre national des *Lëtzebuenger Guiden a Scouten* a.s.b.l.

Aménagement par l'association *Lëtzebuenger Guiden a Scouten*

a.s.b.l., de l'ancienne fonderie d'Eich en Centre national des *Lëtzebuenger Guiden a Scouten* avec siège fédéral et centre résidentiel pour jeunes.

Le centre comprend le siège de la Fédération *Lëtzebuenger Guiden a Scouten* avec un centre de documentation et un centre de formation, le centre résidentiel avec dortoirs d'une capacité de 44 lits et des logements pour le service volontaire européen, une salle polyvalente pour le siège et le centre ainsi qu'une cuisine semi-professionnelle. La participation financière de l'Etat est fixée à 4.600.000€. Ce montant correspond à 3.600.000 €, soit 80% pour les travaux d'aménagement, 1.000.000€, soit 100% pour le premier équipement.

- 1 convention relative à l'équipement de l'auberge de jeunesse à Echternach

Dans l'intérêt du fonctionnement de la nouvelle auberge de jeunesse à Echternach, la Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises procède à l'acquisition du premier équipement destiné à garantir le fonctionnement de l'auberge de jeunesse susmentionnée d'une capacité de 140 lits. La participation financière de l'Etat est fixée à 100% avec un montant maximum de 1.200.000 €.

- 1 convention relative à l'aménagement d'un immeuble pour le Club senior et le Service volontaire européen

A Lorentzweiler, aménagement par la commune d'une maison d'habitation sise à Lorentzweiler en centre administratif pour le Club senior et en logements pour l'accueil de jeunes dans le cadre du programme Service volontaire européen. La participation financière de l'Etat est

fixée à 80% avec un montant maximum de 342.000 €.

- 1 convention relative à l'aménagement et à l'extension de l'ancien couvent de Remerschen en auberge de jeunesse destinée à l'hébergement de 150 personnes

Aménagement et extension par la Centrale des auberges de jeunesse luxembourgeoises de l'ancien couvent en auberge de jeunesse destinée à l'hébergement de 150 personnes.

L'auberge de jeunesse comprend des locaux administratifs, des chambres et dortoirs d'une capacité de 145 lits, 5 logements pour le Service volontaire européen, un logement de service, des salles de réunion et des ateliers, ainsi qu'une cuisine professionnelle destinée à assurer la restauration des occupants de l'auberge de jeunesse et



Marie-Josée Jacobs et Luc Frieden lors de la signature des 7 conventions de construction

des structures d'accueil pour enfants scolarisés des communes de Remerschen, Burmerange et Wellenstein. La participation financière de l'Etat est fixée à 4.000.000€. Ce montant correspond à 2.800.000€, soit 70% pour les travaux d'aménagement et d'extension, 1.200.000€, soit 100% pour le premier équipement.

### Présentation des nouveaux présidents de trois Fonds publics

17 mars 2004

La ministre des Travaux publics, Erna Hennicot-Schoepges a présenté le 17 mars 2004 les nouveaux présidents du Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg, du Fonds de rénovation de la vieille ville de Luxembourg et du Fonds Belval.

Nommés par décision du Conseil de gouvernement du 5 mars 2004, Patrick Gillen, Serge Hoffmann et Germain Dondelinger succèdent dans leurs affectations respectives à Fernand Pesch, qui a annoncé son retrait de ses fonctions en février 2004.

Par cette nomination, le gouvernement, afin d'éviter un cumul des mandats, était porté par le souci d'assurer la continuité des travaux des établissements dépendant du ministère des Travaux publics, a expliqué Erna Hennicot-Schoepges, qui, en faisant référence à la publication des rapports annuels respectifs, a souligné la transparence régnant au sein des trois Fonds.

Les trois nouveaux présidents, quant à eux, ont donné un aperçu des travaux de leurs Fonds respectifs.

Pour le Fonds d'urbanisation et d'aménagement du Kirchberg, Patrick Gillen a affirmé vouloir poursuivre son action dans la direction entamée par son prédécesseur, à savoir de transformer, par l'aménagement du boulevard Kennedy, le site du Kirchberg en quartier résidentiel. Concernant les travaux en cours à la place de l'Europe, le nouveau président s'est dit confiant de les voir s'achever en juin 2005.

La maîtrise du trafic étant, d'après Patrick Gillen, un des majeurs défis auquel le Kirchberg doit faire face, les responsables du Fonds comptent sur la construction de la ligne tram sur le tracé du boulevard Kennedy. A cet égard, Patrick Gillen a signalé que la réalisation de ce projet impliquerait la disparition du rond-point Bricherhaff. En ce qui concerne le logement, le président du Fonds a annoncé la réalisation, dans le quartier Grünewald, de cinq



*Erna Hennicot-Schoepges lors de la présentation des nouveaux présidents des Fonds publics*

immeubles comprenant 25 appartements.

Pour le Fonds de rénovation de la vieille ville de Luxembourg, Serge Hoffmann a présenté l'avancement des travaux de l'îlot B, comprenant le musée national d'histoire et d'art et les bâtiments autour de la maison Gëlle Klack qui devrait se transformer en hôtel, en surfaces commerciales et en logements. En ce qui concerne l'îlot A, le bâtiment abritant le Conseil de l'Etat devrait être agrandi, tandis que l'ancienne clinique Saint-Joseph devrait se transformer en bâtiment comprenant des appartements et des commerces.

Un concours d'architectes ayant été lancé pour la réaffectation de l'îlot D (le site du tribunal de la Paix et la Cour d'appel), la reconversion de l'îlot C, c'est-à-dire le Palais de la justice, s'avère selon Serge Hoffmann être difficile, vu la taille de ce bâtiment.

Pour le Fonds Belval, dont la tâche consiste à gérer, pour le compte de l'Etat, la construction des bâtiments sur le site des friches industrielles à Esch/Belval, Germain Dondelinger a présenté les huit projets prioritaires qui devraient être réalisés au cours des prochaines années. Les travaux du Centre de musique amplifiée ayant été entamés le 21

juillet 2003, le nouveau responsable du Fonds a annoncé l'inauguration de la *Rockhal* pour la Fête de la musique en juin 2005.

Parmi les autres projets en cours sur le site des friches, Germain Dondelinger a relevé la rénovation des deux hauts-fourneaux. «La reconversion de ce site nous pose problème, tant au niveau urbanistique, qu'en ce qui concerne sa valeur symbolique et son importance en tant que patrimoine industriel», a-t-il reconnu. Les travaux d'assainissement et de sécurisation des deux édifices, qui devraient commencer en avril 2004, sont supposés se terminer en octobre 2005.



# Travaux

---

DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT



## LES TRAVAUX DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

---

*Remarque: les compte-rendus des différentes réunions du conseil de gouvernement peuvent être consultés dans leur intégralité sur le site Internet du gouvernement ([www.gouvernement.lu](http://www.gouvernement.lu)) sous la rubrique «Salle de presse». Ci-dessous n'est reprise qu'une sélection, classée thématiquement, des sujets traités par le gouvernement en conseil. Cette sélection a été effectuée afin de donner au lecteur un aperçu d'une partie de ses activités.*

### 9 janvier 2004

---

#### Finances

Le Conseil a analysé la situation monétaire en Europe, ceci dans le cadre des records successifs de l'euro sur le marché des changes. Si le gouvernement luxembourgeois estime que la décision de la Banque centrale européenne de hier de laisser les taux d'intérêt directeurs inchangés est juste, il n'écarterait pourtant pas un certain risque pour l'économie européenne exportatrice si l'évolution actuelle devait perdurer.

#### Défense

Le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 9 mai 2003 concernant la participation du Luxembourg à la **Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan (ISAF)** sous l'égide des Nations unies. Ce projet de règlement grand-ducal propose la prolongation de la participation luxembourgeoise à l'ISAF jusqu'au 31 octobre 2004, voire jusqu'au 15 novembre 2004 dans l'hypothèse d'un retard dans la mise en place de la relève du détachement actuel. Cette prolongation intervient dans le cadre de la résolution 1510 du Conseil de sécurité de l'ONU du 16 octobre 2003, prolongeant le mandat de l'ISAF en Afghanistan pour une période d'un an, permettant ainsi la présence sécuritaire internationale jusqu'aux élections prévues pour mi-2004 et la mise en place d'un gouvernement afghan en remplacement de

l'autorité transitoire actuelle. Le contingent luxembourgeois est affecté au maintien de la sécurité de l'aéroport de Kaboul.

#### Aménagement du territoire

Ont été adoptés le projet de règlement grand-ducal concernant le contenu du **plan d'aménagement général** et, dans le même contexte, le projet de règlement grand-ducal concernant 1) le contenu de l'étude préparatoire du plan d'aménagement général, 2) le contenu du rapport de présentation du plan d'aménagement général et 3) le contenu du rapport à présenter par le collège des bourgmestres et échevins en vue d'une éventuelle mise à jour du plan d'aménagement général. Ces deux projets de règlements grand-ducaux seront pris en exécution du projet de loi n°4486 concernant le développement urbain et l'aménagement communal qui dispose que le plan d'aménagement général se compose d'une partie écrite et d'une partie graphique et que son échelle, le contenu de ces parties, notamment les définitions des diverses zones, leur affectation, le mode et le degré d'utilisation ainsi que le pictogramme de la légende-type sont arrêtés par règlement grand-ducal.

#### Commerce

Le Conseil a décidé la mise en place d'un Comité national en charge de la **promotion de l'esprit d'entreprise** en vue de la mise en oeuvre du plan d'action «Entrepreneurship au Grand-Duché de Luxembourg - Entreprendre pour réussir». Depuis la présidence luxembourgeoise de la Grande Région entre mai 2000 et novembre 2001, les acteurs concernés par la culture entrepreneuriale au Luxembourg furent représentés à un Comité de pilotage chargé de la promotion de l'esprit d'entreprise au sein des entités membres de la Grande Région. Depuis lors, chacun des acteurs entreprend ou soutient une ou plusieurs initiatives dans ce domaine sans qu'il n'existe une instance de coordination et de suivi des différentes actions. La mise en place du Comité national devrait dès lors remédier à cette situation. Le Comité sera composé par des représentants des ministères de l'Économie, des Classes moyennes, d'État, de l'Éducation nationale, de la Culture, de la Recherche

et de l'Enseignement supérieur, du Travail et des Finances, de la Société nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI), de la Chambre de Commerce, de la Chambre des métiers, de la Fédération des artisans, de la Confédération du commerce et du secteur Horesca.

## 16 janvier 2004

### Justice

Le Conseil a analysé les derniers chiffres concernant les **demandes d'asile** au Luxembourg. Au cours de l'année 2003, 1.549 personnes ont introduit une demande d'asile au Luxembourg. Ce chiffre est en nette progression comparé aux 1.042 demandes introduites en 2002. Pour la seule semaine du 12 au 16 janvier 2004, 59 personnes se sont présentées au bureau d'accueil pour demandeurs d'asile. Avec cet afflux de demandeurs d'asile, le Gouvernement estime que la capacité d'accueil du pays est aujourd'hui totalement épuisée, de sorte que l'aménagement de structures d'accueil temporaires pour demandeurs d'asile devra être envisagé. Considérant qu'il a pu être constaté qu'un certain nombre de demandeurs d'asile enregistrés ces derniers mois abusent des procédures d'asile pour se lancer dans le trafic de stupéfiants, le gouvernement entend utiliser tous les moyens à sa disposition pour mettre fin à ces pratiques. Le Gouvernement regrette que les personnes abusant manifestement du droit d'asile empêchent d'accueillir convenablement les réfugiés tombant sous le statut de la Convention de Genève.

### Finances

Le Conseil a adopté le projet de loi portant approbation a) d'Accords entre **l'Union économique belgo-luxembourgeoise** (UEBL) et certains pays tiers concernant l'encouragement et la protection réciproque des investissements; b) d'Accords entre l'Union économique belgo-luxembourgeoise et certains pays tiers en matière maritime. Ce projet de loi concerne la future ratification d'une série d'accords avec 45 pays en matière de protection des

investissements et avec 7 pays en matière maritime. Ces accords ont été négociés par la Belgique pour le compte de l'UEBL avec des États tiers, mais doivent également être ratifiés par le Luxembourg pour que leurs effets s'étendent aux ressortissants et entreprises luxembourgeois. L'objet des accords concernés est la promotion des intérêts du Royaume de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg auprès de pays tiers, qui dans une large majorité sont des pays en transition ou en voie de développement. Les accords d'investissement en question fixent un cadre à des relations ultérieures en matière d'investissement entre les pays membres et l'UEBL. Les accords maritimes ont pour objet d'organiser les relations maritimes entre l'UEBL et des pays tiers et tendent à assurer un développement harmonieux et à renforcer la coopération bilatérale dans le but d'éliminer les obstacles qui pourraient entraver le développement de la navigation entre les ports des Parties contractantes.

### Transport

Ont été adoptés des projets de règlements grand-ducaux en matière de circulation routière:

- projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation et la signalisation routières sur la voie de contournement de l'agglomération de Bous et de ses intersections.
- projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation et la signalisation routières sur la voie de contournement de l'agglomération de Bridel et de ses intersections.
- projet de règlement grand-ducal concernant la signalisation sur le CR 347 entre son intersection avec la route N14 et le CR 356.
- projet de règlement grand-ducal concernant la réglementation et la signalisation routières sur l'Autoroute A13 de la croix de Bettembourg jusqu'à la frontière allemande à Schengen.

## 23 janvier 2004

### Organisation internationale

Le Conseil a décidé de participer avec un maximum de 15 personnes aux missions d'observation de l'OSCE des **élections présidentielles en Russie**, qui auront lieu le 14 mars 2004. En conformité avec la loi du 27 juillet 1992 relative à la participation du Luxembourg à des opérations de maintien de la paix dans le cadre d'organisations internationales, le Commission des Affaires étrangères et européennes et de la Défense de la Chambre des députés a été consultée et a approuvé l'initiative du gouvernement.

### Social

Le Conseil a approuvé une série de **conventions entre l'État et divers organisations** oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. Il s'agit des projets de convention entre l'État et

- la Fondation «Association des parents d'enfants mentalement handicapés» concernant la transformation d'un immeuble à Helmstal, commune de Bech. Le projet prévoit la transformation d'un immeuble en vue de la réalisation d'une structure de vie destinée à l'accueil et à l'hébergement d'un groupe de vie semi-autonome de 20 personnes mentalement handicapées. La participation financière de l'État s'élève à 70% du coût total estimé à € 2,5 millions, soit € 1,75 million, couvrant les travaux de transformation et le premier équipement ;
- la Fondation «Association des parents d'enfants mentalement handicapés» concernant la création d'une structure d'hébergement sur le site de l'ancien Centre médico-pédagogique à Mondorf-les Bains. Cette structure est destinée à accueillir 16 personnes handicapées avec double diagnostique. La participation financière de l'État s'élève à 70% du coût total estimé à € 1,5 million, soit 1,05 million;
- la Fondation du Tricentenaire concernant la transformation d'une ferme à Prettingen, commune de Lintgen, en vue de la réalisation d'une structure de vie destinée à l'accueil et l'hébergement d'un groupe de vie semi-autonome de 12 personnes

handicapées. La participation financière de l'État s'élève à € 1,734 million, dont 1,554 million est destiné aux travaux de transformation (70% du coût total estimé) et € 180.000 au premier équipement (100% du coût total estimé);

- l'association «Coopérations» concernant la transformation, l'assainissement et l'extension de leur centre sis rue de la Montagne à Wiltz, en vue de l'accueil d'activités créatives pour les bénéficiaires de l'association et de l'installation des locaux sanitaires et éducatifs indispensables. L'État prend en charge la totalité des coûts, soit € 800.000;
- la Ville de Diekirch concernant l'aménagement de l'ancienne scierie à Diekirch en centre régional de rencontre et d'animation pour jeunes. La participation financière de l'État s'élève à 70% du coût total estimé à € 1,35 million, soit € 945.000;
- l'association «Omega 90» concernant la transformation du Home Saint Antoine à Luxembourg-Ville, en vue de la création d'un Hospice de fin de vie d'une capacité de 15 personnes. L'État prend en charge la totalité des coûts du projet estimés à € 3,15 millions;
- le Syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement d'une Maison de retraite à Clervaux et l'extension de la Maison de retraite intercommunale «Résidence des Ardennes» à Clervaux, en vue de l'augmentation de la capacité d'accueil de ladite Maison de retraite des 75 lits actuels à 114 lits. La participation financière de l'État s'élève à 70% du coût total estimé à € 8,19 millions, soit € 5,733 millions;
- l'association «Luxembourg Alzheimer» concernant la construction d'une maison de soins à Erpeldange d'une capacité de 120 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Le coût total du projet est estimé à € 25,2 millions. L'État est prêt à participer à la réalisation du projet à hauteur de 70% du coût, soit € 17,64 millions, sous réserve du vote par la Chambre des députés des crédits budgétaires afférents et de la loi spéciale exigée par l'article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'État portant exécution de l'article 99 de la Constitution et disposant que doit être autorisé par la loi tout

autre engagement financier dont le montant dépasse la somme de € 7,5 millions.

- la Congrégation des Sœurs du Tiers Ordre Régulier de Notre Dame du Mont Carmel concernant la transformation et l'extension de la Maison de soins St Joseph de Pétange. Le projet prévoit l'extension de la capacité d'accueil de la Maison de soins des 76 lits actuels à 140 lits. Le coût total du projet est estimé à € 18,165 millions. L'État est prêt à participer à la réalisation du projet à hauteur de 70% du coût, soit € 12,715 millions, mais sous réserve des mêmes dispositions que celles s'appliquant au projet précédent;
- la Société de la Croix Rouge luxembourgeoise concernant la transformation du *Kréintgeshaff* à Contern en centre pour thérapie équestre. Le projet comprend une unité de thérapie équestre, un centre d'accueil thérapeutique et un internat spécialisé destiné à l'accueil temporaire de deux groupes de 12 enfants. L'État prend en charge 70% du coût total estimé à € 6 millions, soit € 4,2 millions. Les enfants fréquenteront l'école à Contern.

Sous réserve des conditions énoncées plus haut, l'enveloppe budgétaire globale pour ces projets s'élève à € 43,984 millions, imputables au Fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales.

## 30 janvier 2004

### Défense

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal abrogeant les sanctions à l'égard de la Libye et à l'égard de l'Irak. Par l'adoption de la résolution 1506 (2003) du Conseil de sécurité des Nations unies, les sanctions prises à l'égard de la Libye par les résolutions 748 (1992) et 883 (1993) suspendues depuis 1998, ont été officiellement levées. Pour cette raison il y a lieu d'abroger le règlement grand-ducal du 5 juillet 1995 imposant des **sanctions à l'égard de la Libye**. Quant aux sanctions à l'égard de l'Irak, le règlement communautaire (CE) 1210/2003 du Conseil du 7 juillet 2003, continue à geler des fonds de certaines personnes physiques ou morales irakiennes

déterminées. Ce règlement est directement applicable et un gel général des avoirs de tous les Irakiens n'est plus requis.

### Finances

Le gouvernement a adopté le projet de loi transposant en droit national la directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 du Conseil de l'Union européenne en matière de **fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts**. La directive à transposer par le présent projet a été adoptée à l'unanimité à Luxembourg le 3 juin 2003 par le Conseil des ministres des finances (ECOFIN) dans le cadre du paquet fiscal qui comporte encore deux autres volets: un code de conduite dans le domaine de la fiscalité des entreprises visant à démanteler les mesures dommageables existant dans les différents Etats membres de l'UE, ainsi que dans les territoires dépendants ou associés des Etats membres et la directive 2003/49/CE du Conseil concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents.

Selon la directive à transposer, chaque Etat membre devra informer les autres des intérêts versés à partir de cet Etat membre à des particuliers résidant dans d'autres Etats membres. Le Luxembourg, la Belgique et l'Autriche sont autorisés, au lieu de communiquer des informations, à prélever une retenue à la source, ceci afin de sauvegarder l'anonymat des clients des banques vis-à-vis de l'administration fiscale. Cette retenue sur les paiements d'intérêts s'élèvera à 15% pour les trois premières années à compter de l'application des dispositions de la directive, à 20% pour les trois années suivantes et à 35% par la suite.

Les dispositions de la présente directive sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, sous certaines conditions. Aussi longtemps que la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, Monaco et Saint-Marin et les territoires dépendants ou associés concernés des Etats membres n'appliquent pas les mêmes mesures que celles prévues par la directive, les dispositions de cette dernière ne sont pas non plus applicables dans les Etats membres.

La directive assure une prévisibilité à la place financière et maintient la compétitivité du marché luxembourgeois. Ainsi, la gestion du patrimoine continue

à rester un pilier important de la place. La directive vient donc consolider le *private banking* à Luxembourg.

## Emploi

Le Conseil a approuvé une série d'amendements gouvernementaux au projet de loi 5045 concernant les **relations collectives du travail**, le règlement des conflits collectifs de travail et l'**Office national de conciliation**. Les amendements en question concernent avant tout le fonctionnement de l'Office national de conciliation (ONC). Alors que le projet de loi initial prévoyait une réglementation très minutieuse et procédurière du fonctionnement de l'ONC, ce dans le but d'éviter des blocages dus à des différences de vues sur la procédure, mais visant aussi l'accélération du processus, les partenaires sociaux ont, au bout de multiples réunions de consultations, exprimé dans un texte commun leur volonté de revenir en quelque sorte sur l'approche plus pragmatique et flexible de la législation en vigueur qui, selon eux, aurait néanmoins fait ses preuves et correspondrait mieux à la finalité sous-jacente de la procédure de conciliation. Le gouvernement, ne voyant pas de raison de s'opposer à la volonté des partenaires sociaux, a donc décidé d'accepter ces amendements.

## Police

A été approuvé le projet de règlement grand-ducal portant **code de déontologie de la Police grand-ducale**. Le code de déontologie énonce, sans innover, les principes directeurs concernant l'exercice des missions de la police, les obligations des policiers dans leurs relations avec le public et le comportement des agents vis-à-vis de leurs collègues. Le code, qui s'applique au cadre policier ainsi qu'au personnel administratif, a pour objectif d'instituer un cadre éthique minimal permettant de faciliter l'exercice du commandement, de la gestion et de la supervision et de transmettre une signification commune et partagée des notions fondamentales de «loyauté», d'«impartialité», de «discrétion» et de «professionnalisme». Il vise à souder l'esprit d'équipe et à mettre l'accent sur des valeurs positives telles la collégialité, la solidarité, le respect et la confiance mutuels. Rappelant les principales missions de la Police grand-ducale (maintien de l'ordre public,

protection des personnes et des biens, défense des institutions), le code confirme tout d'abord la nécessité d'acquiescer les missions dans le respect des dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme. Le personnel de la Police doit faire preuve d'incorruptibilité et d'impartialité. Toute attitude raciste et xénophobe et de manière plus générale tout comportement discriminatoire au sein de la Police et envers des tiers doivent être combattus. A ce titre, la formation est un des moyens les plus importants pour enseigner les valeurs fondamentales d'un Etat démocratique aux membres de la Police. Les agents de la police doivent faire preuve de disponibilité, assister à toute personne en danger et porter, sauf raisons particulières, un uniforme permettant au public de les identifier. Le Code prescrit une obligation de proportionnalité que tout policier contraint de recourir à la force doit respecter. L'usage de la force ne doit pas aller au-delà de ce qui est absolument nécessaire. Visant à responsabiliser les cadres de la police, il est précisé que les membres de la hiérarchie répondent pleinement des ordres donnés à leurs subordonnés qui devront refuser d'exécuter des ordres qui sont contraires à la loi pénale. On note finalement que le projet sera soumis à l'analyse du Conseil d'Etat. L'avis de la Chambre des fonctionnaires sera en outre sollicité.

## 6 février 2004

---

### Social

Le Conseil a définitivement entériné le projet de loi relative aux **soins palliatifs et à l'accompagnement en fin de vie**. Le projet consacre le droit aux soins palliatifs, y compris le traitement de la douleur et la souffrance psychologique, ôtant dans les cas d'affection terminale les incertitudes devant lesquelles se retrouvent actuellement les médecins.

Les soins palliatifs sont définis comme étant des soins actifs, continus et coordonnés, pratiqués par une équipe pluridisciplinaire dans le respect de la dignité de la personne soignée. Ils visent à couvrir l'ensemble des besoins physiques, psychiques et spirituels de la personne et à soutenir son entourage.

La prise en charge se fait soit en milieu hospitalier ou autre institution, soit à domicile (dans ce cas en étroite collaboration avec l'hôpital). Le projet introduit pour toute personne majeure ou mineure émancipée capable et résidant au pays et qui ne peut plus manifester sa volonté, la possibilité d'exprimer dans un document dit «directive anticipée» sa volonté de ne pas recevoir de traitement n'apportant ni soulagement, ni amélioration de l'état de santé, ni espoir de guérison. Cette directive anticipée doit être constatée par écrit, datée et signée par le déclarant lequel la fait parvenir par lettre recommandée aux fins d'enregistrement à la direction de la santé. La directive peut être retirée ou adaptée à tout moment.

## Défense

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant création de la structure de protection nationale ainsi que le projet de règlement grand-ducal spécifiant les missions du **Haut-Commissariat à la protection nationale**. Ces textes définissent un concept global de gestion civile et militaire des crises de même que des structures et procédures y relatives.

La protection nationale englobe la gestion des crises internes de même que la réponse aux effets et conséquences d'une crise externe sur le Luxembourg. Il lui incombe d'élaborer et de veiller à la mise en vigueur coordonnée des mesures de prévention et de protection du pays et de la population, en assurant constamment et en toutes circonstances la protection de la nation contre toute menace, armée ou non, qui porterait gravement atteinte au fonctionnement normal de l'État et des institutions, à la sécurité et à l'intégrité du territoire national ainsi qu'à la sécurité de la population.

Si à la fin de la guerre froide, les menaces semblaient disparaître, les organes de la Protection Nationale furent mis en veilleuse en novembre 1993, l'évolution de nouvelles menaces, dont les événements du 11 septembre 2001, ont amené le Gouvernement à réactiver le Haut-commissariat à la Protection Nationale (HCPN).

En mars 2003, le Gouvernement a adopté le nouveau concept de la structure de protection nationale, élaboré par le Haut-commissaire à la Protection nationale en étroite collaboration avec les ministères,

administrations et services concernés par le domaine de la prévention et de la gestion des crises. Ce concept est désormais ancré au présent projet de loi, qui met à disposition du pouvoir exécutif une structure lui permettant de gérer une crise d'envergure et de faire assurer la coordination nationale au niveau des procédures de même qu'au niveau de la planification et de la mise en vigueur de mesures de prévention et de protection. Le projet de règlement grand-ducal vise à fixer en détail les missions spécifiques du Haut-commissariat, qui est l'un des organes de la nouvelle structure de protection nationale.

Les organes de la Protection nationale sont:

- Le Conseil ministériel de la protection nationale (CMPN), autorité de décision et de commandement composée des membres du Gouvernement; en fonction de la nature de la crise à gérer et de l'urgence des mesures à prendre, le Conseil ministériel pourra siéger sous des formations restreintes.
- Le Conseil supérieur de la protection nationale (CSPN), structure de planification et de coordination. Il sera composé des représentants des ministères et administrations concernés, le Haut-commissariat à la Protection Nationale (HCPN) ayant la responsabilité de le faire fonctionner et de le présider.
- Le Haut-commissariat à la protection nationale (HCPN), qui participe à la planification à l'échelon de la structure nationale sans s'immiscer dans la planification et les opérations propres aux intervenants, trouve sa raison d'être dans la coordination, afin de mettre les différents corps opérants dans le cadre de la protection nationale sur un même dénominateur commun en matière de préparation, de planification et de procédure de mise en vigueur.
- Les Comités nationaux (CONAT) interministériels de consultation, de coordination et de planification, qui couvrent des domaines sectoriels.

## Télécommunications

Le Conseil a adopté le projet de loi modifiant certaines dispositions de la loi modifiée du 10 août 1992 portant création de l'entreprise des **Postes et**

**Télécommunications** ainsi que le projet de règlement grand-ducal fixant les conditions et modalités en matière de recrutement, de stage et de formation professionnelle des agents de l'entreprise de postes et télécommunications soumis au statut général de la fonction publique. Le projet de loi a pour objet d'attribuer à la direction de l'Entreprise des postes et télécommunications l'exécution du statut de la fonction publique à l'égard de son personnel et de doter l'entreprise ainsi des moyens nécessaires pour assurer une gestion efficace des ressources humaines dans un environnement commercial hautement compétitif. Bien qu'un tel transfert vers la direction de l'Entreprise des postes et télécommunications ait déjà été inscrit dans la loi du 10 août 1992, la formulation imprécise utilisée à l'époque a conduit au cours des dernières années à des entorses au principe de délégation initialement visé et a permis des rapatriements vers l'exécutif de l'État de différentes mesures d'exécution.

## 13 février 2004

---

### Protection des données

A été adopté le projet de règlement grand-ducal portant exécution de l'article 7 (1) de la loi du 2 août 2002 relative à la **protection des personnes à l'égard du traitement de données à caractère personnel**. Parmi les personnes physiques et morales autorisées, en application de la loi visée sous rubrique, à constituer des bases de données relatives à la santé figurent celles bénéficiant d'un agrément dans le domaine médico-social ou thérapeutique en vertu de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. L'objet du présent règlement est de procéder à la désignation de ces organismes qui sont ceux agréés par les ministères de la Santé, de la Famille, de la Jeunesse et de la Promotion féminine.

### Elections

Le Conseil a approuvé les propositions de la Commission consultative «campagnes électorales» pour l'organisation de la **campagne médiatique pour les élections législatives et les élections européennes** du 13 juin 2004 sur les antennes de RTL Radio Lëtzebuerg, RTL Télé Lëtzebuerg et la radio 100komma7. Les dispositions y relatives prévoient notamment que les listes complètes se présentant pour ces élections auront droit à un total de 18 minutes d'antenne pour la diffusion de leurs spots électoraux sur chacun des médias concernés et seront invitées à participer à 5 tables rondes radio- et télédiffusées à organiser par chacun des diffuseurs concerné par la campagne officielle. La campagne officielle dans les médias consacrée aux élections du 13 juin 2004 sera de 5 semaines et commencera le lundi 10 mai 2004 et s'achèvera le samedi 12 juin 2004.

## 20 février 2004

---

### Immigration

A été adopté le projet de loi portant modification de la loi modifiée du 28 mars 1972 concernant **1. l'entrée et le séjour des étrangers; 2. le contrôle médical des étrangers; 3. l'emploi de la main d'œuvre étrangère**. À l'exception de Chypre et de Malte, le Traité d'adhésion des huit autres futurs États membres de l'Union européenne permet une période transitoire avant que les salariés ressortissants de ces pays ne bénéficient de l'entière liberté de circulation. Cette période de transition est conçue selon la formule 2+3+2 ans: durant une période de deux ans suivant la date de l'adhésion, les États membres actuels peuvent appliquer des mesures nationales ou les mesures résultant d'accords bilatéraux qui réglementent l'accès au marché de travail des ressortissants des huit États membres. À la fin de cette période, les États membres actuels font savoir à la Commission européenne s'ils continuent à appliquer de telles mesures ou non. Ce projet de loi crée donc la base légale nécessaire à l'application d'une période transitoire pour l'accès au marché de travail indigène des ressortissants de huit des dix futurs États membres.

Dans le même contexte, le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les mesures applicables pour l'emploi des ressortissants tchèques, estoniens, lettons, lituaniens, hongrois, polonais, slovènes et slovaques au cours de la période transitoire du 1<sup>er</sup> mai 2004 au 30 avril 2006. Ce texte rend applicable aux ressortissants de ces huit pays les dispositions concernant le permis de travail.

## Emploi

Le Conseil a adopté le projet de loi modifiant

1. la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle,
2. le code des assurances sociales,
3. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail,
4. la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi,
5. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant a) création d'un fonds pour l'emploi; b) réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet,
6. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs.

Le projet de loi poursuit un triple objectif, à savoir:

1) améliorer la **protection des travailleurs** incapables d'exercer leur dernier poste de travail en créant les moyens pour accélérer la détermination du système de prise en charge approprié - incapacité de travail ou réinsertion professionnelle. Ces modifications concernent l'accélération du processus décisionnel relatif à l'état de santé de la personne concernée. Le contrôle médical pourra désormais déclencher la procédure de réinsertion professionnelle et saisir directement la commission mixte lorsqu'il estime que la personne concernée est susceptible de présenter une incapacité pour exercer son dernier poste de travail. La commission mixte vérifie les conditions d'ouverture de la procédure de reclassement et saisit le médecin du travail qui se prononce soit en faveur d'un reclassement interne soit en faveur d'un reclassement externe. Le déclenchement de la procédure n'est

plus lié à l'introduction par l'assuré d'une demande en invalidité. Le déclenchement de la procédure de réinsertion professionnelle est dissocié de l'introduction d'une demande en invalidité par le travailleur.

2) traduire les mesures d'ordre structurel retenues par le comité de coordination tripartite visant à maintenir à l'avenir l'équilibre financier de la gestion des prestations en espèces de l'assurance maladie. Les modifications proposées concernent a) les conditions d'indemnisation et prévoient un renforcement du rôle du contrôle médical (obligation de présenter un rapport médical circonstancié après 10 semaines d'incapacité de travail au cours d'une période de référence de 20 semaines) et b) la durée d'indemnisation maximale au titre de l'assurance maladie qui sera limitée à 52 semaines au total, sur une période de référence de 104 semaines, même si l'assuré reprenait temporairement le travail lors de cette période. Si pendant cette période un nouveau cas de maladie survient, le compteur n'est pas mis à zéro. Seront mises en compte toutes les périodes d'incapacité de travail pour cause de maladie, de maladie professionnelle ou d'accident de travail.

3) aligner le dispositif applicable aux indemnités pécuniaires prévues en cas d'accident de travail sur celui envisagé pour l'assurance maladie. Il est proposé d'aligner le régime des indemnités pécuniaires prévues en cas d'accident de travail sur celui de l'assurance maladie. Ainsi, la limite de 13 semaines à laquelle le bénéficiaire de l'indemnité pécuniaire compensant intégralement la perte de revenu professionnel suite à un accident de travail est portée à 52 semaines. A l'instar des modifications apportées au régime de l'assurance maladie, toutes les périodes d'incapacité de travail dans la période de référence de 104 semaines sont prises en compte pour la détermination des 52 semaines.

## Social

Ont été adoptés trois projets de règlements grand-ducaux en exécution de la loi en faveur des personnes handicapées. Il s'agit des textes suivants:

1. Projet de règlement grand-ducal portant exécution de la loi d 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées. Ce projet fixe les modalités réglant le fonctionnement de la Commission médicale

(reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et de la Commission d'orientation et de reclassement professionnel des travailleurs handicapés. Le projet de règlement grand-ducal détermine également les procédures à suivre pour la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou encore pour l'obtention du revenu pour personnes gravement handicapées.

2. Projet de règlement grand-ducal concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées et portant exécution de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organisations oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique. Le texte détermine les activités et services pour lesquels est requis un agrément. Il précise en outre les conditions pour obtenir cet agrément, les modalités du contrôle de ces conditions et les renseignements à fournir lors de la demande d'agrément.

3. Projet de règlement grand-ducal concernant l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur des personnes handicapées. Le Conseil supérieur assiste et conseille le ministre compétent, participe à l'élaboration de la politique en faveur des personnes handicapées, avis tout projet législatif et réglementaire concernant les personnes handicapées et étudie les questions lui soumises par le ministre. Il se compose de 11 membres dont 5 représentants des personnes handicapées, 4 représentants d'associations gestionnaires offrant des services pour personnes handicapées, 1 membre du personnel du Centre national d'information et de rencontre du handicap et 1 délégué du ministre compétent.

## 5 mars 2004

### Transport

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation de la Convention européenne sur la **protection des animaux en transport international** (révisée), ouverte à la signature, à Chisinau, le 6 novembre 2003. La Convention européenne révisée sur la protection des animaux en transport international, signée le 6 novembre 2003, tire la leçon de 30 années d'expérience de mise en oeuvre de la Convention initiale et des résultats scientifiques obtenus pendant cette

période. La Convention européenne sur la protection des animaux en transport international qui est approuvée par la présente loi constitue en fait une version révisée de la même Convention de 1968. Tenant compte des réglementations communautaires en la matière et des lacunes de l'ancien texte, la nouvelle convention est un texte cadre qui se limite à énoncer les grands principes mis en oeuvre par la suite à travers des protocoles techniques qui devraient notamment faciliter la mise en oeuvre des mesures décidées.

### Droits de l'homme

A été adopté le projet de loi portant approbation du Protocole n°12 à la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des Libertés fondamentales, fait à Rome, le 4 novembre 2000. Le présent projet de loi a pour objet d'introduire dans la législation luxembourgeoise un **principe de non-discrimination généralisé**, dépassant les limites sectorielles. Il englobe toutes les situations de discrimination dans un esprit d'universalité des droits de l'homme et apporte donc un élément complémentaire à la législation nationale: en effet, le Luxembourg dispose déjà d'interdictions de discrimination sectorielles qui sont inscrites dans des lois séparées et au Code pénal.

## 12 mars 2004

### Terrorisme

La séance du Conseil de gouvernement fut évidemment dominée par des discussions concernant **l'attentat meurtrier perpétré le 11 mars 2004 à Madrid**. Le Conseil a décidé la mise en berne des drapeaux sur les édifices publics luxembourgeois jusqu'à lundi, le 15 mars à 8 heures. Le Conseil a également décidé que le ministre de la Famille, de la Solidarité sociale et de la Jeunesse Marie-Josée Jacobs représenterait le gouvernement luxembourgeois à la grande manifestation contre le terrorisme prévue le 12 mars 2004 à Madrid.

Le Premier ministre a informé les membres du gouvernement que la cellule de crise, dirigée par le Haut-Commissaire à la Protection nationale, le Colonel hon. Guy Lenz, s'est réunie le 12 mars 2004. Bien

que la cellule n'ait décelé aucune menace terroriste pour le territoire national, des mesures de sécurité supplémentaires ont été mises en place à l'Ambassade d'Espagne à Luxembourg, ainsi qu'à la gare centrale et à l'aéroport de Luxembourg.

## Social

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation de la **Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume de Suède sur la sécurité sociale**, signée à Bruxelles, le 1<sup>er</sup> décembre 2003. En 1985 le Luxembourg avait signé une convention bilatérale avec la Suède pour régler les relations de sécurité sociale entre les deux pays. Avec l'entrée de la Suède dans l'Union européenne, le règlement communautaire 1408/71 relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, non salariés et aux membres de leur famille est devenu applicable. L'ancienne convention bilatérale étant toutefois plus favorable que la réglementation communautaire, la nouvelle convention apporte sur deux points des droits supplémentaires aux assurés par rapport aux règles communautaires:

- la convention accorde des droits en matière de pension à des personnes soumises à l'assurance pension luxembourgeoise et suédoise, mais qui ont encore travaillé dans un troisième pays avec lequel tant le Luxembourg que la Suède sont liés par un accord (p.ex. Etats-Unis). Dans ce cas, les différentes périodes d'assurance sont totalisées et prises en compte;
- pour garantir une sécurité juridique supplémentaire, les procédures exécutoires ont été précisées

## Logement

Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'exécution de l'aide à épargne-logement généralisée prévue par l'article 14 ter de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant **l'aide au logement**. Ce projet de règlement grand-ducal prévoit les conditions et modalités pour pouvoir bénéficier de l'aide d'épargne-logement généralisée prévue à l'article sus-mentionné de la loi du 25 février 1979 qui stipule que l'État verse en faveur de chaque

nouveau-né un montant de € 100 sur un compte épargne-logement. Cet outil nouveau s'inscrit dans l'objectif de faire renaître la garantie de l'État, qui est très peu sollicitée de nos jours, et de rendre les gens plus conscients de l'importance de l'épargne.

## 19 mars 2004

### Union européenne

Le Conseil a approuvé le projet de loi portant approbation de l'Accord relatif à la participation de la République Tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République Slovaque à **l'Espace économique européen** et de **l'Acte final**, signés à Luxembourg, le 14 octobre 2003.

L'accord initial sur l'Espace économique européen (EEE) organise la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes entre les Etats membres de l'UE d'une part et l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège d'autre part. Il y a lieu maintenant de tenir compte de l'élargissement de l'Union : le renforcement des relations des Etats membres de l'EEE avec les nouveaux Etats membres de l'UE adhérents représente une étape préalable à l'élargissement, l'accord sur l'EEE stipulant effectivement que tout pays demandant à être admis à l'Union européenne doit aussi demander à devenir partie contractante de l'EEE. Sont touchés les quatre domaines de libre circulation, ainsi qu'un certain nombre d'autres domaines de coopération, tels que l'environnement, le développement durable, l'héritage culturel européen, la gestion du développement des ressources humaines, la santé et l'assistance à l'enfance.

### Fiscalité

Le Gouvernement en Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal complétant le règlement grand-ducal du 21 décembre 2001 portant exécution de l'article 166, alinéa 9, numéro 1 de la loi modifiée du décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu. Cet

article régit les conditions d'application du privilège des sociétés mère et filiales (*Schachtelprivileg*). En 2001, ce privilège avait été étendu aux revenus dégagés par la cession d'une participation ainsi privilégiée. Pour éviter de possibles abus, la modification proposée exclut les participations détenues dans un organisme de titrisation de ces avantages.

### Sécurité

A été adopté l'avant-projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 17 juillet 2000 concernant la maîtrise des dangers liés aux **accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**. Le règlement du 17 juillet 2000, visant à prévenir ce type d'accidents et à limiter les conséquences d'éventuels accidents pour l'homme et l'environnement, avait imposé des obligations en matière d'aménagement du territoire et, en particulier, concernant la maîtrise de l'urbanisation autour des installations à risque. Les communes ont toutefois refusé de mettre en œuvre ces mesures urbanistiques vu que le règlement était assez imprécis sur certains points. La modification du règlement initial vise à clarifier les responsabilités et compétences des acteurs en matière d'aménagement du territoire et plus particulièrement en ce qui concerne la maîtrise de l'urbanisation autour de sites à risques. Il appartient aux autorités communales de vérifier, lors de l'étude de demandes de permis de bâtir, que les établissements respectent une distance appropriée avec les zones d'habitation, et d'insérer au niveau des plans d'aménagement généraux des zones de risques autour des établissements.

Le ministre ayant l'aménagement dans ses attributions devra veiller au respect de ces dispositions dans le cadre de l'élaboration des plans directeurs et des plans d'occupations du sol. Le Ministre de l'Environnement devra vérifier, quant à lui, les modifications apportées aux plans d'aménagement communaux en ce que celles-ci concernent la zone verte.

## 29 mars 2004

### Justice

Compte tenu du nombre croissant de détenus au **Centre pénitentiaire de Schrassig** (augmentation de la population carcérale de 303 unités au 1<sup>er</sup> janvier 2002 à 513 unités au 1<sup>er</sup> mars 2004), le gouvernement a décidé de reprendre en service un bloc désaffecté au moment de la mise en service de la nouvelle extension du Centre pénitentiaire. Cette décision requiert un engagement à très court terme de gardiens supplémentaires, en procédant à un recrutement civil au cas où le nombre de volontaires de l'Armée pour briguer aux postes serait insuffisant

### Justice

Le Conseil a approuvé le projet de loi a) portant accélération de la procédure d'asile et b) modification de la loi modifiée du 3 avril 1996 portant création d'une procédure relative à l'examen d'une **demande d'asile et d'un régime de protection temporaire**. Le nombre croissant de demandeurs d'asile risquant de dépasser la capacité d'accueil du Luxembourg, la modification proposée est nécessaire pour assurer le traitement des demandes dans un délai raisonnable permettant d'accorder plus rapidement le statut de réfugié aux victimes de poursuites politiques et de faire sortir de la procédure d'asile ceux dont la demande n'entre pas dans le cadre de la Convention de Genève sur les réfugiés. Le but essentiel du projet de loi consiste dans l'accélération des procédures. Le ministre de la Justice Luc Frieden présentera les mesures prochainement au cours d'une conférence de presse.

### Education

A été approuvé le projet de loi portant réorganisation du **Centre de psychologie et d'orientation scolaires** (CPOS). Le projet de loi s'inscrit dans la ligne d'action du Programme gouvernemental de 1999 préconisant une réforme du centre de psychologie et d'orientation scolaires et un recentrage sur son activité première qui est la prise en charge psychologique des élèves et leur orientation. Par ailleurs, l'accent est mis sur la collaboration avec l'Administration de l'Emploi et avec les représentants du monde économique. Le

CPOS n'est plus conçu comme administration gérant le personnel des services de psychologie et d'orientation scolaires (SPOS) des lycées et lycées techniques. Ce personnel est dorénavant plus fortement intégré dans le cadre des établissements. Toutefois afin de maintenir la cohérence dans l'assistance psychologique et l'orientation, le CPOS continue à exercer une importante mission de coordination. Pour répondre au souci exprimé par tous les partenaires de l'École de renforcer la collaboration entre les organismes compétents pour l'orientation professionnelle, le projet prévoit la création d'une commission nationale d'information et d'orientation scolaire et professionnelle dans laquelle siègeront des représentants du système scolaire, du milieu de l'économie ainsi que des élèves et des parents d'élèves. Finalement, le projet de loi renforce le dispositif de prise en charge des jeunes en situation psychique précaire en donnant au CPOS la mission de prendre en charge des élèves présentant des troubles psychologiques graves, mais qui toutefois ne relèvent pas du domaine médical. Ainsi les SPOS dans les établissements pourront mieux se concentrer sur l'orientation, le conseil, la prise en charge éducative et le soutien psychologique des élèves.

## Transports

Dans le cadre de la mise en place du concept global de sécurité nationale, le Conseil a adopté le projet de règlement grand-ducal portant création d'un **comité national des transports** (CONATRAN), dont les missions sont:

- l'établissement d'un inventaire des moyens de transports disponibles et définit les besoins pour les raisons de la défense nationale;
- de veiller à ce que les considérations en matière de sûreté soient prises en compte lors de la construction d'infrastructures existantes;
- l'élaboration de plans relatifs à l'utilisation des réseaux en situation d'exception.

Le projet de règlement grand-ducal qui précède retient la possibilité de créer des cellules de gestion au sein du comité national des transports. En raison de l'exposition accrue du secteur maritime à des actes terroristes, il est proposé de mettre en place dès à présent une telle cellule de gestion du risque compétente en matière de navigation maritime.

Les



DISCOURS



**La ministre de la Culture, de  
l'Enseignement supérieur et de la  
Recherche Erna Hennicot-Schoepges  
lors de l'ouverture du colloque  
«Tourisme culturel» organisé par  
l'Institut européen des itinéraires  
culturels**

16 janvier 2004

Monsieur le ministre et cher collègue,  
Mesdames et messieurs les représentants  
des organisations touristiques européennes,  
Mesdames et messieurs,

C'est un grand plaisir pour moi d'inaugurer ce colloque qui vient ouvrir un salon où tous les habitants de la Grande Région ont pris, en cette période hivernale, l'habitude de venir préparer leurs vacances en parcourant l'offre de plus en plus importante qui leur est proposée par tous les opérateurs nationaux, les professionnels du tourisme et les agences spécialisées.

Nous savons tous que depuis une vingtaine d'années les composantes du tourisme ont considérablement changé.

Au tourisme de masse souvent trop standardisé sont venues progressivement se substituer de nouvelles formes de pratiques touristiques fondées sur la culture et le patrimoine, sur la nature et le parcours sportif et pour nous qui encourageons le développement culturel et la mise en valeur du patrimoine, ce sont des atouts importants.

Ils le sont pour le Grand-Duché où le Service des Sites et Monuments a su mener une politique de restauration du patrimoine qui porte autant sur les grands sites: fortifications du circuit Wenzel et du circuit Vauban, patrimoine industriel, châteaux, que sur les maisons rurales qui constituent à part égale l'expression culturelle originale que nous pouvons offrir aux visiteurs.

Nous y avons ajouté des équipements culturels de première importance: centres culturels, lieux de spectacle, espaces de congrès, couronnés par le Centre Culturel de Rencontres de l'Abbaye de Neumünster qui sera complètement opérationnel dans quelques mois.

Différentes organisations internationales ont pris également conscience de ce changement, l'ont

accompagné et lui ont donné des indications méthodologiques et éthiques sous forme de Chartes et de Conventions. Je pense à l'UNESCO, à l'ICOMOS et au Conseil de l'Europe.

Mais cette dernière institution a fait plus: elle a lancé voici dix-sept ans un programme complètement original, celui des Itinéraires culturels européens. C'est ainsi que tous les territoires de l'Europe - d'une Europe en cours de réunification - ont été concernés par de nouvelles formes de collaboration touchant à leur identité historique commune en mettant en œuvre de grands projets qui vont des chemins de pèlerinage aux expressions du Baroque, des Vikings aux Parcs et Jardins, de l'héritage Al-Andalus aux villes fortifiées et bientôt, si j'en crois les dernières propositions qui sont examinées, du patrimoine juif au patrimoine industriel et aux Phéniciens.

Le temps des loisirs est en effet la période la plus favorable pour se rendre visite, d'une extrémité de l'Europe à l'autre, voire sur l'autre rive de la Méditerranée, non seulement pour se détendre, mais pour partager un patrimoine commun, pour recréer des liens, pour comprendre les différences dues à l'histoire et pour mettre en perspective les raisons qui ont fait que les Européens se sont si souvent opposés.

Je suis contente de saluer aujourd'hui des professionnels qui travaillent activement, tant dans l'Espace Balte que dans le Sud-Est européen ou la Méditerranée à créer et recréer des réseaux qui savent lier tourisme et patrimoine dans des espaces où les frontières ont trop longtemps séparé les citoyens les uns des autres.

D'un programme tourné vers les loisirs, on est donc passé à un véritable laboratoire pratique de la construction européenne, en préparant par des actions concrètes et visibles la mise en œuvre d'une Europe dont les citoyens seront conscients de vivre dans un grand territoire commun et où ils circuleront en abandonnant une grande part des préjugés qu'ils avaient acquis les uns vis-à-vis des autres.

C'est pourquoi nous avons été particulièrement heureux d'accueillir au Grand-Duché il y a presque huit ans, l'Institut européen des Itinéraires culturels qui constitue l'outil principal de mise en œuvre de ce programme.

Peu à peu, en travaillant de manière discrète mais efficace, le grand réseau des Itinéraires culturels européens a appris à compter avec cette antenne installée au Grand-Duché et pour laquelle nous apportons un soutien très important.

Un site web est né, la documentation s'est accrue et le nombre de nouvelles propositions d'itinéraires a augmenté.

Cet Institut constitue maintenant un lieu incontournable pour des réflexions et des projets de tourisme culturel dont le Conseil de l'Europe bénéficie pour défendre ses valeurs, mais dont nous bénéficions nous aussi au Luxembourg et dans la Grande-Région.

L'Institut a su établir en effet des formes de collaboration éditoriales, des collaborations avec les porteurs de projets locaux et va passer d'ici quelques mois, grâce à la mise en place d'un accueil grand public à Neumünster, à la conception, en partenariat avec les réceptifs du tourisme de la Grande Région, de nouveaux produits touristiques fondés sur les itinéraires culturels dans notre espace transfrontalier.

Tourisme et culture se côtoient souvent, mais s'ignorent parfois. Les itinéraires culturels nous montrent que les deux vont parfaitement de pair. C'est le message que ce colloque veut porter vers les professionnels du tourisme. C'est une idée que nous savons mettre en œuvre au Grand-Duché. C'est enfin une chance d'avenir pour l'Europe économique sur lequel nous insisterons à nouveau lors de la Présidence luxembourgeoise de l'Union européenne.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un très bon colloque.

### Discours de remerciement de Jean-Claude Juncker, lauréat du prix Heinrich Brauns 2004

14 février 2004

Sehr verehrter Herr Bischof,  
Meine sehr verehrten Herren Weihbischöfe,  
Herr Vizepräsident des Deutschen Bundestages,  
Lieber Klaus Töpfer,  
Exzellenzen,  
Meine Damen und Herren,

Bevor ich mich bei Klaus Töpfer bedanke, möchte ich mich bei der Jury bedanken sowie beim Herrn Bischof, dass er seinen Hirtenauftrag spontan so begriffen hat, dem Vorschlag der Jury zuzustimmen, mir diesen Preis zu übertragen.

Ich fühle mich durch diesen Preis sehr geehrt, insbesondere aber auch durch das, was Klaus Töpfer vorgetragen hat. Er kommt von weit und war uns trotzdem so nah, in dem was er gesagt hat und wie er es gesagt hat. Ich fühle mich durch die Tatsache, dass er der Laudator ist, sehr geehrt und weiß es sehr zu schätzen, dass er die Mühe auf sich genommen hat, heute morgen um viertel nach fünf in Amsterdam zu landen, dann um zehn vor acht in Düsseldorf - was er tagsüber macht, weiß ich nicht, die meisten würden schlafen - und heute Abend fliegt er dann wieder nach Tokio, wenn ich recht verstanden habe. Du bist Kaiser! Ich habe den Eindruck, dies ist eine großartige Laudatio gewesen, nicht wegen des zu Lobenden, sondern wegen der Qualität des Vortrages des Lobenden. Ich möchte mich deshalb sehr herzlich bedanken.

Ich bin auch wirklich froh, so viele bekannte Gesichter hier im Raum zu sehen. Auch meine beiden Freunde Wolfgang Vogt und Horst Günther, die einen früheren Preisträger, Norbert Blüm, in Europa mehr als nur ersetzt, sondern mitgeschleppt haben, falls er mal nicht da war - was meistens der Fall war. Ich habe mit ihnen über 14 Jahre zusammen gearbeitet. Dies war eine schöne Zeit, eine gute Zeit.

Zur katholischen Soziallehre fällt mir unwahrscheinlich viel ein, weil es mehrere Wege gibt, sich ihr zu nähern. Manchmal begegnet man ihr, ohne dass man sie sucht, weil sie einem zu Hause vorgelebt wird. In der Tat lebten mir die Arbeitskollegen meines Vaters, sehr oft ohne es zu wissen, die katholische Soziallehre vor. Ich habe sie nicht wirklich studieren müssen, weil ich das von Kindesbeinen an erlebt habe. Als Ergebnis führte dies zu einer Lebenseinstellung, auch eine Betrachtung der Menschen, zu einem sich daraus ergebenden Menschenbild, das auf der katholischen Soziallehre fußt. Ich habe das sehr früh erfahren, zu Hause, wenn mein Vater vom Werk kam, und dann mit christlichen Gewerkschaftskollegen zu Hause saß und über die Dinge im Betrieb redete. Das war etwas sehr Erstaunliches, dass diese Werkarbeiter bei uns zu Hause herumhockten und sich grün und gelb über ihren Arbeitgeber geärgert haben. Sie unterhielten sich

sehr kontrovers untereinander, über die kleinen, einfachen Dinge des Lebens, die ja die eigentlich wichtigen Dinge des Lebens sind. Falls dann aber jemand kam, der nicht bei ARBED im Stahlwerk arbeitete, und sich sehr kritisch über diesen Arbeitgeber äußerte, dann ist es fast zu Schlägereien gekommen. Sie ließen dann höchst intensiv eine regelrechte Propagandarede für den Betrieb und Arbeitgeber vom Stapel, dem sie alle sozialen Wohltaten der Welt andichteten, bis hin zu jenen, die bis heute noch nicht in diesem Werk eingeführt worden sind.

Also habe ich auch sehr früh erfahren, dass nicht Klassenkampf das Thema ist, sondern der Ausgleich der Klassen, das Miteinander aller, die in eine Richtung ziehen. Ob sie Kapitalisten sind, ob sie Arbeitnehmer sind, ob sie Handwerker sind, ob sie kleine Geschäftsleute sind, ob sie Bauern oder Landwirte sind, die Menschen befinden sich alle in einer Hand, die nicht die ihre ist, und deshalb nicht von dieser Hand springen dürfen. Menschen sich aufeinander zu bewegen lassen, das ist das, was die katholische Soziallehre auch im wirtschaftspolitischen Bereich meint. Nicht im Gegeneinander, sondern im Miteinander das Glück des Lebens suchen, das lehrt uns die katholische Soziallehre, das lehrt uns die christliche Soziallehre und das lehrt uns eigentlich auch der Grundgedanke derer, die die christlich-soziale Bewegung im politischen Raum auf den Weg brachten.

Es hat eine zeitlang so ausgesehen in Europa, als ob die Christlich-sozialen am Verschwinden wären. Als ich Premierminister wurde, da hat es noch einige gegeben, Helmut Kohl und andere, aber plötzlich war ich ganz alleine mit dem spanischen Premierminister Aznar. Der denkt auch nur, er wäre ein Christdemokrat. Aber wie alle Christdemokraten ist er höchst lernfähig und nur stufenweise beratungsresistent. Er erinnert mich eigentlich sehr an mich selbst. Wir hatten also nur zwei christlich-soziale Premierminister am Tisch, die ihre Versammlungen in kleinsten Räumen, eigentlich vor den Saaltüren, abhalten konnten. Jetzt sind es wieder mehr geworden.

Unabhängig von parteipolitischer Kleinkaliberei, die mir nicht liegt, fällt mir beim Zuhören auf, dass sich viele wieder von der katholischen Soziallehre entfernen, die sie jüngst erst entdeckt haben, weil sie sie wieder in eine Richtung ändern, die nicht mehr hundertprozentig derjenigen der katholischen

Soziallehre entspricht. Als ich ungefähr 15 Jahre alt war, wohnten bei mir in der Gegend, um dieses riesige ARBED-Stahlimperium herum, viele Arbeitnehmer, Arbeiter und Angestellte, die ständig darüber debattierten, ob man die Produktionsmittel verstaatlichen sollte. In dieser Wohngegend hat es immer unwahrscheinlich viele Kommunisten gegeben, früher wie heute. Die erinnern sich heute nur nicht mehr daran, dass sie früher mal Kommunisten waren. Wir standen da fast wie die archaischen Gralshüter der katholischen Soziallehre und erklärten: Nein, nein, nein! Nicht der Klassenkampf, sondern der Ausgleich der Klassen, die soziale Marktwirtschaft ist das Thema. Das hat dann eine zeitlang jeder gesagt, auch die, die eigentlich historisch gesehen Anhänger der Weltrevolution waren. Die sagen jetzt auch, Ausgleich, nicht Kampf müsse das Gestaltungsmotto der Zukunft sein. Sie bewegen sich jetzt wieder langsam von dieser doch nachempfindbaren Erkenntnis weg, weil es eine Tendenz gibt, wieder in einen unnuancierten Liberalismus zurück zu fallen, und zurück zu verfallen. Das bedauere ich sehr und deshalb ist dies auch die Stunde der katholischen und der christlichen Soziallehre. Man muss immer wieder darauf aufmerksam machen, dass jeder Mensch seine ihm eigene Würde hat, und dass jede Arbeit, die verrichtet wird, dieselbe Würde hat. Es gibt keine Arbeitsklassen und Arbeitskategorien. Jede Arbeit, die gemacht und verrichtet wird, hat denselben Wert, und der, der sie verrichtet, hat exakt dieselbe Würde wie der, der neben ihm steht und überhaupt nicht versteht, was der andere dabei ist zu tun und zu arbeiten.

Diese Verirrung, die wir gegenwärtig in unserem politischen System erleben, dass man denkt, man bräuhete nicht mehr auf die einfachen Bedürfnisse der Menschen Rücksicht zu nehmen, halte ich für eine schlimme Irrfahrt auf der wir uns befinden. Ich bin mit jedem einverstanden, der vor Reformeifer glühend dauernd daran erinnert, dass wir strukturelle Reformen in unseren Gesellschaftssystemen brauchen. Ich hätte nur gerne, dass man immer genau sagt, was man damit meint, anstatt dass die Menschen erst nach den Wahlen entdecken, was damit eigentlich gemeint war. Man kann das auch vorher formulieren, damit die Überraschung etwas weniger ausgeprägt ist, wenn es zur Ausformulierung kommt.

Man muss, bei aller Notwendigkeit, die es gibt, Deregulierung zu betreiben, Überreglementierung

vermeiden und verhindern. Man muss sich immer wieder vor Augen führen, dass es einige Eckpunkte in unseren Gesellschaftssystemen gibt, die, auch wenn sie arbeitskräftig geordnet sind, unverrückbar bleiben müssen. Ich gehöre zu den letzten Dinosauriern, die denken, dass der Regel-Arbeitsvertrag ein unbefristeter Arbeitsvertrag sein muss, und nicht diese sich modern nennende Zerstücklung der lebenslänglichen Arbeitsverhältnisse in 50 oder 60 Teilzeitperioden. Ein Vater, der das Universitätsstudium zweier Kinder finanzieren muss, der im Werk arbeitet und der alle 6 Monate bangen muss, ob sein Arbeitsvertrag verlängert wird oder nicht, der also nicht planen und finanzieren kann, der kann mit diesem Gerede über die Flexibilisierung der Arbeitsverhältnisse nichts anfangen. Deshalb muss man diejenigen nicht altmodisch schelten, die noch darauf Wert legen, dass Arbeitsverhältnisse überschaubar und die Lebensbedingungen der Menschen planbar bleiben müssen, anstatt diesem frenetischen Deregulierungswahn anzuhängen, der sich nicht geniert, die Lebensverhältnisse der einfachen und der kleinen Leute einfach zu zerstören. Das wird auf Dauer schief gehen.

Die katholische Soziallehre lehrt uns vieles, was wir in Europa zur Anwendung bringen können. Das Wort "Subsidiarität" beherrschten in seiner Bedeutung ja eigentlich nur die, die auf dem Boden der katholischen Soziallehre unterwegs waren. Plötzlich ist die Subsidiarität in Europa eingebrochen und jeder redet von ihr. 1985, als der Binnenmarkt von Jacques Delors auf den Weg gebracht wurde - nebenbei bemerkt auch ein Mann der katholischen Soziallehre - da stand in keinem englischen Wörterbuch das Wort "subsidiarity". Inzwischen findet man das Wort in englischen Wörterbüchern. Subsidiarität, dieses Urprinzip der katholischen Soziallehre, ist in den Nationalstaaten und in Europa anzuwenden. Das Gegenstück, die Verlängerung, die logische Komplementierung der Subsidiarität, nämlich die Solidarität ist das andere tragende Prinzip der katholischen Soziallehre und des christlich-sozialen Gedankens generell.

Mich hat in vielen Debatten sehr oft gestört, dass viele, nachdem sie das Wort Subsidiarität entdeckt hatten, das Wort "Solidarität" sehr klein schrieben. Subsidiarität macht nur Sinn im Miteinander mit dem Begriff der Solidarität und mit der praktischen Anwendung der Begrifflichkeit des Solidars. Solidarität wirkt nach

innen in unsere Nationalstaaten und wirkt nach innen nach Europa hinein. Deshalb klingt mancher Zungenschlag, der die Erweiterungsdebatte der Europäischen Union nach Ost- und Mitteleuropa kritisch begleitet, in den Ohren eines solchen, der sowohl von Subsidiarität als auch von Solidarität getrieben wird, sehr unangenehm. Solidarität heißt auch, Solidarität mit dem Teil Europas, der nicht durch dessen eigenes Verschulden auf der Schattenseite des Kontinents nach dem Ende des zweiten Weltkrieges aufwachsen und gedeihen musste, falls er denn gedieh. Es reicht nicht, so wie wir dies in unseren Sonntagsreden regelmäßig machen, den Menschen zuzurufen, nach Warschau, nach Sofia, nach Prag oder sonst wohin: "Verjagt die Kommunisten und dann seid ihr freie Menschen!" Jetzt klopfen freie Menschen an unsere Tür. Man kann deren Hoffnungen nicht an einem Prozent des europäischen Bruttosozialproduktes festmachen.

Solidarität muss aber auch nach außen wirken. Was ist das eigentlich für eine Vorstellung, der wir sehr oft anhängen als ob wir, weil wir in unseren eigenen Nabel so verliebt sind, den europäischen Gedanken auf Europa beschränken dürfen? Dabei gibt es in der Welt eine enorme Nachfrage nach mehr Europa. Es gibt sie übrigens auch in Europa, nur dass wir sie sehr oft falsch thematisieren. Es gibt in Europa eine Frage nach mehr Europa, wenn es um Sozialpolitik geht. Man kann Menschen in Europa, mit der Vorstellung begeistern, dass wir uns einen für alle verbindlichen Mindestsockel an Arbeitnehmerrechten in der Europäischen Union an die Hand geben. Man müsste die Menschen in Europa dafür begeistern, dass wir mit effizienter Entscheidungstraffung gegen den internationalen Terrorismus und gegen das grenzüberschreitende Verbrechen antreten. Man kann Menschen dafür begeistern, dass wir uns in der Europäischen Union umweltpolitische Standards mit Mehrheitsentscheidungen geben, die Modellcharakter haben könnten für andere Teile der Welt.

Wir, die wir uns darüber beklagen, dass die Menschen uns überhaupt nicht mehr zuhören, weil sie den Eindruck haben, dass der Graben zwischen Politik und den Menschen vor allem in europäischen Dingen unüberbrückbar erscheint, können diese Menschen für Europa und wegen Europa begeistern, denke ich, wenn wir uns zum Beispiel als Europäer auf den Weg machen würden, aus dem Kampf gegen die Armut

und den Hunger in der Welt die erste europäische Priorität unserer Zeit zu machen.

Wir haben ja vieles hingekriegt. Wir haben den Binnenmarkt und die europäische Wirtschafts- und Währungsunion hingekriegt. Daran hat ja niemand geglaubt! Klaus Töpfer hat das verdienstvollerweise in Erinnerung gerufen, dass die Amerikaner uns eigentlich auslachten, wenn wir über den Euro redeten. Er hat die Anekdote erzählt, in welcher der amerikanische Finanzminister anrief und, nachdem er beim ersten Gespräch geistesabwesend und nur müde lächelnd zugehört hatte, sagte: "Kommt mal und redet darüber". Ich habe ja damals gesagt - mir sofort meiner spontanen, momentanen Bedeutung als Figur der Zeitgeschichte bewusst - dass ich jetzt keine Zeit hätte. Ich war überhaupt nicht Kaiser, als er anrief. Ich bin dann trotzdem zu ihm hingegangen, weil es selbst für jemanden, der aus dem Großherzogtum kommt, gut ist, sich manchmal mit dem Finanzminister kleinerer Republiken zu unterhalten. Also, das haben wir ja auch geschafft!

Wenn die Europäer sich etwas vornehmen, wenn sie an das, was sie vortragen, glauben, wenn sie sich eine Zeittafel und die notwendige politische Ambition und Energie an die Hand geben, dann bringen sie sehr viel zustande. Es bleibt ein schlimmer Tatbestand, ein uns alle beleidigender Skandal, dass wir es nach soviel Jahren des Wohlstandes in unserem Teil der Welt nicht hingekriegt haben, die Armut weltweit zurückzudrängen, und den Kampf gegen dieses Schicksal aufzunehmen, das ja kein Schicksalsschlag bleiben muss, weil es ja möglich ist, etwas zu tun. Wir sollten es als Europäer auch tun! Wir werden nur Europäer für Europa begeistern, wenn wir uns nicht nur für uns selbst und zu unserem Spaß einsetzen, sondern wenn wir uns einbringen in die großen Anliegen der Welt.

Solidarität nach außen kann auch in die praktische Politik einfließen. Ich sage das nicht gerne und sage es trotzdem sehr gerne: Luxemburg zahlt 0,84 % seines Bruttosozialproduktes an Entwicklungshilfe. Deutschland 0,26 %. Es gibt nur fünf Länder, die mehr als 0,7 % ihres Bruttosozialaufkommens in die Entwicklungshilfe einbringen. Das sind Norwegen, Dänemark, die Niederlande, Luxemburg und Schweden. Soviel zum Thema groß und klein! Ich wundere mich immer wieder, dass ich nicht zu den

G-7 Sitzungen eingeladen werde. Aber wenn wir eine Sitzung abhielten der G-0,7, dann wären nur fünf da. Keiner von den G-7 würde überhaupt eingeladen werden, weil kein anderes Land über 0,35 % an Entwicklungshilfe leistet. Also ich bin sehr dafür, dass die Großen der Welt uns dauernd die Welt erklären. Es wäre gut, wenn sie manchmal etwas tun würden, damit das, was vorgetragen wird, etwas glaubwürdiger klingt. Wenn Amerikaner, Deutsche, Franzosen, Italiener, Briten, Japaner und andere sich jetzt vornehmen würden, in 10 Jahren so weit mit dem Kampf gegen die Armut in der Welt zu sein wie wir, würden wir gerne helfen, damit sie auch zum Erfolg kommen. Aber alleine bringen es diese fünf Kleinen, die mehr als 0,7 % ihres nationalen Reichtums zur Verfügung stellen, eben nicht fertig, dieses gewaltige Problem zu beheben.

Manchmal, wenn ich vor Schulklassen rede, sage ich, es kommt kein Europäer in den Himmel. Aber ich mische mich da nicht ein, Herr Bischof, das ist ihr Ressort. Wenn es jedoch gerecht zugehen würde, würde kein Europäer in den Himmel kommen! Denn jeder Europäer hätte die Möglichkeit etwas zu tun, damit diese skandalösen Umstände weltweit beseitigt werden. Deshalb müssen diejenigen, die mit beiden Füßen auf dem Boden der katholischen Soziallehre stehen, auch die verlängerten Erkenntnisse der katholischen Soziallehre über die Solidaritätskanäle nach außen tragen. Die moderne Lektüre der katholischen Soziallehre muss alles beinhalten, was früher auch galt. Es ist ein Programm für die gleiche Würde der Menschen. Aber es ist auch ein Programm für mehr Subsidiarität dort, wo sie notwendig ist und für mehr Subsidiarität nach innen, dort wo sie gebraucht wird und für den Anfang einer beginnenden Solidarität mit dem nicht-europäischen Teil der Welt, damit das nicht eintritt, was Klaus Töpfer am Anfang seiner Ausführungen moniert hat, nämlich dass wir Erdbeben verschulden, die wir in ihren Auswirkungen nicht bewältigen können, weil wir unachtsam mit den Ressourcen und den Nöten anderer Menschen umgehen. Wir brauchen keine Heiligen zu werden, sondern wir sollten nur das tun, was gemacht werden muss!

Vielen Dank!

## Déclaration sur la politique de coopération au développement

17 février 2004

Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire Charles Goerens a présenté le 17 février 2004 la Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire du Luxembourg à la Chambre des députés.

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les députés,

### La lutte contre la pauvreté

Aujourd'hui à travers le monde, plus d'un milliard de personnes continuent de lutter pour survivre avec moins d'un dollar par jour. Sommes-nous concernés par ce problème?

Oui, c'est notre problème à nous tous. Même en faisant abstraction de toute considération d'ordre moral, il est dans notre intérêt de coopérer avec les pays pauvres.

Pourquoi? Parce que nous vivons désormais dans un village global, marqué par une interdépendance croissante. La pauvreté, la misère, la frustration deviendront très rapidement notre problème. Je veux dire par là que la coopération au développement n'est pas de la charité. Les maladies ne s'arrêtent pas aux frontières, pas plus que les ouragans, les sécheresses ou les guerres. Il s'agit-là d'une responsabilité partagée pour notre avenir commun.

Fin janvier, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a procédé à un débat sur cette problématique sur base d'un rapport très équilibré intitulé «Améliorer les perspectives des pays en développement: un impératif moral pour le monde». Ce débat nous a permis de valoriser l'effort particulier que le Luxembourg consent en matière de coopération au développement. Il a également donné l'occasion d'examiner la situation des pays en développement et les rapports Nord-Sud.

Il a montré que la mondialisation n'a pas apporté les fruits escomptés. Certainement pas pour tous les pays en développement. La moitié de l'humanité vit dans la misère. Le fossé entre pays riches et pays en développement se creuse. Il se creuse même avec une rapidité inquiétante. Aujourd'hui 54 pays sont plus

pauvres qu'ils ne l'étaient dans les années 1990. Comment ne pas déplorer que l'année dernière 800,000 personnes soient décédées dans des conflits, que 22 millions soient mortes par manque de soins et que 800 millions continuent aujourd'hui même de souffrir de la faim. Plus de 42 millions de personnes sont aujourd'hui affectés par le sida.

Mais ce tableau mérite d'être nuancé. Certains pays en développement sont en train d'émerger. La Chine a réduit la pauvreté de manière sensible. Ce pays, tout comme l'Inde, connaît une croissance économique impressionnante. Mais même en Inde, très nombreux sont ceux qui continuent de connaître le dénuement, la marginalisation, la discrimination sexuelle, la grande pauvreté. Le Chili n'est pas le Népal, le Niger n'est guère à comparer avec la Thaïlande. Sans vouloir verser dans le misérabilisme, c'est assurément l'Afrique qui connaît les retards les plus grands, qui souffre en plus de guerres civiles, de la décomposition de certains Etats. Et pourtant des progrès vers une plus grande stabilité sont à constater, comme en Angola, dans la région des Grands Lacs, au Libéria.

En Amérique Latine, nous saluons les efforts des gouvernements, comme celui du Président Lula, visant à éliminer la faim, à réaliser une réforme agraire au bénéfice des sans-terre, à développer des politiques sociales.

La pauvreté humaine n'a rien d'une fatalité. L'histoire nous montre que c'est possible d'y remédier. Au cours des trois dernières décennies, l'espérance de vie dans les pays pauvres a progressé de huit ans, et l'analphabétisme a été divisé par deux.

### Les objectifs de développement pour le Millénaire

Nous partageons la conviction affichée par Kofi Annan, Secrétaire général des Nations unies, qui, en rendant publics les objectifs de développement pour le Millénaire, déclarait que le défi essentiel que nous devons relever aujourd'hui est de veiller à ce que la mondialisation devienne une force positive pour les êtres humains sur toute la planète, et non un phénomène qui laisse des milliards dans la misère.

Lors du sommet du Millénaire en l'an 2000, tous les membres des Nations unies, ont placé le développement en tête de l'ordre du jour de la communauté internationale. Les objectifs de

développement pour le Millénaire sont des cibles clairement définies que la communauté internationale s'est engagée à atteindre d'ici 2015 pour réduire la pauvreté, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation de l'environnement et la discrimination à l'égard des femmes.

Ils ont pour but d'améliorer substantiellement les conditions de vie des personnes les plus pauvres. Pour évaluer les progrès réalisés, quarante-huit indicateurs ont été mis au point comme par exemple le taux de scolarisation, le taux de mortalité infantile ou le pourcentage de femmes enceintes atteintes du sida.

Sept objectifs indiquent ce que les pays pauvres doivent faire pour y parvenir. Le huitième objectif concerne les pays riches et leur engagement à répondre aux réformes politiques et économiques des pays en développement par une aide financière accrue, la promotion des échanges commerciaux susceptibles de profiter aux pays les plus pauvres et la réduction ou l'annulation de la dette.

Pour l'heure ces engagements ne sont pas tenus. Les objectifs du Millénaire pour le développement prennent pour postulat que la croissance économique ne pourra, à elle seule, réduire la pauvreté de manière significative. Si l'on ne s'attaque pas à des problèmes tels que la malnutrition ou l'analphabétisme, qui sont à la fois cause et symptôme de la pauvreté, les objectifs ne seront pas atteints.

La visite officielle le 12 février dernier de M. Mark Malloch Brown, l'administrateur du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), a donné l'occasion d'évoquer plus en détail et de rappeler au public et aux décideurs luxembourgeois les enjeux des objectifs du Millénaire pour le développement.

La lutte contre la pauvreté et le développement durable sont les objectifs de notre politique de coopération au développement que nous menons dans un esprit de partenariat et de développement participatif. Nos différentes activités dans ce domaine contribuent à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire surtout dans les pays cible.

Les défis posés par la faim, la pauvreté, l'absence de systèmes d'éducation, de santé et d'eau sont considérables. M. Mark Malloch Brown, l'a rappelé la semaine dernière: au moins 100 milliards de dollars

par an sont nécessaires pour faire reculer la pauvreté et améliorer les conditions de vie dans les pays en développement. Or actuellement seulement 57 milliards de dollars sont dédiés à cette fin.

Afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement il est par conséquent essentiel que les pays industrialisés, et notamment les plus grands, redoublent d'efforts pour augmenter également leur APD.

Examen de la politique de coopération luxembourgeoise par le CAD

Il y a un an, le Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD) a procédé à l'examen de notre politique de coopération au développement. Cet exercice, appelé «examen des pairs», a lieu au sein d'une instance qui réunit tous les pays industrialisés actifs dans la coopération au développement. Il a moins comme objet de contrôler et de juger notre politique en matière de coopération au développement mais plutôt de jeter un regard constructif sur celle-ci en s'inspirant des bonnes pratiques et surtout en formulant des recommandations sur la manière de mieux la poursuivre à l'avenir.

J'ai déjà eu l'occasion de présenter à votre Commission des Affaires étrangères les éléments essentiels du rapport final qui a entre-temps été rendu public.

«Le Luxembourg, dit en particulier le Comité dans ses conclusions, a sensiblement augmenté à la fois le volume et la qualité de son aide publique au développement (...). Des efforts ont été déployés pour que la croissance budgétaire soit accompagnée d'un renforcement de la qualité de l'aide. Parmi les réalisations importantes à mentionner figurent: i) la mise en place d'un cadre stratégique pour la programmation bilatérale avec la préparation de programmes indicatifs de coopération pluriannuels pour les pays cible; ii) le déploiement de la présence luxembourgeoise sur le terrain; iii) le renforcement de la collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG); iv) et la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation».

Les conclusions du CAD sont riches en enseignements. Dans ses recommandations, le Comité nous invite, en particulier à:

- poursuivre et renforcer notre politique de concentration à la fois géographique et sectorielle;

- renforcer notre système de suivi et d'audit;
- établir des priorités dans le domaine multilatéral;
- renforcer le personnel et des capacités notamment analytiques du ministère;
- renforcer le rôle du comité interministériel dans le domaine de la cohérence des politiques;
- poursuivre notre rapprochement vers le terrain;
- continuer et partager avec d'autres notre stratégie de désengagement progressif.

Aucune de ces recommandations ne met en cause les fondements de notre politique de coopération. Certaines sont des encouragements, d'autres autant de pistes pour ajuster notre politique. Je m'efforcerai, par la suite, de vous indiquer de quelle manière nous sommes d'ores et déjà en train de mettre en œuvre la plupart d'entre elles.

#### **Bilan de la campagne de sensibilisation**

Notre politique de coopération au développement ne peut être durablement mise en œuvre que si elle est largement acceptée par l'opinion publique. A cette fin, le public doit être informé des enjeux et des résultats de cette politique.

Suite aux recommandations formulées par cette Chambre, nous avons lancé une campagne de communication et d'information qui commença en juillet 2002 pour se terminer par une étude d'impact qui fut réalisée fin 2003.

Selon les résultats de cette étude, les Luxembourgeois sont d'avis que la coopération au développement est non seulement utile mais nécessaire. Il est rassurant de voir que 98% de la population luxembourgeoise estime que notre politique en matière de coopération est importante et que 86% jugent que les fonds déboursés ont été bien investis.

Il est à noter aussi que neuf personnes sur dix ont apprécié le fait que le public ait été informé par une telle campagne. En revanche, l'étude a montré que les connaissances du public restent encore vagues au sujet du rôle de l'Etat ou encore concernant notre politique des pays cible. Et surtout que les jeunes, de 15 à 25 ans, sont moins informés sur les questions de coopération au développement et que leur sentiment de solidarité envers les pays moins avancés

est beaucoup moins prononcé que celui des populations plus âgées.

Les efforts de sensibilisation et d'éducation au développement, notamment auprès de la jeunesse, devront donc à l'avenir être poursuivis voire même être intensifiés.

#### **Partie I. Une politique de coopération au développement dynamique**

##### **1. Evolution de l'aide publique au développement:**

En 2000 nous avons atteint l'objectif de consacrer 0,7% de notre revenu national brut (RNB) à l'aide publique au développement (APD).

Depuis lors nous n'avons pas cessé de relever notre effort de coopération pour aboutir pour l'année 2003 à un taux d'APD se situant autour de 0,80% du RNB alors que le budget 2004 devrait nous permettre d'atteindre un taux de 0,84% du RNB. Permettez-moi toutefois de faire les remarques suivantes quant à l'évolution récente du taux d'APD:

Nous n'avons cessé d'augmenter notre APD à la fois en valeur absolue et en pourcentage alors que nombre d'autres pays développés l'ont réduite.

Le taux d'aide publique est lié aux variations du RNB. Or le RNB est un agrégat qui est d'abord estimé pour faire ensuite l'objet de réévaluations périodiques par le STATEC avant de devenir définitif au bout de quelques années. Il en résulte que des révisions à la hausse du revenu national brut au cours des dernières années ont entraîné une légère variation de notre taux d'APD.

Il faut se féliciter de ce que l'objectif ambitieux d'allouer 1% de notre revenu national brut à la coopération n'est remis en question par aucun groupe politique représenté à la Chambre des députés.

Ce n'est que grâce aux crédits budgétaires que cette Chambre a approuvés année pour année que nous avons pu avancer sur cette voie et je vous en suis reconnaissant. J'aimerais maintenant vous présenter le bilan et les perspectives des différentes activités qui ont pu être financées grâce à ces crédits.

##### **2. La coopération luxembourgeoise par secteur d'activités**

###### **a) la coopération bilatérale**

La coopération bilatérale reste le principal pilier de notre politique de coopération au développement. Plus de 50% de notre APD y est consacrée. Les visites de LL.AA.RR au Nicaragua, au Salvador, en Thaïlande et au Laos, ont permis de renforcer nos relations avec ces pays. Elles ont en particulier mis en évidence l'importance qui s'attache à notre politique de coopération au développement. Enfin, ces visites ont permis à notre opinion publique de mieux se rendre compte de la justification et des résultats de cette politique.

Afin d'augmenter l'impact et l'efficacité de notre action, nous avons poursuivi notre effort de concentration sur nos dix pays cible qui sont des pays partenaires privilégiés. En 2002, le ministère a déboursé pour ces pays et pour les territoires occupés palestiniens 57,6 millions d'euros, soit 16% de plus qu'en 2001.

Cette action de concentration est également soutenue par une réduction progressive du nombre des pays qui ne font pas partie de la liste des pays cibles. Ainsi, nous sommes en train de mettre un terme à notre coopération au développement avec des pays à revenu intermédiaire, comme le Chili ou Maurice, pays avec lesquels se développe maintenant une coopération, avant tout économique.

En 2003, nous avons signé de nouveaux PICs avec le Mali, le Burkina Faso, le Nicaragua, le Niger et finalement avec le Laos. En l'espace de deux ans, nous avons signé des programmes de coopération avec neuf de nos dix principaux pays partenaires.

Le programme indicatif de coopération (PIC) est un document de nature politique que nous concluons avec nos pays cible afin de donner une dimension plus stratégique à notre coopération avec ces pays. Ce programme conduit à une meilleure programmation financière de notre coopération. Il permet surtout au pays partenaire de bénéficier d'une meilleure prévisibilité de l'aide apportée par le Luxembourg. Placé sous le signe de la lutte contre la pauvreté, le PIC permet de s'assurer que les projets proposés sont cohérents par rapport à la stratégie de développement du pays partenaire.

Parallèlement à la conclusion de ces programmes, nous avons mis en place avec nos pays partenaires privilégiés des commissions de partenariat. Les réunions annuelles de ces commissions me permettent

de rencontrer régulièrement mon homologue du pays partenaire pour assurer le suivi des PICs et, en même temps, de mener un dialogue sur des sujets politiques d'intérêt commun, y compris en matière de droits de l'homme.

Il convient de souligner que cette nouvelle approche de notre coopération bilatérale vise à mieux tenir compte des deux principes majeurs qui régissent la coopération internationale: le partenariat et l'appropriation du développement par le pays partenaire.

Le mois dernier, lors d'une visite en Namibie à laquelle ont participé M. Helminger et M. Fayot, Président et Vice-Président de la Commission Affaires étrangères, nous avons mieux pu connaître ce pays en développement à revenu intermédiaire. Devenue indépendante en 1990, la Namibie, reste un des pays les plus inégalitaires au monde. L'espérance de vie à la naissance y est passée de 59 ans en 1995 à 45 en 2002, principalement en raison du fort taux de prévalence du sida. Ce pays n'est donc pas encore en mesure de se passer de la solidarité internationale pour améliorer les conditions de vie de l'ensemble de sa population.

Les activités du Luxembourg se concentrent dans la province de Okavango, région la plus défavorisée du Nord du pays, située à la frontière avec l'Angola. Nous avons pu nous rendre compte sur place de la pauvreté qui y prévaut et de la pertinence de nos interventions.

Nous avons trouvé un accord avec les autorités namibiennes amenant celles-ci à participer, de manière accrue, à nos futurs programmes de coopération. De cette manière la diminution progressive de notre enveloppe budgétaire allouée à la Namibie devrait être compensée au fil des ans par une participation financière accrue de la Namibie. Les modalités de ce cofinancement seront définies dans un Programme Indicatif de Coopération entre les pays qui est actuellement en cours de préparation et qui devrait être signé au cours de cette année.

Nous avons convenu d'une forme de participation financière similaire avec le Salvador qui connaît une situation économique comparable à celle de la Namibie.

Le Luxembourg poursuit également un effort considérable de développement dans les Balkans afin

de contribuer ainsi à la stabilité d'une région voisine de l'Union européenne.

Depuis la fin du conflit au Kosovo en 1999, nous avons mis en place un vaste programme humanitaire dont ont bénéficié les différentes communautés de cette région. Nous avons contribué à reconstruire de nombreuses infrastructures scolaires et médicales ainsi que plusieurs villages détruits par la guerre. Notre appui conséquent à la FAO a contribué à la relance de l'agriculture dans cette région.

Notre action de la coopération au développement s'est progressivement étendue au Monténégro et à la Serbie, dans la région communément appelée le Sandjak d'où est issue la majorité des demandeurs d'asile venus au Luxembourg. Les projets mis en œuvre visent d'une part à dynamiser l'économie locale en soutenant notamment les secteurs agricole et forestier, importants pourvoyeurs d'emplois, à renforcer les municipalités et, d'autre part, à améliorer les services sociaux tels que l'éducation et la santé.

Notre action dans cette région est complétée par le partenariat que nous développons avec deux ONG luxembourgeoises qui y ont établi leurs bureaux. Ces activités ouvrent aux plus démunis et aux demandeurs d'asile qui retournent dans la région de nouvelles perspectives notamment à travers des projets de microfinance.

En Albanie, la coopération luxembourgeoise est active depuis 2000 dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Actuellement, des négociations avec la Banque européenne d'investissement sont en cours pour apporter aux autorités albanaises dans ce secteur une assistance technique dans le cadre d'un important projet géré par la BEI.

En termes financiers, quelque 35 millions d'euros ont été investis en Europe du Sud-Est depuis 1999 et les engagements fermes déjà pris jusqu'en 2006 s'élèvent à plus de 16,5 millions d'euros. En 2003 nous avons déboursé près de 6 millions alors que cette année nous comptons encore augmenter notre apport financier à quelque 8 millions ce qui correspond à une progression de 30%.

#### b) la coopération multilatérale

Nous continuons à accorder une grande importance à la coopération multilatérale et au renforcement de notre position au sein des institutions internationales.

Nous avons soutenu jusqu'à présent une dizaine d'organisations internationales, telles l'OMS, l'UNICEF, le PNUD, l'UNRWA ou l'UNFPA et nous contribuons à plusieurs programmes de l'OMS contre les maladies qui affectent plus particulièrement les pauvres. Enfin la coopération luxembourgeoise a continué le financement de nombreux projets de ces organisations, en particulier dans ses pays-cible.

L'année dernière, nous avons développé une nouvelle approche de la coopération multilatérale qui tient compte de nos priorités, des recommandations du CAD et des exigences de la coopération internationale. Cette nouvelle stratégie de coopération multilatérale prévoit une plus grande concentration et rationalisation dans ses choix et elle sera axée sur les priorités suivantes:

- tisser des relations privilégiées avec les agences internationales qui répondent le mieux aux objectifs de notre coopération et qui présentent un avantage comparatif,
- mieux définir les secteurs prioritaires et la répartition géographique de la coopération multilatérale luxembourgeoise en tenant compte des priorités de l'agenda international, et notamment des objectifs du millénaire.

L'objectif de cette nouvelle approche est double: accroître l'efficacité de l'action multilatérale ainsi que sa complémentarité par rapport à la coopération bilatérale, et renforcer le rôle et la visibilité du Luxembourg au sein des principaux fora internationaux dans le domaine du développement. Ceci se traduit également par une participation active aux conseils d'administration des agences partenaires, comme par exemple celui de l'UNICEF dont le Luxembourg fut un membre à part entière pendant toute l'année 2003.

#### c) la coopération avec les ONG

C'est un dialogue régulier qui caractérise en premier lieu les relations entre le ministère et les 77 organisations non gouvernementales actives dans le domaine du développement. Ce dialogue porte sur la politique de coopération au développement et sur la coopération avec les ONG en particulier. Ces échanges ont lieu dans le cadre d'un groupe de travail qui réunit des représentants des ONG et du ministère.

En 2003, l'appui financier aux ONG agréées, en progression constante, s'est élevé à environ 23 millions

d'euros - soit 14,5% de l'aide publique au développement luxembourgeois. Cet appui est canalisé principalement à travers deux instruments qui sont l'accord-cadre et le cofinancement. L'accord-cadre, en vigueur depuis 2000, permet au ministère de financer un programme d'actions d'une ONG sur plusieurs années, élaboré selon une stratégie cohérente et clairement définie. 15 ONG en bénéficient actuellement. Les autres ONG bénéficient de la possibilité de faire cofinancer par le Ministère des projets individuels de développement.

Le cercle de coopération des ONG de développement, qui regroupe une large majorité des ONG agréées, constitue le partenaire de choix du ministère. Il est doté d'un secrétariat permanent et fait fonctionner, en partenariat avec le ministère, un bureau d'assistance technique (BAT) et un service d'éducation Nord-Sud (SENS).

Le bureau d'assistance technique assiste les ONG notamment par des formations qu'il dispense en matière de gestion de projet. Il conseille les ONG intéressées pour leur faciliter la préparation de leurs demandes de cofinancement. Fonctionnant depuis 2002, les activités du BAT ont été évaluées pour la première fois en 2003. Les recommandations de cette évaluation ont été intégrées dans la nouvelle convention signée entre le ministère et le cercle des ONG. Cette évaluation nous a aussi permis de vérifier sa réelle utilité pour les ONG et de tirer des enseignements importants pour son fonctionnement ultérieur. A travers cette action du BAT, nos ONG doivent, en fin de compte, être mieux en mesure de renforcer leur partenariat avec les ONG du Sud qui jouent un rôle croissant dans le développement que le souligne du reste la Convention de Cotonou.

Le service d'éducation Nord-Sud quant à lui, continue de mettre en œuvre un service d'appui à l'éducation au développement qui doit bénéficier aux élèves et étudiants de l'enseignement primaire et secondaire luxembourgeois ainsi qu'à leurs enseignants. Il complète et facilite ainsi les activités d'éducation au développement et de sensibilisation de l'opinion publique luxembourgeoise, mises en œuvre par les ONG. Le ministère a renforcé son appui en faveur de ces activités au cours des dernières années.

d) L'action humanitaire et l'aide alimentaire:

Dans les domaines de l'aide humanitaire et de l'aide alimentaire, le ministère a renforcé sa coopération avec des ONG luxembourgeoises ou internationales ainsi qu'avec les principales organisations internationales, comme le Comité international de la Croix-Rouge, le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ou le Programme alimentaire mondial. Nous avons reconduit les accords signés d'année en année depuis 1999 avec ces organisations.

Avec un montant total de EUR 16 millions, le budget réservé à cet effet en 2003 équivaut à près de dix pour cent de l'APD. Grâce à ce budget, le ministère a pu soutenir des programmes en Afrique de l'Ouest, dans la Région des Grands Lacs, dans la Corne d'Afrique, en Afghanistan, en Iran, en Algérie, au Caucase, en Corée du Nord et dans les Territoires Occupés, mais aussi dans la République tchèque et au Portugal. En tout, le ministère a contribué à près de soixante programmes différents. Nous avons consenti un effort particulier et exceptionnel en faveur de la reconstruction de l'Irak.

Depuis le début des années 1990, la coopération luxembourgeoise s'est montrée sensible au sort de millions d'êtres humains qui souffrent chaque jour dans l'indifférence générale des médias. Dans le cadre de cette politique dite «des conflits oubliés», le ministère a continué à privilégier des initiatives susceptibles d'améliorer le sort de ces laissés-pour-compte.

En matière de gestion civile des crises, je tiens à souligner que notre action porte sur les deux axes suivants:

- d'une part, la mise sur pied d'une équipe d'intervention en cas de catastrophes naturelles. La participation luxembourgeoise à l'effort de solidarité internationale lors du tremblement de terre en Algérie en mai et plus récemment lors du tremblement de terre en Iran en décembre a été pertinente, rapide et concertée. Qu'il me soit permis de rendre hommage au dévouement et à l'engagement des équipes de la Protection civile, de la Croix-Rouge et de Luxembourg Air Rescue, ainsi qu'aux responsables du service humanitaire du ministère des Affaires étrangères. Les personnes engagées dans les opérations de sauvetage nous rappellent que l'on peut être à la fois prudent et audacieux, solidaire et indépendant, souple et rigoureux, très professionnel et profondément

humain. Le cadre futur pour les opérations de sauvetage sera précisé en tenant compte des enseignements tirés des interventions en Algérie et en Iran.

- d'autre part, nous devons nous engager encore davantage dans la prévention des crises et notamment leur aspect civil. A ce propos, un projet en cours de finalisation, en coopération avec le ministère de l'Enseignement supérieur, vise à accorder des bourses à des étudiants originaires de pays cible de la coopération luxembourgeoise leur permettant de suivre un enseignement supérieur à l'Université de Luxembourg. En revanche, les boursiers s'engageraient à travailler durant les dix années subséquentes soit dans leur pays d'origine dans le domaine du développement soit pour une organisation internationale active dans le domaine de la gestion des crises.

### 3. La politique d'évaluation

Depuis 1998, le ministère n'a cessé de développer une politique systématique d'évaluation et d'audit afin d'améliorer les modes de gestion, les procédures et les pratiques de la coopération luxembourgeoise. La création en 2001 d'une cellule Evaluation et Audit a contribué au renforcement du programme d'évaluation externe des actions de coopération au développement du Luxembourg. Elle a ainsi posé les bases d'une revue plus systématique et plus articulée des impacts de nos actions sur les conditions de vie des populations dans nos pays partenaires recevant notre appui. Ainsi cinq exercices d'évaluation externe ont été menés en 2003, incluant notamment une première évaluation pays, celle de la Namibie, ainsi qu'une première évaluation secteur, celle de l'eau et de l'assainissement au Nicaragua.

Cette action est menée en collaboration étroite avec Lux-Development ainsi qu'avec les autres acteurs impliqués dans la conception et la mise en oeuvre de notre coopération, au Luxembourg comme dans les pays partenaires.

Un effort particulier a été engagé en 2003 pour améliorer le suivi et l'évaluation des programmes indicatifs de coopération en mettant en place un processus de revues à mi-parcours. Ces revues à mi-parcours doivent permettre une meilleure définition des axes d'intervention de la coopération luxembourgeoise en les cadrant mieux avec les

objectifs du plan de développement national que chacun de nos pays partenaires s'est fixé.

Les enseignements de toute cette action d'évaluation sont discutés lors des commissions de partenariat. Ils influent directement sur l'évolution des Programmes indicatifs de coopération en cours ainsi que sur les négociations des programmes futurs.

### 4. Rapprochement de la coopération vers le terrain

Soucieux d'améliorer l'efficacité et la visibilité de notre coopération dans nos pays partenaires privilégiés, nous avons poursuivi nos efforts de décentralisation en renforçant notre présence sur le terrain. Suite aux recommandations du CAD et sur base de l'évaluation des activités réalisées par notre première mission de la coopération que nous avons ouvert en 2001 à Dakar, nous avons mis en place un bureau de la coopération à Hanoi en août l'année dernière. Celle d'un tel bureau en Amérique centrale est en préparation. Le bureau de la coopération à Hanoi qui vient d'être inauguré, est également chargé du suivi de la coopération luxembourgeoise de notre deuxième pays cible en Asie, le Laos.

La présence permanente dans un pays bénéficiaire de la coopération luxembourgeoise nous permet d'intensifier les contacts et de participer au dialogue de plus en plus intense avec les autorités de nos pays cible et les autres acteurs de la coopération bilatérale et multilatérale sur place ainsi qu'avec la société civile et la population locale. Nous sommes également mieux à même d'assurer un suivi approprié de notre coopération bilatérale avec nos pays partenaires. Plus de proximité devient ainsi synonyme de meilleures connaissances des réalités sur le terrain. On est mieux informé sur place qu'à cinq mille kilomètres de distance. Enfin, nous observons une nette tendance auprès des autres pays industrialisés vers une plus grande décentralisation de leur coopération vers le terrain.

Alors que nous sommes devenus un acteur non-négligeable de la coopération dans nos pays partenaires privilégiés, nous sommes de plus en plus souvent invités à participer aux discussions régulières que les différents acteurs de la coopération organisent ensemble avec le gouvernement du pays partenaire. Celles-ci portent sur la stratégie de développement de ce pays, sur les activités sectorielles et sur l'harmonisation des procédures. L'organisation à terme d'une présence permanente de notre

coopération dans chacun de nos pays cible, que suggère du reste aussi le CAD, mérite dès lors considération sérieuse.

## Partie II. Nouveaux défis

### 1. L'Union européenne

#### a) Elargissement de l'Union européenne

L'élargissement de l'Union européenne à dix nouveaux membres va entrer dans les faits le 1er mai prochain. Comme le récent débat de votre Chambre sur la ratification du traité sur l'élargissement l'a montré, les nouveaux membres, et parmi eux huit pays de l'Europe centrale, sont tenus de reprendre tout l'acquis communautaire. Cela vaut en particulier pour la politique de coopération au développement de l'Union européenne. Le défi est de taille, étant donné que leur capacité financière ne les met guère en mesure de répondre d'ores et déjà à toutes les situations de détresse.

Afin de permettre aux nouveaux membres de jouer pleinement leur rôle dans ce domaine, il m'a semblé opportun de proposer, lors d'une réunion informelle des ministres de la Coopération qui a eu lieu l'année dernière à Salonique, de lancer avec ces pays un nouveau type de collaboration appelée coopération Nord-Nord-Sud. La coopération Nord-Nord-Sud ou encore coopération triangulaire, associe un pays de l'Union européenne à un nouveau membre pour un projet dans un pays en développement. Elle devrait faciliter un transfert de savoir-faire et permettre aux futurs membres de participer à des actions et des projets concrets de coopération au développement.

Lux-Development s'apprête à lancer les premières opérations de ce type. Nous avons aussi pu accueillir des délégations de plusieurs nouveaux pays venus se renseigner sur le fonctionnement de notre coopération et explorer des domaines susceptibles de faire l'objet d'une telle coopération Nord-Nord-Sud.

#### b) Présidence luxembourgeoise en 2005

Durant le premier semestre 2005, le Luxembourg exercera à nouveau la Présidence de l'Union européenne.

Il s'agit-là d'un honneur et d'un privilège exceptionnel pour notre pays qui aura à présider les affaires d'une

Union élargie à vingt-cinq pays qui ne comptera pas moins de 420 millions d'habitants.

La conférence diplomatique qui s'est tenue en janvier dernier, a été consacrée pour l'essentiel à la préparation de la Présidence 2005.

Les élections d'un nouveau Parlement européen en juin prochain et la mise en place d'une nouvelle Commission constituent, outre l'élargissement, d'autres données susceptibles de modifier sensiblement le panorama politique de la nouvelle Europe.

Dans ce contexte, il convient de s'interroger sur la place de la politique de coopération au développement dans la nouvelle Commission et dans l'Union européenne de demain. Cette politique est à renforcer et ne saurait, en aucun cas, être subordonnée à d'autres politiques. Ses spécificités sont à pleinement respecter et notamment la priorité réservée à la lutte contre la pauvreté. Dois-je rappeler dans ce contexte que l'Union européenne et ses Etats membres assument 55% de toute l'aide publique au développement.

Aussi la nouvelle Commission devra-t-elle confier les prérogatives en matière de coopération au développement à un Commissaire à part entière. Toute dilution du statut de la coopération, que ce soit au niveau du Conseil ou dans le cadre de la nouvelle Constitution, serait de nature à affaiblir le premier acteur de développement du monde.

La lutte contre la pauvreté devrait constituer l'objectif central du programme de notre Présidence. Une attention nouvelle est à réserver aux causes de cette pauvreté et aux politiques aptes à éliminer celles-ci. Il devrait s'efforcer en même temps à rendre la globalisation plus sociale et plus humaine afin que les fruits en soient mieux répartis.

Quant aux actions à développer au cours de notre Présidence, elles vont devoir s'appuyer sur le programme pluriannuel 2004-2006 mis au point par les six prochaines présidences - Irlande, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume-Uni, Autriche, Finlande. Parmi les priorités de ce programme, figurent la lutte contre la pauvreté, le suivi des objectifs de la déclaration du Millénaire, la lutte contre le sida, la cohésion sociale, la cohérence des politiques et le respect des engagements de la conférence de Monterrey. A cet

égard, il convient de rappeler que l'UE veut atteindre une APD correspondant à 0,39% du RNB en 2006.

La Convention de Cotonou établit un partenariat entre l'Union européenne et 77 pays de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). La révision à mi-parcours de cette Convention a commencé et pourrait se prolonger au cours du premier semestre 2005. Les négociations avec les pays ACP sur les échanges commerciaux et sur la conclusion d'accords de partenariat économiques qui entreront en vigueur en 2008, vont passer à une nouvelle phase.

La Commission européenne a proposé de financer la coopération future avec les pays ACP par des ressources provenant du budget communautaire alors que jusqu'ici ce financement s'est fait à partir d'un fonds séparé, le Fonds européen de développement (FED). Cette question de la budgétisation du FED ainsi que celle de la négociation d'une nouvelle enveloppe quinquennale pourrait coïncider avec la négociation du nouveau paquet financier dont la phase finale est à l'ordre du jour de notre Présidence.

Voilà les défis majeurs dans le domaine de la coopération au développement que le nouveau gouvernement qui sortira des élections le 13 juin prochain aura à maîtriser au cours de la Présidence de 2005.

## 2. Restructuration des relations entre le MAE et LD

Un autre domaine dans lequel le ministère s'est beaucoup investi au cours de l'année dernière est le renforcement des relations avec l'Agence luxembourgeoise pour la coopération au développement, Lux-Development. Cette agence est chargée par le ministère de formuler, puis de mettre en œuvre, à quelques exceptions près, l'ensemble de nos projets de coopération bilatérale. A la demande de la Commission européenne, le ministère a dû mettre les relations entre l'Etat et Lux-Development en conformité avec la législation communautaire. Il a donc été amené à redéfinir et à clarifier ces relations avec Lux-Development en précisant les statuts et en élaborant une nouvelle convention ainsi qu'un protocole d'exécution.

Lux-Development reste une société anonyme ce qui lui assure le maintien d'une gestion flexible. Mais l'Etat est désormais tenu à exercer sur l'agence un «contrôle analogue à un de ses services». Il deviendra

actionnaire à pratiquement 100%. Sa présence au conseil d'administration sera renforcée même si la présence des différents membres non-étatiques pourra être maintenue.

Aussi les travaux de restructuration tiennent-ils dûment compte des recommandations faites à l'issue de l'audit organisationnel et financier de Lux-Development réalisé en 2002 conformément au souhait de la Chambre. Ainsi de nouvelles procédures financières, similaires à celles en vigueur auprès d'autres services de l'Etat, ont été intégrées dans la nouvelle convention.

Permettez-moi de souligner que ces travaux ont été réalisés en étroite collaboration avec Lux-Development ainsi qu'avec les services de la Commission européenne. Fin octobre, le Conseil de gouvernement a approuvé provisoirement les nouveaux projets de statuts et de convention qui ont ensuite été transmis à la Commission à Bruxelles. En attendant le feu vert de la Commission européenne avant l'adoption définitive de ces nouveaux textes, nous avons procédé avec Lux-Development à une mise en œuvre provisoire de la nouvelle Convention.

## 3. Cohérence des politiques

### a) L'importance de la cohésion des politiques

La question de la cohérence des politiques fait désormais partie de l'agenda de toutes les instances européennes et internationales s'occupant de la coopération au développement. Lors de l'examen au comité d'aide au développement (CAD) en mars de l'année dernière, un chapitre particulier a été réservé, pour la première fois, à cette question. Le CAD a souhaité vérifier, à cette occasion, les dispositions prises au sein de la direction de la coopération au développement, sur un plan institutionnel et sur le fond, pour assurer que les intérêts des pays en développement soient dûment prises en considération dans la définition des politiques nationales et européennes dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le commerce, la pêche, l'environnement et les finances.

Les Etats membres de l'Union européenne réservent une attention accrue à cette question, notamment dans le cadre des négociations à l'OMC. Lors de leur réunion informelle qui s'est tenue à Trieste en octobre dernier, les ministres du Développement ont examiné le bilan des négociations de l'OMC à la suite de l'échec de la conférence ministérielle de Cancun.

Ce sujet est régulièrement abordé dans le cadre du dialogue sur des questions politiques avec nos différents pays cible.

Consciente de l'importance qui s'attache à cette question, un desk «Cohérence des politiques» a été créé au sein de la direction de la coopération au développement. Nous coopérons également avec les autres pays membres de l'Union européenne dans le cadre d'un réseau informel de correspondants en charge de cette question qui a été mis en place en octobre dernier.

#### b) L'OMC et le «Doha Round»

Notre ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur a eu, à plusieurs reprises, l'occasion de s'expliquer sur le déroulement des négociations en cours au sein de l'OMC. Elle a pu souligner à quel point le Luxembourg souhaite que le Doha Round devienne effectivement un cycle du développement.

Lors de sa session du 26 janvier dernier, le Conseil des Affaires générales et des Relations extérieures s'est prononcé pour une relance de ces négociations. Priorité, a-t-il précisé, devrait être donnée à l'obtention de bénéfices réels pour les pays les plus pauvres et plus particulièrement les moins avancés par des progrès sur des questions d'importance particulière pour eux.

S'agissant de la question du coton, le Luxembourg est sensible à l'action que plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest - Burkina Faso, Bénin, Mali, Tchad - ont lancée à l'OMC pour obtenir la suppression des aides à la production de coton dont bénéficient en particulier les producteurs américains, ce qui produit un effet de dumping sur les prix mondiaux de coton. Ainsi le Mali, pays cible de notre coopération, retire 40% de ses revenus extérieurs de ses exportations de coton dont les prix ont connu des baisses dramatiques. Il s'agit donc d'une question vitale pour ces pays. La Commission européenne a fait une proposition visant à améliorer l'organisation de marché sur le coton. Lors des travaux à l'UE, le Luxembourg adoptera une position qui tienne compte des intérêts des pays africains. Il se propose de participer dans un esprit similaire aux travaux sur la proposition de la Commission concernant le nouveau régime commercial pour le sucre.

Concernant la question de l'allègement de la dette, des progrès ont été accomplis dans le cadre des pays

pauvres très endettés. Compte tenu de l'importance de la question pour les pays en développement et surtout les PMA, ces négociations devraient être poursuivies et accélérées. Le Luxembourg a soutenu les efforts du FIDA pour réduire la dette de deux de nos principaux pays-partenaires, le Mali et le Niger.

#### c) La question agraire

Les négociations du Doha Round ont montré que c'est l'agriculture qui présente pour les pays en développement le sujet le plus important. L'ouverture de nos marchés aux produits agricoles et la suppression des subventions à l'exportation et des aides agricoles fait partie des demandes qui sont formulées par nombre des pays en développement et en particulier ceux qui, comme le Brésil, disposent d'une certaine capacité d'exportation. Ces demandes sont-elles réalistes et constituent-elles bien la panacée aux problèmes, comme d'aucuns le font croire avec insistance?

1,2 milliards d'habitants, soit la moitié de la population active sur la planète vivent en milieu rural et de l'agriculture. Les fl des plus pauvres et de ceux souffrant de faim - ils sont 800 millions -, se retrouvent dans cette population. Pouvons-nous lutter contre la pauvreté tout en nous désintéressant du sort de cette population?

Voici ce que conclut une étude publiée en 2003 par l'Université de Tennessee: «Aujourd'hui, les agriculteurs dans le monde entier font face à une crise agricole d'une étendue et d'une gravité immenses. Les prix internationaux ont suivi l'exemple des Etats-Unis où les prix à l'exportation des produits agricoles bruts - maïs, blé, soja, coton et riz -, ont baissé de plus de 40% depuis 1996. Les producteurs américains continuent d'être forcés de quitter la terre malgré l'injection de primes gouvernementales massives, censés compenser la faiblesse des prix. D'Haïti au Burkina Faso, des Philippines au Pérou, ces prix bas sans précédent ont réduit à néant les revenus et produit une moisson de désespoir, de faim et d'émigration».

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution:

- la suppression des politiques de régulation de l'offre au Nord et l'introduction, à pas forcés, de politiques de libéralisation dans les pays en développement;
- l'explosion des écarts de productivité entre les agricultures du Nord et du Sud.

Il est donc devenu évident que ce n'est pas le marché qui assurera la régulation nécessaire. Et ce n'est pas en abolissant les aides qu'on arrivera à résoudre le problème. Les aides ne sont que le symptôme d'un problème plus profond, l'absence de mécanismes de régulation du marché.

Il est donc urgent que tous les pays industrialisés et les pays en développement exportateurs agricoles rétablissent de tels mécanismes permettant une stabilisation des prix et leur maintien à un niveau équitable tant dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Dans ce contexte il convient de se féliciter de l'initiative récente de la Commission européenne visant à assouplir les modalités de recours à l'instrument «Flex». Cet instrument permet de compenser financièrement l'impact des fluctuations à court terme des recettes d'exportation des Etats ACP.

Les pays en développement et notamment les moins avancés devraient également avoir le droit - et même être encouragés - d'organiser et de protéger leur marché comme le demande l'état actuel de développement de leur pays. De même, la création au Sud de marchés agricoles régionaux regroupant des agricultures à productivité comparable, serait de nature à favoriser l'obtention de prix plus justes et une protection vis-à-vis de la concurrence du Nord. Les dispositions nécessaires à cet effet devraient être prévues à l'OMC.

Le Luxembourg continuera son dialogue sur cette question avec les gouvernements des pays partenaires, la Commission européenne, avec des experts internationaux, les organisations paysannes comme le réseau des organisations paysannes africaines (ROPPA), les ONG nationales et internationales intéressées.

#### 4. La promotion de l'égalité des femmes

La coopération luxembourgeoise s'efforce de contribuer à l'amélioration de la situation des femmes dans le monde. La question de l'égalité hommes-femmes est incluse dans tous les programmes indicatifs de coopération (PIC) comme un des thèmes transversaux. Lux-Development est invitée, selon la nouvelle convention, à traiter cette question dans la formulation et la mise en œuvre de tous les projets.

En février 2005, dans le cadre de notre Présidence de l'Union européenne, le gouvernement, et

notamment le ministère de la Promotion féminine, organisera une conférence ministérielle à Luxembourg au cours de laquelle la communauté internationale fera le bilan, dix années après la conférence de Beijing, des résultats et défis concernant l'action en faveur des filles, des femmes et de l'égalité des genres.

Enfin, nous continuons de financer des projets qui se concentrent plus particulièrement sur les besoins des femmes en matière d'éducation, de santé, de sécurité, sur leurs droits ou encore, sur leur place dans la société. Dans ce contexte, nous avons décidé de soutenir le ministère des Femmes en Afghanistan à travers un projet du PNUD. Nombre des projets de l'UNFPA que nous appuyons développent la planification familiale, favorisent la santé reproductive ou encore encouragent l'abolition de l'excision au Mali.

#### 5. La lutte contre le sida

Même si la coopération luxembourgeoise accorde une grande importance à la lutte contre les maladies moins connues touchant les plus pauvres, il est impossible d'ignorer les millions de décès annuels causés par ce qu'on appelle les trois grands fléaux: la tuberculose, la malaria et, la plus redoutable d'entre elles, le sida.

Nous nous félicitons qu'en 2003, le Fonds global de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria ait enfin commencé à financer des projets de grande envergure pour lutter contre ces trois maladies. Cette même année, nous avons décidé de doubler notre contribution à ce Fonds.

Nous contribuons aussi à la lutte contre le sida en soutenant l'ONUSIDA et en réalisant divers projets bilatéraux et multilatéraux. Nous voulons donner à notre action une dimension globale qui, pour être efficace, doit s'attaquer à tous les aspects du problème: la prévention, la recherche, mais aussi l'accès au traitement. Cette approche globale se trouve résumée dans le projet ESTHER que le Luxembourg réalise au Rwanda. Axé autour d'un partenariat entre deux hôpitaux luxembourgeois - le CHL et l'hôpital du Nord -, et deux hôpitaux rwandais, ce projet permet déjà de traiter plusieurs centaines de patients. Le traitement se trouve au centre d'une approche et d'un dispositif qui commence avec la prévention et le diagnostic, et qui continue avec la recherche et la prise en charge psychosociale et communautaire des malades. Des synergies ont été créées avec le Fonds global, qui devra financer les médicaments.

Dans ce contexte, il convient de saluer également l'importante décision de l'OMC sur l'accès aux médicaments génériques pour les pays en développement, ainsi que l'initiative «3 by 5» de l'OMS visant à fournir un traitement à trois millions de personnes infectées par le sida d'ici 2005.

Face aux statistiques inquiétantes sur les ravages du sida, le risque existe que cette maladie ne continue de se propager et de réduire le niveau socio-économique de nombreux pays en développement, comme nous pouvons, hélas, déjà le constater dans plusieurs pays africains. Il est donc indispensable que la communauté internationale renforce son action.

C'est aussi pour cette raison que le ministère a décidé de convoquer une réunion ministérielle à Luxembourg, le 15 mars prochain. Il est prévu d'y inviter, en particulier, notre ministre de la Santé, nos hôpitaux et nos ONG actives dans le domaine de la santé, les pays partenaires de l'initiative ESTHER ainsi que plusieurs autres pays et organisations intéressés à y participer. Nous aurons ainsi l'occasion d'établir un premier bilan de cette action pilote et les possibilités de la renforcer notamment en y associant d'autres pays.

## Conclusion

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi de saisir cette occasion pour remercier et rendre hommage à tous nos acteurs de la coopération et de l'action humanitaire. Admiratif devant leur dévouement inlassable en faveur de la cause des plus démunis, je remercie chaleureusement tous les membres des ONG, les coopérants, les agents de la coopération et les fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères, à commencer par ceux de la direction de la Coopération, ainsi que les agents de notre agence d'exécution Lux-Development. Je n'ai pour ainsi dire rencontré que des femmes et des hommes passionnés par ce qu'ils font.

On peut dire que la contribution du Luxembourg à l'effort international de solidarité va au-delà de la seule valeur absolue de ses contributions à l'APD, qui s'élèvent en 2003 à 0,80% du revenu national brut et nous placent ainsi au quatrième rang mondial.

En effet, ce n'est pas seulement la quantité de l'aide qui importe, mais aussi et surtout la qualité. Ainsi,

nous continuons à concentrer notre coopération sur un nombre limité de pays cible, dont la plupart comptent parmi les plus pauvres de la planète.

La gestion cohérente et efficace de nos projets et programmes dans les secteurs sociaux, et notamment l'éducation de base, la formation professionnelle, la santé de base, l'accès à l'eau potable et assainissement, ainsi que le développement rural, génèrent des effets salutaires à long terme.

En donnant l'exemple, notre politique de coopération et d'action humanitaire nourrit l'ambition de pouvoir entraîner d'autres pays industrialisés à contribuer davantage à l'APD internationale, et à apporter leur contribution à la mise en place d'un partenariat mondial pour le développement. Au niveau des pays bénéficiaires, notre politique poursuit résolument le principe d'appropriation nationale. L'effet de levier ainsi engendré se fera percevoir dans les pays en développement et à l'égard des autres pays de l'UE.

La coopération au développement luxembourgeoise a, en effet, comme objectif de développer, au niveau des pays partenaires, les capacités de penser, de choisir et de gérer eux-mêmes leur développement, de concevoir et de gérer eux-mêmes leurs programmes et projets. L'objectif est d'aider ces pays à réduire graduellement leur dépendance de l'APD, voire à ne plus dépendre du tout des contributions des pays donateurs.

En même temps notre coopération au développement, ensemble avec notre aide humanitaire, contribuent également à prévenir et à gérer les conflits. Cette prévention ne peut réussir que dans la mesure où nos partenaires sont écoutés et entendus.

Sachant que les progrès seront lents et difficiles à réaliser, il est impérieux et indispensable de faire appel à la créativité, à l'engagement, à la persévérance et à la mobilisation plus forte de nous tous.

Comment développer? L'historien burkinabé KI ZERBO nous le rappelle: «On ne développe pas, on se développe». En effet, pauvreté n'est pas synonyme de sous-développement. Nous étions plusieurs à nous en rendre compte à Dakar lorsqu'une dame travaillant et vivant sur la décharge municipale nous invita à prendre un café dans sa baraque construite à partir de débris.

La fierté d'avoir réussi seule à assurer sa survie, sa dignité, son côté accueillant bref toute sa personnalité a été une leçon de vie dont nous ne pouvons que nous inspirer.

Les femmes de cette trempe nous redonnent espoir. Alors donnons-lui des moyens de lutter contre la pauvreté et la misère!

Ajoutons que l'approche comptable des études d'impact ne seront jamais en mesure de nous faire découvrir cet aspect humain de la coopération.

Certes, les statistiques nous renseignent utilement sur l'évolution des indicateurs essentiels et notamment le taux de mortalité des moins de 5 ans (TMM5), le revenu per capita, le nombre de médecins par tranche de 100.000 personnes, le taux d'alphabétisation, le nombre de femmes ayant accès à l'eau propre, le pourcentage de malnutrition, le nombre de personnes porteuses du virus du sida, les ravages causés par la malaria, la tuberculose entre autres, l'espérance moyenne de vie, le nombre d'orphelins...

Mais convenons-en: la seule vue statistique des choses ne nous fait guère avancer. Elle risque de déplacer le curseur du côté des sceptiques qui plaident en faveur d'une plus grande libéralisation du commerce au détriment des interventions dans les secteurs sociaux de base selon la formule très réductrice: «Trade or Aid» (Commerce ou aide au développement).

Or, ce n'est pas l'un ou l'autre, c'est l'un et l'autre. Les approches malthusiennes et les lignes Maginot ont fait leur temps. Aussi avons-nous peu de circonstances atténuantes pour rester indifférents face à des situations de détresse et dans les pays en développement et chez nous. La solidarité n'est pas sélective. Elle doit continuer à répondre aux attentes des Africains et des Luxembourgeois. C'est de notre capacité de répondre à l'ensemble de ces situations certes très différentes que dépendra l'acceptation de l'effort de coopération par l'opinion publique.

La Chambre des députés nous autorise à allouer 0,84% des richesses produites au cours de cette année à la solidarité avec les pays en développement. Des moyens considérables sont ainsi mis en œuvre pour lutter pour un monde moins dur, moins menaçant, plus prévisible et plus humain.

Il nous reste 99,16% de nos ressources pour contribuer à rendre notre propre société, plus juste, plus équilibrée, plus libre, basée sur le modèle de la cohésion sociale.

Ainsi, les deux dimensions interne et externe de la solidarité sont inséparables. Elles sont l'expression concrète d'une stratégie gagnant-gagnant.

Or, rien n'est jamais définitivement acquis. Mais avec la passion qui anime tous les acteurs de la coopération, j'aimerais conclure avec une citation de Saint-Exupéry: «Ce qui sauve, c'est de faire un pas. Encore un pas. C'est toujours le même pas que l'on recommence».

Je vous remercie de votre attention.

### Discours sur l'avenir de l'Europe prononcé par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Institut français des Relations internationales (IFRI) à Paris

26 février 2004

Monsieur le Président,  
Son Excellence,  
Mesdames et Messieurs,

je suis ravi comme toujours d'être à Paris et d'être en France, puisque les Luxembourgeois, par vocation, par expérience, par expertise aussi, aiment être en France, puisque nous nous imaginons qu'il y a peu de choses en France que nous ignorons. Et que tout ce qui est français ne nous est pas étranger, à la grande différence des Allemands qui découvrent la France, à chaque fois qu'elle leur parle et qui font semblant d'avoir su avant qu'elle ne parle. Le réciproque étant vrai, ce qui donne une valeur marginale et une utilité marginale au Luxembourg, qui comprend mieux les Français que ne peuvent les comprendre les Allemands et qui sait tout de l'Allemagne y compris les éléments de savoir auxquels les Français ne peuvent pas prétendre. Je suis supposé vous parler de l'avenir de l'Europe et je crois que, non pas le discours, mais la petite causerie que je vais tenir sur l'Europe s'intitule: «Où va l'Europe?» Et si ce n'était pas naïf à ce point, je dirais que c'est une bonne question.

Il y a différentes façons de parler de l'Europe. On peut parler de l'Europe comme on le fait souvent. On le fait souvent d'une façon technique, artisanale, soit disant informelle. Mais on peut aussi parler de l'Europe d'une façon plus engagée, et plus engageante, plus amoureuse d'une certaine façon, plus tendre, en

essayant de voir ce que fut l'Europe et ce qu'elle est devenue par la suite. J'ai parfois tendance, surtout après 18h du soir, de parler de l'Europe d'une autre façon qu'en journée pour ne pas perdre l'essentiel et pour voir la partie devenue aujourd'hui presque invisible. Je considère, en effet, je suis peut-être un des derniers à vouloir le considérer ainsi, que l'Europe est une grande affaire, une grande aventure et un grand projet. Quelque chose dont on n'arrive pas à délimiter le périmètre et dont les juristes disent qu'elle est une construction sui generis. A chaque fois que nous juristes on ne sait pas définir exactement l'objet, on dit qu'il est sui generis.

Je crois que l'Europe fut faite avant nous. Je veux parler de ma génération et un peu de la vôtre. Je crois en effet que les décisions qui comptent, que les décisions qui furent fondamentales, qui furent prises par nos pères et mères, par la génération de guerre, par ceux qui, revenant dans leurs villages et leurs villes détruits, décidaient de ne plus jamais faire la guerre. Après avoir vécu ce qu'ils avaient vécu.

Prenez l'exemple de mon père, l'exemple de beaucoup de Luxembourgeois qui étaient obligés de devenir soldats allemands pendant la Deuxième guerre, non pas parce qu'ils auraient voulu se joindre aux efforts de certains, mais parce que l'occupant allemand avait décidé que tous les jeunes Luxembourgeois nés entre 1920 et 1927 seraient enrôlés de force à la Wehrmacht. Ce qu'en Alsace on appelle, les «malgré-nous», nous les appelons les enrôlés de force.

Il est revenu de guerre, il s'est dit en descendant, revenant des camps de prisonniers russes où il était emprisonné comme soldat allemand, n'arrivant pas à expliquer aux Russes ce qu'était le Luxembourg. Les Parisiens ne sont pas seuls à considérer que le Luxembourg est un palais et un parc. Descendant du train, il se disait, voilà je ne vais plus jamais me plaindre, je vais contribuer à faire de mon pays un autre pays, à faire de l'Europe, sans trop savoir, un autre continent, un continent différent de ce qu'il fut.

Alors nous sommes de ces parents-là, les humbles et les modestes héritiers parce qu'en fait nous n'avons pas ajouté grand chose à leur décision de principe qui fut autrement plus courageuse que nos élucubrations sur des questions institutionnelles ou autres auxquelles nous nous consacrons avec volupté parfois aujourd'hui.

Si on se pose la question de savoir où va l'Europe, je crois, qu'il y a, parmi d'autres, deux ou trois recettes qu'il faut appliquer et qu'il faut suivre dans toute leur cohérence et toute leur logique. Je crois d'abord qu'il faut se souvenir, lorsqu'on veut faire l'Europe comme on dit vulgairement, que nous pouvons prendre appui sur une base de confiance qui est nourrie par un passé vécu. Et je crois qu'ensuite, nous devons, pour pouvoir parfaire l'Europe, ajouter à celle-ci un supplément de clarté et, enfin, lui insuffler une certaine dose de règles.

Si nous arrivions à nous diriger vers les décennies qui vont venir le long de ces trois principes-là, nous aurons, peut-être, la chance, dans notre génération, de parfaire ce qu'a fait la génération qui nous a précédé. Je dirais que l'Europe peut prendre appui sur une base, sur un fondement de confiance, qui est nourri par un passé vécu.

J'ai commencé ma vie européenne, si j'ose dire, comme jeune secrétaire d'Etat au Travail en décembre 1982. Pratiquant depuis différents Conseils des ministres, Conseil Affaires sociales, Conseil Travail, Conseil Budget, Conseil des ministres des Finances et Conseil européen. Et depuis 20 ans, j'entends dire que l'Europe est en crise. Et à chaque fois que la démocratie s'exerce, on dit que l'Europe est entrée en crise. Comme si elle n'était jamais sortie de cette situation critique dans laquelle elle s'enfonce très régulièrement. Or, il faut savoir qu'en Europe il y a 15, demain 25, gouvernements et personne n'a fait ce petit calcul qui consisterait à se demander combien de partis gouvernent l'Europe. Et si vous le faisiez, vous vous apercevriez qu'il y a 120 partis politiques qui gouvernent l'Europe, sur le nombre des partis politiques, partis de gouvernement en Europe.

Alors croire que tout pourrait se faire par enchantement et non pas par débats et controverses, est une vision naïve de la démocratie européenne. Parce que celui qui, chef d'Etat ou de gouvernement, au Conseil européen s'exprime au nom de son pays, s'exprime d'abord au nom de son parti, au nom de son gouvernement, au nom de ceux qui font partie des gouvernements, au nom de son opinion parlementaire, surtout les gouvernements minoritaires qui n'ont de légitimité que celle qui leur est conférée par les relents minoritaires de leur parlement qui appuient leur politique européenne.

Si vous ajoutiez aux partis du gouvernement les partis d'opposition qui donnent une majorité sur les affaires européennes à leur gouvernement minoritaire, vous arriveriez même à un nombre de partis dépassant largement le nombre de 120 auquel je faisais référence.

Si donc il n'y a pas accord, si donc il n'y a pas accord immédiat, si donc il n'y a pas toujours accord spontané, il faut y voir le déferlement des nuances et des sensibilités démocratiques telles qu'elles s'expriment par le suffrage universel et par la composition parfois hétéroclite des gouvernements qui sont supposés concourir à la formation de la volonté européenne.

Crise il y avait toujours. Je me rappelle - j'étais jeune gosse, dix ans - de De Gaulle qui, au moment où, sur base du traité de Rome, l'Europe agricole devait passer d'un mécanisme de décisions fondé sur l'unanimité vers un mécanisme de décisions fondé sur la majorité qualifiée, qui pratiquait la politique de la chaise vide, qui ne participait plus au nom de la France aux travaux du Conseil des ministres, ce qui bloquait institutionnellement toute décision parce que la France n'occupait plus sa place.

On a su, grâce d'ailleurs à l'entremise d'un ancien Premier ministre luxembourgeois, Monsieur Werner, on a réussi à transformer cette crise en nouvelle chance en adoptant ce qu'il est convenu d'appeler le «Compromis de Luxembourg», que je n'aime pas, que je déteste et dont j'ai honte qu'il porte le nom de mon pays parce qu'en fait il veut dire que même lorsqu'on est supposé pouvoir décider à la majorité qualifiée, si un gouvernement décide que ses intérêts vitaux sont concernés, l'unanimité est rétablie de facto.

Nous avons vu dans les années 1980, Madame Thatcher, Premier ministre du Royaume-Uni, expliquer aux autres, avec de plus ou moins bons arguments qu'elle voulait avoir de l'argent en retour, I want my money back. On a su dépasser cette crise, qui fut de taille, au Conseil européen de Fontainebleau, dont je me plais parfois à dire qu'il s'agissait du Conseil européen de Fontaine-bluff. Parce qu'en fait aucun problème n'a été réglé, sauf celui posé par la Grande-Bretagne et pour elle-même.

Nous avons vu les énormes problèmes auxquels a été confronté le système monétaire européen au début des années 1990. Commençant en 1986, premier gouvernement de cohabitation Balladur qui,

lors d'un Conseil des ministres de l'Economie et des Finances, s'est vu infliger une belle leçon monétaire européenne. 1987 ensuite, 1990, 1991, 1992, j'étais ministre des Finances. J'étais plus souvent à Bruxelles pour des réaménagements monétaires qu'à Luxembourg pour des problèmes d'aménagement national.

1992: curieusement personne ne s'en souvient, puisque les grands architectes aiment oublier leurs premiers essais. Août 1992, lorsque l'Allemagne et les Pays-Bas voulaient sortir, alors que nous avions conclu le traité de Maastricht sur l'union économique et monétaire du système monétaire européen, où la France leur demandait de sortir du système. Où le ministre des Finances britannique, Kenneth Clark, le chancelier de l'Echiquier, nous invita dans un discours enflammé, à ne pas céder à ces tentations-là puisque nous perdriions, en suivant le conseil français et la volonté germano-batave, tout espoir de pouvoir réaliser au cours de cette décennie l'union économique et monétaire. Nous avons dépassé cette crise.

Dans ces moments-là, nous étions capables de forger de grands projets. Le marché unique, qui n'est pas encore parachevé mais qui a vu néanmoins l'Europe adopter 300 directives pour enlever des économies européennes des entraves qui les empêchaient de vivre ensemble.

L'année 1990: chute du mur de Berlin, réunification allemande, énormes problèmes monétaires, politique monétaire de la Banque centrale allemande, la Bundesbank, qui mettait en péril tout espoir de retrouver une croissance européenne qui aurait pu paraître convenable. Nous avons décidé l'union économique et monétaire.

A chaque fois que nous étions en crise ou à chaque fois où nous nous sentions être en crise, à chaque fois où nous pensions ne pas pouvoir sortir de la crise, nous avons forgé de nouveaux projets. Le marché intérieur, le grand marché, l'union monétaire.

Il est évident qu'il faut avoir confiance dans le projet européen puisque très souvent, je n'ai pris que deux ou trois exemples, nous étions au bord du gouffre. Et à chaque fois, nous arrivions à faire redémarrer l'aventure et le rêve européen. Et en fait, sur ces plans-là comme sur bien d'autres, nous étions capables des plus grandes performances, de performances qui, en fait, ne devraient cesser de nous étonner et de

performances dont nous avons oublié qu'elles ont profondément impressionné les autres.

Je prendrai l'exemple de l'union économique et monétaire. J'étais, en 1991, jeune ministre des Finances et j'ai présidé la Conférence intergouvernementale sur l'Union économique et monétaire, pendant les six premiers mois de l'année 1991. Affaire qui finalement s'est conclue sous Présidence néerlandaise à Maastricht en décembre 1991. Lorsque je suis devenu ministre des Finances en 1989, j'ai découvert, après l'avoir découvert dans mes lectures de journaux sur mon bureau, le rapport Delors sur l'union monétaire et j'ai découvert que le rapport, si vertueux qu'il ait été et si pédagogique qu'en ait été sa présentation, de profonds différends entre la France et l'Allemagne, que moi, petit Luxembourgeois modeste... . Nous, Luxembourgeois, étant blottis entre la France et l'Allemagne, nous avons pris immédiatement la mesure du différend, différend dont nous savions, pour en avoir parlé aux uns et aux autres, qu'ils ignoraient tout de son existence puisque les deux pays tout en se parlant, amitié franco-allemande obligeant, n'avaient pas vu le volume de leur désaccord.

Les Français qui pensaient, je pense à juste titre, qu'il aurait fallu ajouter une dose supplémentaire de coordination des politiques économiques et les Allemands étant très braqués, je crois à juste titre, sur l'indépendance de la banque centrale et sur l'impossibilité d'organiser d'une façon incessante une interférence entre le politique et le monétaire. Il fallait donc construire un pont entre ces deux sensibilités allemande et française et les Français et les Allemands avaient chacun dans leur mouvance un groupe de partisans et d'adhérents à leur thèse.

Nous avons dû résoudre le problème britannique, que nous avons essayé de résoudre lors d'un conseil informel des ministres des Finances, le 11 mai 1991 à Luxembourg, où nous avons proposé - Jacques Delors dans ses mémoires vient de le rappeler - d'accorder aux Britanniques ce qui est convenu d'appeler le opt-in/out, seule façon finalement de nous sortir de cet embarras qui fut un réel problème, puisque discorde fondamentale sur le projet européen et non seulement sur la composante monétaire. Nous avons dû conclure le pacte de stabilité, nous avons retrouvé les énormes différends entre la France et l'Allemagne, qui n'étaient que le relent et la renaissance de leur désaccord fondamental du début des années

1990. Mais nous avons réussi à avoir la monnaie unique.

Lorsque nous avons signé le traité de Maastricht, le 7 février 1992 dans la capitale du Limbourg néerlandais, nous pensions - Bérégovoy, Waigel, le ministre allemand, et moi-même - qu'en 1999, date ultime prévue pour l'introduction de la monnaie unique, nous serions 4 ou 5 à l'avoir.

Rappelez-vous, si jamais vous l'avez su, que le Luxembourg en 1991-92 était le seul pays à remplir les critères de convergence du traité de Maastricht, les autres ne s'inspirant que par la suite des vertus luxembourgeoises pour les oublier ensuite. Et pour revenir dans le giron d'une ouverture de départ.

Les Américains n'ont pas cru une seconde que les Européens seraient capables de réaliser la monnaie unique. Je raconte parfois qu'en visite chez le président Clinton, en août 1995, Clinton m'interrogeant sur l'Europe et moi exposant toute mon affaire monétaire devant lui, m'interrompant pour dire: «non je voulais parler de la Turquie, l'euro n'est pas une perspective européenne, mais la Turquie est un problème auquel l'Union européenne devra apporter une réponse». Entretien avec le ministre des Finances Monsieur Rubin, qui me coupait après cinq minutes lorsque j'exposais mes vues sur l'euro, sur les difficultés sur le truc, pour me dire, «parlons d'autre chose puisque c'est un mort-né».

Le même ministre des Finances, moi qui assistais aux réunions annuelles du Fonds monétaire international, une année après, dans mon hôtel pour me dire: «Est-ce que vous pourriez revenir ce soir? Vous venez pour parler de l'euro?». Et moi, qui prenais conscience du fait que j'étais devenu une personnalité de l'histoire lui disant que je n'avais pas le temps. Première dans l'histoire des relations internationales qu'un ministre des Finances luxembourgeois dise non à l'Américain pour le voir et pour parler de choses sérieuses. Alors je l'ai vu le dimanche matin à 7h30 pour prendre le petit-déjeuner. Ce jour-là, je me suis dit, l'euro va être une réussite sinon l'Américain ne demanderait jamais au Luxembourgeois de venir prendre le breakfast le dimanche matin à 7h30.

Donc, tous, en fait, pensaient que nous ne réussirions pas. Même ceux qui aujourd'hui gouvernent l'Europe parce que les trois quarts des Premiers ministres d'aujourd'hui étaient des opposants à la monnaie

unique lorsqu'ils étaient les dirigeants de leurs oppositions parlementaires respectives. Je dis parfois devant des évêques, que si l'église catholique avait autant de vocations tardives que l'euro, il faudrait construire des seigneurs au lieu de fermer des églises. C'est une considération à part, mais que j'arriverai facilement à prouver.

Donc, fort de cette confiance à laquelle nous autorise nos sorties de crises répétées et nos performances dont nous étions capables, nous pourrions, pour réussir l'Europe, ajouter aux projets européens le supplément de clarté qui nous fait actuellement défaut.

Nous avons l'énorme problème, on le sous-estime je crois, qu'il n'y a pas d'opinion publique européenne. Elle n'existe pas, l'opinion publique européenne, tout comme la nation européenne n'existe pas. J'aime bien ces romantismes, mais c'est des romantismes. La nation européenne n'existe pas.

Il y a, comme on dit en France, il y a un feeling européen. Il n'y a pas de nation européenne. Il y a donc, et nous confondons cet amalgame avec l'opinion publique européenne, une addition de 15 voix, de 25 opinions publiques nationales. Or, dans ces opinions publiques nationales que nous confondons avec l'opinion publique européenne, il y a deux camps qui s'opposent, parfois sans le savoir. Il y a dans tous nos pays le camp de ceux qui pensent qu'il n'y a pas suffisamment d'Europe, qu'il faut plus d'Europe, et il y a le camp de ceux qui estiment que déjà nous avons trop d'Europe et qu'il faudrait enlever, par tranches entières, des compétences à l'Union européenne.

Le grand problème des gouvernements européens d'aujourd'hui me semble être celui-ci: comment réconcilier ces deux tendances de l'opinion publique? Comment réconcilier, comment marier ces oppositions, qui parfois s'expriment virulamment et qui parfois ne s'expriment pas du tout, mais qui existent en tant que réflexe dans nos opinions publiques nationales.

Alors, je crois qu'il faut sur ce point, puisque telle est la situation, essayer de nous sortir de cette non seulement apparente contradiction en ajoutant de la clarté au discours européen et en disant très clairement que tant que les nations existeront - et elles existeront toujours puisque les nations ne sont pas une invention provisoire de l'histoire, elles se sont installées dans la durée - il faut dire qu'il nous faut, lorsque nous projetons de nous doter d'une Constitution, garder

un certain nombre d'intergouvernementalisme raisonné et raisonnable.

En prenant soin chaque fois de construire des passerelles qui un jour, lorsque l'état de l'opinion ou l'état du monde auront changé, d'aller vers un système communautaire plus achevé. Garder l'intergouvernemental et le marier au communautaire qui existe, qui doit pouvoir continuer à exister sans qu'il ne soit remis en cause jour après jour. Marier, si vous voulez, l'intergouvernemental provisoire et le communautaire définitif et prendre cette double approche comme l'architecture de base pour la Constitution dont nous voulons nous doter. Dans ce débat constitutionnel, dont je prétends que ceux qui nous observent ne comprennent pas au millimètre près les éléments que nous soumettons à ces examens. Dans ce travail de constituants, il faut, je crois, se concentrer sur l'essentiel.

D'abord, admirer le fait qu'après tant de déchirures, après tant de morts, après tant de désaccords, après tant de dérives et d'adversités, 25 pays de l'Union européenne nourrissent ensemble l'idée de se doter d'une Constitution. L'Union européenne, qui est un groupement d'Etats-Nations et qui est plus qu'un groupement mais qui n'est pas Etat sui generis, comme je disais au début de ma causerie, c'est la première fois qu'un ensemble politique qui n'est pas Etat ou qui n'est pas partie composante d'un Etat est pris par la volonté de se doter d'une Constitution.

Dans l'histoire des hommes et des idées, c'est une première. Dont les autres, ceux qui nous observent à travers la planète entière, se rendent compte du caractère premier de la démarche et dont nous-mêmes, nous sommes devenus strictement incapables de voir l'extraordinaire de notre démarche. Donc, il faut se féliciter du fait que tous, nous disons les 25 gouvernements, les 25 pays membres que nous voulons une Constitution. Il y deux ans, il y en avait au moins 5 ou 6 qui n'en voulaient pas. Aujourd'hui, 25 Etats membres veulent une Constitution.

Alors, nous discutons un certain nombre d'éléments qui font, qui alimentent les controverses de notre Union, la double majorité, la majorité qualifiée, toutes les questions annexes. Et je crois qu'il faut résoudre ces problèmes, puisque ce sont de réels problèmes. Et là encore on voit que certains peuvent changer d'idée.

Lorsqu'à Nice, en 2000, nous étions plusieurs à proposer la double majorité, certains n'en voulaient pas. Ils n'habitent pas tellement loin d'ici que je verrai demain. Aujourd'hui, ceux qui n'en voulaient pas, se font les avocats pressés de l'introduction de cette double majorité et ceux qui, à l'époque, pouvaient l'envisager, ne veulent plus rien entendre de l'introduction de cette double majorité.

Il y a le problème hispano-polonais, attitude espagnole et attitude polonaise qui se ressemblent mais qui ne sont pas strictement identiques puisque l'histoire et l'explication est tout à fait différente dans le cas polonais et dans le cas espagnol. Et comme il faudra nous mettre d'accord sur cette question et comme il ne s'agit pas de trouver un compromis qui n'est pas une solution, mais de trouver une solution qui doit être un compromis, il s'agit de décrire le problème en toute clarté, de le résoudre en toute clarté pour que la solution devienne intelligible. Et donc je crois que, les choses étant ce qu'elles sont et les hommes étant ce qu'ils sont, que nous devons pour un certain moment poursuivre l'application du mécanisme de pondération des voix, tel qu'il a été décidé à Nice. Et puis à partir de 2012, 2013, 2014 adopter le principe de la double majorité qui a ceci d'alléchant qu'il combine les principes, qui à priori semblent contradictoires, à savoir l'égalité des Etats membres et la prise en compte de l'élément démographique.

Moi, qui n'aime pas parler de démographie parce que c'est une notion qui me fait toujours mal, je dois tout de même admettre qu'après avoir procédé à un premier tour de table de vote où chaque Etat membre de l'Union européenne dispose d'une voix - la France une voix, le Luxembourg une voix - qu'au deuxième tour on vérifie l'élément démographique et, donc, si la majorité ainsi obtenue correspond bien à la majorité démographique de l'Europe, c'est un principe démocratique que de respecter l'égalité des Etats membres et les différences entre les Etats membres. Et moi je n'ai jamais compris ce débat parfois féroce entre les grands et les petits Etats membres. Différenciation que je n'accepte pas, mais que j'assume.

Ce qui est essentiel, c'est que tous les Etats membres soient à égalité, mais de là à prétendre qu'ils sont tous égaux est un saut qualitatif auquel je ne me livrerais pas sans avoir vérifié l'exactitude de mon

propos. Il y a une différence entre les Etats membres, les géants européens voulant que nous gommions, autant que faire se peut, la différence entre les grands et les petits. Parfois en blaguant et pour irriter les autres, je dis qu'il n'y a que deux grands Etats membres : la Grande-Bretagne et le Grand-Duché. Mais à vrai dire, les grands devraient accepter qu'à eux seuls, ils ne sont pas vraiment grands, et les petits devraient accepter qu'il y a des Etats membres qui sont plus grands et qu'ils seraient très petits, voire minuscules, si l'Union européenne n'existait pas et si elle ne comprenait pas les grands et les petits. Et si on introduisait le système dit de la double majorité, on arriverait à réconcilier le principe de l'égalité des Etats membres et la nuance démographique, qui fait partie de tout raisonnement démocratique cohérent.

Puis, il y a l'essentiel du débat constitutionnel qui est de savoir dans quel domaine, dans quels champs d'action dorénavant nous allons décider par majorité qualifiée et quels sont les domaines où nous resterons au mécanisme de l'unanimité. On dit toujours, y compris dans la presse française, que la Conférence intergouvernementale lors du sommet de Bruxelles de décembre, a connu l'échec en raison de l'opposition de l'Espagne et de la Pologne. Ce n'est pas entièrement faux, mais ce n'est surtout pas entièrement vrai. Parce que là où les Etats s'opposent, les gouvernements et les parlements, c'est sur la délimitation des champs d'action politique où dorénavant on décidera à majorité qualifiée, ou en ayant recours au système du mécanisme de vote à l'unanimité.

Je prendrais un exemple, peu discuté: toutes les affaires qui relèvent de ce qu'on appelle aujourd'hui le troisième pilier du traité de l'Union, les affaires de justice et les affaires intérieures. Nous sommes plusieurs parmi les 15, et puis des 25, à vouloir introduire dans ce champ d'action publique et politique la majorité qualifiée quand on arrive au vote. Et il y a parmi les 15, et parmi les 25, ceux qui obstinément s'accrochent à la règle de l'unanimité pour pouvoir décider sur les affaires de justice et d'affaires intérieures.

Alors qu'il est évident que lorsqu'on veut réconcilier les Européens avec l'Europe, il faudra faire en sorte que d'une façon très visible les Européens puissent s'apercevoir que l'Europe est une machine de lutte contre le crime organisé et contre la criminalité internationale. Or, si nous restons à l'unanimité, l'affaire sera donc très difficile. Si nous passons à la majorité

qualifiée, l'action politique à organiser sera devenue autrement plus facile.

Mais si sur ce point de détail, qui est un point de programme substantiel tout de même, il y a désaccord entre les 15, il y a désaccord entre les 25, ça n'a rien à voir avec l'opposition hispano-polonaise sur l'affaire du droit de vote, c'est une question qui concerne le fond des choses, les vraies politiques de l'Europe. Parce qu'on n'arrivera pas à convaincre les Européens de l'utilité de l'Europe en leur faisant des discours sur la majorité qualifiée, sur la double majorité, sur ceci ou cela, sur la comitologie, sur l'indépendance de la Banque centrale.

C'est les contenus politiques qui intéressent les citoyens de l'Europe. Et si l'on veut pouvoir ajouter en contenu politique aux politiques telles qu'elles sont, il faut parfois savoir se défaire de l'idée que tout doit être décidé à l'unanimité et marquer un pas décisif en direction d'une introduction de la majorité qualifiée.

Ce qui nous ramène bien sûr à la question éternelle, redondante, de l'Europe à géométrie variable, groupes pionniers, noyau dur. Mais moi, je vais vous dire que je voudrais qu'à 25, nous soyons à même de réaliser l'essentiel de nos ambitions. Je critique non pas ouvertement mais fermement ceux qui donnent l'impression de vouloir faire du noyau dur une finalité de négociations.

Si on donne aux autres l'impression que de toute façon la finalité de la négociation consiste à isoler 7, 8, 9, 10 pays qui forment le noyau dur, à les séparer de ceux qui n'en feront pas partie tout en les calmant en leur disant que plus tard ils pourront rejoindre le groupe pionnier, on n'arrivera pas à de bonnes solutions parce que l'intention est claire, aux yeux des autres: à savoir, une négociation qui en fait aurait pour seul but la discrimination de ceux qui ne pensent pas comme nous. Egalement que le noyau dur, qui ne peut pas être un but, une finalité des négociations, peut être une conséquence des négociations.

Si au cours des négociations nous devons constater qu'il y a un groupe d'Etats qui veut plus d'Europe et un groupe d'Etats qui ne le veut pas et qui, en fait, voudrait avoir moins d'Europe, alors il n'est pas incohérent que de tirer la conclusion, la conséquence, qui consisterait à dire que nous allons permettre à ceux qui veulent aller plus vite de ce faire, et à ceux

qui, avançant à un rythme plus posé, de rejoindre ce groupe à ambitions plus élevées, plus tard.

Mais, traiter cette question comme si on pouvait la décider aujourd'hui, n'est pas la bonne méthode. Parce que nous ne sommes pas encore arrivés au point où nous pourrions distinguer deux camps d'Etats membres : ceux voulant plus d'Europe et ceux voulant moins d'Europe. Et si jamais ce constat devait s'avérer faisable, parce que s'imposant, je crois que l'Europe à géométrie variable, l'Europe avec un groupe de pionniers ou un noyau dur s'imposerait comme seule méthode qui nous permettrait de garder vivantes les grandes ambitions européennes. Il y a, et là encore il nous faudra plus de clarté, l'élargissement, élargissement dont j'ai toujours pensé, et je l'ai dit en 1995, 1996, qu'il serait l'entreprise la plus impopulaire que jamais l'Europe n'aurait entreprise. Et je crois que nos opinions publiques, toutes nos opinions publiques ne se réjouissent pas de la perspective de l'élargissement mais nourrissent de profondes angoisses lorsqu'elles prennent conscience du fait que l'élargissement est décidé et que l'adhésion se fera au 1er mai de l'année en cours.

Mais c'est une affaire énorme que celle de l'élargissement. Qui l'aurait cru? Et là encore, indépendamment de tous les problèmes que pose l'élargissement, c'est une performance à mes yeux impressionnante.

Voilà dix Etats membres, dont certains n'existaient pas encore il y a douze années. Passer d'un régime d'économie administrée vers un système d'économie de marché, inventer des lois fiscales dont ils ignoraient jusqu'à l'existence, se doter de plans cadastraux qui n'existaient pas, se soumettre à un stress de transformations et d'ajustements dont nous n'avons aucune idée tellement nous sommes devenus paresseux, lorsqu'il s'agit des réformes structurelles auxquelles nous invitons chaque jour les pays dits candidats. Voilà ces dix pays, qui avec une élégance tout de même remarquable, ont su s'insérer dans le corset des logiques européennes qu'ils n'ont pas pu négocier mais qui se sont imposées à ces nouvelles et courageuses démocraties.

Alors, il faudrait tout de même que nous abandonnions cette condescendance avec laquelle nous traitons les peuples d'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, qui se sont avérés être autrement plus courageux,

autrement plus entreprenants, autrement plus conséquents que les anciens Etats membres de l'Union européenne, qui ont un record de réformes très largement inférieur aux performances d'ajustement de transformations des pays de l'Europe centrale.

Et parfois, parlant de l'élargissement, je conte, alors que je n'étais pas présent, cette phrase de Churchill à La Haye, en 1947 lors du premier grand Congrès européen auquel assistait Adenauer et Mitterrand parmi d'autres qui, disant devant le refus de l'Union soviétique de voir le plan Marshall s'appliquer aux pays de l'Europe centrale «quel temps perdu et quelle chance manquée», disant dans la tristesse au moment de lancer le Conseil de l'Europe: «nous allons commencer aujourd'hui à l'Ouest, ce qu'un jour nous allons terminer à l'Est». Et c'est là où nous sommes.

Les pays candidats sont des peuples de l'Europe centrale, il ne faut pas dire de l'Europe de l'Est, mais nous sommes aux confins de l'Est et nous réalisons en fait une entreprise qui, à Churchill, arrivé au sommet de son autorité morale - le grand Churchill - qui lui paraissait être un rêve que nous n'arriverions pas à traduire en instrument politique.

Alors il faut dire bravo aux nouveaux Etats membres qui étaient courageux et qui ont imposé à leurs peuples, surtout aux gens simples, des sacrifices qui ne ressemblent que de très loin à ceux que nous imposons à nos populations pour répondre aux exigences du pacte de stabilité. Seulement de très, très loin. Et par conséquent, il faudrait s'appliquer à mieux apprendre la réalité des nouveaux pays membres. Nous, qui pensons tout savoir et qui en fait ne savons rien sur les exigences auxquelles furent confrontés ces 70 millions de nouveaux Européens au sens Union européenne du terme, alors que pendant toute leur histoire, ils étaient Européens. Parce que Varsovie, Sofia, Budapest sont des villes européennes autant que Bruxelles, Paris, Strasbourg, Luxembourg.

C'est tout le problème, celui de la clarté. Expliquer aux Occidentaux, si j'ose dire, en abusant d'une formule géographique qui est mal choisie, expliquer à nos opinions publiques dans cette partie d'Europe quels étaient les sacrifices de ceux qui vont devenir membres au 1er mai 2004, au lieu d'alimenter, par des commentaires critiques ceux qui déjà sont très réservés devant la perspective de l'élargissement, toutes les angoisses, généralement et quelconques.

J'ai beaucoup regretté que tous les gouvernements, y compris le mien, aient imposé en matière de libre circulation des personnes une période transitoire qu'on arrive à expliquer chez nous, mais qu'on n'arrive pas à expliquer dans les pays candidats et que nous aurions pu facilement expliquer chez nous, si nous n'avions pas balancé cette idée à un moment qui semblait propice à toutes les démagogies dont sont capables des gouvernements, y compris, je l'ajoute d'une façon autocritique, le mien.

Même remarque sur les perspectives financières. On m'avait soumis une lettre, qui n'a finalement requis que six signatures de tous les pays contributeurs net, au président Prodi pour lui signifier que l'ambition européenne se résumait à 1 % du PIB de l'Union européenne. Le Luxembourg est contributeur net, deux fois plus que la France, plus que l'Allemagne, mais moins que les Pays-Bas et plus que la Suède, mais nous n'avons pas voulu signer cette lettre parce que nous pensions qu'il ne faudrait pas donner l'idée aux Européens que sur les sept années à venir, jusqu'en 2013, nous serions capables de faire face à tous les défis généralement quelconques de l'Europe telle qu'elle est endéans un plafond de 1% du PIB.

Et puis nous avons pensé que si, avant le début des négociations sur les perspectives financières, on disait déjà qu'en aucun cas il ne saurait être question d'aller au-delà de la limite de 1%, que nous compliquerions en ce faisant d'une façon extraordinairement dangereuse les négociations qui vont être entamées d'ici quelques mois.

Ne pas toujours dire avant les négociations quels doivent être les résultats des négociations. Ne pas donner aux autres l'impression que les négociations ne sont que de forme, mais faire en sorte que tous nous comprenions qu'il y a des problèmes de fond qui doivent trouver réponse et que de la solution des problèmes de fond doivent découler les volumes financiers que nous sommes prêts à mettre à la disposition de l'Europe.

Ceci dit, je suis en désaccord avec maints éléments de la proposition de la Commission sur les perspectives financières, qui par parties me semblent être mal ficelées. Mais je crois qu'il faudra d'abord nous mettre d'accord sur les politiques que nous voulons servir avant de mettre à la disposition de l'Union européenne les moyens qui permettront de servir ces politiques.

Plus de clarté, je dirais également en ce qui concerne la politique extérieure de sécurité commune, il faudrait que nous apprenions en Europe à mettre les bonnes étiquettes sur les bonnes bouteilles. On ne peut pas mettre sur une bouteille vide l'étiquette politique extérieure de sécurité commune.

A Maastricht, je suis le dernier survivant de Maastricht parce que je suis le seul ministre des Finances à avoir apposé sa signature sur le traité de Maastricht qui soit encore en fonction ; donc l'euro et moi nous sommes les seuls survivants du traité de Maastricht. A Maastricht, nous n'avions pas de politique extérieure de sécurité commune mais nous avons dit, prétendu, que nous aurions une politique extérieure de sécurité commune, alors que très régulièrement elle s'éclate en mille pièces lorsqu'il s'agit de faire l'aveu d'une même politique de sécurité et de politique extérieure commune.

Je n'ai pas besoin, c'est beaucoup trop facile, de faire référence aux débats européens que nous avons connus avant et dans la mouvance de la guerre de l'Iraq. Il ne suffit pas de dire " nous avons une politique extérieure de sécurité commune " en y attribuant plusieurs articles de traités, sans se donner la peine de mettre ensemble des éléments qui pourront constituer les fondements d'une politique extérieure de sécurité commune, dont je crois que le reste, et nous avons tragiquement besoin puisqu'il y a à travers de la terre une énorme demande d'Europe. Ceux qui ne sont pas Européens regardent vers l'Europe pour savoir quel peut être, quel doit être le message européen sur les grands problèmes de notre époque.

Nous mettre d'accord avant de dire que nous avons une politique extérieure de sécurité commune sur la nouvelle signification des relations transatlantiques, dont je dis, à Paris comme ailleurs, qu'elles ne connaissent pas d'alternatives et qu'elles sont sans option alternative pour les Européens.

Moi je ne suis pas, comment dire, un «suiviste» de la politique et de la diplomatie américaine, mais suffisamment réaliste pour savoir que les chemins européens et nord-américains doivent être grosso modo les mêmes et pointer dans la même direction.

Réinventer le lien de solidarité transatlantique, tel est le devoir du moment, ce qui nous permettra d'ailleurs d'expliquer à ceux, qui le 1er mai seront devenus - et c'est pour moi un moment de bonheur - des

nouveaux Etats membres qu'ils ne doivent pas choisir entre l'OTAN et l'Union européenne. Essayer d'expliquer que l'idée qui consiste à croire que l'OTAN est responsable pour la stabilité et pour la paix et que l'Union européenne est responsable de tout ce qui relève de l'économie. Chasser cette mauvaise idée des têtes des uns et des autres, voilà une exigence du moment parce qu'elle risque, si elle n'est pas bien comprise, de nous diviser à chaque instant. De grands problèmes se poseront alors.

Et puis, ajouter une bonne dose de rêves aux projets européens, telle me semble être une des recettes qu'il faudra appliquer. Prenez l'Europe sociale. J'ai été pendant 15 ans ministre du Travail. J'ai beaucoup souffert de cette absence d'ambitions sociales de l'Europe. Nous avons le marché intérieur mais nous n'avons pas d'encadrement social de ce marché intérieur. Ce marché intérieur aujourd'hui est presque en entier couvert par l'union monétaire qui impose ses règles, ce que je ne critique pas puisque j'étais parmi ceux qui l'ont voulue. Mais tant qu'il n'y a pas d'encadrement social, les Européens, notamment les travailleurs européens, auront l'impression que le projet européen ne les concerne que très peu.

Nous avons expliqué à tout le monde qu'il faut éliminer les entraves entre nos sous-économies de la zone euro. Nous arrivions à expliquer aux Européens que les politiques monétaires nationales n'existent plus, et qu'elles sont remplacées par une politique monétaire européenne conduite d'une façon autonome et indépendante par une Banque centrale européenne. Et nous sommes incapables, parallèlement à ces sauts qualitatifs, parallèlement à ces massacres de mythes qui ont fait une partie de nos nations, la politique monétaire entre autres, nous sommes incapables d'avoir ne fût-ce qu'un socle de droits sociaux minimums qui s'imposeront à tous les gouvernements et à toutes les parties intervenant dans les politiques contractuelles nationales, voir transnationales.

L'Europe sociale, en fait, n'est pas un rêve. Elle se situe à mi-chemin entre le rêve et une réalité, puisque ceux qui souffrent de la non-exploration de la dimension sociale de l'Europe sont déjà identifiés et identifiables. Il faudrait que nous leur donnions de nouvelles raisons d'espoir en faisant en sorte que l'Europe prenne soin également des desiderata sociaux des uns et des autres.

Et puis, devant la désaffection des jeunes en ce qui concerne le projet européen, leur proposer une nouvelle politique qui tient mieux compte de la responsabilité de l'Europe dans le monde. Qui leur permettrait de redevenir fiers de l'Europe, qui leur permettrait de mieux comprendre que l'Europe n'est pas un projet pour la seule Europe, mais un projet pour la planète entière. Pourquoi ne pas fixer comme objectif européen, sur un certain temps, l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la famine, la lutte contre la misère, qui est un problème européen en interne, je parlais de la politique sociale, mais vers l'extérieur également puisque nous ne pouvons pas rester aveugles devant la misère de l'humanité.

Pourquoi est-ce qu'on n'aime plus l'Afrique, pourquoi est-ce qu'on ne regarde plus l'Afrique, pourquoi est-ce qu'on n'aime plus regarder les autres parties du monde qui n'arrivent pas à se sortir d'une situation qui est planifiée, puisqu'elle tue. 30.000 morts chaque jour ; enfants qui n'ont rien à boire et rien à manger. Pourquoi est-ce que cela n'interpelle pas l'Europe? Et pourquoi est-ce que nous ne ferions pas de cette grande politique à l'échelle planétaire un grand projet européen qui nous permettrait, outre la vertu politique qui s'en dégagerait, de réconcilier les jeunes qui aiment les grands projets avec l'Europe et avec les grands et les petits Etats. Cela permettrait aux petits Etats de montrer que parfois les petits ensembles sont plus grands que ceux qui peuvent s'autoproclamer grands parce que la géographie et la démographie les sert bien.

Moi, je suis toujours très étonné de ne pas être régulièrement invité aux réunions du G7, un élément qui m'échappe total.

Mais parmi les sept nations qui composent le G7, il n'y a pas une seule qui dépense, comme l'ONU nous y a invité, 0,7% de son PIB à la coopération. Mais, les 5 pays qui le font - la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Norvège et le Luxembourg - dépensent plus que 0,7% de leur PIB à l'aide au développement et à la coopération - ne font pas partie du G7. Donc je préfère petites nations et petits voisins à une grande voisine ; je préfère faire partie du G 0,7 que de faire partie du G7. Voilà pour les grandes et pour les petites nations et voilà pour ma causerie sur l'Europe.

Merci.

## Ouverture du premier «Forum de Schengen» par la ministre Erna Hennicot-Schoepges

1<sup>er</sup> mars 2004

Meine Damen und Herren!

Ich möchte mich recht herzlich bedanken für die Einladung zum ersten "Schengener Forum". Ich wünsche dass diese Initiative das Zusammenwachsen in der Großregion weiterbringt und somit die wichtigste Voraussetzung für das Gelingen von 2007 wird.

Nun zu dem mir gestellten Thema. Zuerst "Kultur als Standortfaktor" mit Fragezeichen. Ob das Fragezeichen dahin passt oder nicht hängt davon ab, wie weit wir den Begriff Kultur dehnen und was wir unter dem Begriff "Standortfaktor" verstehen:

- Forschung und Hochschulen, aber auch andere Rahmenbedingungen wie z.B. Steuern und Arbeitsgesetze haben einen Einfluss darauf wohin Investoren sich niederlassen;
- Sicher ist dass Kultur in diesem 21. Jahrhundert - dem Zeitalter des Wissens - nicht länger als das Schmuckstück, das hinzukommt wenn alle anderen Bedürfnisse erfüllt sind, angesehen werden darf;
- Kultur bietet in unserer Zeit der verstärkten Suche nach Sinn, der Sehnsucht nach Geborgenheit - sprich Identitätsfindung - und dem gebotenen Kulturpluralismus die einzige Möglichkeit um zum friedlichen Miteinander zu finden.

Welchen Einfluss kulturelle Einrichtungen auf die Entwicklung einer ganzen Region haben können, sieht man am Beispiel von Bilbao und der europäischen Antenne des Guggenheim Museums:

Bilbao war gegen Ende des 19. Jahrhunderts die größte Industriestadt Spaniens mit den reichsten Banken des Landes. In den 70er Jahren des 20. Jahrhunderts jedoch waren die Stadt und das Baskenland am Ende: Arbeitslosigkeit von fast 30 Prozent, eine starke Umweltverschmutzung, ein miserables Stadtbild, unansehnliche Industriebrachen, die saniert werden mussten.

Das Anliegen, aus Bilbao einen kulturellen und touristischen Standort zu machen, der ein weltweiter Anziehungspunkt werden würde und so zur

Wiedergeburt Bilbaos und des Baskenlands beitragen würde wurde natürlich am Anfang belächelt und mit ungläubigem Staunen aufgenommen. Konkret bedeutete die Strategie der Wiedergeburt als kulturellen und touristischen Standort: in Bilbao sollte die europäische Dépendance des Guggenheim Museums von New York eine Heimstatt finden. Durch diesen Kraftakt sollte der baskischen Wirtschaft neues Leben eingehaucht werden. Unter anderem sollte die Ansiedlung des Guggenheim Museums eine neue Ära vielschichtiger touristischer Aktivitäten einläuten.

Wie gesagt: das Projekt wurde zuerst belächelt und rief manche Protestwellen hervor. Der Baupreis, mit Steuergeldern bezahlt, wurde als exorbitant angesehen! Den Kopf schüttelte man auch über den Standort des Museums: in einem für die Geschichte der Stadt sensiblen Gelände wollte man ein völlig neues Gebäude errichten. Und schließlich: die Mehrzahl der baskischen Künstler standen dem Projekt eher feindselig entgegen.

Das Museum wurde 1997 eröffnet. Heute kann man folgendes feststellen: auch wenn nicht alle Widerstände sich aufgelöst haben, so darf man mit Fug und Recht behaupten, dass das Guggenheim-Museum in Bilbao zu einer Renaissance der Stadt und der Region geführt hat: die Mehrheit der Basken erkennen sich mit Stolz in diesem Museum wieder. Das Museum hat dazu beigetragen, dass sich in Bilbao und der Region ein neues Selbstwertgefühl entwickelt hat.

Ein bisschen statistisches Material soll diese Behauptung untermauern:

- Das neue Guggenheim Museum hat tatsächlich zu einem großen Teil zur Eindämmung der Arbeitslosigkeit beigetragen und der Stadt beträchtliche Einkünfte beschert. Im ersten Jahr wurden 1,5 Millionen Besucher registriert, was für eine unattraktive Industriestadt erstaunlich war! Somit fungiert das Guggenheim Museum, was die Besucherzahlen angeht, direkt hinter dem Prado in Madrid!
- Die Besucherzahl erreichte im Jahre 2002 851.628 Personen: im Durchschnitt hat jeder Tourist 168,74 € ausgegeben. Das Museum finanziert 70% seiner Aktivitäten aus Eigenmitteln; sein jährlicher Haushalt liegt bei 18 Millionen €.

Das Guggenheim Museum: ein Beispiel wo Kultur zum Standortfaktor wird!

In der Tat: hier hat ein mutiges Kulturprojekt, in einer Zeitspanne von weniger als 10 Jahren, dazu beigetragen die Arbeitslosigkeit von 27% auf 6% herunter zu drücken. Hier wurde bewiesen, dass ein so gewaltiges Projekt immerhin 70% Eigenfinanzierung zustande bringt und noch ein Mehr an indirekten Erträgen erwirtschaftet. Und nicht nur das: generell hat die wirtschaftliche Aktivität im Baskenland wieder ein nicht gekanntes Niveau erreicht, das über dem spanischen Durchschnitt liegt. Sicher ist nur ein Teil dieses, auch politischen Erfolges, dem Museum zuzuschreiben. Aber immerhin bringt diese Baskenprovinz, die nur 1,4% des spanischen Territoriums ausmacht 6,5% des Bruttoinlandprodukts in Spanien!

In diesem Zusammenhang möchte ich an die Kulturhauptstadt Glasgow von 1990 erinnern: auch diese Stadt war in wirtschaftlicher Hinsicht am Ende, auch hier waren die Arbeitslosenzahlen erschreckend hoch, auch hier hatten die Bürger der Stadt jegliches Vertrauen in ihre Stadt und ihre Zukunft verloren. Und es war die Kulturhauptstadt, die 1990 in Glasgow stattfand, die einen ähnlichen Wandel wie in Bilbao in dieser Stadt Schottlands vollzogen hat. Auch hier wurden neue Arbeitsplätze geschaffen, auch hier hat die Kultur und die sie begleitenden Wirtschaftszweige wie Transport, Tourismus und Hotelwesen neue Dynamik gebracht!

Die europäische Kulturhauptstadt als Konzept hat mit unterschiedlichem Erfolg die Entwicklung durch Kultur als dynamischen Prozess eingebracht.

Neben dem Beispiel Glasgow gäbe es noch viele andere geglückte Modelle zu nennen. 1995 war für Luxemburg ein regelrechter Glücksfall. Besser hätte der Beweis, dass es uns an kulturellen Infrastrukturen mangelt, nicht erbracht werden können, als mit der Zeltstadt, die errichtet wurde um das Defizit an geeigneten Kulturstätten einigermaßen aufzufangen. "Ville de toutes les cultures" war damals unser Motto.

Da wir 2007 wieder an der Reihe sind, hat die Luxemburgische Regierung auf einem Gipfeltreffen der Großregion im Jahre 2000 den Vorschlag gemacht, das Konzept auszudehnen auf die ganze Region, was denn auch nicht so einfach bei der Kommission und dem Parlament durchzusetzen ist.

Eigentlich geht es auch darum dem Konzept "Europäische Kulturhauptstadt" eine neue Dimension abzugewinnen.

Zu hinterfragen bleibt, wie, nachdem die Grenzpfähle abgebaut sind,

- die Menschen zueinander finden,
- Gemeinsames ergründet wird,
- Geschichte als ein Prozess des Werdens und Wachsens neu erforscht wird,
- Mehrsprachigkeit als Bereicherung und nicht als trennendes Element angesehen wird.

Kohle und Stahl haben unsere Region geprägt und mit dem gemeinsamen Markt für Kohle und Stahl zu der Gründung der Europäischen Union geführt.

Nun hat die wirtschaftliche Entwicklung aus den Hochöfen Kulturdenkmäler gemacht. Die gemeinsame Vergangenheit ist aber den Nachkriegsgenerationen nicht mehr unmittelbar im Bewusstsein.

Luxemburg muss sich als Einwanderungsland mit 38% nicht-luxemburgischer Wohnbevölkerung und über 50% der arbeitenden Menschen aus der Großregion die Frage stellen, wie mit dem anzustrebenden Kulturpluralismus die Kohäsion der Gesellschaft noch gewährleistet werden kann.

Mein Damen und Herren!

Auf der Internetseite der Großregion wird zu Recht die Frage gestellt ob die Zusammensetzung der Großregion willkürlichen Charakter hat. Geschichtlich gesehen sind die verschiedenen Einheiten schon seit jeher in enger Verbindung gewesen: trotzdem, so liest man auf besagter Internetseite, "soll jedoch auch darauf hingewiesen werden, dass die Verbindung um die es sich handelt, in keinem Fall genau mit den heutigen, am Projekt beteiligten Verwaltungsgebieten übereinstimmen kann" und stellt fest, dass von der Epoche der Karolinger bis hin zu den heutigen Zeiten die Großregion von einer gemeinsamen Bestimmung geprägt ist. (...)

Der Vertrag von Verdun von 843 teilt das Karolingerreich in drei Teile. Lothar, der älteste Sohn von Louis dem Frommen erhält den Kaisertitel und ein Gebiet, das von Friesland bis Rom reicht. Der Norden dieses Gebietes, Lotharingen genannt, umfasst mit Lothringen, dem Saarland, Rheinland-Pfalz, Luxemburg und Wallonien wiederum weitgehend die Gebiete, die unsere Großregion ausmachen.

Wie schon in römischer Zeit zeigt sich das gemeinsame Schicksal dieser Gebiete in bedeutenden wirtschaftlichen und kulturellen Verbindungen (...) Zwischen dem romanischen und dem germanischen Gebiet bestehen Zufahrtswege, die sowohl für die Metallurgie als auch für den Weinbau benutzt werden.

Die Forderung nach der Großregion beruht also sicher auf einer alten Tradition voller Dynamik auch wenn die heutigen Verwaltungsgrenzen im Mittelalter und in der römischen Zeit keine Bedeutung hatten.

Gerade weil der Begriff der Großregion für viele unserer Bürger ein abstrakter Begriff ist, seien einige konkrete Daten erlaubt:

- Stand der Erhebungen von 2002: 11 Mio Einwohner, 3% der Bevölkerung Europas.
- Im Zeitraum von 10 Jahren ist ein Bevölkerungszuwachs von 2,6% zu verzeichnen.
- Wäre die Großregion ein einheitlicher Staat, so wäre das der siebtgrößte Staat Europas,
- 1/3 der Einwohner sind über 60, 1992 waren es 20%
- Die Erwerbsquote liegt zwischen 58 und 68 %,
- die Arbeitslosenquote lag im Jahr 2002/3 zwischen 4,1 - 16,7%

Arbeitslosenquote:

Luxemburg (31.12.2003): 4,1%

Belgien gesamt (31.12.2002): 11,7%, davon: Wallonien: 16,7%, Province du Luxembourg: 9,9%

Frankreich (30.09.2002): 9,0%, davon Lothringen: 8,5%

Deutschland (31.12.2002): Rheinland-Pfalz: 7,8%, Saarland: 9,3%

- 40% der Grenzgänger im Europa der 15 leben in unserer Großregion.

Allzuviel wissen wir nicht mehr voneinander, oder aber das Wissen beschränkt sich auf Alltägliches, wie z.B. Staus und mangelhafte öffentliche Transportmittel, zu wenig Information, keine Mediendarstellung über die Gesamtregion.

Dem gegenüber steht im kulturellen Bereich rege Zusammenarbeit zwischen den Museen, Beispiel die

recht erfolgreiche Vereinigung der Museen der Großregion. Ein anderes Beispiel ist der Robert-Schuman Jugend-Chor.

2007 ist mithin eine Chance des Kennenlernens, eine vorzügliche Gelegenheit die Beziehungen zu beleben und zu festigen, in einer "Werkstatt Europa".

#### Grundsätzliches zum Kulturjahr 2007:

Das gemeinsame geschichtliche Erbe der Großregion bildet die Basis für diese erste grenzüberschreitende Kulturhauptstadt in Europa. Jede Region bearbeitet ein spezifisches Thema: Migrationen in Luxemburg, industrielles Kulturerbe im Saarland, große europäische Persönlichkeiten in Rheinland-Pfalz, Kulturerbe in Lothringen und Ausdrucksformen der Moderne in der Wallonie und in der deutschsprachigen Gemeinschaft Belgiens. Doch ist nicht nur Besinnung auf geschichtliche Wurzeln angesagt, sondern auch und vor allem künstlerische Innovation. So werden grenzüberschreitende Projekte in diversen Bereichen wie dem Theater, der Musik und der Kunst, dem Film und der Bildung im Mittelpunkt des Interesses stehen.

Die Luxemburger Regierung hat eine a.s.b.l., also einen gemeinnützigen Verein ins Leben gerufen, der aus Vertretern der Regierung, der Stadt Luxemburg, der Gemeinden des Großherzogtums und des Office national du Tourisme besteht. Dieser eingetragene Verein hat H. R. Garcia zum Generalkoordinator bestellt.

In ein paar Wochen wird diese Luxemburger Struktur vervollständigt werden mit je 2 Vertretern der vier Partnerregionen.

In enger Zusammenarbeit mit allen Partnern des Landes und der Stadt Luxemburg, sowie der vier Partnerregionen der Großregion wurde zum 15. Februar ein erstes, provisorisches Vorprogramm erstellt und einer unabhängigen Jury unterbreitet. Wenn alles nach Plan verläuft, dann werden die Kulturminister Ende Mai der Kandidatur "Luxemburg und Großregion, europäische Kulturhauptstadt 2007" den Segen erteilen!

Über hundert Projekte sind für das 1. Stichdatum bei der Koordination eingelaufen und wurden, wie gesagt zu einem ersten Draft zusammengeschnitten. Vielleicht darf ich hier einen Vorgeschmack geben auf das was uns erwartet:

- Vauban: 2007 wird der 300. Todestag dieses großen Architekten und Erbauer von Festungen sein. 50 Städte der Großregion werden sich zusammenschließen und Teile seines Werkes zeigen. Städte wie: Luxemburg, Namur, Rocroi, Longwy, Bitche, Saarlouis, Alba Iulia (Ro).
- Esch-Belval: Im Jahre 2003 hat das große Projekt "Stadt der Forschung, Innovation und Wissenschaften" auf den Industriebrachen auf Esch/Belval begonnen: für das Kulturjahr könnten Projekte des Zentrums für Industriekultur und der 2 Hochöfen Synergien herstellen mit dem Zentrum für Weltkulturerbe in Völklingen.
- Babel: Sprachen sind identitätsstiftend, völkerverbindend, bringen aber auch so manche Probleme. Hier werden Städte wie Saarbrücken und Kaiserslautern, in Zusammenarbeit mit dem Luxemburger "Sprachenhaus" (in Wilwerwiltz) und der Sprachenforschergruppe in Herrmanstadt (Sibiu, Rumänien) die verschiedenen Dialekte und Sprachen auf diese Probleme "abtasten".
- Grenzen: zwischen Düdelingen und Rodingen wird ein Spazierweg, teils in Frankreich, teils in Luxemburg mit artistischen Mitteln auf die Gesellschaftsstrukturen hinweisen.
- Migrationen: die Stadt Düdelingen, die das "Dokumentationszentrum für Migrationen" beherbergt wird 2007, mit Partnern wie dem Musée Piconrue in Bastogne und dem Festival "Hommes et Usines" aus Talange eine Retrospektive organisieren unter dem Motto: "Ankommenweggehen". Eine Ausstellung, wie z.B "Diaspora" von Frédéric Brenner über jüdische Familien, oder "Eu", eine Videoinstallation des portugiesischen Artisten Edmond Oliveira wird die Wanderung des Artisten dokumentieren...

Kurzum: das Programm für 2007 bietet vor allem die Gelegenheit, die Großregion in Europa mit ihrer kulturellen und touristischen Vielfalt darzustellen und sie als innovative Vorreiterin der europäischen Integrationsdynamik zu positionieren. Neben großen internationalen Publikumsmagneten, wie der Konstantin-Ausstellung in Trier oder der Eröffnung des Centre Pompidou in Metz, werden vor allem grenzüberschreitende und Kultursparten übergreifende

Veranstaltungsreihen das kreative Potential der Großregion aufzeigen.

Auf die kulturelle Mobilität innerhalb der Großregion wollen die Veranstalter im Jahre 2007 besonderen Wert legen. So sollen sowohl die Bewohner der Region als auch die ausländischen Besucher von einem ganzjährigen und vielseitigen Angebot an dezentralisierten Veranstaltungen profitieren können, die mit originellen öffentlichen Verkehrsmitteln die gesamte Großregion erreichen. Dazu gehören beispielsweise Kulturzüge, die in der Großregion verkehren werden, Kulturschiffe, die kulturelle Vielfalt über Mosel, Maas und Saar transportieren werden und natürlich ein intensives Programm von kulturellen Busreisen über Kulturrouten in der Großregion.

Im März 2005 wird das kulturelle Programm von "Luxemburg und die Großregion, europäische Kulturhauptstadt 2007" auf der ITB, der Internationalen Tourismus Börse in Berlin präsentiert. Im Vorfeld werden eine Reihe von touristischen und kulturellen Reiseangeboten ausgearbeitet, die dann dem Fachpublikum in Berlin vorgestellt werden.

Abschließend möchte ich auf die anfangs gestellte Frage der Standortpolitik zurückkommen. Kulturpolitik ist nicht nur Standortpolitik, ist aber auch, und dies in zunehmendem Maße, Standortpolitik in einem Europa, das sich möglicherweise stärker nach regionalen Schwerpunkten als nach nationalen Schwerpunkten entwickeln wird.

Eine Region wie die unsere, die keine Großstadt als Zentrum aufweisen kann, könnte in Gefahr geraten, abseits der großen wirtschaftlichen und kulturellen Strömungen marginalisiert zu werden. Bereits heute gibt es im kulturellen Bereich Netzwerke europäischer Hauptstädte, Netzwerke europäischer Großstädte.

Und wenn wir zwischen diesen starken Blöcken nicht aufgerieben werden wollen, müssen wir uns als Großregion selbstbewusst und nachhaltig profilieren. Das natürlich vor allem in wirtschaftlicher Hinsicht aber selbstverständlich auch auf der kulturellen Ebene. Kultur ist nicht der einzige Faktor einer Standortpolitik. Kultur wird aber zunehmend als einer der sehr wichtigen Faktoren innerhalb einer kohärenten Standortpolitik erkannt.

Ich danke Ihnen für Ihre Aufmerksamkeit.

## Discours du ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, devant la Commission des droits de l'homme des Nations unies

16 mars 2004

Monsieur le Président,

Permettez-moi de vous adresser mes félicitations et mes vœux pour l'exercice des fonctions aussi importantes que délicates pour lesquelles vous avez été élu.

Je tiens aussi en préambule à rendre hommage à Sergio Vieira di Mello, tué le 19 août dernier lors de l'odieux attentat mené contre le siège des Nations unies à Bagdad. Nous garderons longtemps en mémoire l'habileté diplomatique et la persévérance de ce dévoué serviteur des Nations unies.

Je saisis également cette occasion pour saluer l'action de Bertrand Ramcharan, qui a assuré sa présente tâche avec dynamisme et éloquence.

Je voudrais enfin adresser mes plus sincères vœux de réussite à Louise Arbour, qui s'apprête à prendre les rênes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme. Louise Arbour aura notamment à relever le défi de savoir, selon les situations, doser et proportionner l'action, de savoir convaincre autant que condamner. Le soutien du Luxembourg lui est acquis, tout comme une augmentation des moyens mis à sa disposition.

La participation de femmes à l'exercice de responsabilités reste, y compris à l'ONU, un phénomène trop rare pour ne pas être relevé. A l'initiative de nos hôtes suisses, les femmes élues au poste de ministres des Affaires étrangères se sont réunies hier pour placer la dénonciation de la violence contre les femmes au centre de cette 60e Commission des droits de l'homme. Pour être véritablement efficaces ces discussions ne peuvent se faire à l'exclusion des hommes, mais je me réjouis en tant que femme de pouvoir insister aujourd'hui sur cette problématique.

Les droits fondamentaux de millions de femmes continuent à être bafoués, en contradiction flagrante avec les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La marche vers une véritable égalité des sexes

se heurte à des inégalités subtiles, enracinées dans les mentalités, inscrites dans la vie quotidienne au travail comme à la maison. La violence contre les femmes peut se manifester à tous les niveaux de la société, qu'elle soit verbale, physique, sexuelle, psychologique, économique ou émotionnelle. Les femmes sont les principales victimes de l'analphabétisme, de la violence au foyer et de l'exploitation sexuelle. La semaine dernière, à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le Bureau international du travail a publié un rapport montrant que les femmes sont davantage victimes du chômage, de la précarité, de la pauvreté et des inégalités salariales. Elles constituent également la majorité des réfugiés et des personnes atteintes du virus VIH. D'innombrables fillettes continuent à être victimes de pratiques traditionnelles condamnables, telles les mutilations génitales.

Je réaffirme le plein soutien du Luxembourg à toutes les initiatives onusiennes pour promouvoir et protéger les droits des femmes. Je pense en particulier aux activités du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ainsi que du rapporteur spécial sur la violence à l'égard des femmes, dont nous fêtons cette année-ci le dixième anniversaire. L'année 2004 ayant été proclamée année internationale pour la commémoration de l'esclavagisme, je souhaiterais attirer l'attention sur cette forme contemporaine d'esclavagisme qu'est le trafic et l'exploitation sexuelle des femmes. Le Luxembourg s'engage à continuer à explorer toutes les voies possibles pour mettre fin à ces pratiques abominables tant au niveau national qu'international.

Mon pays considère que si les droits de la personne humaine sont universels et indivisibles, ils doivent être défendus partout avec la même détermination. Ces droits transcendent les différences culturelles. Je rends hommage à celles et ceux qui luttent avec opiniâtreté contre les différentes formes de discrimination dans leurs pays. Je pense ainsi au prix Nobel de la paix, l'Iranienne Chirine Ebadi. J'insiste qu'il incombe aux gouvernements de prendre des mesures concrètes pour éliminer en droit et en fait les discriminations. Il leur appartient également de faire le nécessaire, à travers la politique d'éducation et des campagnes d'information, pour changer des attitudes sociales datant d'un autre âge.

Le gouvernement luxembourgeois a plus particulièrement fait de la lutte contre la violence

domestique une priorité. Celle-ci ne peut être considérée comme une affaire privée. Elle constitue un problème d'ordre public qui se retrouve dans toutes les classes sociales, dans tous les groupes d'âge et dans toutes les cultures.

N'oublions pas que la violence domestique touche également les plus faibles parmi nous, à savoir les enfants, qui sont trop souvent des victimes. Le gouvernement luxembourgeois a pris une série de mesures pour promouvoir les droits de l'enfant. Il a notamment institué un comité luxembourgeois des droits de l'enfant et a lancé maintes campagnes de sensibilisation. A travers le monde, les enfants laissés à l'abandon sont victimes de conflits armés, d'abus sexuels et d'exploitation par le travail. Je lance un appel à ceux des Etats qui n'ont pas encore ratifié la Convention relative aux droits de l'enfant d'y procéder à leur tour.

Monsieur le Président,

Pour les droits que je viens d'esquisser, tout comme pour les droits de l'homme en général, il importe que les engagements solennels engagés à cette tribune soient épaulés par des actes concrets. Il est temps de dépasser le stade de l'incantation. Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'action de cette commission n'est pas toujours à la hauteur des attentes de l'opinion publique. Toujours très soucieux du crédit des institutions multilatérales, le Luxembourg appuie les efforts de réforme visant à mettre pleinement en valeur le potentiel de la Commission des droits de l'homme.

Permettez-moi de relever maintenant certains sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur.

Le Luxembourg souhaite réaffirmer son opposition ferme au recours à la peine de mort. L'abolition de la peine de mort atteste par excellence l'autolimitation de la souveraineté de l'Etat face aux droits de l'individu. Nous nous félicitons de la tendance mondiale qui va dans le sens de l'abolition de ce châtement cruel. Nous exhortons tous les pays à décréter au moins un moratoire qui marquerait la première étape vers son abolition totale.

D'autre part, je me réjouis de l'inauguration de la Cour pénale internationale. Elle peut être assurée du plein soutien du Luxembourg au moment crucial où elle s'apprête à ouvrir ses premières enquêtes et où elle devra démontrer son indépendance et son impartialité.

Il s'agit de mettre fin à l'impunité. Mon pays entend promouvoir l'universalité et l'intégrité du Statut de Rome et appelle à la ratification à tous les Etats hésitant toujours à le faire.

L'Union européenne se fonde sur les valeurs indivisibles et universelles de dignité humaine. Elle repose sur les principes de démocratie et d'Etat de droit. Je voudrais souligner mon souhait de voir adopter bientôt une Constitution européenne qui incorpore la Charte des droits fondamentaux avec valeur juridique contraignante. Ce serait un message politique important à l'intention des citoyens européens pour réaffirmer les droits fondamentaux qui fondent la construction européenne.

Je voudrais également relever que le Luxembourg est conscient des effets désastreux que peuvent avoir la pauvreté et les catastrophes humanitaires sur la jouissance de certains droits vitaux. Le gouvernement a ainsi très considérablement augmenté les moyens de notre politique d'aide humanitaire et d'aide au développement, dont les fonds dépassent l'objectif des 0,7% du PIB et devraient atteindre sous peu 1% de notre PIB.

Monsieur le Président,

Le débat sur la promotion des libertés individuelles est d'autant plus important que nous devons nous interroger sur les causes profondes du phénomène terroriste. En exprimant un mépris total pour la vie humaine, le terrorisme bafoue de manière barbare et aveugle les droits de l'Homme. Ces images d'horreur que nous a encore fourni l'actualité des derniers jours ne doivent pas nous faire oublier que la lutte anti-terroriste représente un défi pour notre modèle de société, ouvert et respectueux des droits de l'homme. Les libertés individuelles ne seront jamais un acquis définitif, même dans les sociétés où on les croit les mieux établies. Les droits et libertés ne doivent pas devenir les victimes indirectes du terrorisme. Au contraire, il s'agit de réaffirmer avec force ces valeurs, car elles constituent notre capital moral original qui permet à la réaction au terrorisme de rester crédible et efficace à long terme. La nouveauté de la nature d'un ennemi ne saurait jamais justifier une relativisation de l'Etat de droit et des conventions de Genève.

L'année dernière tous nos regards étaient tournés vers l'Irak. Il importe aujourd'hui de surmonter nos divisions d'hier pour veiller ensemble à ce que l'Irak de demain

devienne un Etat respectueux des principes démocratiques et des droits fondamentaux de ses citoyens comme de ses communautés ethniques et religieuses.

La région du Moyen-Orient se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Pour aider ces pays à se développer, il ne s'agit pas d'imposer de l'extérieur des solutions toutes faites, mais de répondre aux aspirations profondes des populations. Toute initiative pour faire avancer les libertés individuelles doit se faire sur la base d'un partenariat sincère, impliquant à la fois les gouvernements et la société civile. Il faut à tout prix éviter une approche opposant l'Occident au monde musulman, pour ne pas tomber dans le piège manichéen que nous tendent ceux qui appellent de leurs vœux l'affrontement des civilisations. Au contraire, il s'agira de réaffirmer les principes des droits de l'homme à travers le dialogue des civilisations.

Ne cédon pas à ceux qui veulent remettre en cause le consensus interculturel sur lequel se fondent les mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme. En tant que valeurs universelles, les droits de l'homme peuvent être porteuses d'union plutôt que de divisions. Ils peuvent rassembler toutes les civilisations. Au-delà des passions et débats souvent animés, aucune autre institution que cette commission ne peut mieux symboliser la communauté de destin propre à toute l'humanité. J'espère que ses travaux seront guidés par un esprit d'humanisme au service des droits élémentaires de chaque individu.

Je vous remercie.

### **Déclaration de politique étrangère 2004 du ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer devant la Chambre des députés à Luxembourg**

23 mars 2004

Här President,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Et ass dëst di 5. Kéier, datt ech d'Éier an d'Geleeënheet hu virun der Chamber d'Déclaratioun zur Lëtzebuenger Aussepolitik ze maachen an lech déi Prinzipien, déi Objektiv an och déi Perspektive fir d'Zukunft ze

ënnerbreeden, esou wéi ech se gesinn a wéi ech si mat Ärer Ënnerstëtzung ëmsetze wëll.

Dës Déclaratioun fällt an e ganz besonnesche Moment. An 39 Deeg, den 1. Mee, gëtt mat dem Bäitritt vun 10 neie Länner an d'Unioun definitiv e Kapitel an der Geschicht vun onsem Kontinent ofgeschloss. Déi onnatierlech Séparatioun, d'Resultat vu Krich, vu Konfrontatioun, vu Mësstrauen, vun Angscht an Intoleranz, déi Europa en halleft Joerhonnert laang gedeelt huet, kënn den Dag ganz offiziell zu engem Enn. Ech sinn duerfir besonnesch frou, datt d'Chamber dësem Élargissement den 10ten Februar mat de Stëmme vun alle 60 Deputéierten zougestëmmt huet. Et ass dat dee schéinste Beweis dofir, datt mir Lëtzebuerger dës Entwécklung net nëmme begrëssen, mä no Méiglechkeet och förderen an doran d'Grondlag fir eng Unioun gesinn, déi net nëmme méi grouss, mä och méi staark a méi dynamesch gëtt.

Mir ginn domat dem Robert Schuman senger Opfuederung gerecht, dee schonns 1959 sot: "Nous ne devons pas construire l'Europe uniquement dans l'intérêt des peuples libres, nous devons être en mesure d'accueillir les peuples de l'Est le jour où ils nous le demanderont." Dat politescht, ekonomesch, kulturellt a sozialt Émfeld an deem mir ons Relatiounen mat onseren Noperen, mat de Partner an der Unioun an doriwwer eraus gestalte gëtt en anert, mat méi Méiglechkeeten a mat neien Erausforderungen.

Dës Déclaratioun ass och déi lescht virun der Lëtzebuerger Présidence vun der Europäescher Unioun, e Moment an deem mir bewiese kënnen a bewiese mussen, datt Lëtzebuerg; d'Lëtzebuerger Politiker an d'Lëtzebuerger Fonctionnairen, et fäerdeg bréngen d'Aarbechte vun deem neien Europa mat 25 Länner ze organiséieren, ze strukturéieren, ze dirigéieren an och weider ze bréngen. Mir stinn hei an enger laanger Traditioun vun erfollegräiche Présidence, déi d'Reputatioun vun onsem Land an der Unioun gemaach hunn a mir wëssen, datt ons Partner och dës Kéier dat Resultat vun ons erwaarden, dat an der Vergaangenheet ëmmer d'Markenzeche vun dem Lëtzebuerger Engagement fir Europa war. Mir wäerten alles ënnerhuele fir hir Erwaardung ze erfëllen, a fir aus deene Virbereedungen, déi elo schonns ugelaft sinn, dee beschten Notzen ze zéien.

Et däreft lech dofir net weider iwwerraschen, datt dëst Joer dat neit Europa mat senge Chancen a Méiglechkeeten, awer och senge Probleemer an

Erausforderungen eng besonnesch Plaz a menger Déclaratioun anhëlt.

### Eng Welt am Wandel an eng Zäit vun Onsécherheet

No vir kucken heescht de Courage hu fir ze denken an ze plangen. Net nëmme Europa, och d'Welt ronderëm ons ass engem ëmmer méi schnelle Wandel ënnerworfen. Duerch ons Aktioun an déi vun onse Partner an Amerika, an Asien, an an Afrika, mat deene mir d'Ambitiounen a Perspektivë fir d'Zukunft deelen, kënnen mir zesummen onse Beitrag leeschte fir aus dëser Welt, aus der Europäescher Unioun an domat och aus onsem Doheem eng besser a méi sécher Plaz fir ons alleguer ze maachen. Andeems mir all zesumme schaffen, kënnen mir d'Entwécklung an déi richteg Richtung orientéieren.

Kucke mir zeréck: An der Mëtt vum 20. Joerhonnert hunn déi demokratesch regéiert Länner op der Welt nëmme eng kleng Minoritéit uitgemaach. Haut huet d'Demokratie mat hire Corollaire vu Respekt, vun de Mënscherechter, vu Fräiheet a Fridden, vun ekonomeschen a soziale Fortschrëtt sech an der grousser Majoritéit vu Länner duerchgesat.

Nach viru 15 Joer huet den Equiliber vun der Ofschreckung an de Kale Krich déi international Relatiounen strukturéiert an och zementéiert. Eréischt wéi d'Mauer, déi Europa an 2 gedeelt huet, gefall ass, konnt d'Hoffnung vun Demokratie a Fridden zum Bléie kommen - net nëmme an Europa. Eng laang Rei vu Länner hunn de Wee vun der Fräiheet ageschloen, an Osteuropa, an Asien, an Afrika a Latäinamerika.

De Virmarsch vun der Demokratie huet och mat sech bruecht, datt d'Gespenst vun engem klassesche Krich mat senger Konfrontatioun tëscht Arméien an Europa wäitgehend aus onse Virstellung verschwonnen ass.

An dach, och an der Zäit vun den neien Hoffnungen, nodeems den Antagonismus vun de Bléck iwwerwonnen war, gëtt et Entwécklungen, déi ons drop higewisen hunn, datt den Asaz fir Fräiheet an Demokratie, fir Sécherheet a Wuelstand eng Aufgab ass, där mir ons ëmmer erëm widme mussen. A Beispiller heifir kenne mir der vill aus dem leschte Joerzénge, ze vill : vun der Konfrontatioun tëscht Israel a Palästina, iwwert de Vëlkerdood am Ruanda, déi bluddeg Konflikter am Kongo an net zulescht och an Europa, um Balkan.

### Ons Äntwert : en efficace Multilateralismus

Zanter 1990 sinn esou 4 Milliounen Mënschen - zu 90% Zivilisten - a Kricher ëm d'Liewe komm an 20 Milliounen duerch Konflikter zu Flüchtlinge ginn. Et ass dëst eng Situatioun, déi mir net toleréiere kënnen. Et ass au contraire eng Situatioun, där mir ons all zesummen als international Communautéit mussen unhuelen. Et ass duerfir, wou mir en tatkräfteg Zesummeschaffe brauchen, an et ass duerfir, dass mir konsequent fir en efficace Multilateralismus anrieden, fir eng kloer definéiert Roll fir d'Veereenten Natiounen an och fir eng handlungsfähig a konsequent europäesch Aussepolitik, déi och Sécherheits- a Verdeidigungssouwuel wéi Développementsaspekter englobéiert.

Ons Verantwortung mussen mir als international Communautéit iwwerhuelen, wann a villen Deeler vun der Welt Mënschen de Gefore vun Terrorismus, vun Hunger, vu Brutalitéit a Massevernichtungswaffen, awer och vu Krankheet, ethnisch oder reliéis motivéierter Gewalt, dem Mënschenhandel an anere Forme vun organiséierter Verbruechen an Exploitatioun ausgesetzt sinn.

De Schock vun den Attentater vum 11. September, eng ganz Rei vun Terrorattacken, an net zulescht de grausame Massaker vum 11. Mäerz zou Madrid, hunn ons däitlech gemaach, dass d'Problemer vun der Sécherheet fir ons alleguer eng ganz nei Dimensioun kritt hunn. Op dës nei Erausforderunge mussen mir ons astellen an och Äntwerte fannen, Äntwerten déi kee Land kann eleng ginn, egal wéi grouss oder kleng et ass, awer och Aufgabe virun deene kee Land sech drécke kann, egal wéi grouss oder kleng et ass.

Mir liewen nach net an deene bibleschen Zäiten, wou d'Schwäerter zu Pléi gi wäeren. Au contraire, déi Moyenen iwwert déi gewaltbereet Gruppen oder Regimer verfüegen, hunn eng aner Dimensioun vu Geféierlechkeet erreecht, an d'Gewaltbereetschaft, grad an extremistesche Kreiser, déi sech ëmmer méi verbreden, huet eng erschreckend Dimensioun ugeholl. Déi Serie vun Attentater zu Madrid huet dat nees bewisen, wéi honnerte vun onbedeelegte Zivilisten d'Affer vu blanner Gewalt goufen.

Mir mussen ons duerfir der Realitéit bewosst sinn, dass mir an enger Zäit vun Onsécherheet an Onrou liewen, déi ons alleguer zwéngt Verantwortung ze iwwerhuelen a wou d'Aussepolitik méi wéi jee e Schlësselement vun der Sécherheet doheem ass.

Et gëtt hei keng Alternativ zu enger resoluter internationaler Kooperatioun. Entweder mir sëtzen all zesummen d'Standarden vum Rechtsstat weltwäit duerch oder mir loossen zou, dass de System vum internationale Recht ënnergruef gëtt. Fir ons direkt Sécherheet si mir alleguer ugewisen op eng funktionéierend international Kooperatioun. Et ass dëst en Effort zu deem mir als Lëtzebuerg bereet sinn onse Beitrag ze leeschten, als Member vun der Europäescher Unioun, als Partner an der NATO oder der OSCE an natierlech och als Member an der UNO.

Während op der enger Säit regional Konflikter, wéi deen am Noen Oste keen Enn fanne wëllen, a sech esouguer an de leschte Joere verschäerft hunn, trieden an hirem Sillage nei Geforen op. Et ass keen Zoufall, wann organiséiert Kriminalitéit, Korruptioun, Drogen- a Mënschenhandel, internationalen Terrorismus, a flagrant Mëssachtung vun de Mënscherechter sech grad a Länner a Regiounen breet maachen, déi an enger déiwer Krise steechen oder vun der Entwécklung vun der internationaler Communautéit ofgeschnidde sinn.

### D'Menace vum Terrorismus

Déi nei Menacë grad wéi d'Erausforderunge vun der globaliséierter Welt verlaangen no volontaristeschen Endwäerter.

Ech wëllt hei nëmmen d'Beispill vum Terrorismus uféieren, dee säi Gesiicht total changéiert huet. War hien an de 70er Joeren e politeschen a lokale Phänomen, vun deem mir ons à la limite net direkt betraff gespiert hunn, esou ass hien haut global ginn an hie schléit op eng blann an ondifferenziert Manéier zou. Säin Ziel ass d'Zerstéierung vun deene Wäerter, op déi eng fräi Gesellschaft opbaut: Toleranz, Fräiheet a Fortschrëtt. Säin Undriff ass den Haass an d'Negatioun vun der mënschlecher Dignitéit. Säin Närebedem sinn déi ongeléiste Konflikter, Frustratiounen an Ernidderegungen, an och déi Ongerechtegkeeten op déi d'Stategemeinschaft et net fäerdeg bruecht huet eng Léisung ze fannen.

Dobäi geet hien op eng mënscheveruechtend Manéier vir. Dir kennt d'Beispiller an Amerika, am Noen Osten, an Irak, a Südostasien, an der Tierkei, a Marokko, an Tunesien, oder viru kuerzem zu Madrid. Kee Land, keng Gesellschaft, och keng Stad ka mat Bestëmmtheit soen, dass si net kënn getraff ginn. Dës Zort Terrorismus sicht hir Ciblen do, wou si sech e Maximum vun Opmierksamkeet a méiglechst grouss

Wirkung, a leider och eng grouss Zuel vun Affer ausreche kann.

Den Terrorismus, egal fir wéi eng Zieler oder Iwwerzeegungen hien och antrëtt, däerf ni als akzeptabelt Mëttel an der politescher Ausernanersetzung ugekuckt ginn. Déi ondifferenziéiert Ermuendung vun onschëllegen Affer ass an éischer Linn e grave Verstouss géint dat fundamentalt Recht op e sécher Liewen. Ech veruerteelen duerfir mat aller Schäerft all Form vun Terrorismus, egal vu wíem datt hien ausgeet an egal wat seng Zieler sinn. Gewalt ass fir ons ni e Mëttel vun der Politik.

Duerch säin absolute Mépris virun dem Liewe stellt dësen Terrorismus och eng absolut Mëssachtung vun de Mënscherechter an der Mënschlechkeet duer.

Grad duerfir, - an egal wéi grausam déi Biller sinn, déi d'Aktualitéit ons viru kuerzem geliwert huet, - mir däerfen net an d'Fal tappen, déi den Terrorismus ons stellt. Mir däerfen onsen oppene Gesellschaftsmodell an onse Respekt virun de Mënscherechter net zeréck schrauwen. Mir mussen ons mat aller Kraaft dogéint wieren, datt d'Mënscherechter déi indirekt Affer vum Terrorismus a senger Mënscheverachtung ginn. Onst konsequent Anriede fir dës universell Rechter vun all Mënsch stellt um Enn déi moralesch Kraaft an déi moralesch Legitimitéit duer, déi et ons erlaabt mat dëser Gefor fäerdeg ze ginn.

### Wéi dem Terrorismus begéinen

D'Natur vum Terrorismus mécht, datt mir him net eleng mat militäresche Mëttele begéine kënnen. Déi ënnerschiddlech Quellen aus deenen hie seng Kraaft a säin Undriff hëlt, maachen et néideg him mat enger Rei vu Mesuren ze begéinen, déi sech géigesäiteg ergänzen.

Déi iresch Présidence huet an deem Kontext eng Rei vun neie Propositione gemaach, déi op deene Strukturen an Dispositionen opbauen, déi d'Suite vun dem Aktiounsplang sinn, dee mir ons den 21. September 2001 ginn hunn. De Conseil européen vun iwwermuer wäert dee Plang, dee vun de Justiz- an Inneministère an den Ausseministère kompletéiert ginn ass, definitiv unhuelen.

Hei ass an éischer Linn eng méi enk Kollaboratioun vun de Policen an de Justizservicer am Kader vun Eurojust virgesinn, grad wéi och vun den Informatiouns- a Sécherheidsdëngschter. Dozou

gehéiert ënnert anerem den Austausch an d'Auswärtung vun den Erkenntnisser vu Police a Geheimdëngschter iwwert terroristesch Aktivitéiten an d'Festleeë vun deene biometresche Charakteristiken, déi mir an d'Päss aschreiwen. An deem Kontext kann d'Asetze vun engem Responsable fir d'Koordinatioun vum Kampf géint den Terrorismus, dee beim Haut Représentant ugesiddelt wär, en Instrument si fir déi Efforten ze begleeden. Eng intensivéiert Kooperatioun mat den Drëttlänner muss der globaler Dimensioun vun der Bedroung Rechnung droen.

Ech wëll just drop hiweisen, datt de Mandat d'Arrêt européen, deem d'Chamber viru kuerzem zougestëmmt huet, ee vun deenen Elementer ass, déi dozou bäidroen, dës Kooperatioun méi einfach a méi efficace ze maachen. Heizou kënnt och en europäesche Parquet eng wichteg Contributioun leeschten.

Weiderhin ass och de Problem vum Finanzement vum Terrorismus e wichteg Element am Kampf géint dëst Iwwel, grad wéi verbessert Kontrollen op de Baussegrenzen an eng verstärkt Iwwerwaachung vun den Transportinfrastrukturen.

Zu de Mesuren am Kampf géint den Terrorismus gehéiert och en décidéiert Anriede vun der internationaler Communautéit, fir déi ongeléiste Konflikter ze entschäerfen an op en Enn ze bréngen. Ech denken hei besonnesch un de Moyen Orient. Bei menge Gespréicher, déi ech a Syrien, am Libanon an an Ägypte gefouert hunn, ass ëmmer erëm ganz kloer zum Ausdrock komm, wéivill eng Léisung vun dësem Konflikt zur internationaler Sécherheet kënnt bäidroen. Fir onsen Engagement fir d'Sichen no enger Léisung ze dokumentéieren, hu mir duerfir d'"Initiativ vu Genève", déi weist, datt eng gemeinsam definéiert Léisung méiglech wier, finanziell ënnerstëtzt.

Wieder a fromm Wënsch ginn net duer: mir mussen donieft, jidderee fir sech an all zesummen, onse Beitrag leeschten op dem Plang vun der Entwécklungshëllef, der Educatioun, der Krisepreventioun an dem Krisemanagement, wëssend datt nëmme dës ganze Bouquet vu Moosnamen an en Effort iwwert eng ganz Rei vu Joren ons kann un onst Ziel bréngen.

Mir mussen donieft alles drusetzen, fir datt déi Thesë vu Kulturkampf an der Konfrontatioun vun den

Zivilisatioune sech net materialiséieren. Mir däerfen net an déi Fal tappen, déi vun deenen opgestallt gëtt, déi hoffen aus esou enger Konfrontatioun Notzen ze zéien. Nodeems mir déi onséileg Divisioun op Gronn vun antagonistischen Ideologien tëscht Ost a West iwwerwonnen hunn, däerfe mir et net zouloossen, datt e wäitaus méi geféierleche Gruef sech ausbreit op Gronn vu reliéiser oder kultureller Zougehéieregkeet.

Déi wierksamst Manéier dëser Gefor ze begéinen, ass konsequent fir de Respekt vun de Mënscherechter an der Dignitéit vun all Mann, all Fra, all Kand anzetrieden, d'Diskussioun ze sichen an dem Dialog net aus dem Wee ze goen. Op dës Manéier ënnersträiche mir d'Unitéit vun der Mënschheet an d'Universalitéit vun hire Wäerter.

Déi zueleméisseg, technologesch oder ekonomesch Superioritéit oder och nei Mauere si keen dauerhafte Schutz viru Stréim vu Réfugiéen, Selbstmordattentäter oder Autosbommen. D'Realitéit beweist ons ëmmer erëm wéi vulnérabel och dee vermeintlech Staarken ass. Fir ons Sécherheet ze verbesseren, müssen déi wierksamst Waffen de praktizéierten efficace Multilateralismus an d'international Solidaritéit sinn - opgebaut op géigesäitegem Respekt a Vertrauen.

Dat mécht ons Approche aus. Dëst ass onse Choix fir d'Zesummeliewen tëscht de Länner.

### **Déi global Problemer froen no enger globaler Approche**

Och de Schutz vun onser Ëmwelt, de Kampf géint Krankheeten an Epidemien, géint illegal Geldstréim oder Intoleranz - alles Phänomener deenen hire Wierkungsgrad duerch d'Globaliséierung amplifiéiert gëtt - ass nëmmen an enger breeder internationaler Kooperatioun ze féieren. De Schlëssel zu enger neier, enger besserer Welt läit an der Zesummenaarbecht vun der ganzer internationaler Communautéit. Hei kënnt de Vereenten Natiounen eng besonnesch Roll zou. Mir hoffen d'fir, datt déi ugekënnegt Reform vun der UNO zustane kënnt, fir datt se méi schnell a méi efficace kann handelen.

Awer och d'Europäesch Unioun, als ee vun deene groussen Acteuren op der Weltbühn, huet eng besonnesch Verantwortung, där si am beschte ka gerecht ginn, wa si geschlossen a gemeinsam handelt. Fir dësem Usproch gerecht ze ginn huet de Conseil européen am Dezember 2003 déi éischt europäesch

Sécherheestsstrategie ugeholl, an där déi global Menacen analyséiert ginn, mat deene mir confrontéiert sinn, an och d'Moyene fir drop ze reagéieren. Domat huet Europa e wichtege qualitative Schrëtt a Saache gemeinsam Aussen- a Sécherheestpolitik gemaach.

Zu deene Geforen, déi hei analyséiert goufen, gehéieren den Terrorismus, d'Verbredung vu Massevernichtungswaffen, regional Konflikter uechter d'Welt mat hiren direkten an indirekten Auswierkungen op Europa, d'organiséiert Kriminalitéit.

D'Äntwert op dës Gefore gesi mir an engem wierksame Multilateralismus an an enger aktiver a kohärenter europäescher Aussepolitik, déi och iwwert déi ganz Palette vu Moyene verfügt fir hiren Ambitioune gerecht ze ginn.

### **Den Zentrum vun der Lëtzebuerger Aussepolitik läit an Europa**

Fir ons läit den Zentrum vun där noutwenneger internationaler Kooperatioun an Europa, an d'Europäesch Unioun ass a bleift d'Häerzstück vun onser Aussepolitik. Et ass bannent der Unioun wou mir ons Aussepolitik festleeën an et ass duerch d'Unioun wou mir ons d'Moyenen an dat Gewicht ginn, fir ons Virstellungen ze realiséieren.

Fir ons a fir d'Unioun ass déi transatlantesch Relatioun en Haaptelement vun der internationaler Stabilitéit a si dréit wesentlech zur Stärkt vun der internationaler Communautéit bäi. D'Solidaritéit an der NATO ass dobäi fir ons de besonneschen Ausdrock vun dëser staarker Relatioun. Duerfir begrësse mir datt, niift dem Élargissement vun der Unioun, mat dem Élargissement vun der NATO och d'Sécherheestsstruktur an Europa konnt compléiert ginn.

### **D'Unioun 9 Méint virun onser Présidence**

Wa mir haut, 9 Méint virun onser Présidence, den Zoustand vun der Europäescher Unioun analyséieren, dann ergëtt sech keen eenheetlecht Bild.

Fir d'aller éischt stellt si emol eng formidabel Réussite duer. 450 Milliounen Mënschen, déi d'Divisiounen vun der Vergaangenheet iwwerwonnen hunn an déi den Idealer vu Fräiheet, Toleranz a Bridderlechkeet eng nei Dimensioun ginn. Mir kënnen ons eng Welt ouni d'Europäesch Unioun net méi virstellen, grad wéi e Konflikt tëscht de Membere vun der Unioun keng Optioun méi duerstelt. Dëse Succès baut och op

ökonomesch, monetär a kommerziell Stärkt op. De gemeinsame Maart generéiert ëmmerhin / vum weltwäite Bruttosozialprodukt an ons gemeinsam Währung, den Euro, huet sech nieft dem Dollar als déi 2te global Währung fest etabléiert.

Eng Unioun aus 25 Länner, mat deem Gewiicht, muss zwangsleefeg e globalen Acteur sinn, dee bereet ass och Verantwortung fir déi global Froen ze iwwerhuelen, vun der Organisatioun vum internationalen Handel iwwert d'Ëmwelt an d'Mënscherechter bis bei d'Sécherheet.

An dach weist et sech, datt d'Unioun grad am Domaine vum gemeinsamen Oprieden no baussen nach net déi Geschlossenheet erreicht huet, déi hir géif erlaben de volle Potential vun hire Méiglechkeeten ze gebrauchen.

Ons Divisioun iwwert den Irak viru genee engem Joer ass d'Illustratioun vun dëser Tatsaach. Europa weist eng Rei vun Hésitatiounen op, wann et drop ukënnt ons gemeinsam Interessé geschlossen no baussen ze verrieden an eng gemeinsam europäesch Aussen- a Sécherheitspolitik ze definéieren.

Si mer awer éierlech an onsem Jugement. Dës aktuell Schwächt vun der Unioun dierf ons eigentlech net iwwerraschen. Europa huet sech d'Moyene vun enger europäescher Aussepolitik op Anhéicht mat den Erausforderungen nach net ginn. Et feelt ons méi wéi eng Kéier um politesche Wëllen, och un den adequate Moyenen an och nach u verbesserte Strukturen, fir dës gemeinsam europäesch Aussepolitik an eng gemeinsam europäesch Sécherheits- a Verdeedegungspolitik kohärent a konsequent ëmzesetzen.

An dach: d'Expéienz vum Irakkrich huet wesentlech dozou bäigedroen, datt bannent der Unioun eng Reflexioun ugefaangen huet, där hir Wichtigkeet een net ënnerschätze sollt. E gemeinsam Nodenken iwwert ons Intérëten als Europäer huet agesat op Gronn vun onse Wäerter an Zieler an och de Moyene fir si ze errechen. Déi Sécherheitsstrategie, déi doraus entstanen ass, gëtt schrëttweis konkretiséiert duerch europäesch Aktiounspläng zu de Massevernichtungswaffen, zum Terrorismus oder och zu Bosnien.

Fir awer dat neit Denke konkret ëmzesetzen, brauche mir déi richteg Strukturen. Et ass esou wéi mir déi gemeinsam Initiativ déi Frankräich, Däitschland,

d'Belsch a mir den 29. Abrëll geholl hu verstinn, an déi drop erausleeft der Unioun eng kloer Verteidigungsstruktur an e bessere Kader fir d'Zesummenaarbecht vun all de Länner vun der Europäescher Unioun a mat der NATO ze ginn.

### D'CIIG an d'Konstitutioun

Zu deem duerchwuessene Bild dat d'Unioun am Moment gëtt gehéiert och, datt de Conseil européen vum leschten Dezember et net fäerdeg bruecht huet sech op den Text vun enger éischer Konstitutioun ze eenegen.

Fir et nach eng Kéier kloer ze soen : Mir gesinn an enger europäescher Verfassung e Moyen deen et ons erlaabt Europa méi staark a méi kohärent ze maachen. Mir bedauern duerfir dat Resultat a si gewëllt zesumme mat onse Partner alles drunzesetzen, fir datt nach virum Enn vun dësem Joer eng definitiv Eenegung kann erzielt ginn.

Ech wëll duerfir déi Onméiglechkeet vun de Staats- a Regierungschefen sech op e Konsens ze eenegen, dee fir all Participanten acceptabel gewiescht wier, net als Kris vun Europa, an och net als Kris fir Europa gesinn.

Ech verstinn de Conseil européen vum Dezember éischer als e verpasste Rendez-Vous, dee mir esou séier wéi meiglech sollen nohuelen.

An enger Kris wäre mir eréischt dann, wann d'Unioun elo net méi handlungsfähig wier. Dat ass awer net de Fall. D'Unioun funktionnéiert weider op der Base vun deenen Dispositiounen, déi mir zu Nice ausgehandelt hunn, ebe just fir deen Élargissement ze erméiglechen an d'Transitioun vum Mee 2004 ze assuréieren.

Wann et nach sollt e Beweis brauchen, datt d'Handlungsfähigkeet vun der Unioun net direkt a Fro gestalt ass, da gëtt deen erbruecht duerch d'Tatsaach, datt de Projet, dee vum Konvent ausgeschafft gouf - an deen d'Base vun den Aarbechte vun der CIIG duerstellt - virgesäit, datt déi wesentlech institutionnel Dispositiounen vum Traité vun Nice souwisou nach bis d'Joer 2009 a Kraaft bleiwe sollen. Dat betrëfft notamment d'Kompositioun vun der Kommissioun, d'Ofstëmmungsregelen am Conseil an d'Kompositioun vum Europaparlament.

Fir mech kënnt et drop un, datt mir mat der Konstitutioun eng Reform en profondeur vun der

Unioun maachen, eng Reform déi ons erlaabt de Chantier vun den institutionnelle Modifikatiounen duerno fir eng länger Zäit rouen ze loossen.

Déi iresch Présidence huet deen Dossier opgegraff a wäert um nächste Conseil européen en éischten État des lieux presentéieren op Gronn vun deene Consultatiounen déi si am Moment féiert.

Et ass nun awer emol esou, datt bei enger Regierungskonferenz näischt entscheet ass bis alles entscheet ass. E generelle Konsens, wéi deen, deen de President vum Konvent um Enn vun deem senger Missioun festgestallt huet, geet net duer. Mir brauchen an der CIG den definitiven Accord vun allen Delegatiounen, vun alle Länner, op engem präzisen Text, an dat zu alle Propositioune.

Ons Kooperatioun am Kader vu Benelux, op déi ech wéi Dir wësst, zanter datt ech Minister sinn, grouse Wäert leeën, huet gutt geklappt, sou datt mir mat deem Resultat, sou wéi et sech no dem Enn vum Konvent a während dem Konklave zou Neapel ofgezeechent huet, am groussen a ganzen zefridde si kënnen.

#### Ons Positiounen an der CIG an zur Konstitutioun

Dir kennt d'Positioune souwuel am Konvent wéi och bei der Regierungskonferenz, well ech dofir gesuert hunn, datt d'Chamber ëmmer iwwert d'Aarbechte vun der CIG informéiert war. Loosst mech se kuerz rappelléieren.

Wat ons Verrieder am Europa Parlament ubelaangt, sou ware mir ons jo eens, drop ze halen, datt hir Zuel sollt onverännert bleiwen.

Wat d'Kompositioun vun der Kommissioun ugeet, hu mir ons zesumme mat de Partner aus dem Benelux drop géeneegt fir à terme eng reduzéiert Kommissioun ze acceptéieren ënnert der Konditioun, datt et zu enger egalitärer Rotatioun tëscht alle Länner kënnt. De Modell dee mir - no enger Iwwergangsfrist - matdroe kéinten, kënnt esou ausgesinn, datt e Land während 2 Perioden an der Kommissioun vertrueden ass, fir dann eng Kéier ze pausen.

Méi wichteg wéi d'Zuel vun de Kommissairen ass fir ons awer, datt an dësem Gremium, dat net den nationalen Interessen, mä dem bien commun verpflichtet ass, voll a ganz d'Gläichheet vun alle Memberlänner respektéiert gëtt, an datt d'Kommissioun hir wichteg Roll am institutionellen Opbau vun der Unioun spille kann. Dat heescht: d'Kommissioun muss déi Plaz

sinn a bleiwen, wou de generellen Intérêt vun der Unioun définéiert gëtt, an net déi Plaz, wou national Positioune vun deenen eenzelne Kommissaire vertritt ginn.

D'Méthode communautaire, dat heescht déi prinzipiell Gläichheet vun alle Memberlänner an d'Sichen no Léisungen, déi op engem allgemenge Kompromiss opbauen, grad wéi d'Kollegialitéit vun der Kommissioun sti fir ons net zur Dispositioun.

Vun dësem Organisations- a Funktionsprinzip däerf d'Kommissioun net ofwäichen. Dës Elementer sinn e konstitutiven Deel vun acquis communautaire grad wéi vum Succès a vun der breeder Akzeptanz vun der europäescher Integratioun.

De Conseil ass a bleift domat fir ons déi Plaz wou déi gemeinsam Décisioune falen a wou och dem Émstand Rechnung gedroe gëtt, datt d'Unioun en Zesummeschloss vu 25 Länner ass, déi ganz enk zesummeschaffen a gemeinsam Zieler verfolge.

Wat d'Présidence vum Conseil vun der Unioun ugeet, bleiwe mir bei onser prinzipieller Haltung, datt all Länner musse gläichermoossen dës Aufgab iwwerhuelen. Mir verstinn awer och déi Bestriewungen, déi drop erauslafen, fir net engem eenzege Land déi komplett Charge ze iwwerloossen. Dat huet wuel deen Nodeel, datt d'Visibilitéit fir deen Eenzelne manner grouss ass, an och datt de System engem Aussestehenden net méi esou liicht ze vermëttelen ass, wéi déi Rotatioun am Rhythmus vun de 6 Méint, déi mir elo kennen.

Mä, an deem Moos wou d'Aarbechtsbelaaschtung mat der Erweiterung wiisst, ass et ze verstoen, datt ee sech dës Laascht ënnert verschiddene Länner deelt. Op dat elo 3 Länner sinn, déi sech d'Aarbecht während 18 Méint oder engem Joer deelen, doriwwer wäerte mir nach diskutéieren.

D'Konsequenz dovun ass natierlech, datt d'Présidence vum Conseil européen och muss iwwerduecht ginn an do kenne mir d'Wichtigkeet, déi eng Réi vu Länner der Stabilitéit vun enger Présidence iwwert eng Zäit vun 2 an en halleft Joer renouvelable bäimossen. Als Benelux hu mir ons et schwéier gedoen ons domat unzefrënnen, an ons Akzeptanz hängt schlussendlech vun der Definitioun vum Rôle a vun de Kompetenzen vun dëser Presidentschaft of.

Wat elo den Débat iwwert den europäeschen Ausseminister ugeet, sou hu mir ëmmer erëm kloer gemaach, datt mir eng Fonctioun "à double chapeau"

gesinn, wou hien à la fois Commissaire responsable fir d'Relations extérieures wär an als Member vum Conseil géif d'Reunioune vun den Ausseministere presidéieren a hir Décisiounen och géif ausféieren. Mir gesinn an dëser Propose d'Méiglechkeet déi zwee Intervenanten an der gemeinsamer europäescher Aussepolitik, d'Kommissioun an de Conseil, ënnert engem Hut ze vereenegen an déi gréisst méiglech Kohärenz a Wierkungsméiglechkeet bei onsem gemeinsamen Optrieden no baussen ze garantéieren. Anescht ausgedréckt : den europäeschen Ausseminister huet all Instrumenter zu senger Verfügung, déi hie brauch fir och op eng efficace a kohärent Manéier ons gemeinsam Positionen dobaussen an no baussen ze verrieden.

Donieft wëlle mir och, datt d'Instrument vun de Coopérations renforcées, eng Iddi déi och op Dränge vum Benelux Agang an den Traité vun Nice fonnt huet, als eng Méiglechkeet an der neier Konstitioun virgesi bleift fir d'Zesummenaarbecht vun integratiounswëllege Länner bannend de Strukture vun der Unioun ze organiséieren. Deemols wéi haut leeë mir awer e staarkt Gewiicht drop, datt dës Kooperatioun muss op si fir all déi aner Länner, dat bedeit, datt keen dāerf ausgeschloss ginn, an dat heescht och, datt dës Kooperatioun bannent de Strukturen a mat de Regele vun der Unioun muss funktionnéieren. Dat ass eng besser Äntwert op d'Tatsaach, datt eng Unioun vu 25 Länner, mat verschiddeenen Entwécklungsstadien konfrontéiert ass, wéi d'Äntwert vum Kerneuropa. Eng Léisung baussent dem Kader vun der Unioun géif als Schwächung vun Europa ugesi ginn, an dat an enger Zäit, wou d'Europäer a villäicht och d'Welt éischter eng gutt Dose vu "méi Europa" kéinte brauchen.

D'Défense kënnt ee vun deenen Domainer sinn, wou op Grond vu klore Critèrë verschidde Länner e weidere Schrëtt an der Integratioun maachen. Dës strukturéiert Kooperatioun an dësem besonnesch sensiblen, awer och wichtege Domaine, sollt méiglechst schnell an d'Weeër geleet ginn. Si huet och schon Agang fonnt an de Projet vum Text vun der Konstitioun, wéi deen elo virgesinn ass.

Eng vun onse grouse Suergen, wann et elo heescht den Text vun der Konstitioun ze finaliséieren, wäert awer och sinn déi alldeeglech Handlungsfähegkeet vun enger Unioun mat 25 a méi Memberen ze garantéieren. Genee dat kënne mir errechen mat dem

Projet vun der duebler Majoritéit, sou wéi dës Iddi och am Projet vum Konvent ageschriwwen ass.

Mir wëllen, datt Europa zu engem einfache System fënnt, fir op eng transparent a verständlech, virun allem awer op eng demokratesch Manéier Décisiounen ze huelen. Eng Manéier, déi och där duebeler Natur vun der Unioun gerecht gëtt, déi souwuel aus Länner wéi aus Bierger besteet.

Dee Model, deen zu Nice decidéiert ginn ass, ass geprägt vun der Suerg, Décisioune kënnen ze blokéieren. D'Essenz vum Zesummeschaffen an der Unioun kann awer net déi sinn, fir Décisioune liicht ze verhënneren.

Mir begrëssen et deemno wann all Efforten ënnerholl ginn, fir de komplizéierten Décisiounsmechanismus vun Nice ze reforméieren. Do war zeréckgehal ginn, datt fir eng Décisioun mat qualifizierter Majoritéit ze huelen, een 72% vun de Stëmme am Conseil, d'Majoritéit vun de Memberstaaten a wann drop gehale gëtt, als Kontroll, och nach 62% vun der Populatioun vun der Unioun brauch.

D'Propositoun vum Konvent mam Prinzip vun der duebler Majoritéit zielt drop hi fir d'Blocageméiglechkeeten ze reduzéieren. Dat éischt Element an dësem System, d'Majoritéit vun de Länner, ënnersträicht d'Gläichberechtigung vun alle Memberstaaten. All Member an der Unioun huet dobäi eng Stëmm. Dat zweet Element, d'Majoritéit vun de Bierger vun der Unioun baséiert op dem Grondprinzip vun all Demokratie: datt all Bierger zielt. D'Kombinatioun vun dësen 2 Elementer gëtt dann och den tatsächleche Charakter vun der Unioun erëm, eng Unioun vu Memberlänner awer och eng Unioun vun europäesche Bierger.

Wat elo d'Resultater vun de Verhandlungen ugeet, sou géifen ir et begrësse wann déi Fortschrëtt, déi sech um Niveau vun dem "vote à majorité qualifiée" ofzeechnen an den Domainer vun der Justice an den Affaires intérieures kënnten akzeptéiert ginn.

An den Artikelen iwwert d'Fiscalitéit an d'Sécurité sociale wäerte mir alles dru setzen, datt hei déi noutwenneg Klorheet entsteet. Sou wéi d'Diskussiounen bis elo an dësem Domaine verlaf sinn, musse mir dovun ausgoen, datt dës Beräich och an der Zukunft net wäert en bloc de Regele vun der Majoritéit qualifiée ënnerleien, mä op manst, wat d'Décisiounen am Domaine vun de Steieren an der

Sécurité sociale concernéiert, an der Unanimitéit bleiwen.

Doranner muss een awer net onbedéngt e Réckschlag gesinn. Vill Fortschrëtter op schwieregen Dossiere konnte mir erreechen, och mat - a vläicht souguer wéinst - der Unanimitéit. Si huet ons forcéiert dee Kompromëss ze sichen, dee fir jiddereen akzeptabel war. Ech wëllt hei nëmmen drun erënneren, datt d'Unanimitéit ons net dru gehënnert huet, eng Directive iwwert d'Fiskalitéit vun den Zënsen ze négociéieren an ze stëmmen, ouni datt d'Unioun als Ganzt oder eenzel Memberstaaten dobäi verléieren.

#### Déi europäesch Aussen- a Sécherheetspolitik

Wann ech virdru sot, datt mir alles géifen drusetze fir déi europäesch Aussen-, Sécherheets- a Verteidigungspolitik mat Liewen ze fëllen, da well méi eng staark Integratioun an dësen Domainer an onsem direkten Intérêt läit. Als Partner an der Unioun war et nach ëmmer ons Ambitioun e Pionnier vun der europäescher Integratioun ze sinn. Et gétt fir Lëtzebuerg keng Alternativ zu enger Plaz am Häerz vun deene Länner, déi aus dem Schuman senger Visioun vun enger "Communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes" wëllen eng geliefte Wierklechkeet maachen. D'Moyenen dofir sinn och schonns am Préambule vum éischten europäeschen Traité genannt "des institutions capables d'orienter un destin désormais partagé".

Mir huelen weiderhin dësen Optrag ganz eescht. Mir waren ëmmer ënnert deene Länner, déi sech fonnt hunn, fir den Ustouss zu méi enger enker Kooperatioun ze ginn. Dat war sou a Währungsfroen, eng Entwécklung, déi ons bei den Euro gefouert huet oder bei der fréier Circulatioun an dem Vertrag vu Schengen. Dat war och elo rezent de Fall, den 29. Abrëll d'lescht Joer, wéi mir zesumme mat onsen Noper, Frankräich, Däitschland an der Belsch, de Virschlag fir eng europäesch Zesummenaarbecht am Domaine vun der militärescher Kooperatioun an der Sécherheets- a Verteidigungspolitik gemaach hunn. Eng Kooperatioun bei där, - sou gesi mir d'Entwécklung, - sech all d'Länner aus der Unioun sollen erëmfannen. Vill ass an där Richtung och scho geschitt, souwuel um leschte Conseil européen wat de Quartier Général opérationnel ugeet, wéi och an de Propositione vun

der CIG am Domaine vun der Sécherheets- a Verteidigungspolitik.

#### Den Acquis vun der Aussen- a Sécherheetspolitik

Mir sti weider voll a ganz zu deenen Engagementer déi mir 1999 am Regierungsprogramm geholl hunn, wou mir als Äntwert op déi verännert Situatioun soten "le développement d'une véritable politique de sécurité et de défense européenne dans le cadre de l'Alliance atlantique apparaît comme une nécessité".

Mir bleiwe vun der Richtigkeet vun dëser Approche iwwerzeegt.

Mir sinn der Meenung, datt mir fir onser globaler Responsabilitéit nozekommen, all déi zivil Aspekter vu Krisemanagment a Préventioun verstärken mussen. Mä, dat geet net duer. Mir wëllen, datt d'Unioun och an der Lag ass hir Responsabilitéit voll a ganz ze iwwerhuelen, dat bedeit am Endeffekt, - wann all aner Moyenen épuiséiert sinn - och duerch d'Agräife mat eegene militäresche Mëttelen, wann et heescht Konflikter verhënneren a Krisen entschärfen.

Mir hunn an dësem Domaine an deene Joren déi hannert ons leie vill gelescht an eng ganz Rei vu Succësen a Fortschrëtter enregistréiert.

Zanter datt 1999 den Traité vun Amsterdam a Kraaft getratt ass, deen an sengen Artikelen 11 bis 28 d'Portée an d'Moyene vun enger gemeinsamer europäescher Aussen- a Sécherheetspolitik définéiert, huet d'Unioun d'Méiglechkeet fir an dësem Beräich aktiv ze ginn, mat engem besonnesche Gewiicht bei der Préventioun vu Konflikter. Nom Conseil vu Köln am Juni 1999, bei deem d'Missioun vu Krisegestioun a vun dem Maintien an dem Rétablissement vum Fridden am Méttelpunkt stoungen, ass dësen Usaz konkretiséiert ginn, andeems fir d'éischt eng Force de réaction rapide vu 60 000 Mann opgestallt gouf, déi kënn am Eeschtfall agräifen ouni Préjudice op méiglech Aktiounen vu Säit vun der NATO. Doduerch huet ons gemeinsam Aussen- a Sécherheetspolitik eng wichteg operationnel Dimensioun krit.

De Conseil vun Nice huet déi nei permanent militäresch a politesch Strukture crééiert fir de politesche Contrôle an déi noutwenneg Koordinatioun vun den Operatiounen ze garantéieren, haaptsächlech de Comité politique et de sécurité an de Comité militaire.

Am Dezember 2002 zu Kopenhagen konnten déi Arrangementen getraff ginn, déi d'geregelt

Zesummeschaffe vun Europäescher Unioun an NATO klären am Fall vun engem Asaz mat Réckgrëff op d'Moyene vun der NATO. Domat sinn déi sougenannte "Berlin+ Arrangementen" a Kraaft getrueden an d'Unioun huet d'Méiglechkeet kritt fir eege Missiounen duerchzeféieren wéi z.B a Mazedonien oder um Enn vun dësem Joer a Bosnien.

Zou Feira hate mir virdu schon en Accord fonnt fir déi zivil Aspekter vun der Krisegestioun ze strukturéieren. Hei hunn d'Länner vun der Unioun sech engagéiert fir zesumme 5 000 Polizisten fir international Missiounen bereet ze stellen, grad wéi och en Accord konnt getraff gi fir de Rechtsstat, d'Verwaltungskapacitäten an d'Protectioun vun den Zivilisten am Kader vu sou Missiounen ze verstärken.

Ech erënneren un dës Évolutioun, well ons doraus - als Unioun an als Lëtzebuerg - och nei Verpflichtungen an nei Aufgaben erwuessen, déi mir eescht huele mussen a fir déi mir ons fir d'Zukunft verbessert Moyene gi mussen.

Onsen Engagement hu mir bewisen duerch ons Participatioun un deene Missiounen, déi d'Unioun als Suite vun dësen Décisiounen ugaangen ass, wéi zum Beispill déi éischt europäesch Police-Missioun Enn 2002 a Bosnien-Herzegovina oder och d'Reprise vun der NATO's Operatioun am Fréijoer 2003 a Mazedonien.

Fir ons op déi verännert Aufgabestellung anzustellen, déi sech deemols schon ofgezeechent huet, hu mir bei der Regierungsbildung décidéiert d'Verteidigung an d'Arméi, an den Ausseministère ze intégréieren. Eng Décisioun, déi sech als richteg erweisen huet an ons eng méi global a kohärent Approche an enger Rei vu Krisegéigenden erméiglecht huet.

Sou huet ons Arméi am Kader vun enger belsch-Lëtzebuurger Unitéit un alle Friddensmissiounen um Balkan deelgeholl a mir si mat engem Peloton zanter 1999 am Kosovo, fir do matzehëllefen déi noutwenneg Stabilitéit ze assuréieren. Wéi schwéier dat ass, hunn déi lescht Deeg ons gewisen.

Och un enger Rei vu multinationale Policemissiounen an der Region si mir bedeelegt, wat beweist, datt fir d'Stabilitéit an dëser, fir ganz Europa sou wichteger Géigend, op ënnerschiddlech Instrumenter muss zeréckgegraff ginn.

Zanter August 2003 sinn ënnert deenen Zaldoten, déi d'Sécherheet vum Flughafen zu Kabul garantéieren och 10 Lëtzebuurger, an zesumme mat hire belsche

Kollege schaffen zanter dem leschte Joer och 2 Démineuren a Kambodscha. Déi europäesch Friddensmissioun am Congo hu mir matgeholfel finanzéieren, grad wéi mir finanziell a mat Formateuren hëllefen d'Police vu Kinshasa op hir Aufgabe virzebereeden an eng eege Brigade fir de Maintien de la Paix op d'Been ze stellen.

Dat sinn alles éischt gemeinsam Erfolger, déi mir opweise kënnen an un Hand vun deene mir ënner Beweis stellen, datt mir gewëllt sinn onsen Deel bäizedroen zu Stabilitéit a Sécherheet baussent Europa - en Asaz, deen awer och direkt positiv Répercussiounen heiheem huet, well mir dozou bäidroe méiglech Problemer schonns do ze entschäerfen, wou si entstoe kënnen.

Op dës Manéier affirméiere mir ons Glaubwürdegkeet als vollwäertege Member an der Unioun, an d'Unioun stellt hiren Engagement an hir valeur ajoutée als Produzent vun Stabilitéit a Sécherheet ënnert Beweis.

### **En eenegt a staarkt Europa ass an onsem Interessi**

E méi eenegt Europa, en Europa dat duerch dës Eenegkeet och méi staark ass, läit an onsen ueeregensten Interessen.

Vum Juni dëst Joer un als Member an der Troïka, a besonnesch duerno am 1te Semester d'nächst Joer als Présidence, wäerte mir dësen Usproch als Riichtschnouer vun onsem Engagement huelen.

Dat Europa dat ons virschwieft, ass keent vun enger traditioneller Grande-Puissance, wou mir géife probéieren iergend eng Form vun Hegemonie unzestriewen. Ons Aspiratioun ass déi vun engem partnerschaftlechen Europa, dat net e rouegen Observateur vun enger Welt am Émbroch, mä en engagéierten Acteur op der internationaler Szene ass. En Acteur, deen eescht geholl gëtt an dee gewëllt ass seng Intérëten duerchzesetzen, a sech duerfir déi noutwenneg Moyene gëtt.

No der Experienz vum Kale Krich an der Divisioun vun onsem Kontinent, wëllen ons Bierger weder en Europa - nach eng Welt - déi duerch e Broch oder eng Séparatioun charakteriséiert wier. Si verlaangen no engem Europa, dat endlech an all senge Komponenten zesumme wüsst, datt d'Léieren aus senger Geschicht gezunn huet, an aktiv fir seng Wäertvirstellungen an Idealer antrëtt. Déi grouss

Majoritéit vun den Europäer wëllen eng Unioun, déi den Équilibre tëscht Unitéit a Respekt vun der Diversitéit fonnt huet, tëscht Federalissem an nationaler Souveränitéit, an och tëscht wirtschaftlech Fortschritt a sozialem Ausgläich. Si a mir wëllen och en Europa dat méi grouss gëtt, unni datt déi staark Solidaritéit, déi mir a méi wei engem hallwe Jorhonnert opgebaut hunn dobäi ënnert d'Rieder kënnt.

Et ass nëmme en Europa vun de staarke Wäerter, dat et fäerdeg bréngt an deene Kandidatelänner, déi dësen 1te Mee nach net bäitriede kënnen, well d'Negociatiounen mat hinnen nach net ofgeschloss sinn, déi Dynamik ze stäipen, déi hinnen och an der Zukunft hëlleft déi dacks schwéier Reformen duerchzesetzen. Et ass och nëmme sou en Europa wat kann efficace Solidaritéit bewiese mat de Partner ronderëm ons.

#### **D'Préparatioun vun der Lëtzebuurger Présidence**

Sou en Europa wëlle mir mathëllefen ze festegen während der Présidence, déi elo op ons duerkënnt. Ech wëll lech net verheemlechen, datt déi Présidence, op déi mir ons elo virbereeden, fir ons eng enorm Erausfuederung duerstellt, en Défi, dee mir mat Engagement an enger beschtméiglecher Kooperatioun tëscht alle concernéierten Ministèren a Servicer an e Succès verwandele wëllen.

De Succès kënnt awer net vun eleng. Hien ass d'Resultat vun enger laanger a gudder Préparatioun, vun haarder Aarbecht an der Saach an engem "engagement sans faille" an den Dossieren.

Besonnesh Wäert hunn ech duerfir vun Ufank un op d'Kooperatioun tëscht alle Ministère geluecht, wann et drëm gaangen ass souwuel déi inhaltlech wéi och déi organisatoresch Aspekter ze koordinéieren a virbereeden. De Comité interministériel, dee mir zu dësem Zweck agesat hunn, erweist sech als déi Koordinatiounsinstanz wou déi wiesentlech Fiedem vun der Organisatioun vun alle concernéierte Ministèren a Servicer zesummelafen.

Mir sinn och am gaang déi eenzel Ministèren heiheem, ons Représentatiounen zu Bréissel an ons Ambassaden duerch eng Rei vu Chargés de Missions sou ze verstärken, datt déi zousätzlech Aarbecht, déi an der Preparatiounsphase an duerno an der Présidence op ons duerkënnt, ka gemeeschtert ginn.

Global wäerte mir op ronn 190 Chargés de Missions zeréckgräifen. Vun deene sinn der 120 am Moment schonns engagéiert, 75 fir den Ausseministère, ons Représentatiounen an Ambassaden a 45 als Renforcement fir aner Ministèren. Och wann dës Ziel elo impressionnant schéngt, musse mir ons dach Rechenschaft ofleeën, datt de personelle Kader, mat deem mir dës Présidence uginn, wäitaus méi limitéiert wäert sinn, wéi dat bei onse Partner an der Unioun de Fall ass. Dofir hunn ech och drop gehalen, den Ausseministère souwuel um Niveau vun den Technologien, wéi och vun der Organisatioun vun den Aarbechtsofleefer enger globaler Moderniséierung ze ënnerzéien.

Datt ons Présidence keng einfach wäert sinn, wësse mer elo schonn. Mir sinn eng vun den éischte Présidence vum där méi grousser Unioun mat 25 Länner, mir sinn di éischt di souwuel mat dem neigewielten Europaparlament wéi och mat där neier Kommissioun wäert zesummeschaffen. Dat sinn alles Elementer déi ons d'Aarbecht an deene 6 Méint bestëmmt net méi einfach maache wäerten.

Den Ausseministère huet dobäi eng wichteg Koordinatiounsfunktioun fir dës Présidence, mä et gëtt en Effort vun onser ganzer Regierung, onser ganzer Verwaltung. Di beschtméiglecher Kooperatioun tëscht alle Servicer an ënnert alle Regierungsmemberen wäert een entscheidende Facteur vun onser gemeinsamer Réussite sinn.

#### **D'Chantieren déi ons besonnesh beschäftegen wäerten**

Wat sinn elo déi wiesentlech Chantieren, op deene mir während onser Présidence weiderbaue wäerten?

D'Memberstate vun der Europäescher Union hu sech am Joer 2000 mam sougenannten "processus de Lisbonne" virgeholl, duerch Reformen an Investitiounen an d'Économie an och an d'Infrastrukture bis d'Joer 2010 de kompetitivste Wirtschaftsraum weltwäit ze ginn. Et ass d'Lëtzebuurger Présidence, déi an dësem Kader am Fréijoer 2005 eng Hallefzäit-Bilanz zéie muss - eng Hallefzäit-Bilanz vu deem, wat bis elo erreecht ginn ass, wat funktionnéiert a wat net. Et heescht och eng Analyse maachen an eng Diskussioun féieren, wéi mir déi Potentialer vun der europäescher Économie besser notze kënnen. Bref, eng Bilanzéierung vum Fonctionnement vum europäesche Wirtschaftsgefüge dräi Joer no der Aféierung vum Euro.

An engem Kontext vu schwachem Wuesstum an deene meeschten europäesche Länner, an notament an der Eurozone, wäert a muss et ons drëms goe Prioritéiten ze setzen a Pisten opzezeechen, wéi d'Koordinatioun vun de Wirtschaftspolitiken an Europa kéint renforcéiert ginn, fir besser strukturell a konjunkturell ekonomesch Konditiounen ze schafen an doduerch stabil Aarbechtsplazen, besser Aarbechtsbedingungen an Zukunftsperspektiven ze garantéieren.

E wichtegen Deel vun dem Exercice wäert awer och sinn, den europäesche Sozialmodell, dat Zesummespill an der Verantwortung vun alle Partner am ekonomesche Prozess als Organisationsprinzip ze erhalen an ze festegen. Mir wëllen deemno Wirtschaftswuesstum am Intérêt vum eenzelen Mënsch erreechen. Et ass net den europäesche Wee fir de Mënsch an seng Besoinen der Économie ënnerzeuerdnen, well dat op Dauer keng nohalteg Entwécklung ka sinn.

Am Kontext vun enger dynamescher Économie muss besonnesch och d'Fro gestallt ginn, wéi d'Aktioun vum Stat, duerch gutt géréiert ëffentlech Finanzen, e positiven Apport ka bréngen, fir dëst Ziel ze erreechen.

Zu deenen Dossieren déi ons an der Présidence besonnesch beschäftegen wäerten, gehéiert och, datt d'Unioun sech fir d'Joren 2007 bis 2013 realistesch Finanzperspektivë muss ginn. Dorënner verstinn ech e Finanzkader deen den Aufgaben, déi d'Unioun sech gëtt och ugepasst ass. Dës Diskussiounen déi am Ausseminister Conseil vum Februar ugefaangen hunn, riskéieren schwéier ze ginn. Eng Rei Länner hu virgeschloen de Budget vun der Unioun fir dës Period op 1% vum Bruttoinlandsprodukt festzeschreiwen. Lëtzebuerg wëll a kann dës Approche net matdroen.

De reelle Budget vun der Unioun fir d'Joer 2004 gesäit crédits de paiements an Héicht vun 99,53 Milliarden Euro vir, dat entsprécht 0,98% vum RNB vun der Unioun. Aus dëser Zuel ergëtt sech, datt ouni eng Adaptatioun vun de Moyenen, déi mir der Unioun zur Verfügung stellen, et nëmme schwéier ze envisagéieren ass, déi gemeinsam Politiken auszedehnen. De Lëtzebuurger Undeel um Budget, sou wéi en am Joer 2002 ofgeschloss gouf, louch bei 183,8 Milliounen Euro, dat waren 0,2% vun der globaler Enveloppe budgétaire.

Wat d'Finanzplanung fir d'Zukunft ugeet, wëlle mir fir d'éischt déi Aufgaben zesummen définéieren, déi

d'Unioun besser, méi effizient oder méi strukturéiert kann ugoen, wéi jidderee vun ons eleng. Wa mir da wëssen, wat mir sënnvollerwéis sollen a mussen zesummen maachen, musse mir zu enger realistischer Aschätzung vun deem Budget kommen, deen dës Missioun erfuerdert. Doduerch entstinn um Enn keng supplémentaire Käschten, well fir dës noutweneg Aufgabe ginn déi national Budgetë global ëm déi entspreichend Montante reduzéiert.

Wat awer wichteg ass, an dat gëllt souwuel op europäeschem, wéi op nationalem Niveau : déi Méttel, déi ee sech gëtt, mussen an hirem Montant un d'Héicht vun der Aufgab ugepasst sinn. Wann dës Équatioun net opgeet, heescht dat den échec virprogramméieren.

D'Finanzmoyene vun der EU sinn duerfir net einfach Käschten, mä virun allem konkret Instrumenter vir d'Ëmsetzung vun de Politiken, déi d'Union definéiert huet. Verschidde vun dësen Politiken wäerte verstärkt ginn, wéi déi nei Roll vun Europa op der internationaler Szen. Aner si méi classescher Natur, wéi déi traditionell europäesch Solidaritéit an der erweideter Unioun. Wat awer net änneren däerf ass, datt d'Méttelen un d'Aufgaben ugepasst ginn, fir datt Europa och an Zukunft handlungsfähig bleift. Um Enn vum Dag soll dobäi e Finanzkader erauskommen, an deem d'Équitéit am Traitement vun de Länner respektéiert ass. Dat sinn déi Parameteren, am Kader vun deenen déi lëtzebuergesch Présidence alles wäert drusetzen, fir datt den Accord politique iwwert dës nei Finanzperspektiven zustan kënn.

Ech gesi fir méi eng wäit Zukunft och kee Problem doranner fir deen aktuelle System vu Contributiounen aus den nationale Budgeten duerch eng entspreichend europäesch Steuer ze ersetzen. Sou e Modell hätt de Virdeel, datt jiddereen direkt gesäit, wéi vill oder wéi wéinech déi europäesch Zesummenaarbecht ons kascht a wat mir als Land an och jidder Bierger als eenzelnen dovun hunn. Et kënn dëst doniewt e Bäitrag zu méi Transparenz an zu enger Versachlechung vum Débat sinn.

Zu deenen europäeschen Dossieren, déi ons weiderhin an och duerch ons Présidence begleet wäerden, gehéiert och d'Adhésionsverhandlung mat Bulgarien a Rumänien erfollegräich ofzeschléissen, woubäi mir iwwerzeegt bleiwe vun de Vrdeeler, déi d'Approche vun de Mérites propres fir de Succès vun dësem Prozess huet. Ettass wichteg, datt fir all Kandidaten, déi nämlecht Regeln a Konditiounen gëllen an datt

déi Engagementer déi geholl goufen och agehale ginn.

Dat gëllt och a besonnesch fir d'Tierkei, déi 1999 um Sommet vun Helsinki de Statut als Kandidat zouerkannt krut. D'Phase vun den Negociatioune war dee Moment awer nach ausgesat ginn, fir der Tierkei ze erméiglechen eng Rei vu Reformen an d'Weeër ze leeden, déi et hir erlabe sollten, d'Critèrë vu Kopenhagen ze erfëllen. Grouss a wichteg Schrëtt an dës Richtung si gemaach ginn, an de Conseil vun dësem Dezember wäert, op Gronn vun dem Rapport deen d'Commissioun opstellt, décidéieren ob d'Verhandlunge kënnen ënnert onser Présidence opgeholl ginn. Mir bereeden ons op alle Fall op dës Missioun vir, a mir si prett dës Negociatioune, déi sech iwwert eng ganz Rei vu Jore wäerten erstrecken, ze lancéieren.

#### **Ons Responsabilitéit fir Entwécklung a gerechten Handel**

Dee méi starken Engagement vun der Unioun fir d'Problemer vun dëser Welt ergänzt dat Gewicht an deen Afloss deen d'Europäesch Unioun op ekonomeschem Plang huet als Marché vu 450 Milliounen Consommateuren, - bal 2 mol méi wéi d'Veereenegt Staten, 4 Mol esou grouss wéi Japan, - an och als éischten Acteur um Weltmarkt, deen ëmmerhin iwwert 20 % vun de gesamten Exporter duerstellt. Do derbäi kënnt och, datt d'Länner vun der Unioun weltwäit den éischte Partner an der Entwécklungshëllef sinn. Si stellen net manner wéi 55% vun all de Moyenen, déi weltwäit fir d'Kooperatioun zur Verfügung stinn.

An Europa an och zu Lëtzebuerg gesi mir dësen Engagement fir den Développement sécher als eng moralesch Verpflichtung. Mir gesinn dësen Effort doriwwer eraus och als eng direkt Investitioun fir méi Stabilitéit a Krisepreventioun.

Mir hunn ons Responsabilitéit geholl. Ech well an dësem Kontext just drun erënneren, datt dës Regierung tëscht dem Budget 2000 an dem Budget 2004 d'Moyenen déi fir d'Kooperatioun zur Verfügung sti vun 0,7% op 0,84% vum Revenu National Brut eropgesat huet. De rezenten Débat iwwert ons Kooperatiounspolitik huet lech et erlaabt, all Aspekter vun dëser Politik en détail ze analyséieren an ech si frou fir déi unanime Ënnerstëtzung, déi Dir der Regierung bei dëser Geleeenheet fir hir Approche ausgedréckt hutt.

Wat d'Handelspolitik an d'Verhandlunge vun der Welthandels-organisatioun uginn, wëll ech eraussträichen, datt d'Lëtzebuerger Delegatioun voll a ganz déi Positioune matgedroen huet, déi mir an der Unioun définéiert hunn, an déi drop ausgeriicht ware fir den Entwécklungslänner an hire Bedürfnisser entgéint ze kommen. Eng adequat an ausgeglachen Handelspolitik gesi mir och als ee vun de Vecteure fir déi weider Entwécklung an alle Länner ze stimuléieren. Duerfir bedauern ech et, datt et nom Duerchbroch vun Doha, zu Cancun net zu engem globalen Accord komme konnt. Am Intérêt vun alle Bedeelegten, mä besonnesch deene kleng Länner läit et, fir dat dës Negociatioune esou séier wéi méiglech ofgeschloss kënn ginn. D'Alternativ zu engem multilaterale Kader, d.h. eng ganz Rei vu bilateralen Accorden, läit sécher net an hirem Interessi.

Ech wëllt awer nach eng Kéier ënnersträichen, datt et ons net ëm d'Déregulariséierung vum Welthandel geet. Et geet ons ëm e garantéierten a besseren Zougang fir jiddereen zum Weltmarché, an ëm d'Adoptioun vun engem Kader wou national Diskriminatioun a Wettbewerbsverzerrungen keng Plaz méi fannen, wou awer Mindeststandarden am sozialen an am Ëmweltberäich gesat a respektéiert ginn.

Doraus ergëtt sech, datt an der Traditioun vu senger pluralistescher a sozialer Approche, Europa, a besonnesch d'Unioun, de Katalysator vun enger maîtresierter Globaliséierung si kann. Ech wëll, datt mir de Beweis untrieden, datt onse Sozialmodell et fäerdeg bréngt, de Bierger ze beschützen - an Europa an doriwwer eraus - ouni datt doduerch d'Dynamik vum Marché ausser Kraaft gesat gëtt.

Et ass an dëser Optik wou ech wëll, datt ons Présidence dozou bäidréit ze weisen, datt Europa vill méi ass wéi en Handelsblock. Ons Sensibilitéit fir den Équiliber vun onser Ëmwelt, onsen Engagement fir eng nohalteg Entwécklung, ginn zu engem Reflex fir eng ëmmer méi grouss Zuel vun Europäer. Donieft hëlleft ons de Reflex vun der Solidaritéit deenen Ärmsten op der Welt entgéint ze kommen. No de Konventiounen vu Yaoundé a vu Lomé ass et elo déi vu Cotonou, déi ons Kooperatioun mat de Länner aus Afrika, der Karibik an dem Pazifik strukturéiert an onsen Engagement fir e méi gerechten a méi harmoneschen Développement op partnerschaftlecher Basis dokumentéiert.

Et ass d'Europa, dat mir stärke wëllen an deem mir - am Kader vun onser Présidence - wäerten d'Prioritéit ginn.

### **Onsen Aussenhandel profitéiert vun deenen néie Mäert**

E wichtegen Aspekt vun der europäescher Integratioun stellt fir ons och den Aussenhandel duer. Als kleng an oppen Économie profitéiere mir besonnesch staark vun dem grouse Maart den d'Unioun duerstellt an och vun deenen Accorden, déi si am Numm vun alle Länner négociéiert an ofschléisst. Den Élargissement bedeit deemno och fir ons Betriber nei Méiglechkeeten ëmsou méi well déi ekonomesch Integratioun schonns virun dem effektive Bäitritt vun deenen neie Länner ugefaangen huet.

Ons Geschäftsléit an ons Exportateuren hunn net op den 1. Mee 2004 gewaart, fir sech fir déi nei Memberlänner ze interesséieren. An deene leschten 10 Joer, d.h. zanter zu Kopenhagen den Erweiterungsprozess vun der Unioun décidéiert ginn ass, sinn ons Exporter an esou wichteg Mäert wéi Polen oder d'Tschechesch Republik ëm méi wéi dausend Prozent geklommen. Zum Verglach: an der nämlecher Zäit hunn ons weltwäit Exporter sech knapps verduebelt.

D'Chancen déi d'Erweiterung vum Marché Intérieur duerch 10 nei Länner fir ons Économie mat sech bréngt sinn deemno schonn an engem fréie Stadium genotzt ginn. Si bidden awer och fir d'Zukunft nach e grouss Potential. Dat gétt besonnesch däitlech wann ee gesäit, datt mir an engem Land wéi Polen nëmmen /vun deenen Exporter comptabiliséieren wéi a Spunien, e Marché vu sensiblement der nämlecher Gréisst.

Op Gronn vun dem wirtschaftlechen awer och politesche Potential, deen an enger Verdéiwung vun de Relatiounen mat deenen neien Memberen an der Unioun läit, hunn ech an deene baal 5 Jor, déi elo hannert ons leien drop gehalen, eng ganz Rei vu Kontakter dohinner ze knäppen. Ech hunn eng Prioritéit draus gemaach all dës Länner am Kader vun offizielle Visiten a Wirtschaftsmissiounen ze besichen. Mir hunn onsen Entreprisé vun Ufank u gehollef sech op dese Marchéen ze etabléieren an de Succès gétt ons Recht an een zolite Wuesstum vun onsen Exporter ass d'Resultat. Déi lescht 4 Joer sinn ons Exporter an déi nei Memberlänner ëm 45% an d'Lut gaang, ëmmerhi méi wéi dat Duebelt vun deem wat onse

weltwäiten Aussenhandel am selwechten Zäitraum enregistréiert huet.

Doriwwer eraus hu verschiddener vun onsen Entrepreneuren hir Aktivitéiten an deem Mooss verstärkt, datt si sech sur place etabléiert hunn, fir hir Clienten besser bedingen ze kënnen.

Mä och d'Marchéé méi wäit ewech vu Lëtzebuerg si wichteg. Et ass grad an deene Länner, wou onst Land villäicht manner bekannt ass, wou d'Regierung am Kader vun offizielle Missiounen kann eng Visibilitéit bréngen, déi eng privat Entreprise soss nëmme méi schwéier géif kréien. Mir schaffen hei enk mat deene concernéierte Ministèren zesummen, fir onst Land a seng Économie an hirer Villfalt ze presentéieren. D'Industrie, de Service-Sektor an och d'Finanzplatz sinn alleguer Deel vun deem Ganzen. Dofir hu mir op deene Wirtschaftsmissiounen speziell drop opgepasst fir mat secteurielle Seminaren e Public vu Spezialisten ze erreechen. De lescht gréisser Manifestatioun an deem Stil hu mir den 3. September d'lescht Joer während dem Grand-Duc senger Visite zu Tokyo organiséiert, an ech wëll lech nëmmen zitéieren wat en englesche Banquier à propos vun dësem Evenement zu onsem Ambassadeur gesot huet: "You had more people at your event than Tony Blair". Fir präzis ze sinn, et waren der 750.

Dës Handelsmissiounen sinn awer net nëmmen eng Geleenheet fir ons Entreprisé fir lokal Kontakter ze knäppen. Si bidden och d'Chance fir eventuell Problemer op héchstem offiziellen Niveau ze beschwätzen oder och fir gemeinsam Projeten ze decidéieren, déi ouni d'Hëllef vum Stat net géifen zustan kommen. Speziell a Länner wou d'Regierung nach méi eng ferme Emprise op d'Économie huet, kann den Ausseministère onsen Entrepreneuren oft den néidegen "Coup de pouce" ginn. Ech mengen, datt d'Europa eng Méiglechkeet ass, déi mir och fir d'Zukunft solle konsequent notzen. Déi pragmatesch an direkt Aart a Weis wéi mir am Comité consultatif du Commerce extérieur mat all de Secteuren vun onser Économie zesumme schaffen, huet zanter der Reform vun dësem Comité hiren Test bestanen. De positiv Echoe vun den Entrepreneuren bestärken ons mat dëser Politik weiderzemaachen.

### Lëtzebuerg: Sëtz vun europäeschen Institutiounen.

Ee vun den Défië fir dës Regierung war et duerch eng kohärent Strategie, duerch eng dynamesch "politique du siège", d'Präsenz vun den europäeschen Institutiounen ofzesécheren, an no Méiglechkeet auszebauen. Mir Lëtzebuurger si säit 1952 e laange gemeinsame Wee mat den europäeschen Institutiounen an den europäesche Beamte gaangen. Diefir louch et mir besonnesch um Häerz d'Zukunft vu Lëtzebuerg als eng vun deenen dräi grouss villsiège vun den Institutiounen nach virum Élargissement définitif ofzesécheren. Ech sinn houfreg, datt dat ons réusséiert ass.

Eleng an deene leschten 2 Joer ass d'Zuel vun den EU Effektiver hei zu Lëtzebuerg ëm bal 1.500 Leit geklomm. Am Total sinn et der am Januar vun dësem Joer "9.391", géintiwier "7.963" virun zwee Joer. D'Effetë vum Élargissement sinn hei net abegraff. An enger Unioun vu 25 mussen mir eleng duerch den Effet vun deenen zousätzleche Recrutementen mat 12 % méi europäesche Fonctionnaires hei zu Lëtzebuerg rechnen.

D'Joer 2003 war e wichtegt Joer fir den Ausbau vu verschiddene Piliere oder "pôles d'excellence" zu Lëtzebuerg ze verstärken.

Dank engem exemplareschen a gedëllegen Asaz ass Lëtzebuerg als juristesche a quasi-juridictionnel Hauptstadt vun Europa nach eng Kéier gefestegt ginn, wéi um Europäesche Rot zu Bréissel am Dezember d'lescht Joer no laangen Traktatiounen entscheed ginn ass, datt de Sëtz vum engem zukünftigen europäeschen Parquet zu Lëtzebuerg wäert sinn. Dës Décisioun ass ganz wichteg, well si d'Interprétioun vun den historesch relevanten Décisiounen an onsem Intérêt confirméiert. Beim juristesche Volet ass och net ze vergiessen, datt déi juridictionnel Instance vun neie communautaire Brevet an d'Gericht fir déi europäesch Fonction Publique zu Lëtzebuerg installéiert wäerte ginn.

Ech hat d'lescht Joer schon d'Geleenheet fir déi grouss Linnë vum Accord mat der europäescher Kommissioun iwwert d'Zukunft vun hiren Servicer hei zu Lëtzebuerg duerzeleeën. Dësen Accord, dee muer virun engem Joer tëscht dem Commissaire Kinnock a mir ënnerschriwwen ginn ass, garantéiert, datt

d'Kommissioun an Zukunft e Minimum vun 3.400 Leit hei zu Lëtzebuerg wäert beschäftegen.

Zousätzlech zou där normaler Erhéigung vun den erweiderungsbedingte Poste wäerten also ëm déi 300 nei Poste hei zu Lëtzebuerg ausgeschriwwen ginn. Geméiss onsen Ambitiounen hu mir et bei de Verhandlungen mat der Kommissioun fäerdeg bruecht, haaptsächlech déi autonom Servicer an den Domänen vun de Finanzen an der Energie ze stäerken, an de Sprooch-Pôle auszebauen. Op dës Manéier ass et ons gelongen, souwuel qualitativ wéi och quantitativ de Standuert vu relevante Kommissiounen-Servicer hei zu Lëtzebuerg ze festegen.

Ech wäert selbstverständlech och mat där neier Kommissioun weiderhin een Aan op d'Entwécklung vum Standuert Lëtzebuerg halen a mir wäerten alles maachen, fir datt déi Verankerung vun de Kommissiounen-Servicer zu Lëtzebuerg, déi esou staark ass wéi nach ni virdrun, och fir d'Zukunft gefestegt bleift.

Wat dat europäescht Parlament betrëfft, sou kann ee soen, datt 2003 d'Joer vum "Stabilitéitspakt fir de Sëtz vum Generalsekretariat" hei zu Lëtzebuerg war. Den offizielle Besuch vum President Pat Cox am Juli hei zu Lëtzebuerg huet et ons erlaabt, fir d'éischt e politeschen Accord iwwert e ganze "paquet immobilier" fir d'EU Parlament ofzeschléissen, eng Eenegung, déi duerno an enger Réi vun Akten formaliséiert gouf. Den Accord dee mir fonnt hunn, besteet doran, datt d'Parlament d'Konrad Adenauer Gebei a seng Extensioun keeft, an déi zwee nei Tieren um Kierchbiere lount, bis datt d'Aarbechten um BAK ofgeschloss sinn. Dës "Paquet" däreft et also dem Parlament erméiglechen à terme all seng Servicer an engem Gebei ënnerzebréngen. No laangen an technesche Verhandlungen, hunn ech mam President Cox de 17ten Dezember zu Stroossbuerg den Acte de vente vum Konrad Adenauer Gebei um Kierchbiere ënnerschriwwen. Eng besser Garantie fir d'Verankerung vum Parlament hei bei ons kënnen mir net kréien.

A well mir den Erausfuederunge vun enger vun deenen 3 europäeschen Hauptstied wëlle gerecht ginn, beherrschen, niewent dem Projet vun enger zweeter Europaschoul zu Mamer, momentan déi grouss Projekte vun der Rénovatioun a vum Ausbau vum Centre de Conférences, respektiv d'Extensiounen vum europäesche Gerichtshaff, dem Rechnungshaff, dem

sougenannten "BAK" a vun der Europäescher Investitiounsbank déi dynamesch Silhouette vum Kierchbiereg.

### Conclusioun

Här President,  
Dir Dammen an Dir Hären,

Ech hunn an dëser Déclaratioun net all Aspekter an där nämlecher Déift ugeschwat a mech an der Haaptsaach op d'Europäesch Unioun konzentréiert, als de Garant vun onser Souveränitéit an de Kader an deem mir ons Aussen- an Sécherheetspolitik prioritär definéieren; dee Kader och, deen et ons erlaabt ons Intérëten an der globaliséierter Welt op eng wirksam Manéier ze verrieden an ze verteidegen.

Déi Stabilitéit an déi Sécherheet déi dëse Kader ons elo zanter méi wéi 50 Joer assuréiert, huet ons erlaabt, dee Wuelstand an déi Sécherheet - och déi sozial Sécherheet - an engem Moos ze schafen, wéi onst Land se ni virdu kannt huet.

Mä, och onst politescht Gewiicht, onsen Afloss op d'Affairë vun dëser Welt, war nach ni esou ausgeprägt an esou garantéiert wéi dat haut de Fall ass. Et ass och dat eng Entwécklung, déi mir onser engagierter Participatioun un der europäescher Unifikatioun an de multilateralen Institutiounen verdanken.

Dëse Kader ze erhalen, hien esou ze adaptéieren, datt mir als Land och weider kënne mat Zouversicht an d'Zukunft kucken - sécher ze stellen, datt Lëtzebuerg an deem méi groussen Europa, an der globaliséierter Welt, net nëmme seng Plaz behaapte kann, mä souguer nach verstärkt, ass déi éischt a wichtegst Missioun vun onser Aussepolitik, esou wéi ech se verstinn.

Dës Missioun ennersträicht och d'Bedeitung vun onser Aussepolitik op dat aldeeglecht Liewe vun all Bierger hei am Land. Déi Accorden, déi mir zesumme mat onse Partner definéieren, déi Engagementer, déi mir aginn, déi anerer huelen, setzen de Kader an deem ons Économie sech entwéckelt a compétitiv bleift.

Si stellt och de Kader an deem ons Sécherheet garantéiert ass. Eng Sécherheet, déi net méi eleng mat militäresche Mëttele kann erreecht ginn, mä déi an deem globalen Ëmfeld an deem mir liewen, vun

enger ganzer Rei vu Facteuren ofhängt an op déi mir mussen hëllefen Afloss ze huelen. Eng Sécherheet och, déi net réischt un de Grenzen vun Europa a schonns guer net op der Grenz vun onsem Land ufänkt.

Ons Stabilitéit an ons Sécherheet heiheem verteidegen, heescht ons weltwäit engagéiere fir de Respekt vun de Mënscherechter, fir Fridden, fir méi Wuelstand, fir d'Entschäerfen an d'Léise vun de Konflikter, déi ons Welt soss net zur Rou komme loosse.

Duerfir ass et wichteg, an duerfir ass et am Intérêt vun all Bierger hei zu Lëtzebuerg, datt mir ons d'Moyene ginn, fir en aktiven, en engagéierten, an domat och e respektéierte Partner an der Unioun an an der internationaler Communautéit ze sinn.

Dat si mir, wa mir onsen Deel vun der globaler Responsabilitéit iwwerhuelen, wa mir ons Solidaritéit weisen a liewen, wa mir déi Politik ëmsetzen an deem Geescht zum Duerchbroch verhëllefen, déi ech lech an dëser Déclaratioun skizzéiert hunn.

### Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'occasion de la remise du diplôme Honoris Causa de l'Académie roumaine

31 mars 2004

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Président de l'Académie,  
Excellences, Mesdames, Messieurs,

Votre décision de me conférer la distinction de Honoris Causa de l'Académie roumaine me touche profondément.

Cette distinction me fait désormais ranger en qualité de membre d'honneur étranger de votre vénérable institution dans une lignée de personnalités éminentes au prestige indiscutable.

La modestie de l'activité qui fut la mienne depuis mon accession récente à la fonction de chef d'État ne saurait mériter pareille distinction. Je me dois donc considérer, à l'image de Pierre Werner, le seul Luxembourgeois membre d'honneur de votre Académie, que votre décision est à mettre au compte de mon pays.

A l'instar de cet illustre Homme d'État, c'est à travers l'Europe et son intégration progressive à l'échelle de notre continent que nous devons d'être réunis en ces lieux marqués par le souffle de l'histoire. Une histoire longue de 135 ans au cours de laquelle nonobstant d'innombrables péripéties et avatars, l'Académie roumaine est restée la plus vive expression de l'esprit national, pour reprendre vos termes Monsieur le Président de la République.

Il est bien entendu impossible de raconter les bouleversements qui, au 19<sup>e</sup> siècle, font passer l'Europe du statut de puissance régionale à celui de puissance dominante océans et continents, propageant à travers la planète ce qu'elle pensait être la seule civilisation digne de ce nom. Il reste, et c'est là un fait incontestable, que la science européenne dans les disciplines les plus diverses se développant depuis dans une société laïque et industrielle, est devenue une source d'autorité incontestable.

Ce passé, qui ne nous sépare que de quelques décennies et auquel je me dois de rendre hommage à travers les nombreux académiciens présents dans cette salle, successeurs de ces illustres hommes de sciences, nous laisse aujourd'hui face à deux défis majeurs que je m'autorise à vous exposer brièvement:

- Force est de reconnaître que le développement des connaissances scientifiques ne peut en toute circonstance s'assimiler au progrès. De multiples interrogations d'ordre éthique, générées en particulier par les récentes technologies de la vie, nous conduisent à inventer de nouvelles relations entre l'esprit d'invention et d'entreprise et les conditions de vie dans le monde de demain. Les 135 années d'existence de cette éminente Académie ne nous ont-elles pas appris à admettre que si les vecteurs de progrès sont incontestables, elles ont été aussi créatrices de menaces redoutables à la mesure de la planète.

Ce fait a été souligné avec une grande pertinence par un illustre membre de cette Académie: je veux parler du Professeur Ilya Prigogine «Prix Nobel» disparu récemment et qui nous enseigne que «le monde où nous vivons n'a rien à voir avec cette horloge créée par Dieu qui inspire tant de confiance à ceux qui entreprennent d'obéir à la nature afin de la faire obéir». Ceci pour rappeler à mon tour que notre nature ne saurait s'identifier à un réservoir

de ressources dans lequel nous pourrions puiser sans restrictions.

L'Europe, considérée comme puissance d'où est issu l'élan qui a fait de la planète un seul monde, à la fois interdépendant et instable, se doit d'être particulièrement attentive à ce défi de l'avenir que l'on appelle désormais le «développement durable». Vaste programme certes! Mais défi à l'évidence incontournable!

- Une deuxième catégorie de réflexion que j'aimerais partager avec vous a trait à un aspect particulier de ce qu'on appelle «l'identité culturelle européenne». Dans ses mémoires publiées tout récemment, Jacques Delors met en évidence ce qui à ses yeux sont les quatre piliers de l'éducation de demain:

apprendre à connaître,  
apprendre à faire,  
apprendre à être,  
et enfin et surtout apprendre à vivre ensemble!

Pour l'ancien président de la Commission la démarche d'avenir consisterait à dépasser «le culte de l'instantané» qui empêche à la fois la mémoire du passé et la vision du futur. Au contraire, l'accent devrait aller au développement de la connaissance des autres, de leur histoire, de leurs traditions, de leur spiritualité. Il s'agit de créer en Europe un esprit nouveau grâce à la perception de nos interdépendances courantes et à une analyse partagée des risques et des défis de l'avenir. Ceci stimulerait la réalisation de projets communs et à défaut nous donnerait au moins l'assurance d'une gestion intelligente et paisible de nos inévitables différences.

N'est-ce pas là l'identification d'un défi majeur de cette nouvelle culture européenne? Une telle approche, j'en suis convaincu, nous autorise à sortir définitivement des cycles meurtriers qui jalonnent notre histoire. Créer un espace de valeurs vécues dans la diversité de nos cultures et de nos traditions: voilà mon souhait le plus ardent pour l'avenir de nos enfants!

L'Europe que nous construisons désormais ensemble doit d'abord être l'expression enrichie de nos diversités. Rien ne doit être effacé de notre histoire mouvementée y compris les périodes les plus funestes.

En coopérant pour faire fructifier l'ensemble de ces cultures et de leurs créateurs, notre Europe s'enrichira de ses spécificités et de ses dialogues.

Il est significatif que Robert Schuman, le plus illustre des Luxembourgeois et par ailleurs éminent Homme d'État français, ait exclu dès le lancement du processus d'intégration toute forme d'intervention à ce titre.

«La supranationalité ne saurait s'appliquer au domaine de la culture respectueuse de toutes les particularités».

Le mal européen, dont certains commentateurs aiment faire état, ne tient-il pas aussi à l'affirmation de nos cultures respectives tantôt dans l'offensive tantôt dans la défensive, tantôt dans une forme d'imposition tantôt dans le sentiment de sa propre décadence?

Dans le même ordre d'idées, ne devrions-nous pas au moment où notre continent cherche à se réconcilier, éviter à nos vieilles Nations l'écueil de la recherche d'une identité historique globale, introuvable car théorique qui relèverait de l'ordre des chimères? Plutôt que de courir derrière ces illusions, mettons en évidence nos lieux de mémoire, nos monuments, nos emblèmes, nos devises, nos fêtes et surtout nos régions où se sont cristallisés, par l'histoire et dans la mémoire, des pans entiers de notre identité culturelle. La rénovation de la Maison de Luxembourg à Sibiu est une illustration de cette démarche.

J'ai parlé avant-hier des précieux apports que la Roumanie ne manquera pas d'apporter à notre Europe. Ce disant j'avais à l'esprit le type spécifique de civilisation qui fait l'identité roumaine: nous savons que cette identité n'existe qu'avec la Valachie, la

Moldavie et la Transylvanie et les différents peuples qui y habitent. Bien que s'agissant en fait de pays différents, dont un chacun a gardé son identité propre, ils ont fini par nourrir ensemble, dans l'esprit de Michel le Brave, le projet d'une grande nation.

Monsieur le Président de la République,  
Monsieur le Président de l'Académie, Mesdames,  
Messieurs,

L'Union européenne devra apparaître comme un modèle de tolérance inspiré par un type de société où la pluralité des cultures loin d'être un concept théorique se révèle comme un vécu au quotidien.

Qu'il me soit permis en guise de conclusion de m'associer aux propos prêtés à l'écrivain français Paul Morand, grand connaisseur de votre pays. Ce dernier a dit: «La leçon que la Roumanie offre à l'Occident serait son adaptabilité, son indulgence, son optimisme inspiré par une traversée insouciant de l'histoire». C'est précisément cette coexistence dans la diversité et la tolérance des langues comme des mentalités qui fait de la Roumanie une référence admirable.

Je sais gré à l'Académie roumaine de veiller qu'il puisse aussi en être ainsi demain.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

La



---

CHRONOLOGIE



## Janvier

---

Signature de 7 conventions de construction: 17,3 millions d'euros pour les personnes handicapées et le secteur de la jeunesse

12 janvier 2004 110

Les moyens financiers mis en œuvre par le Gouvernement luxembourgeois pour l'aide humanitaire en Irak

12 janvier 2004 71

Visite de travail du ministre de la Coopération Charles Goerens en Namibie

12-15 janvier 2004 67

Les réactions du Premier ministre et ministre des Finances Jean-Claude Juncker face à la décision de la Commission européenne relative au pacte de stabilité

13 janvier 2004 31

Remise d'un rapport sur les effets juridiques de la double nationalité au ministre de la Justice Luc Frieden

14 janvier 2004 32

François Biltgen ouvre la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT)

14-16 janvier 2004 97

La ministre Erna Hennicot-Schoepges ouvre le colloque «Les nouvelles frontières du tourisme culturel»

16 janvier 2004 81

La ministre de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche Erna Hennicot-Schoepges lors de l'ouverture du colloque «Tourisme culturel» organisé par l'Institut européen des itinéraires culturels

16 janvier 2004 131

Visite officielle de Cyril Svoboda, ministre des Affaires étrangères de la République tchèque

19 janvier 2004 53

Luxembourg - Nicaragua: signature de la première commission de partenariat

20 janvier 2004 72

La conférence diplomatique face au défi de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union européenne en 2005

20-22 janvier 2004 33

Visite officielle du Premier ministre Jean-Claude Juncker en République de Chypre et en République de Slovénie 25-28 janvier 2004	8	86 soldats volontaires, dont 17 non-Luxembourgeois, enrôlés dans l'armée 11 février 2004	82
Les entreprises et les technologies de l'information et de la communication en 2003: tassement quantitatif et amélioration qualitative 26 janvier 2004	98	Visite de Mark Malloch Brown, administrateur du PNUD: signature de deux accords de coopération 12 février 2004	73
		Discours de remerciement de Jean-Claude Juncker, lauréat du prix Heinrich Brauns 2004 14 février 2004	132
		Inauguration du Centre de documentation pédagogique et de formation continue (CDPFC) 16 février 2004	86
		Visite officielle de Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères, au Vietnam 16-19 février 2004	56
Signature d'une convention entre le ministère des Affaires étrangères et l'IEAP relative à des projets bilatéraux en faveur de six pays d'Europe centrale et orientale 2 février 2004	55	Déclaration sur la politique de coopération et d'action humanitaire 17 février 2004	34
Visite officielle au Luxembourg du commissaire aux droits de l'homme, Alvaro Gil-Robles 2-3 février 2004	54	Déclaration sur la politique de coopération au développement 17 février 2004	136
Réduction des émissions de polluants atmosphériques: il y a encore des efforts à fournir 3 février 2004	87	Rencontre Luc Frieden - Frits Bolkestein au sujet de la place financière 19 février 2004	95
Rencontre Lydie Polfer - Abdullah Gül, ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie 5 février 2004	56	Visite du ministre des Affaires étrangères de la République de Croatie, Miomir Zuzul 24 février 2004	59
<i>Safer Internet Day</i> : journée de sensibilisation aux défis et dangers d'Internet 6 février 2004	99	Visite de Gérard Longuet, président du Conseil régional de Lorraine 25 février 2004	43
Nouvelles lignes directrices pour une politique de la jeunesse 7 février 2004	90	Bilan des accidents de la circulation en 2003 26 février 2004	103
Selon le STATEC, nombre d'indicateurs économiques sont orientés de nouveau à la hausse. 9 février 2004	83	Le Premier ministre Jean-Claude Juncker en visite officielle à Paris 26-27 février 2004	16
<i>eGovernment benchmarking</i> : le Luxembourg réduit son retard 9 février 2004	101	Discours sur l'avenir de l'Europe prononcé par le Premier ministre Jean-Claude Juncker à l'Institut français des Relations internationales (IFRI) à Paris 26 février 2004	148
Cérémonie de lancement de l'Année européenne de l'éducation par le sport (AEES) 11 février 2004	84		

## Mars

Visite officielle de Jaap De Hoop Scheffer, secrétaire général de l'OTAN 1 <sup>er</sup> mars 2004	60	Visite officielle du Premier ministre de la République de Bulgarie, Siméon de Saxe-Cobourg Gotha 10 mars 2004	46
La ministre Erna Hennicot-Schoepges au premier «Forum de Schengen» 1 <sup>er</sup> mars 2004	87	Les dossiers européens à l'ordre du jour de la visite officielle au Luxembourg du Premier ministre de Finlande 11 mars 2004	47
Ouverture du premier «Forum de Schengen» par la ministre Erna Hennicot-Schoepges 1 <sup>er</sup> mars 2004	157	Jean-Claude Juncker: «Je veux rester Premier ministre au Luxembourg» 12 mars 2004	49
Participation de Fernand Boden aux «Assises de la Francophonie économique» à Paris 1-2 mars 2004	66	Concept intégré du développement spatial et des transports: rompre avec le principe des chemins longs 15 mars 2004	105
Charles Goerens et Eugène Berger au Conseil des ministres de l'Environnement 2 mars 2004	88	Conférence ministérielle au sujet de l'initiative ESTHER au Luxembourg: un réseau de solidarité hospitalière pour lutter contre le sida 15 mars 2004	77
Rencontre entre le président en exercice du Conseil européen Bertie Ahern et le Premier ministre Jean-Claude Juncker 2 mars 2004	44	Le ministre des Affaires étrangères Lydie Polfer à la commission des droits de l'homme 15-16 mars 2004	64
Visite de Erhard Busek, coordinateur spécial du pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est 3 mars 2004	62	Discours du ministre des Affaires étrangères, Lydie Polfer, devant la commission des droits de l'homme des Nations unies 16 mars 2004	161
Signature de deux mémorandums avec le PAM et le UNHCR: répondre aux cris de détresse des plus démunis 4 mars 2004	74	Le ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire, Charles Goerens en Israël et dans les Territoires palestiniens 16-18 mars 2004	78
Visite de travail de Milo Djukanovic, Premier ministre de la République du Monténégro 4 mars 2004	44	Présentation des nouveaux présidents de trois Fonds publics 17 mars 2004	112
Commission de partenariat Luxembourg - Burkina Faso: une coopération fructueuse qui répond aux besoins de la population burkinabé 8-9 mars 2004	75	Présentation du rapport final du projet «Streetwork - les jeunes dans la ville» 17 mars 2004	91
Visite de travail de la cheffe du département fédéral des Affaires étrangères suisse, Micheline Calmy-Rey: le Luxembourg appuie la Suisse dans les négociations avec l'UE 9 mars 2004	63	S.A.R. le Grand-Duc visite le chantier de la Ligne à Grande Vitesse Est européenne 17 mars 2004	107
Henri Grethen au Conseil «Transports, Télécommunications et Energie» 9 mars 2004	104	Le protocole de Kyoto à l'ordre du jour du Comité de coordination tripartite: privilégier la voie des efforts domestiques 22 mars 2004	89

Déclaration de politique étrangère de Madame Lydie Polfer, ministre des Affaires étrangères 23 mars 2004	36
Déclaration de politique étrangère 2004 du ministre des Affaires étrangères, Mme Lydie Polfer devant la Chambre des députés à Luxembourg 23 mars 2004	163
Jean-Claude Juncker: «Il n'y aura pas de licenciements chez Arcelor» 23 mars 2004	84
Aide épargne-logement et programme de construction de logements subventionnés: «Faciliter l'accès à la propriété» 25 mars 2004	95
Jean-Claude Juncker et Lydie Polfer au 3 <sup>e</sup> sommet Benelux - Visegrad 25 mars 2004	49
Conseil européen 25-26 mars 2004	36
Visite d'Etat de LL.AA.RR. le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en Roumanie 29-31 mars 2004	22
Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'occasion de la remise du diplôme Honoris Causa de l'Académie Roumaine 31 mars 2004	178
Nouvelles dispositions relatives à la procédure d'asile: améliorer l'efficacité de la procédure tout en respectant les droits de l'homme 31 mars 2004	39
Lydie Polfer à la conférence internationale sur l'Afghanistan à Berlin 31 mars 2004	65
Jean-Claude Juncker, Premier ministre, honoré pour ses mérites au niveau de la l'intégration européenne Janvier-mars 2004	50
Réunions de l'Eurogroupe et du Conseil «Affaires économiques et financières» à Bruxelles Janvier-mars 2004	92
Comité de conjoncture Janvier-mars 2004	108

## Service information et presse du gouvernement luxembourgeois

33, bd Roosevelt  
L-2450 Luxembourg  
Tél.: (+352) 478 21 81  
Fax : (+352) 47 02 85  
info@sip.etat.lu  
www.gouvernement.lu



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Service information et presse